

Atlas
des Paysages
de Wallonie

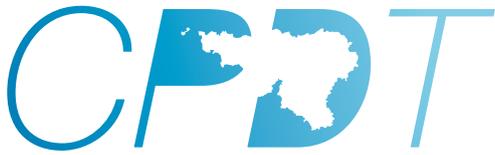
L'Entre-Vesdre- et-Meuse

1



Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie
est une publication de la Conférence
Permanente du Développement Territorial**

Diffusion :

Ministère de la Région wallonne
Direction de la Communication
Place de la Wallonie, 1
B-5100 Namur
E-mail : publications@mrw.wallonie.be
Tél. 0800 11 901

Prix : 18, 00 €

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette revue est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 2-87 401-223-8

N° de Dépôt légal : D/2007/5322/74

Editeur responsable :

Luc Maréchal
Ministère de la Région wallonne
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 Namur

Directrice de publication :

Dominique Costermans
E-mail : dominique.costermans@uclouvain.be

Dessins et blocs diagrammes :

Dina Kathelyn

Supervision cartographique :

Christophe Schenke

Correctrices :

Donatienne André
Dominique Istaz

Conception graphique et mise en page :

Debie graphic design

Imprimerie :

Snel, Liège

Imprimé sur 9lives 55 (40% déchets après consommation, 40% déchets avant consommation, 20% fibres vierges FSC).

Le contenu n'engage que la responsabilité des auteurs.

Atlas des Paysages de Wallonie

1. L'Entre-Vesdre-et-Meuse

Veronica Cremasco

Anne Doguet

Nathalie Feremans

Claire Neuray

Thaïs Pons

Claire Van der Kaa

Direction scientifique

Marie-Françoise Godart et Jacques Teller

Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du groupe de travail qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, DGATLP), Dimitri Belayew (FUNDP), Thérèse Cortembos (DGATLP), Julien de Leval (CRMSF), Gislaine Devillers (DGATLP), Claude Feltz (FUSAGX), Luc Maréchal (DGATLP), Serge Schmitz (ULg), Jacques Stein (DGRNE) et Marc Thirion (DGA).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

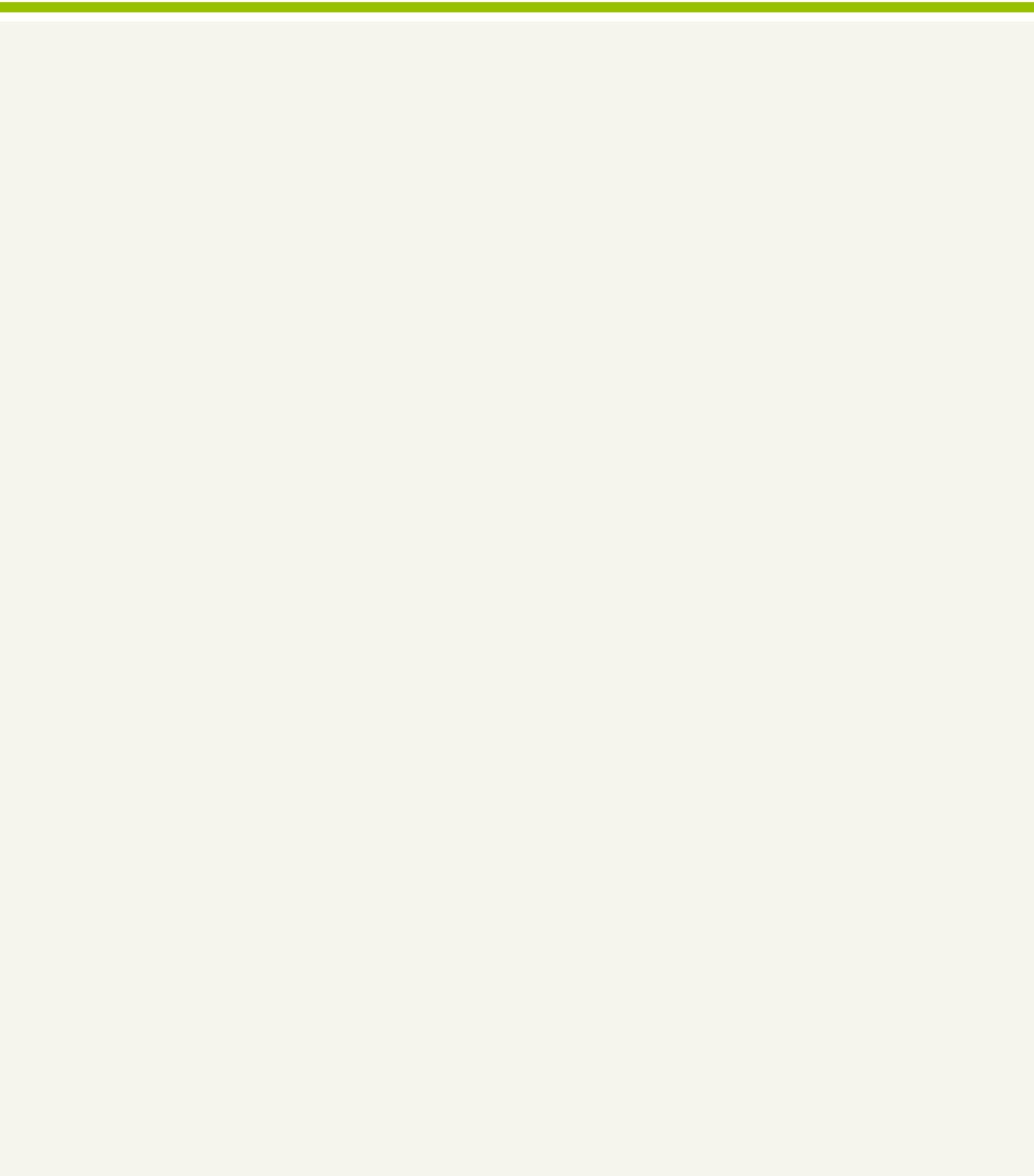


Table des matières

Avant-propos	8
1^{ère} partie : Les paysages de Wallonie	11
La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante	12
Des années cinquante à nos jours	23
2^{ème} partie : l'ensemble paysager de L'Entre-Vesdre-et-Meuse	29
L'Entre-Vesdre-et-Meuse	30
La mise en place des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	46
Les évolutions contemporaines	60
Des regards sur les paysages	78
3^{ème} partie : les aires paysagères de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	95
Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères	98
Terrasses mosanes	106
Vallées de Barchon et de Blégny	116
Cuvette centrale du Pays de Herve	128
Bourgs ruraux de Herve-Battice	142
Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers	152
Vallée de la Gulp	162
Vallée de la Gueule herbagère	172
Plateau de Welkenraedt	182
Agglomération de Eupen-Welkenraedt	192
Arc forestier de la Calamine	202
Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents	214
Agglomération de Verviers	224
Vallée de la Basse Vesdre	234
4^{ème} partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager	245
Un bocage contemporain	248
Les crêtes, lignes d'horizon et points de vue	250
Le poumon vert de l'Euregio Meuse-Rhin	252
La vallée de la Vesdre	254
<i>Glossaire</i>	256
<i>Bibliographie</i>	260
<i>Crédits photographiques</i>	263

Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.

(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)

L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître et de sensibiliser aux paysages. La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation¹ et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie².

¹ Neuray C., Van der Kaa C., (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, plaquette n° 4.

² Droeven E., Feltz C., Kummert M., (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW.

Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Région wallonne, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion.

La Région wallonne a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le premier d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers de la Wallonie.

Cet atlas a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie permet de comprendre la formation des paysages wallons et plus spécifiquement de ceux de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la troisième partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

Les paysages de Wallonie

Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19^e siècle, la vie est restée essentiellement rurale, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dûs à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20^e siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur l'avenir.

La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie: des premiers siècles de notre ère aux années cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) » est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

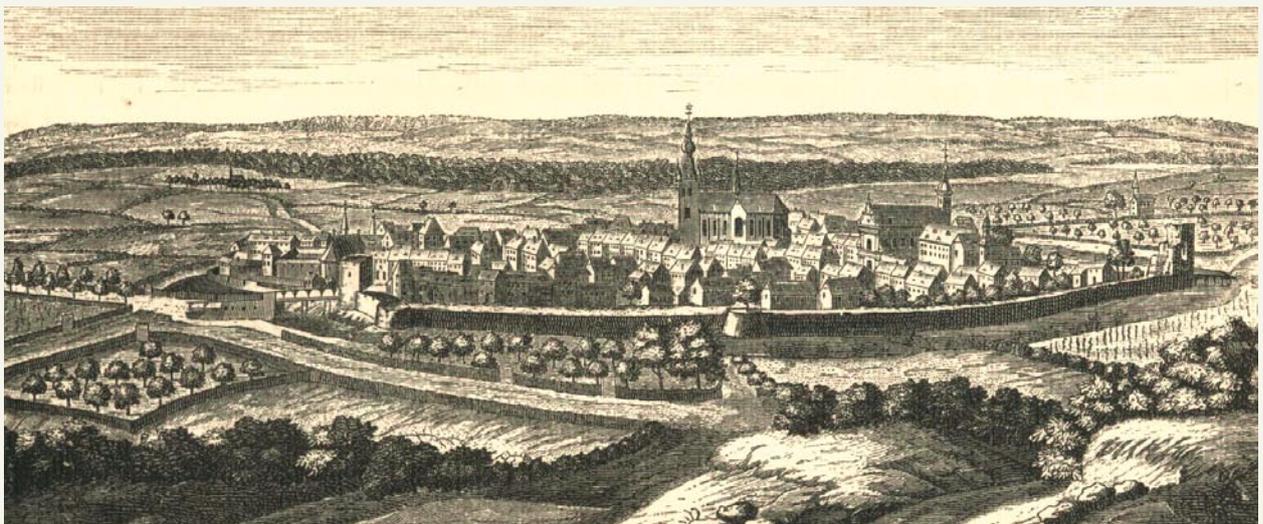


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9^e siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11^e et 12^e siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye..., qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti, amorcées au 19^e siècle, cette trilogie, noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10^e siècle et surtout au 12^e siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité des infrastructures et leur échelle : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18^e siècle, entourée de remparts.

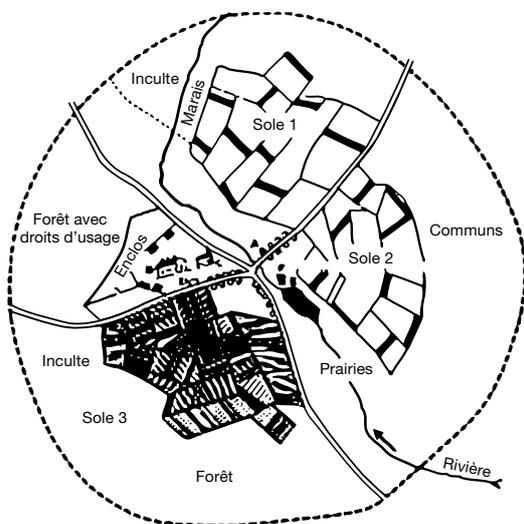
Source : Van Bommel E., *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, tome II, s.d. (paru fin du 19^e siècle)*. Collection Société royale belge de Géographie.

Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11^e siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18^e siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat, plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage : les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement triennal communautaire : les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle), suivies de céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18^e, voire au 19^e siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14^e siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle) ; la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.

Source : d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.



Au Moyen Age et jusqu'au 19^e siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

Source : *Ardenne et Gaume* (d'après un manuscrit italien de la fin du 14^e siècle).

De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se fait essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16^e siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16^e siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

Une clouterie à Bohan-sur-Semois. Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.
Source : coll. privée.



Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17^e siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18^e siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17^e et surtout au 18^e voire même au 19^e siècle, selon les régions.



En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faite terreux.

Photo : Ch. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.

Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Plancenot



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Plancenot (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

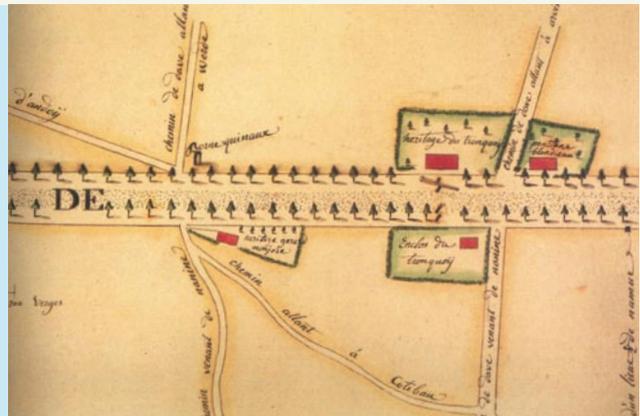
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18^e siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19^e siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intensifs et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.

Source : Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995), MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo : M. Watelet.



Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19^e siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux pénibles conditions d'existence apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région du Centre, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Source : coll. privée.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des coronas ou des cités sociales (20^e siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils.

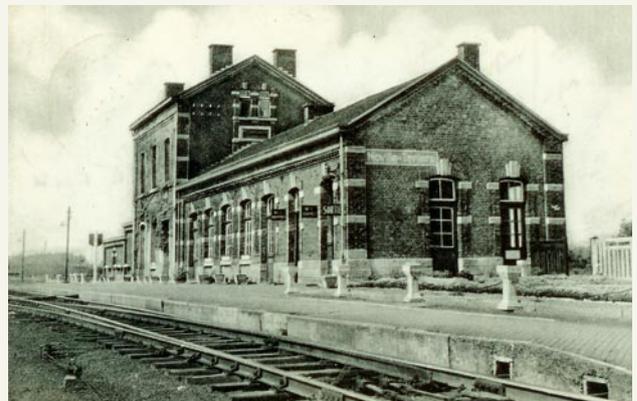
Au 19^e siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20^e siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19^e au milieu du 20^e siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL ou en sentier forestier. Les marques du « grand » chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Dès avant le milieu du 20^e siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

Source : coll. privée.

Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour « prendre les eaux » à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19^e siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Source : coll. privée.

Au début du 20^e siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains du plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19^e siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau de Bastogne, depuis la Nationale 84.

Des années cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19^e se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20^e siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque.

Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

Périurbanisation et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoute à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les di manches sans voiture !) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.



Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remembrements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remembrement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citadins à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citadins ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19^e siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citadins qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines*, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

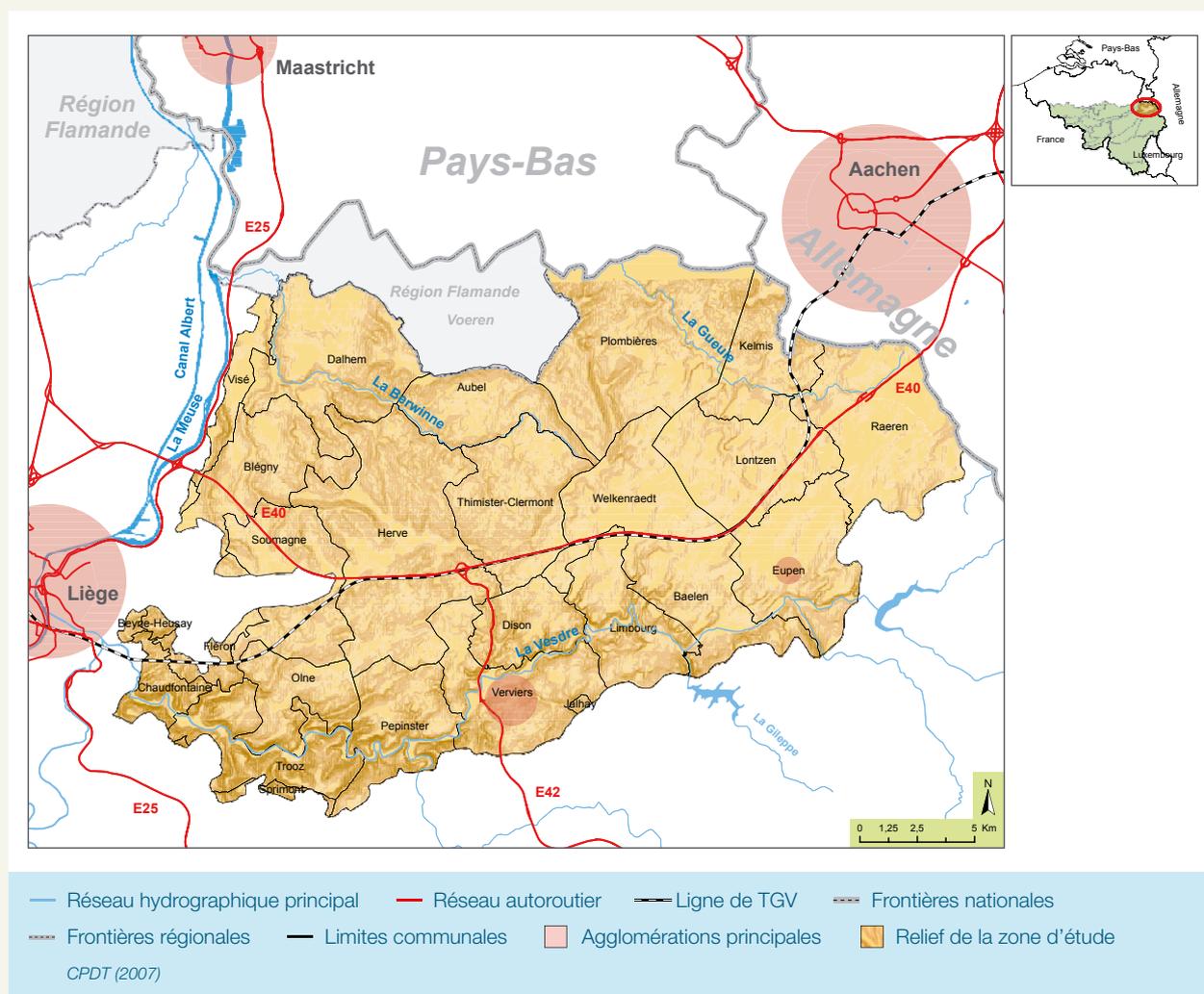
Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.

L'ensemble
paysager de
L'Entre-Vesdre-
et-Meuse

L'Entre-Vesdre-et-Meuse

Un plateau limité par deux grandes vallées et trois frontières politiques

A la bordure nord-est de la Wallonie, l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse correspond globalement à un moyen plateau disséqué par de nombreux cours d'eau, affluents de la Vesdre et affluents de rive droite de la Meuse. Les deux grandes vallées de la Meuse et de la Vesdre limitent l'ensemble paysager à l'ouest et au sud. Les autres limites sont administratives avec au nord la Flandre et les Pays-Bas et à l'est l'Allemagne. L'ensemble paysager regroupe, en tout ou partie, vingt-trois communes wallonnes. Les habitants de quatre d'entre elles sont rattachés à la Communauté germanophone dont la capitale, Eupen, se situe dans le territoire considéré.



Entre-Vesdre-et-Meuse ou Pays de Herve ?

Des générations d'écoliers ont appris que cette région s'appelle le Pays de Herve. Sur les cartes des atlas de géographie, selon les époques et les critères utilisés, certains détails diffèrent, comme les contours. Le versant est de la vallée de la Meuse, assez raide avec ses 120 mètres de dénivellation, est une limite assez constante. Mais les limites de l'agglomération urbaine et industrielle de Liège varient, particulièrement le long de l'ancienne chaussée (la Nationale 3) qui relie Liège et Aix-la-Chapelle. Quant à la vallée de la Vesdre, anciennement industrialisée à partir de la ville de Verviers, elle est souvent exclue du Pays de Herve. Pour cet atlas des paysages, elle est comprise jusqu'en aval de Chaudfontaine. Le rebord du talus boisé de l'Ardenne constitue la limite visuelle de l'ensemble paysager.

Dans la partie centrale du plateau, autour de la ville de Herve, on peut observer un type de paysage rural peu répandu en Wallonie : le bocage qui évoque l'image de prairies entourées de haies. Pour les géographes, il s'agit de : « *paysage composé de prairies, voire de champs, enclos de haies et séparés par des chemins, parfois creux, représentatif d'une appropriation individuelle des terres, surtout depuis le 18^e siècle, bien que certains bocages soient nettement plus anciens. Le bocage est typique de l'Europe occidentale, de l'Ecosse à l'Irlande et à l'ouest français. Il est souvent dégradé du fait des transformations contemporaines de l'agriculture productiviste* » (Vandermotten C. et al., 2007).

Entre-Vesdre-et-Meuse, une appellation discutée

Lorsqu'il est demandé¹ aux acteurs locaux de décrire les paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, il s'avère difficile pour eux de se rattacher à cette appellation et aux limites géographiques qu'elle suppose.

« *L'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est trop vaste, c'est un no man's land.* »

« *C'est trop global de dire Entre-Vesdre-et-Meuse (...) ça ne me parle pas.* »

« *Il y a plein d'identités différentes. Il y a beaucoup de différences au niveau des langues, des cultures, du folklore.* »

Le périmètre paysager de référence est en général plus restreint. Ainsi, les répondants localisés aux alentours du plateau de Herve utilisent les appellations plus usuelles que sont le « Pays de Herve » ou le « Plateau de Herve ». Des acteurs d'Aubel et de Thimister préfèrent comme point d'ancrage la ligne 38, alors que pour d'autres c'est la vallée la plus proche qui est considérée comme unité paysagère à laquelle se rattacher : la vallée de la Gueule pour Plombières, celle de la Berwinne pour Aubel.

Les limites proposées pour le sud du territoire ne font pas l'unanimité. Ainsi, Verviers n'est pas toujours intégré dans le périmètre de discussion, de même que la Vesdre n'est pas reconnue comme une limite d'un territoire paysager et identitaire.

« *La Vesdre est peu évocatrice pour le Blégnytois ; la Vesdre est plutôt associée à Verviers où il ne se dirige pas naturellement. On ira plutôt vers Visé, vers Liège.* »

C'est le même cheminement pour la commune de Plombières, plus concernée par la Meuse, et qui se sent des affinités au-delà des frontières nationales, jusqu'au Limbourg hollandais.

¹ Voir le chapitre « Des regards sur les paysages »

« La Meuse est une référence, mais pas la Vesdre. Plutôt la Gueule ».

« C'est important l'idée que ce territoire, sa culture, la manière de vivre, ses paysages, ne s'arrêtent pas à la frontière. »

Au nord cette fois, il apparaît clairement que les Fourons (Voeren) sont pris en compte en termes paysagers par les mandataires communaux et les associations. C'est lors de l'établissement de la frontière linguistique en 1963 que les six villages qui constituent aujourd'hui la commune de Fourons ont été transférés de la province de Liège à la province flamande du Limbourg. Ceci provoqua une véritable polémique au sein de la population. Les années ne semblent pas avoir atténué le sentiment d'attachement à cette portion du territoire.

« Les Fourons, c'est dommage qu'ils ne fassent pas partie de l'étude, on y est fort attaché. »

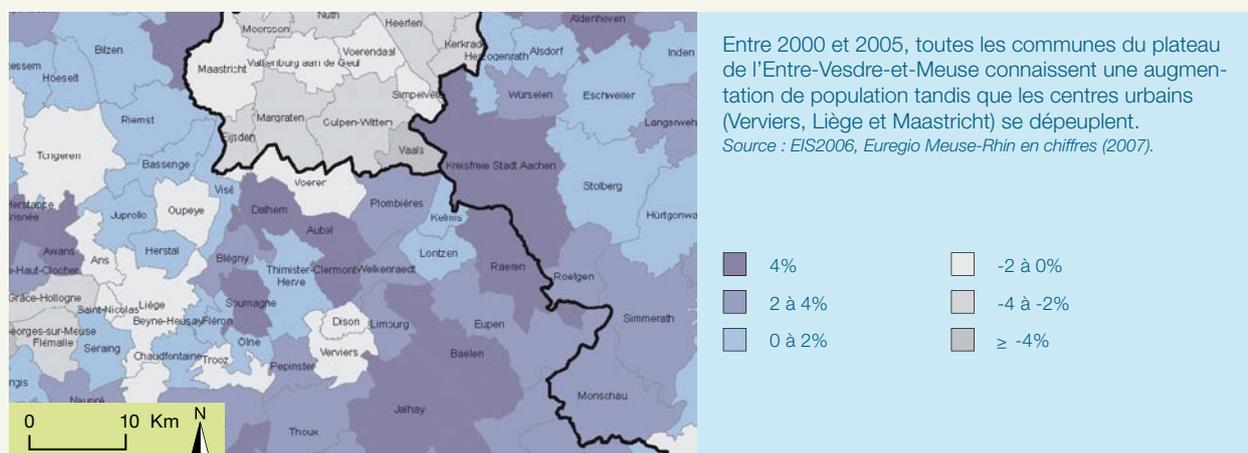
Quant à l'image du Pays de Herve, il ressort des interviews qu'elle ne résonne pas pour tous de la même manière. Certains la considèrent comme un héritage, un patrimoine, une identité forte ; d'autres ne s'y retrouvent pas ou encore la trouvent en danger ou en perte de vitesse (ce qui n'est pas incompatible).

« La notion de Pays de Herve a perdu de sa puissance ces dernières décennies. »

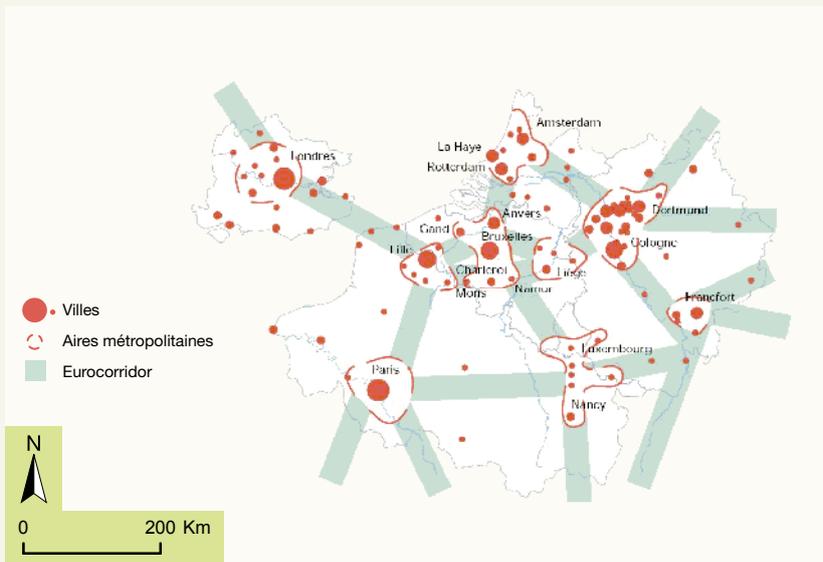
Ainsi, le Pays de Herve n'existe pas avec la même intensité dans l'esprit des personnes interrogées, mais il semble que depuis les années quatre-vingts, ce terroir prend de plus en plus d'ampleur symbolique et que « plus il disparaît, plus on en parle » (Hanssen A., 1994).

Un territoire transfrontalier situé entre trois métropoles

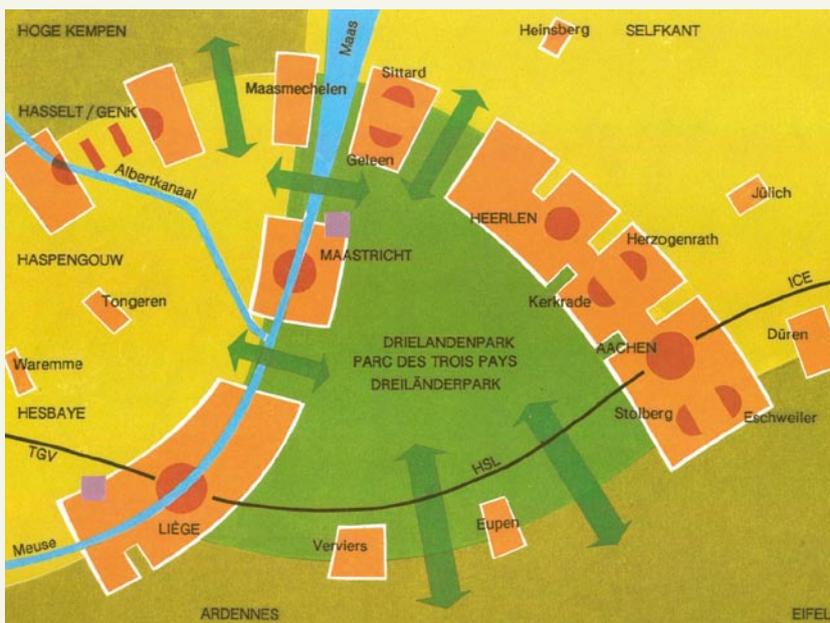
Au sein des zones densément peuplées de l'Europe du nord-ouest, l'Entre-Vesdre-et-Meuse se situe dans la sphère d'influence de trois métropoles régionales, Liège, Aix-la-Chapelle et Maastricht. Cette situation est à l'origine d'une importante périurbanisation qui influence en profondeur les paysages de l'ensemble paysager. Cette périurbanisation se marque en effet par la création de nouveaux lotissements ainsi que de nombreuses zones d'activités économiques et commerciales qui s'installent en dehors des anciens noyaux d'habitat. Cette évolution, toujours en cours, est soutenue par la construction d'un réseau de voies de communication rapide. En 2003, la population totale de l'ensemble paysager était d'environ 213.000 habitants.



L'Entre-Vesdre-et-Meuse se situe au cœur d'une Région européenne, l'Euregio Meuse-Rhin, qui concrétise un partenariat de coopération transfrontalière entamé dès les années septante. L'Euregio Meuse-Rhin est souvent assimilée à ses principaux pôles urbains qui lui ont donné le nom de MHAL, initiales des agglomérations Maastricht/Heerlen, Hasselt/Genk, Aix-la-Chapelle et Liège. En 1993, une vision commune pour l'évolution de cet espace transfrontalier a été concrétisée par l'adoption d'une « Perspective de développement spatial ». Celle-ci projette l'Entre-Vesdre-et-Meuse dans un ensemble appelé « Parc des Trois Pays », espace ouvert, poumon vert dans un environnement urbanisé.



Comme ses territoires voisins - et particulièrement le Limbourg hollandais - l'Entre-Vesdre-et-Meuse est passé d'une situation périphérique nationale à une position très favorable dans le réseau urbain européen, entre la Randstad Holland, le bassin de la Ruhr et le triangle Bruxelles/Anvers/Gand.
Source : SDER (1999).



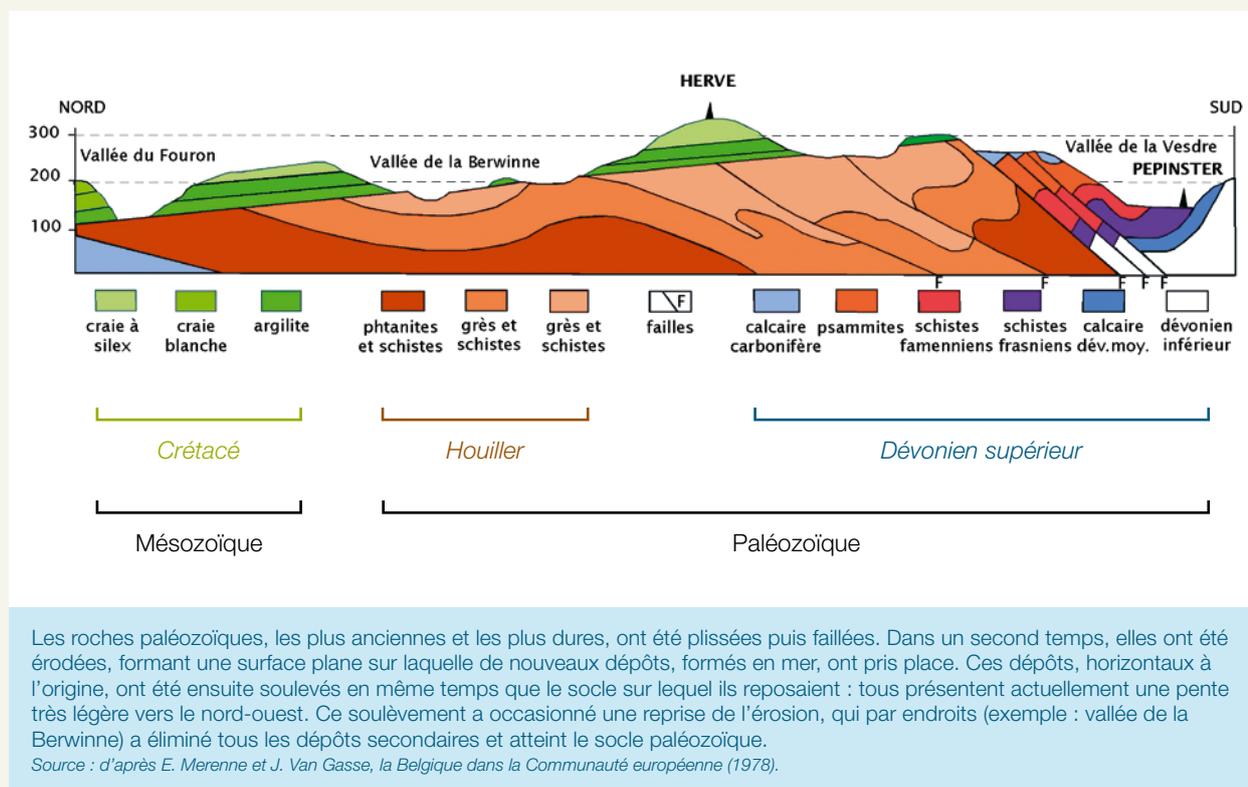
L'idée centrale de la Perspective de développement spatial du Projet MHAL est celle d'un parc régional urbain : il s'agit d'éviter la création d'un conglomérat urbain en gardant des zones tampons et des espaces ouverts, en maintenant la différenciation et la complémentarité des villes, en préservant et renforçant le cœur vert, sous forme de Parc des Trois Pays.
Source : Commission internationale de coordination (1993).

Les paysages actuels, révélateurs de la diversité du sous-sol

Des caractéristiques paysagères importantes du plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse sont liées à la nature du sous-sol et plus particulièrement à l'existence d'une formation de roches crayeuses. Celle-ci s'étend sur une grande partie de la moitié nord de l'ensemble paysager et recouvre des formations de roches plus anciennes et plus dures qui affleurent, quant à elles, dans la moitié sud de l'ensemble. Au cœur du plateau, suivant l'axe Herve/Henri-Chapelle, la formation crayeuse s'individualise dans le paysage. Elle constitue en effet la crête principale qui culmine à 354 mètres, sorte d'épine dorsale orientée sud-ouest/nord-est, séparant les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre.

S'étendant vers le nord depuis la crête, la craie très fissurée surmonte une couche d'argile située à faible profondeur. Cette couche forme une barrière imperméable, de sorte que la craie retient une nappe aquifère superficielle à l'origine d'un réseau hydrographique assez dense. Pour rejoindre la Meuse toute proche mais qui coule près de trois cents mètres en contrebas (à cinquante-trois mètres d'altitude à Lixhe), les principaux cours d'eau du nord de l'ensemble se sont enfoncés profondément. Ils ont ainsi atteint les schistes tendres du socle sous-jacent dans lesquels ils continuent à creuser leurs vallées. Celles-ci sont séparées par des interfluvies assez raides, souvent boisés, qui animent les paysages. Les formations schisteuses ont donné lieu à une exploitation souterraine de houille que rappellent aujourd'hui quelques vestiges saillants, les terrils. A l'est de l'ensemble, dans la vallée de la Gueule près de Kelmis (La Calamine), l'exploitation d'un minerai de zinc a laissé des excavations et des crassiers, les haldes calaminaires, colonisées par une végétation spécifique qui leur est inféodée.

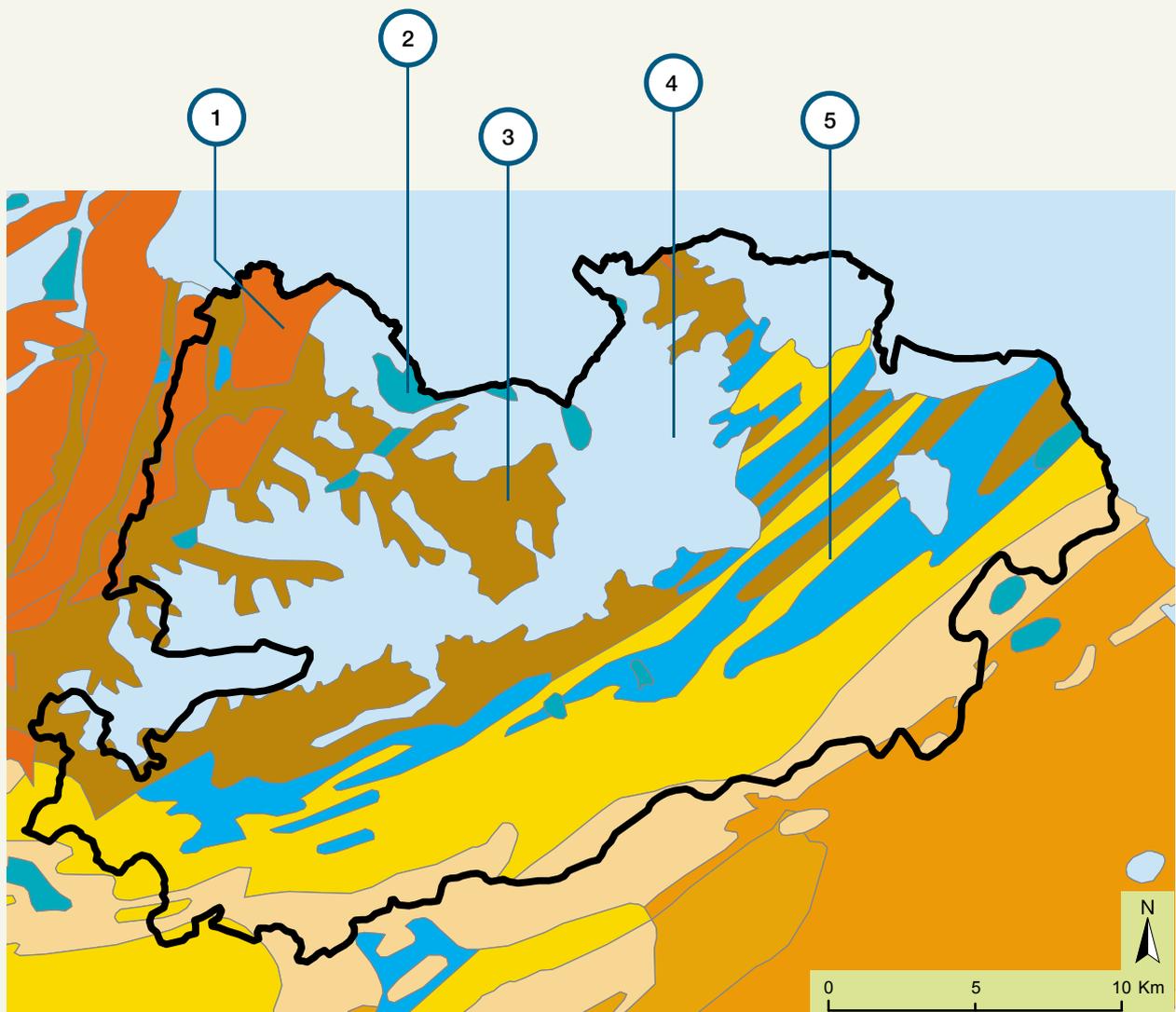
Coupe schématique du sous-sol du Pays de Herve



Nature du sous-sol

- ① Dépôts de limons fertiles permettant les grandes cultures.
- ② Argiles à silex issus de la décomposition de la craie.
- ③ Schistes du socle paléozoïque affleurant suite à l'érosion de la craie par les ruisseaux.
- ④ Couche de craie perméable recouvrant le socle des roches paléozoïques. A sa base, une argile imperméable retient l'eau. Celle-ci s'évacue à hauteur du contact craie/argile dans les vallées. On trouve ainsi des sources alignées sur le niveau imperméable, vers 175 mètres d'altitude.
- ⑤ Différents bancs de roches paléozoïques affleurant en alternance suite à leur plissement et à l'érosion des couches plus récentes qui les surmontaient.

CPDT (2007). Source : sur base de la carte géologique 1/300.000.



Des replats étagés individualisent le nord-ouest de l'ensemble paysager. Il s'agit de différents niveaux de terrasses qui témoignent des anciens cours de la Meuse et des phases successives de son enfoncement. Les différents dépôts horizontaux de graviers qu'elle a abandonnés sont recouverts par un manteau de dépôts limoneux, épais de plusieurs mètres, qui donnent des sols très fertiles semblables à ceux de la Hesbaye.

Au sud de la ligne de crête principale, les craies ont été totalement érodées. Ce sont les roches dures plus anciennes qui affleurent, essentiellement des calcaires et des grès. Alignées en bandes parallèles orientées sud-ouest/nord-est, ces roches plissées et faillées sont à l'origine de sols plus variés.

Là aussi les ruisseaux ont fortement entaillé les bancs rocheux pour rejoindre la Vesdre. Celle-ci a en effet creusé un profond sillon en s'enfonçant dans le socle paléozoïque. Par leur forme et leur amplitude, ses méandres témoignent des différences de résistance et de l'orientation de la schistosité des différentes roches qu'elle rencontre sur son parcours. Dans la région de Verviers par exemple, la Vesdre a pu élargir sa vallée dans les schistes. Les pentes plus adoucies et boisées de son coteau de rive gauche, au sud, marquent la limite avec le massif ardennais.

La craie au nord et le calcaire au sud sont à l'origine de phénomènes karstiques par endroits bien perceptibles. Dans le paysage, ils se traduisent surtout par différents accidents du relief, notamment des dépressions qui témoignent de leur dissolution en profondeur. Des rideaux de glissement sont aussi observés. Ils sont liés à l'instabilité des sols argileux engendrés par la craie. Ce sont ces sols, ainsi que ceux issus des schistes, des argiles humides, qui vont se révéler médiocres pour la culture mais excellents pour les herbages.

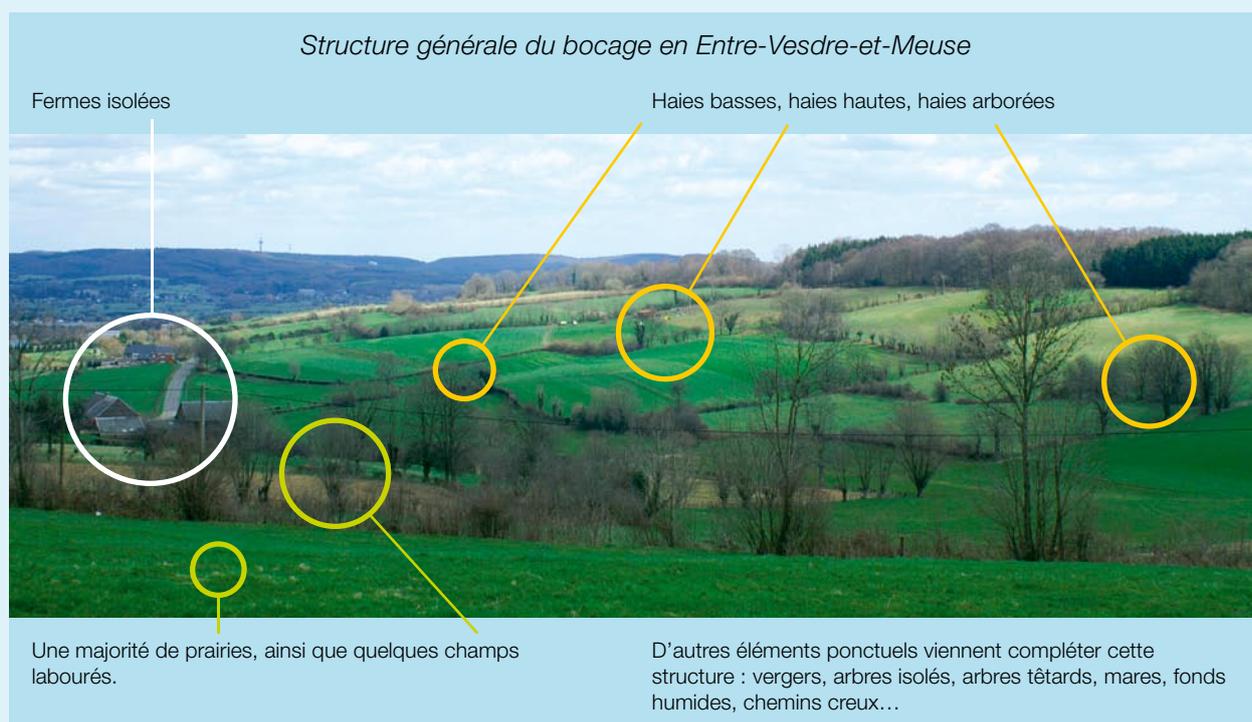
Les matériaux du sous-sol (calcaire et argile essentiellement, mais aussi des grès) ont été exploités dans de nombreuses carrières et ont été valorisés en combinaison dans les constructions anciennes. Les noyaux villageois révèlent ainsi souvent, par les matériaux utilisés, les roches sous-jacentes.



Les formes de relief liées au calcaire sont souvent ponctuelles dans le paysage. Ici, une dépression aussi appelée doline, à proximité de la crête principale. Elle témoigne d'un effondrement en sous-sol, l'eau ayant dissous la roche calcaire.

Le bocage en Entre-Vesdre-et-Meuse

La spécificité des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse est souvent liée à la présence de bocages. Ceux-ci recouvrent toutefois des réalités diversifiées.



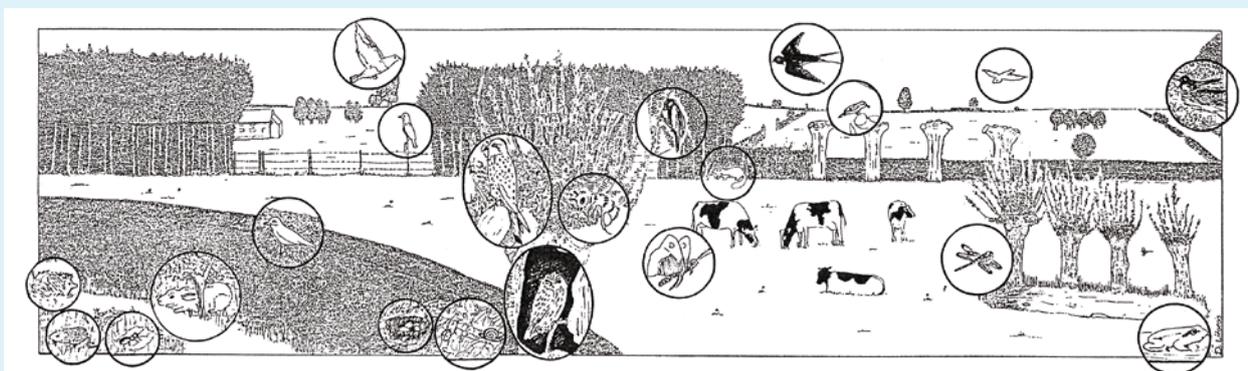
Au moment de la généralisation de leur installation, entre le 16^e et le 18^e siècle, les haies de l'Entre-Vesdre-et-Meuse étaient destinées à contenir le bétail. Les espèces sélectionnées étaient donc défensives : aubépines, houx, prunelliers... A cette époque, comme la terre était un bien précieux, la haie était étroite ; le charme et le noisetier servaient à l'étoffer par tressage de leurs branches. Ces essences sont encore majoritaires aujourd'hui.



Comme les lisières, les haies et les vergers hautes tiges peuvent procurer nourriture, couvert et refuge à une faune très variée d'oiseaux, insectes, reptiles et petits mammifères au cours des différentes saisons (baies en hiver, par exemple) et tout au long de leur évolution au cours des ans. La présence de vieux arbres le plus souvent creux, qu'il s'agisse d'arbres de haut jet, d'arbres têtards ou des fruitiers de verger, augmente encore la potentialité d'accueil de la faune. Le maillage du paysage par les haies permet également la circulation des espèces, tant végétales qu'animales, surtout si des mares, des prairies de fauche tardive, des arbres isolés, un ruisseau... sont présents.



Traditionnellement, la haie faisait entièrement partie du système de production agricole par plusieurs fonctions complémentaires à celle de clôture qui lui était initialement dévolu : régulation hydrique, climatique, production de bois, de fruits, ainsi que réservoir d'espèces auxiliaires, luttant naturellement contre les ravageurs des cultures voisines.



Dans le bocage, les oiseaux et les petits mammifères sont les acteurs d'un spectacle permanent.
 Dessin : D. Liégeois, dans *Nos paysages ruraux entre passé et avenir, une réflexion sur le bocage du Pays de Herve* (1989).



Dans la partie centrale de l'ensemble paysager, le réseau dense de haies, les prés au maillage serré et la forte dispersion de l'habitat témoignent encore de l'installation très ancienne et très dense du bocage. On y trouve également quelques vergers, introduits plus tard.



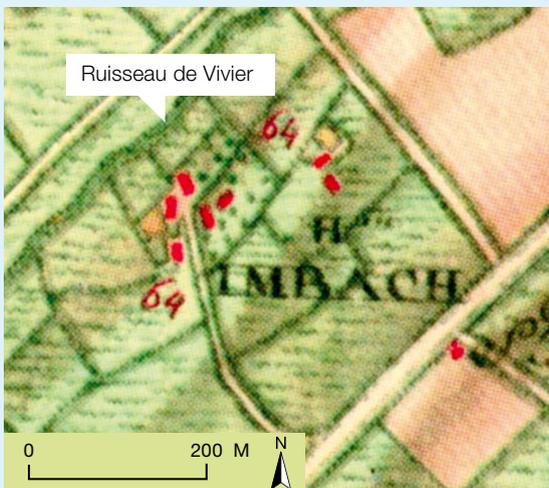
A l'est, le bocage présente de plus grandes mailles, parfois entourées de haies basses soigneusement taillées, souvent de piquets et fil de fer. Dans cette partie de l'ensemble paysager, les mares, les fonds humides et les arbres têtards sont nombreux.



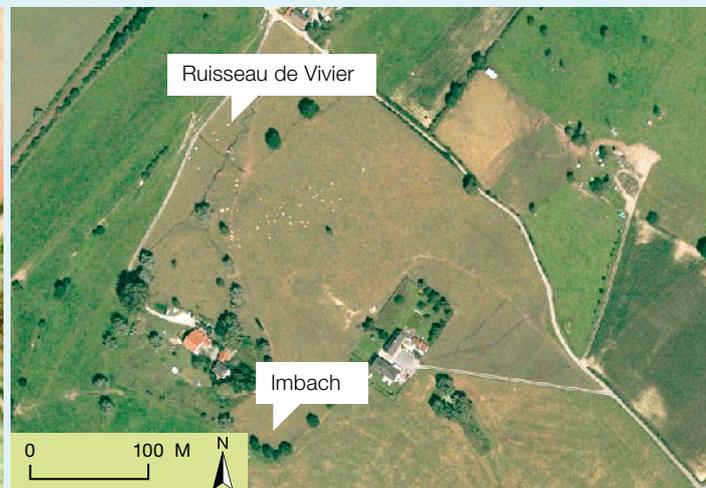
Même quand les haies ne sont pas très présentes, de nombreux arbres, dont des saules têtards, participent à l'animation du paysage.



L'évolution de l'agriculture depuis 1950 met toutefois en péril le patrimoine bocager, dont la structure se simplifie à grande vitesse. En témoigne le contraste entre la carte de Ferraris (1777) et la photographie aérienne (entre 1994 et 2001) sur laquelle de nombreuses haies ont disparu.



Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichiens, Carte de Ferraris (1777), Crédit communal de Belgique (1965).

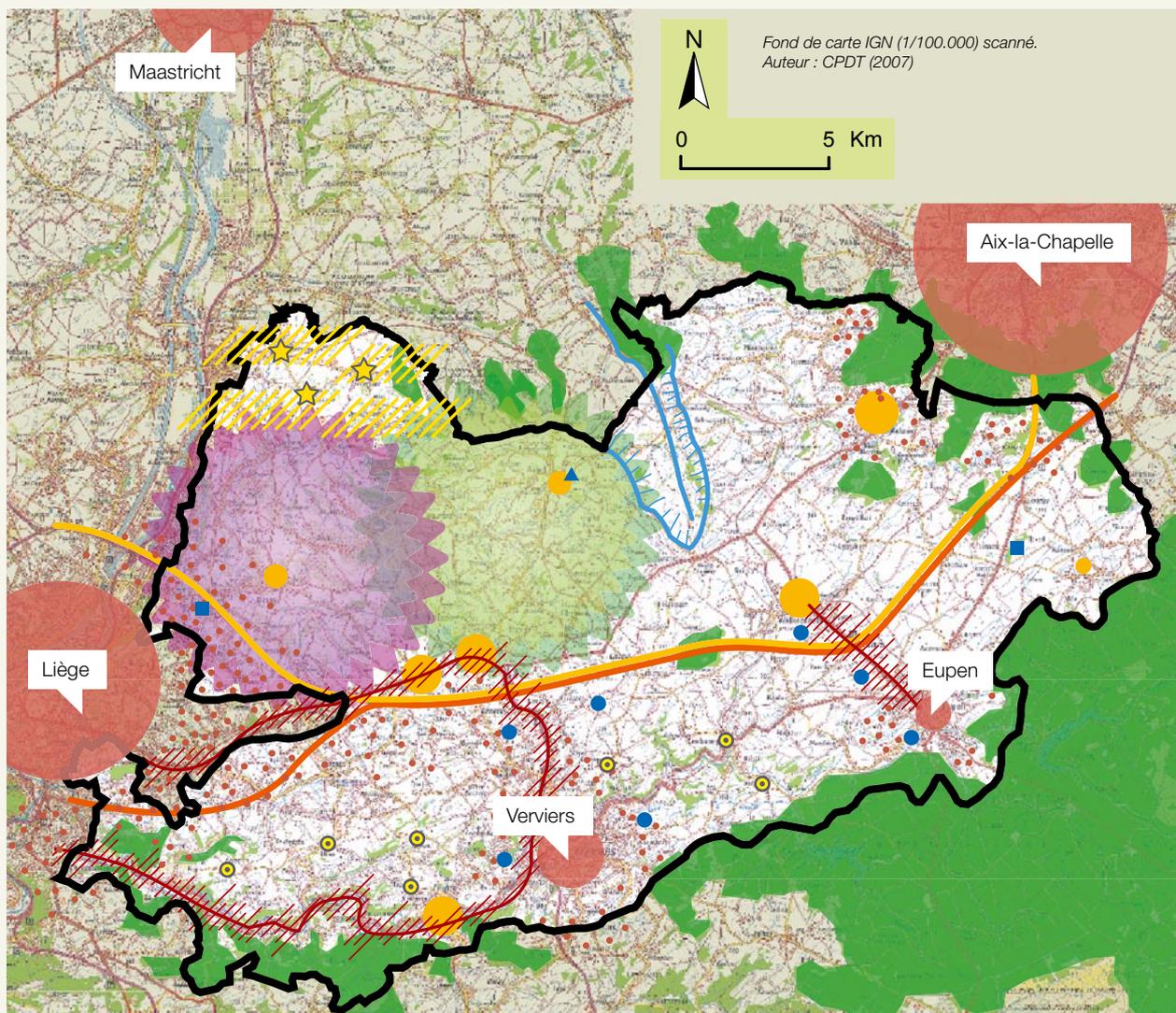


Source : PPNC (1997).

Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

La carte suivante fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages actuels de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou désstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité, ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.

Cette carte n'est donc pas basée sur un critère temporel (importance historique, pérennité...). Des structures récentes comme l'autoroute et la ligne de train à grande vitesse sont reprises au même titre que la zone d'implantation historique des vergers. Par ailleurs, aucun mode d'occupation du sol n'a été privilégié. Si les zones boisées sont mises en évidence, c'est pour le rôle structurant qu'elles peuvent jouer dans un paysage constitué en majorité de prairies. Les principales zones urbaines sont, quant à elles, soulignées en raison de leur emprise croissante dans le paysage et des modifications rapides qu'elles ont entraînées ou sont susceptibles d'induire dans un futur proche.





Principaux pôles urbains et pressions de l'urbanisation

En rouge, sont représentés les principaux pôles urbains ainsi que les pressions qu'ils exercent sur le paysage.

Trois agglomérations importantes, extérieures à l'ensemble, ont un effet significatif sur les paysages de l'ensemble paysager : Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle.

Le développement oriental de l'agglomération liégeoise a progressivement gagné le plateau suivant des axes préférentiels. Des zones de pressions, représentées par des petits points rouges, prolongent l'agglomération de Liège le long de la N3, qui emprunte la ligne de crête pour traverser l'ensemble paysager. Cette voie de communication est densément construite jusque Battice. C'est le lieu d'un développement urbain, linéaire, hybride, très sensible aux changements économiques et sociaux. Elle constitue un paysage construit spécifique. La pression de Liège se matérialise aussi sous la forme d'une périurbanisation diffuse à vocation résidentielle (Blégny, Soumagne...).

La ville d'Aix-la-Chapelle est séparée de l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par une couronne boisée à cheval sur la frontière belgo-allemande. Néanmoins, son influence se perçoit de l'autre côté de la frontière avec le développement de noyaux urbains blottis dans la forêt, comme Kelmis (La Calamine) et Gemmenich.

Au nord, la ville de Maastricht et plus largement la politique très restrictive adoptée par les Pays-Bas en matière d'occupation des sols soumettent l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse à une forte pression foncière.

Deux autres pôles urbains sont situés à l'intérieur de l'ensemble : Verviers et Eupen.

L'agglomération verviétoise est marquée par la présence de l'autoroute E42, à la fois par ses tronçons en viaduc, par les vues qu'elle offre sur les alentours ainsi que par le développement résidentiel et économique qu'elle a favorisé. L'axe Eupen-Welkenraedt s'apparente aujourd'hui pleinement à un paysage urbanisé. Il se caractérise par la succession de halls commerciaux le long de la N67 qui relie les deux pôles urbains.



Pôles urbains secondaires

A côté des grandes villes, les petits pôles urbanisés, en orange, constituent des pôles locaux d'attraction et de développement (Aubel, Blégny, Pepinster, Welkenraedt...). Leur morphologie et leur importance sont variables. Ils présentent des paysages intra-urbains qui les singularisent (église, site minier, gare, rue centrale...). En tant que points de passage privilégiés, ils influencent par ailleurs la perception que l'on peut avoir du paysage qui les entoure.



Structures villageoises héritées

En jaune, sont reprises des entités villageoises dont la structure groupée ancienne est encore bien perceptible aujourd'hui. Même si elles présentent des extensions d'habitat récentes le long des voiries d'accès, la présence de cette structure ancienne est encore bien identifiable.

On distingue les villages dont le finage est du type « openfield », principalement au nord-ouest, de ceux qui sont apparentés au bocage, au centre et au sud de l'ensemble.

La valeur patrimoniale de certaines de ces structures villageoises héritées est reconnue ; c'est le cas pour Soiron par exemple, mais une grande partie d'entre elles ne bénéficie d'aucun statut de protection légale.



Zones boisées

Certaines zones boisées jouent un rôle paysager marquant. On peut distinguer trois grandes entités.

1. La zone boisée qui limite l'ensemble au sud. Cette bande, interrompue par l'habitat urbain de la ville de Verviers, est constituée du coteau du versant gauche de la Vesdre à l'ouest et du contrefort ardennais à l'est.
2. Au nord, les lignes de boisements presque parallèles qui suivent la topographie et les écoulements nord-ouest de la Gulp, de la Voer, de la Berwinne...
3. Enfin, la bordure boisée qui marque le sud-ouest d'Aix-la-Chapelle.



Zone bocagère

Si la structure bocagère caractérise encore une bonne partie de l'ensemble paysager, cette zone est identifiée comme celle où le bocage est le plus marquant dans le paysage. Elle correspond aussi à une de ses plus anciennes implantations.



Zone de vergers

Dans cette zone proche de Liège, les vergers sont encore importants dans le paysage d'aujourd'hui. Ils s'y trouvent dans leur plus ancienne zone d'implantation avec ceux de la zone bocagère.



Zone de labours

Une zone de champs labourés se démarque assez nettement des paysages de l'ensemble. Elle est située au nord-ouest et est identifiée comme un territoire paysager à part entière (le territoire des Terrasses Mosanes).



Vallée de la Gulp

Cette vallée se distingue par un paysage rural assez bien préservé et une asymétrie topographique particulièrement marquée. Elle offre une rive droite, très pentue, occupée par des herbages et des boisements. La rive gauche, à pente douce, abrite également des herbages et on y trouve des champs au-dessus du niveau imperméable. Cette occupation du sol, asymétrique, confère à l'ensemble de la vallée un caractère très marqué.



Vallée de la Vesdre

Les composantes naturelles et construites du paysage se combinent de manière remarquable dans la vallée de la Vesdre. C'est le long de ce cours d'eau que sont concentrées la plupart des traces de l'activité industrielle du 19^e siècle.



Autoroute et ligne de train à grande vitesse

Ces deux infrastructures récentes traversent l'ensemble paysager en passant sur le plateau. Elles constituent de nouvelles lignes structurantes du paysage actuel.



Parcs d'activité économique

Les principaux parcs d'activité économique sont liés aux réseaux de communication de la vallée de la Vesdre et à l'autoroute. On distingue les parcs d'initiative locale (carré bleu), un parc spécialisé (triangle bleu) et les parcs d'activité économique (rond bleu).

Les paysages protégés

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection est prise en compte par une série d'outils comme, par exemple, le classement, le plan de secteur et certains règlements d'urbanisme.

Parmi les sites classés de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, deux se distinguent par leur étendue. Le premier site est celui de Limbourg qui, joint à l'ensemble architectural de la ville haute (patrimoine exceptionnel) et à une importante zone de protection, forme une vaste zone protégée proche de cent quarante hectares. Le second grand site classé, qui compte environ trois cent quarante hectares, entoure le Cimetière Américain d'Henri-Chapelle à Hombourg. Il comprend vers l'ouest le bord abrupt de la ligne de crête et vers l'est une partie importante du versant en pente douce de la vallée de la Gulp, y compris quelques fermes qui y sont implantées.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur concernent essentiellement les fonds et les versants de vallées. Une étude (faite par ADESA, Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents) a été menée en vue d'une mise à jour des périmètres et de l'identification d'une sélection des points de vue qui méritent d'être maintenus. Cette étude est terminée pour la partie ouest de l'ensemble paysager (qui relève du plan de secteur de Liège) : les périmètres d'intérêt paysager y sont plus étendus qu'auparavant, excepté du côté de la vallée de la Vesdre, à Trooz et à Olne, où ils étaient déjà importants.

Sur le plan de secteur également, la valeur d'un grand nombre d'anciens noyaux villageois de l'Entre-Vesdre-et-Meuse est signalée par leur mise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique. Les caractéristiques régionales de l'habitat rural doivent être prises en compte sur plus de la moitié du territoire de la commune de Thimister-Clermont grâce à l'application du règlement général sur les bâtisses en site rural. Ce même règlement protège les anciens noyaux des villages de Clermont-sur-Berwinne et de Soiron et leurs extensions. Par ailleurs, les noyaux d'Eupen, Herve et Limbourg jouissent d'une attention particulière au titre de zones protégées en matière d'urbanisme (mieux connues sous l'intitulé « centres anciens protégés »).

Si l'on se place à l'échelle du Parc des Trois Pays, la partie néerlandaise bénéficie du statut de Paysage national et du côté allemand, la forêt d'Aix-la-Chapelle est sous statut de protection paysagère, lié à l'aspect du loisir pour les citoyens.

Enfin, la protection des paysages est un des axes de la Convention européenne du paysage : elle constitue un des trois modes d'action sur le territoire tout entier. Il s'agit non seulement de protéger les paysages mais aussi de les gérer et de les aménager.

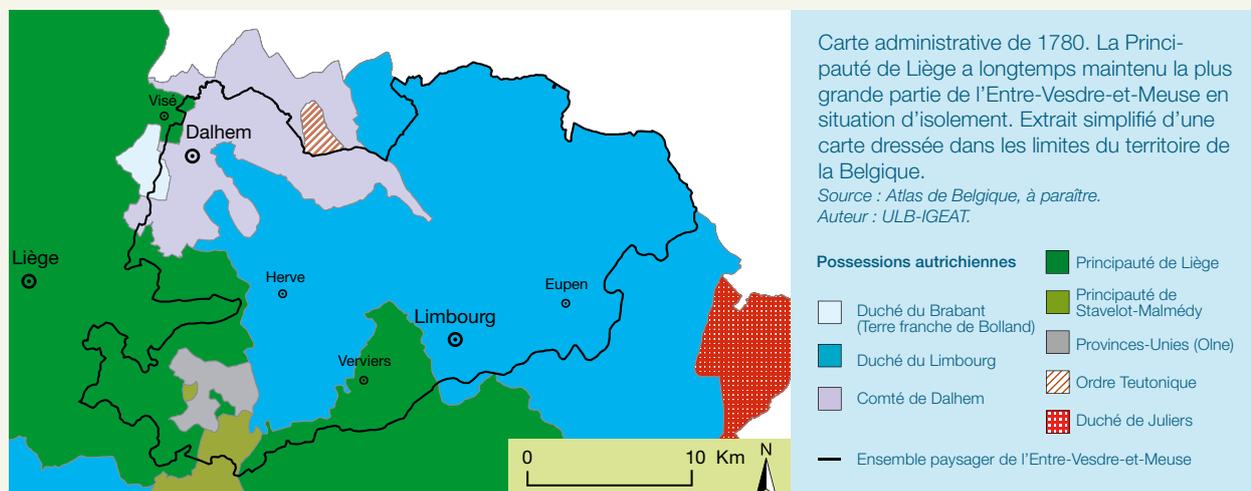
La mise en place des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse

Le cadre médiéval

Au Moyen Age, les paysages sont vraisemblablement ceux d'openfield : petites clairières où les masures de bois et de torchis des paysans sont rassemblées en villages ; ceux-ci sont entourés par des terres cultivées et limités par une couronne de landes et bois non défrichés. Les échanges se passent dans le village, la paroisse - une église peut polariser plusieurs noyaux d'habitats - et les seigneuries, dans des territoires aux limites complexes et enchevêtrées. La cohésion de la collectivité repose sur un ensemble de coutumes, de droits et d'usages.

Au 13^e siècle, le Prince évêque de Liège étend son autorité jusqu'à l'ouest de Herve ainsi qu'à Verviers, le comte de Dalhem est souverain dans le nord-ouest et le duc de Limbourg règne sur la plus grande partie des terres. Les guerres de conquêtes sont nombreuses. Le comté de Dalhem puis le duché de Limbourg tombent sous la domination des ducs de Brabant tandis que la Principauté ecclésiastique de Liège reste indépendante. Cette situation perdure au fil du temps et isole longtemps ces territoires brabançons d'« Outre-Meuse », enclavés au milieu de terres ennemies. Ils jouissent d'une certaine autonomie politique et administrative, à l'origine du sentiment d'appartenance à un « Pays ».

A partir du 15^e siècle, la fabrication et le commerce du drap prennent une certaine importance dans la vallée de la Vesdre, à Verviers et à Eupen. A cette époque, la laine provient de l'élevage des moutons qui parcourent les landes abondantes dans cette région. Utilisant la force motrice de l'eau et le charbon de bois des forêts voisines, des moulins à fouler la laine s'égrènent dans la vallée. Certains sont des anciennes forges transformées suite à une interdiction de forger des armes faite à la population par les ducs de Bourgogne. En aval, dans la Principauté de Liège, ces petits ateliers métallurgiques qui exploitent le minerai de fer local ont pu continuer leur activité.



Le site de l'ancienne capitale de Dalhem, sur un éperon rocheux, au confluent de la Berwinne et du ruisseau de Bolland. Les ruines de la place forte sont masquées par la végétation arborée.



La Berwinne dans le site classé de Val Dieu, en aval des bâtiments de l'abbaye. Les moines cisterciens s'installaient souvent dans des vallées. Au début du 13^e siècle, ils se sont établis dans la vallée marécageuse et encaissée de la Berwinne, à la limite du comté de Dalhem et duché de Limbourg. L'existence de cette abbaye a fortement contribué à la mise en valeur des terres de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



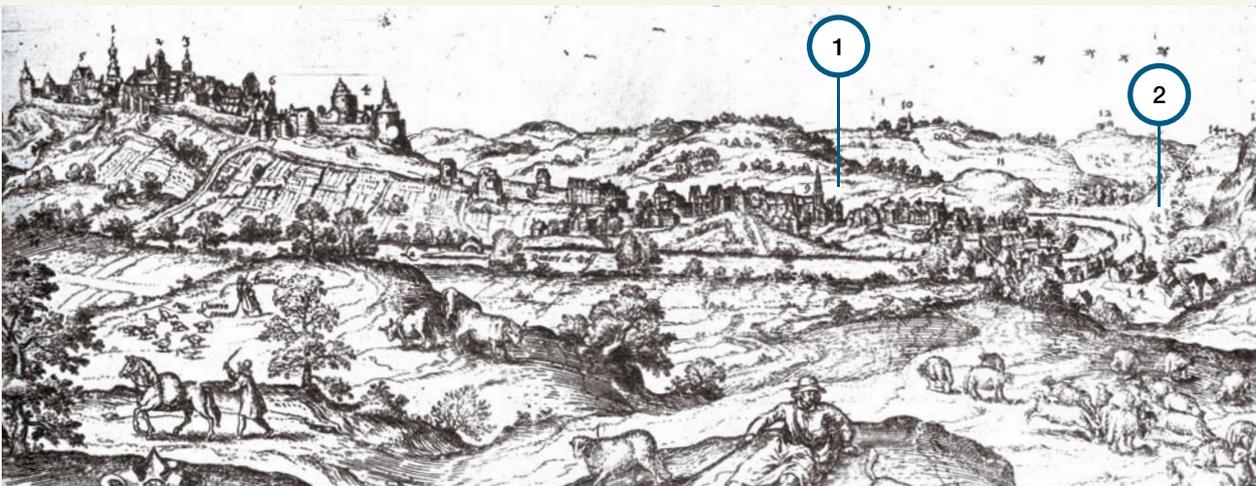
Le château de Streversdorp (Plombières) émerge au fond d'un vallon, au milieu des prés. Il englobe un donjon du Moyen Âge. Dans le paysage, la construction d'une résidence en hauteur et en pierre signalait fortement l'appartenance à une catégorie sociale privilégiée. L'ancien vivier est ici reconverti en étang de pêche.



Le château de Libermé (Eupen) remplace depuis le 16^e siècle un bâtiment plus ancien. Toujours entouré d'eau, il témoigne du site d'implantation caractéristique des anciennes demeures des petits seigneurs fonciers de la région. Les wasserburg étaient très nombreux, particulièrement dans les vallons de l'est du territoire. Leurs « descendants » représentent encore un élément important dans les paysages actuels. Derrière la ferme du château, de nouvelles constructions atténuent le caractère isolé de l'ensemble.



Les villages de Mortier (en haut), sur un étroit sommet entre deux vallées affluentes de la Berwinne et de Moresnet (en bas), dans la large plaine alluviale de la Gueule. Si l'on se base sur la répartition actuelle des villages, héritée des anciens groupements, le choix des sites d'établissement est assez varié en Entre-Vesdre-et-Meuse. Les noyaux villageois se repèrent grâce à leur église, souvent reconstruite aux 18^e et 19^e siècles.



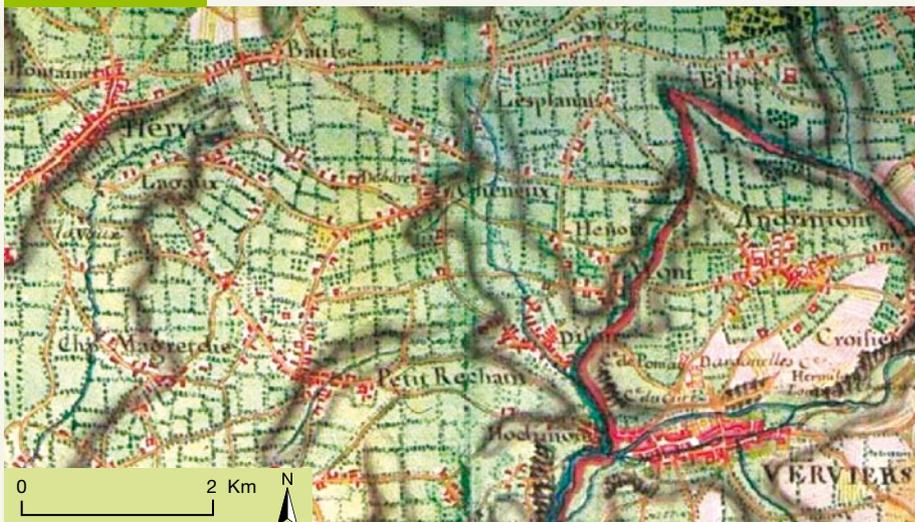
Autre place forte perchée, l'ancienne capitale Limbourg, ici représentée vers la fin du 16^e siècle. Au pied du méandre que forme la Vesdre, le village de Dolhain (1) montre déjà un certain développement. A sa hauteur, on devine sur la rive opposée le départ du chemin (2) qui mène au chemin principal de Liège à Maastricht. Aujourd'hui, la Vieille Ville, classée comme ensemble architectural et patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, constitue un point d'appel remarquable au coeur d'un vaste site protégé.
 Source : d'après L. Guicciardini (1588), collection privée.

Un bocage herbager dès l'époque moderne

Dès le début de l'époque moderne, l'évolution des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse se singularise : un bocage herbager se développe progressivement sur une grande partie du territoire. Il reflète une nouvelle pratique agricole, la culture de l'herbe pour l'élevage de bovins. Le changement s'amorce à une époque au cours de laquelle les conditions climatiques sont moins favorables à la production du grain. Le prix des céréales est élevé, les souverains augmentent la part prélevée et interdisent la vente aux étrangers. Ces facteurs, conjugués à une situation favorable - à proximité de régions céréalières et de villes importantes - et aux caractéristiques du sol et du sous-sol humides, conduisent le Pays de Herve à se spécialiser dans la fabrication de produits laitiers. Ceux-ci sont vendus sur les marchés voisins, celui de Herve d'abord puis celui d'Aubel. De là, ils sont voiturés vers Liège et Verviers, où la demande est forte, et aussi beaucoup plus loin car les Fromages de Limbourg acquièrent une certaine renommée. La prospérité qui résulte de ce commerce, et aussi de travaux d'artisanat réalisés à domicile (voir plus loin), permet aux villageois de bien vivre avec une exploitation de petite dimension dont ils sont généralement propriétaires.

C'est au centre du plateau, dans la cuvette centrale, que le mouvement prend naissance. Quelques familles paysannes partent s'installer dans les landes et les bois qui subsistent autour de leurs villages, sur des terres de la communauté dont elles acquièrent la propriété moyennant le paiement d'une rente annuelle. Elles y élèvent quelques têtes de bétail et produisent du lait qu'elles conservent en le transformant en beurre et en fromage. Les parcelles peuvent être petites et de formes irrégulières car il n'y a pas de contraintes dues à l'utilisation de la charrue. Par contre, elles doivent être encloses pour empêcher le bétail de s'égailler. Les paysans plantent alors des haies qui entourent complètement les parcelles et qui peuvent fournir une partie du bois nécessaire aux besoins de la vie courante. La force de ce processus est telle que le droit de vaine pâture tombe en désuétude et qu'au 17^e siècle les particuliers s'approprient les communaux. Pour cette époque et à l'échelle de la Wallonie, ces deux caractéristiques du Pays de Herve, paysages de terres encloses et pratiques individuelles, sont assez exceptionnelles.

Autour de Herve



Représentation du bocage dense, au sud de la cuvette centrale du Pays de Herve, entre Herve et Verviers au milieu du 18^e siècle. Toutes les terres sont en pâturage. La carte offre une figuration symbolisée du découpage parcellaire.

Source : carte manuscrite attribuée aux ingénieurs géographes français (1749) dans *Cartes inédites du Pays de Liège au 18^e siècle* (1980), Crédit communal de Belgique.

Les paysages ruraux au 18^e siècle

A la fin du 18^e siècle, le bocage est bien installé dans les paysages ruraux de l'Entre-Vesdre-et-Meuse où il présente différentes physionomies.

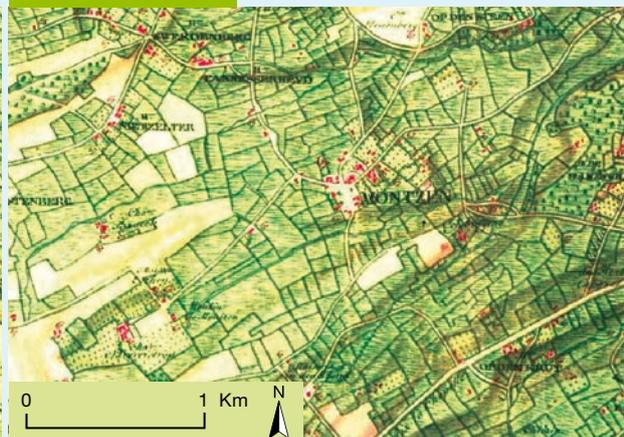
Au centre du territoire, l'ensemble des terres a été converti en herbages de petites parcelles entièrement entourées de haies. L'habitat est dispersé entre les villages et les petits bourgs ; les nombreux chemins sont également bordés de haies. Ce bocage très dense occupe pratiquement toute la cuvette du Pays de Herve et s'étend quelque peu au sud de la ligne de crête principale (voir carte « Autour de Herve » page précédente).

Autour de cette zone centrale, le bocage dense alterne avec des champs labourés. Au sud-ouest de la cuvette, ces champs sont réapparus dans un bocage qui était dense quelques décennies auparavant. Partout ailleurs, le bocage s'est diffusé plus

Autour de Melen



Autour de Montzen



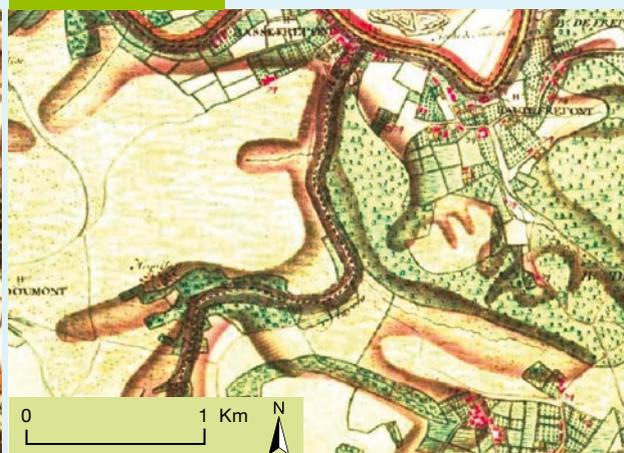
Source : extraits de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichiens, Carte de Ferraris (1777), Crédit communal de Belgique (1965).

Autour de Bombye



Source : carte manuscrite attribuée aux ingénieurs géographes français (1749) dans Cartes inédites du Pays de Liège au 18^e siècle (1980), Crédit communal de Belgique.

Vallée de la Vesdre

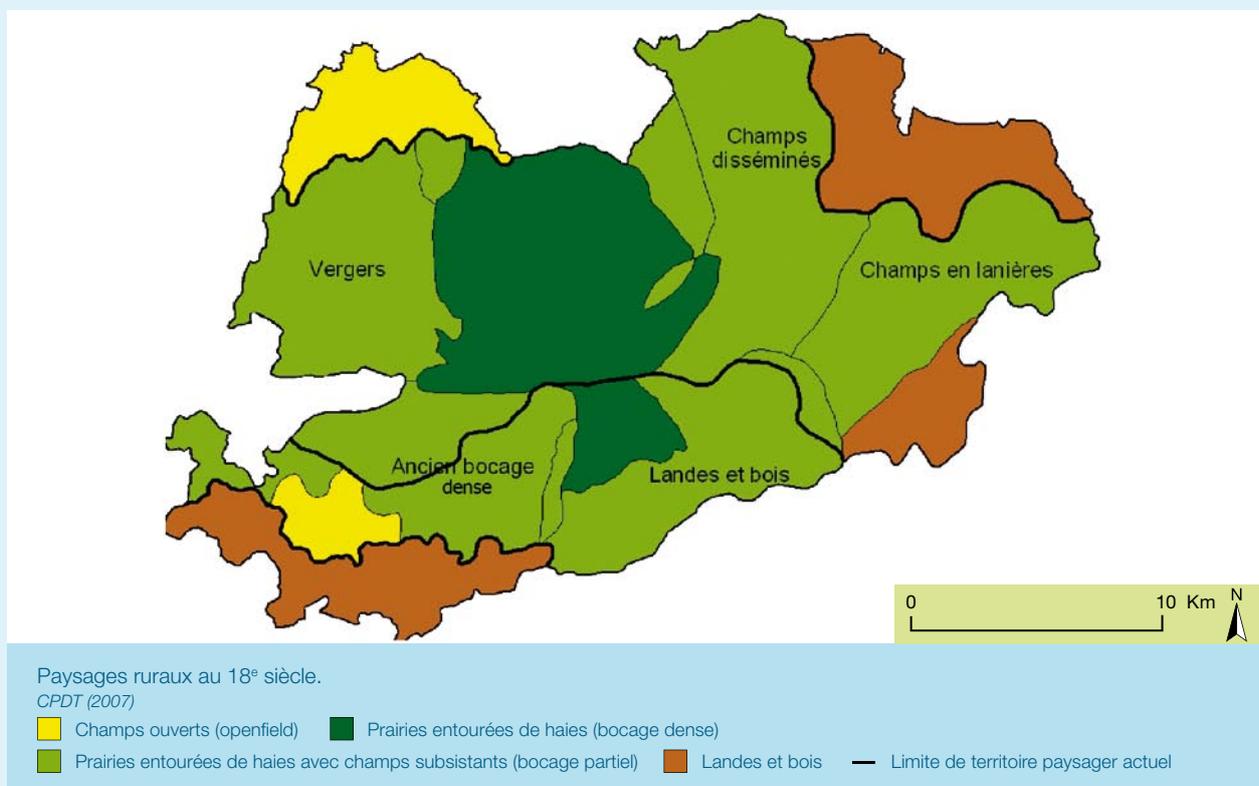


Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichiens, Carte de Ferraris (1777), Crédit communal de Belgique (1965).

tardivement. Les étendues cultivées s'y sont maintenues en fonction de facteurs topographiques (voir le bocage limité aux vallées sur la carte « Autour de Melen ») ou géo-pédologiques (des champs labourés se sont maintenus sur les sols mieux drainés tandis que le bocage s'est installé sur les sols plus humides, voir l'exemple de la carte « Autour de Montzen »).

Vers l'ouest, des vergers sont associés aux herbages en dehors de la couronne villageoise. Vers l'est et le sud, les mailles du bocage sont moins serrées, les hameaux sont plus fréquents que les fermes isolées, les villages sont plus distants les uns des autres, il y a plus de landes et bois.

Sur les pourtours du territoire de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, les paysages d'openfield (voir carte « Autour de Bombay ») ou de landes et de bois (voir carte « Vallée de la Vesdre ») se sont maintenus.



L'artisanat à domicile

Le succès du passage de l'openfield au bocage est soutenu par de l'artisanat à domicile qui procure des revenus supplémentaires aux paysans. Cet artisanat découle d'une véritable complémentarité entre les villes et les campagnes de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Il est essentiellement lié à l'essor de Verviers qui, à la fin du 16^e et surtout au 17^e siècle, profite du déclin de la production drapière en Flandre. A Eupen, ce sont des drapiers protestants de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle qui viennent se réfugier. Le travail de la laine nécessite la succession de différentes opérations. Certaines ne demandent pas d'atelier particulier ni de gros investissements et peuvent être facilement réalisées à domicile, aux moments creux des travaux agricoles. C'est le cas du filage (un rouet) et du tissage (deux personnes avec un métier à tisser). Une partie de la laine achetée et importée par les marchands, après lavage dans la Vesdre, est ainsi confiée aux habitants des campagnes environnantes, avant de revenir en ville pour les phases finales d'apprêt.

Vers Liège et l'ouest de l'ensemble paysager, du côté de la basse Vesdre et de la Meuse, c'est surtout la fabrication de clous, liée à la métallurgie pré-industrielle, qui joue le rôle de travail d'appoint, de second revenu dans les campagnes.

Au début du 18^e siècle, la situation de la ville de Verviers, où se concentrent les manufactures textiles, est moins favorable pour le commerce en raison notamment d'une taxe douanière qui frappe toute marchandise entrant ou sortant de la Principauté de Liège. De nombreux industriels franchissent alors la frontière toute proche - voir carte p. 46 - et s'installent dans le duché de Limbourg (Pays-Bas espagnols puis autrichiens). C'est ainsi que se développent les villages de Hodimont, Francmont et Dison ainsi que Dolhain, plus en amont. Le 18^e siècle est aussi celui de l'âge d'or de la draperie d'Eupen en lien avec celle de Montjoie, située dans le duché de Juliers voisin.

La circulation des biens par route est toujours pénible. Ce n'est qu'à partir du milieu du 18^e siècle, sous le règne de Marie-Thérèse d'Autriche, que les relations à longue distance s'améliorent avec l'empierrement de la route de Herve à Aix-la-Chapelle - achevée plus tard vers Liège - et de la voie menant de Verviers à Maastricht. Ces deux routes se croisent à Battice, village qui va se développer progressivement au détriment de la ville de Herve.

L'habitat rural

L'habitat rural construit au cours des 17^e et 18^e siècles traduit l'aisance des habitants. Cette aisance se confirme par la précocité de l'usage de la brique qui se généralise environ un siècle plus tôt que dans le reste des campagnes wallonnes. L'importance du logis des fermes, souvent reconstruit ou dédoublé et le style de mise en œuvre des matériaux reflètent également une certaine prospérité. Les constructions se rattachent au style mosan dans lequel l'alternance de pierre et de brique rappelle les découpages du colombage.

Avec l'apparition et l'extension du bocage, l'habitat s'est dispersé au détriment de l'agrandissement des villages. Rassemblées en petits groupes ou isolées, les fermes d'élevage sont le plus souvent construites à mi-versant de vallon, c'est-à-dire au niveau du contact entre la craie perméable et l'argile imperméable sous-jacente qui donne un accès facile à l'eau. De nombreux sentiers, aussi bordés de haies, souvent creux et boueux, relient les habitations entre elles ou traversent les prairies.

Du fait de la dispersion, les villages sont souvent réduits à quelques maisons autour de l'église et de la place communale où aboutissent plusieurs routes secondaires. La hauteur des bâtiments, leur mitoyenneté et leur fonction résidentielle confèrent souvent à ces villages une allure quelque peu urbaine.



La construction en colombage n'est pas signe de pauvreté. Elle s'est maintenue plus longtemps dans la partie est du territoire, peut-être en raison d'une moindre pénurie de bois. De nombreux exemples sont encore visibles. La petite taille des ouvertures témoigne souvent de l'ancienneté du bâtiment. Ici, étage en pan de bois avec remplissage de brique sur un premier niveau en moellons de pierre, au centre du village de Walhorn.



On peut encore parfois observer, comme ici à proximité de Charneux, le « modèle » des fermes herviennes typiques du 18^e siècle, avec un logis et une étable disposés en bâtiments parallèles. Cette caractéristique est sans doute liée à la liberté offerte par la dispersion de l'habitat. Elle permet aussi une surveillance aisée du bétail et un débouché rapide sur les prairies alentours. Les granges sont assez rares, en raison du passage précoce à l'élevage. Les annexes ajoutées ultérieurement, comme une laiterie qui succède à la cave à lait, témoignent de l'adaptation aux progrès techniques et aux exigences hygiénistes du 19^e siècle.

Dans le sud et l'est de l'ensemble paysager, la pierre constitue plus souvent le matériau principal de construction. La photo montre les volumes en moellons calcaires de la ferme du Waldenburghaus (Eupen) qui sont rassemblés autour d'une cour. Celle-ci donne accès par un pont-levis au château, bâtie en brique encore entourée de douves. L'ensemble date de la seconde moitié du 17^e siècle. A l'avant-plan, le tourniquet qui permet de franchir la haie est un élément plus récent mais typique de toute la région.



La vaste place communale de Montzen est bordée d'un long bâtiment (maison communale et autrefois école) du 19^e siècle, de l'église (dans le dos du photographe) et de plusieurs habitations du 18^e siècle. Vers le haut de la place (à droite sur la photo), c'est une demeure imposante qui se trouve en retrait, derrière un jardin fermé par des grilles et des piliers calcaires.

Le patrimoine rural

L'héritage architectural des constructions rurales de l'Entre-Vesdre-et-Meuse est particulièrement important. Ainsi, les citations de maisons et de fermes sont exceptionnellement nombreuses dans l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Les témoignages de l'architecture du 17^e et surtout du 18^e siècle sont encore bien visibles non seulement dans les anciens noyaux villageois mais aussi dans le semis d'habitat dispersé. Un grand nombre de « châteaux » parsèment les paysages que ce soit à proximité des villages ou isolés au milieu des terres. Leur abondance traduit entre autres le caractère résidentiel particulièrement apprécié de cette région. Certains bâtiments bénéficient d'un statut de protection particulier au titre de monument classé et, pour maintenir la qualité de leurs abords, ils sont parfois entourés d'une petite zone de protection.

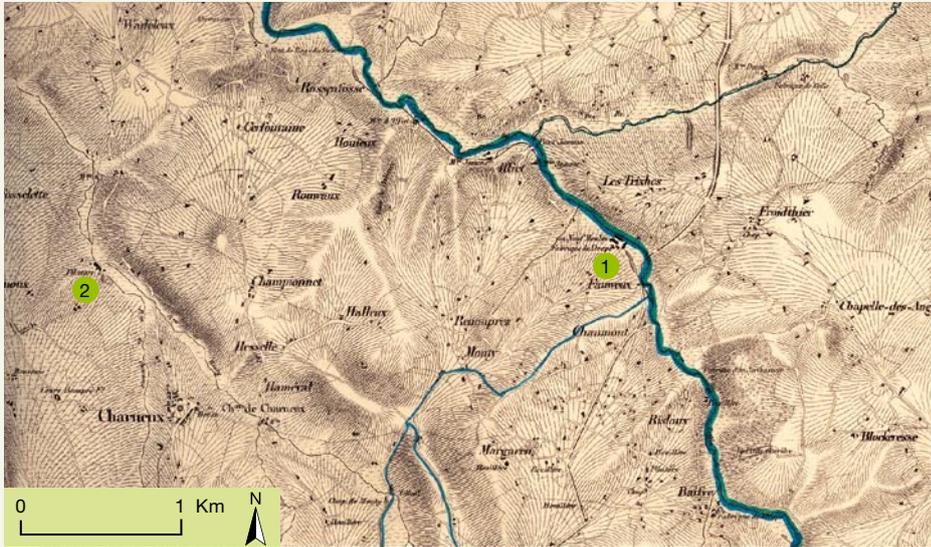
D'autres éléments du patrimoine rural sont mentionnés dans l'Inventaire, telles les chapelles, les croix et les pompes. Ce « petit patrimoine populaire » est encore bien présent en Entre-Vesdre-et-Meuse. On pourrait y ajouter deux éléments typiques : les barrières de prairies souvent appuyées sur des montants en pierre de taille et les innombrables portillons, échaliers ou tourniquets qui permettent aux promeneurs de suivre les anciens cheminements piétons à travers la campagne.

L'industrialisation

La fin de l'Ancien Régime marque le début d'une profonde modification des structures de la société paysanne, et donc des paysages du plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, suite à l'émergence de l'axe industriel Liège-Verviers. Une fois encore, le mouvement débute précocement dans cette région. Les entrepreneurs verviétois sont en effet parmi les premiers à s'engager dans la voie de la révolution industrielle en Belgique, à la suite de Simonis qui fait installer en 1799 la première machine à carder et à filer la laine du continent. Actionnée par trois personnes, elle remplace deux cents bras.

Des fabriques apparaissent sur le plateau bocager et dans la vallée de la Vesdre. La mécanisation a des conséquences importantes, car c'est toute l'activité complémentaire liée au filage qui disparaît. Mais l'industrie rurale ne s'éteint pas totalement ni brusquement. Tout d'abord parce que les métiers à tisser mécaniques mettent du temps à s'imposer, ce qui permet le maintien du tissage à domicile. Ensuite, parce que les années 1800-1830 voient la création d'un grand nombre de fabriques, surtout textiles. L'extraction des matériaux du sous-sol fournit aussi du travail : dans des charbonnages à l'ouest du territoire et dans des mines de zinc et de plomb à l'est, surtout à Plombières et Kelmis (La Calamine). Quelques habitations ouvrières accompagnent ces exploitations. Les nouveaux bâtiments industriels sont très visibles dans les campagnes mais, du fait de leur caractère plutôt diffus, il ne se crée pas un véritable paysage industriel.

Dans la vallée de la Vesdre, des fabriques textiles se succèdent. Elles sont relayées en aval, vers Nessonvaux, par des usines à canons qui font suite aux ateliers métallurgiques et se développent en lien avec l'industrie de l'armurerie liégeoise. La largeur du fond de la vallée permet d'installer des systèmes hydrauliques complexes branchés sur des canaux déviés. Ils se suivent à distance suffisante pour obtenir la chute nécessaire à la roue qui actionne les machines. Une certaine concentration se crée près de Verviers et les villages alentours deviennent des bourgs industriels avec la construction d'un habitat ouvrier proche des fabriques.



Créées au début du 19^e siècle, une fabrique de drap (1) et une filature (2) procurent du travail aux habitants des environs de Charneux. Elles seront actives durant tout le siècle.
Source : carte Vander Maelen, collection ULB.



1

Les fabriques de textile sont construites tout en longueur pour pouvoir aligner les machines tandis que les différentes étapes de la fabrication se répartissent sur plusieurs étages. Pour permettre un bon éclairage, les bâtiments sont étroits et percés de nombreuses fenêtres qui rythment les façades.



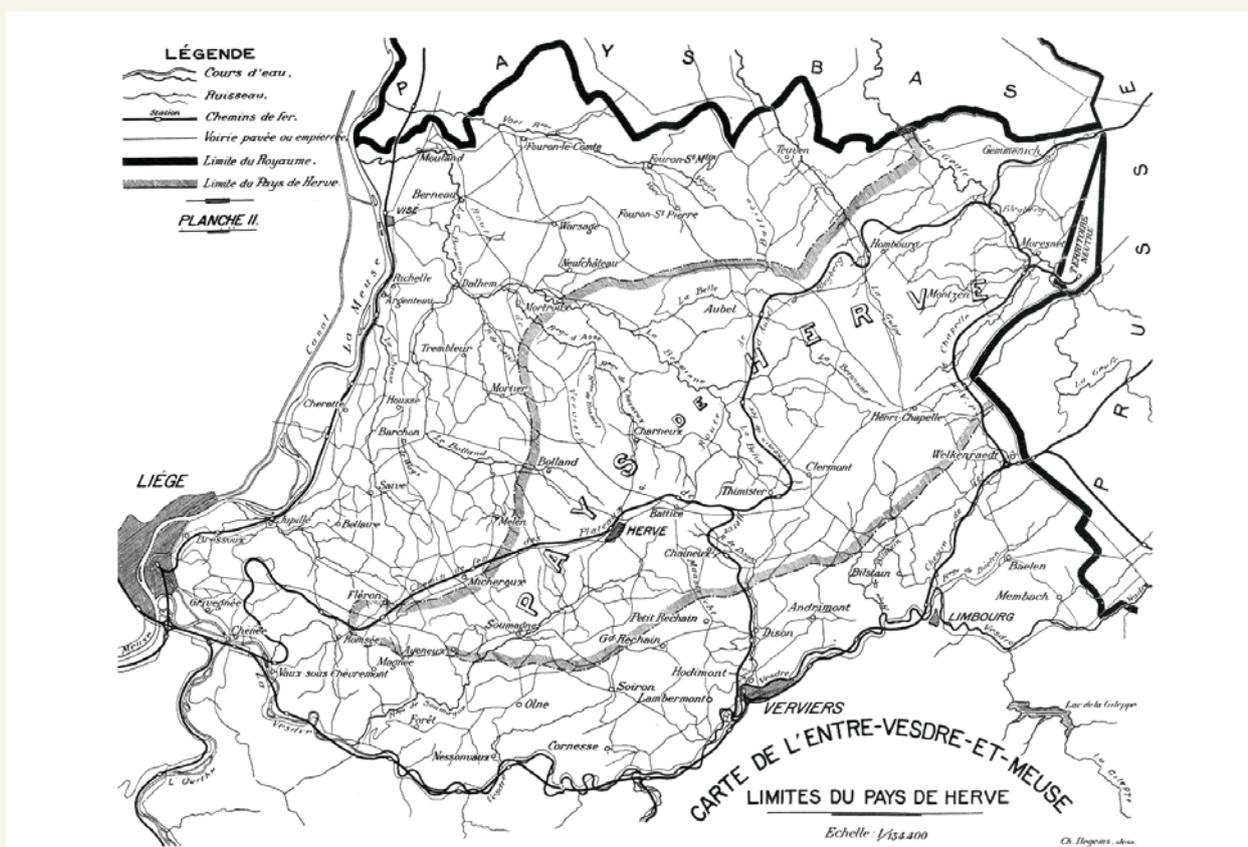
2

Le souvenir de ces fabriques nous est transmis par les lithographies de *La Belgique industrielle en 1850* qui les mettent particulièrement en valeur. A Charneux, seuls subsistent les étangs de la fabrique de draps, la maison patronale et une partie des bâtiments de la filature.

Source : *La Belgique industrielle en 1850* (1995), Crédit communal de Belgique.

L'industrialisation de la vallée de la Vesdre s'accroît avec l'apparition du chemin de fer. Dès 1843, la ligne de Liège à Aix-la-Chapelle arrive dans la vallée de la Vesdre où elle amène directement d'Anvers les laines importées, marquant ainsi le début de la concurrence des fabriques textiles de la vallée avec celles du plateau. L'outillage se perfectionne toujours plus et, avec l'utilisation de la vapeur, la localisation à proximité de l'eau comme force motrice se fait moins contraignante. Par contre, la crise du bois oblige à s'approvisionner en charbon. L'industrie se reconcentre alors progressivement dans la ville de Verviers. La Vesdre et le canal des usines (qui existe depuis le 12^e siècle) jouent encore un grand rôle car le lavage de la laine devient la spécialité de la ville. Cette activité est renforcée par la construction, au sud de l'ensemble paysager, du barrage de la Gileppe qui fournit en toute saison de l'eau en quantité suffisante. Dans la vallée, de nouveaux quartiers se développent à partir des stations du chemin de fer.

Les bordures du plateau sont aussi de plus en plus marquées par l'industrialisation. A l'ouest, petit à petit, les communes sont englobées dans la banlieue liégeoise. Verviers s'étend également et l'industrie textile y connaît son apogée au début du 20^e siècle. La population aisée de cette ville quitte progressivement le centre et construit de nouveaux quartiers d'habitat sur les hauteurs du versant ardennais.



La ligne de la vallée de la Vesdre aboutit sur le plateau à Welkenraedt, village qui va se développer particulièrement en raison de son statut de gare frontière avant la Première Guerre mondiale. Cette ligne est prolongée vers le nord-est, jusqu'à Gemmenich où elle arrive en 1872, pour ravitailler en houille les exploitations de minerais. Au centre, le chemin de fer arrive encore plus tard, avec un tronçon qui monte sur le plateau à partir de Chênée et atteint Herve en 1875. L'embranchement descendant vers Verviers est terminé en 1879 et la prolongation vers Aubel et Hombourg (ligne 38) en 1889.

Source : Bihot C., dans Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers (1913).

Les traces de l'exploitation du sous-sol

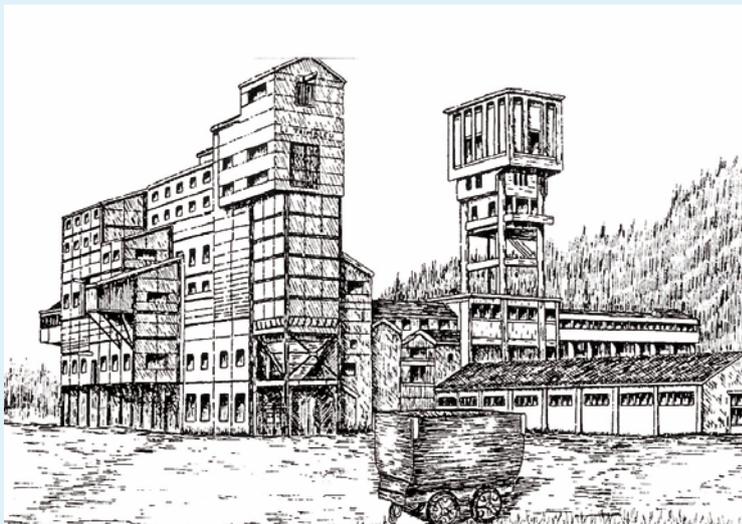
Sur le plateau, les traces les plus visibles de la période industrielle sont celles liées à l'exploitation du sous-sol. L'extraction de la houille prendra fin en 1980, en laissant dans le paysage des marques typiques : plusieurs terrils, quelques bâtiments d'exploitation ainsi que des maisons ouvrières.



En 2005, c'est tout un pan du terril du Hasard qui s'est affaissé et qui se lit très bien dans le paysage.



Les terrils de Trembleur (à gauche) et Retinne (à droite) constituent des points de repère importants, qu'ils se situent dans ou en bordure de l'ensemble paysager. Leur volume imposant et leur localisation en ligne de crête les rendent visibles à de grandes distances et selon de nombreuses orientations.



Le maintien dans le paysage d'infrastructures d'extraction peut être valorisé touristiquement. Ici le charbonnage de Blegny-Trembleur, patrimoine d'archéologie industrielle.
Source : A. Gillissen.



Un site de traitement des minerais de zinc existait dans la vallée de la Vesdre à Prayon. Il en subsiste une végétation particulière sur les versants voisins aux sols pollués. Ce sont les pelouses calaminaires aujourd'hui protégées.



La plupart des anciens lieux d'extraction qui ont fourni les matériaux pour la construction locale, surtout la pierre calcaire et le grès ainsi que l'argile pour les briques, sont peu visibles, particulièrement sur le plateau où ils se devinent derrière les vallonements ou la végétation. Plusieurs exploitations sont encore actives comme la carrière de Trooz (grès) dans la vallée de la Vesdre, vue depuis le fond de la vallée (à gauche) ou depuis le versant sud (à droite).

Les vergers du 19^e siècle

Sur le plateau, le caractère agricole du bocage herbager se renforce et des vergers apparaissent. Pendant tout le 19^e siècle, le plateau perd des habitants, même si dans un premier temps la présence des fabriques rurales retarde une émigration massive vers les pôles urbains. La perte de revenu qui résulte du déclin de l'artisanat à domicile ne permet plus aux villageois de se maintenir comme petits propriétaires. Leurs terres sont progressivement rachetées, majoritairement par les bourgeois des villes voisines. Ceux-ci se constituent ainsi des domaines qu'ils font exploiter et acquièrent de belles demeures pour afficher leur réussite.

Obligé de recentrer une grande part de ses activités vers l'agriculture, l'Entre-Vesdre-et-Meuse se consacre encore plus à l'élevage et à la production de produits laitiers. Ceci met l'ensemble en position relativement confortable quand la crise céréalière touche l'ensemble du pays dans le dernier tiers du 19^e siècle. La plantation de vergers accompagne ce processus, à une époque où les villes en pleine croissance offrent un bon débouché pour les fruits frais. Les industries de transformation des produits agricoles, essentiellement celles de la culture fruitière avec la fabrication de sirop et de cidre, marquent peu les paysages.



Dans l'ouest du plateau, moins froid, la surface agricole se présentait partout à deux étages : herbages et arbres fruitiers complantés. Cette image, qui prend tout son charme à l'époque de la floraison, est restée très vivace dans les esprits et se retrouve encore aujourd'hui dans certaines parties de l'ensemble paysager comme ici à proximité de Charneux.

Les frontières

Des effets de frontières marquent aussi les paysages pendant toute cette période. En 1815, l'Entre-Vesdre-et-Meuse est divisé entre les Pays-Bas réunis et la Prusse. La région d'Eupen doit alors se consacrer au ravitaillement en produits laitiers d'Aix-la-Chapelle et de ses districts miniers. La propriété de la mine de zinc et de plomb de Moresnet est contestée et ce problème est résolu par la création d'un territoire neutre appelé Moresnet-Neutre (petit triangle bien visible en haut à droite de la carte p. 56). Son statut particulier est à l'origine d'une forte densité de population encore bien perceptible aujourd'hui dans l'actuelle commune de Kelmis (La Calamine). A l'époque, on y vient tant pour le travail que pour les possibilités de pratiquer la contrebande et d'échapper au service militaire. A la suite de l'indépendance de la Belgique en 1830, un nouvel effet de frontière se crée au nord, avec la perte des débouchés vers Maastricht. De plus, cette ville est contrainte de s'étendre vers l'est sans pouvoir englober de communes belges dans sa croissance.

Les dernières modifications importantes de frontière au lendemain de la Première Guerre produisent encore quelques effets dans l'est du territoire. La région d'Eupen, qui revient à la Belgique en 1920, subit la perte de ses débouchés laitiers vers le marché allemand et se retrouve en concurrence sur le marché belge beaucoup plus étroit. La situation est difficile et, pour éviter la crise, donne lieu à des facilités douanières jusqu'en 1933. C'est de cette époque que date le développement des herbages autour d'Aix-la-Chapelle et aussi une plus forte croissance de population dans les communes frontalières allemandes situées à proximité de cette ville. En Entre-Vesdre-et-Meuse, la limite linguistique entre le français et l'allemand s'observe dans les noms de lieux et les panneaux indicateurs.



La gare de triage de Montzen occupe une vaste superficie. Elle se trouve sur la ligne de chemin de fer construite en 1914 par les Allemands pour accéder à Anvers. C'est cette ligne qui franchit la vallée de la Gueule à Moresnet grâce à un impressionnant viaduc. Ici, les installations ferroviaires se fondent dans le paysage.

Une route de développement périurbain. La croissance de Liège engendre un développement urbain, linéaire et hybride. Ainsi de Liège à Herve, la N3 est bordée d'un mur presque continu de constructions hétérogènes où se côtoient activités économiques et habitat, fermant le paysage.

Une route offrant de belles vues. Après Battice, la nationale devient plus aérée, et se transforme progressivement en un axe d'urbanisation plus lâche, typique de la fin du 20^e siècle.



Battice marque une rupture avec son rond-point et sa descente d'accès à l'autoroute. C'est à ce moment que l'on accède à un paysage plus rural. Photo : A. Vandenberg.



Vue depuis la N3, à hauteur de Battice. On distingue l'autoroute E40 en arrière plan.

Pendant une quinzaine de kilomètres, le paysage est ouvert et champêtre, même si de nouvelles constructions bordent la route et s'enfoncent perpendiculairement dans le territoire le long des voies d'accès. On peut ensuite découvrir les villages de Thimister et Clermont. Après Henri-Chapelle, de belles vues dégagées s'offrent encore au regard sur quelques kilomètres, avant d'entrer dans Kelmis (La Calamine) et de ressentir la pression urbaine d'Aix-la-Chapelle.

Une route qui se voit de loin. Une route construite sur une ligne de crête, si elle permet de voir loin, est également vue de loin. Elle souligne ainsi l'horizon et le rend sensible à toute modification.



De jour comme de nuit, le paysage le long de la Nationale 3 peut se lire en de nombreux endroits. Ici, la ligne d'horizon est renforcée par des alignements d'arbres et l'éclairage public (vue depuis le cimetière de Clermont).

L'autoroute Roi Baudouin couplée au train à grande vitesse

Plus récentes, l'autoroute E40 et la ligne ferroviaire à grande vitesse sont deux axes majeurs qui traversent le plateau. Dans les années soixante, l'E40 est le premier grand axe linéaire rapide qui traversa l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, pour relier Liège à Aix-la-Chapelle en Allemagne. Cette autoroute délésta en partie la Nationale 3 de son trafic. Comme souvent, l'emprise de ce type d'infrastructure se marque fortement au niveau paysager. Aujourd'hui, elle constitue une voie d'accès au paysage pour plus de trente mille voyageurs quotidiens.

Cette traversée de l'ensemble paysager par l'autoroute est aujourd'hui doublée, pour les trente-huit kilomètres qu'elles ont en commun, par celle du train à grande vitesse. La ligne paysagère créée par l'autoroute se renforce alors d'une voie ferroviaire, encore plus exigeante techniquement. Elle impose d'importants ouvrages en raison du caractère vallonné de la région (ci-contre, vue depuis le pont de la N627 entre Battice et Chaineux.).



Des voies rapides qui redessinent le paysage. Plusieurs viaducs importants ont dû être construits pour franchir les vallées présentes sur le tracé. A grande distance, ces ouvrages d'art animent le paysage. Pour d'autres, ils constituent des points de repère intéressants, voire impressionnants.



Ici, le viaduc de l'E40 et du TGV, avec Herve et la zone d'activité économique de Battice en arrière plan.

Des voies rapides qui peuvent sembler écrasantes. Certains ouvrages de franchissement peuvent sembler écrasants quand, à leur pied, on est confronté à leur masse. Le choix des matériaux ou du profil peut, bien entendu, influencer la perception.



L'ouvrage de franchissement à Vaux-sous-Chèvremont (photo de gauche) trahit l'empreinte du TGV dans le paysage proche. De même que le double viaduc de Herve qui impose une barrière forte en bordure de la ville (photo de droite, avec le viaduc de l'autoroute à l'avant et le viaduc du TGV à l'arrière).

Des voies rapides déstructurantes. L'arrivée de l'autoroute et du TGV peut modifier la cohérence de certains paysages et villages.

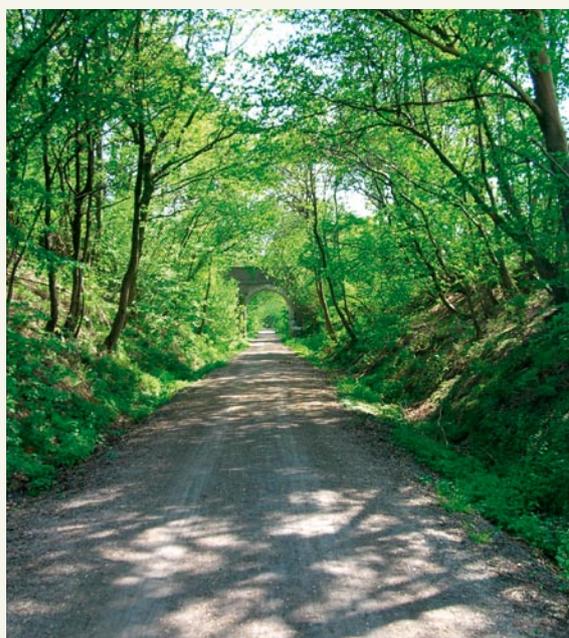


Le village de Elsaute est traversé de part en part par l'autoroute.

Le RAVeL sur l'ancienne ligne 38

Un tout autre moyen de découvrir le plateau. La ligne de chemin de fer n° 38 permet de traverser le plateau en vélo et à pied. Après avoir favorisé le développement industriel de la région, elle fut désaffectée. Elle revit aujourd'hui sous la forme d'une voie verte intégrée au Réseau Autonome des Voies lentes de Wallonie (RAVeL). Ce parcours aménagé entre Vaux-sous-Chèvremont et Hombourg représente une plus-value touristique très appréciée des riverains. En patrimonialisant le tracé ferroviaire, le RAVeL le soustrait à la pression foncière.

Un accès au paysage et au patrimoine. Les déplacements lents sans l'occasion de découvrir les paysages autrement. Ce trajet permet de se faire une idée assez fidèle de la diversité des paysages actuels du plateau, entre les panoramas renommés (le Fort de Battice, la croix de Charneux), les vergers basses tiges, les industries actives ou en friches et les villages comme Froidthier, Clermont, Aubel ou Hombourg.



Très fréquenté, le RAVeL offre des vues variées. A gauche, un champ labouré ponctué de quelques arbres têtards, au centre, le village de Froidthier et à droite la gare de Hombourg.

La traversée de la vallée de la Vesdre

Trois lignes pour trois paysages

La rivière, la ligne de chemin de fer n° 37 et la N61 se croisent dans la vallée de la Vesdre pour se séparer au pied de la ville de Limbourg. Ces trois flux (eau, voitures et trains) répondent à des caractéristiques différentes et engendrent des paysages qui le sont tout autant.

La Vesdre, à la limite sud de l'ensemble paysager, a façonné un paysage naturel d'exception. Elle a aussi joué un rôle majeur dans le développement de l'industrie lainière, responsable de l'essor de la ville de Verviers (voir, dans la troisième partie, l'aire de l'agglomération de Verviers). En certains points de son parcours, la Vesdre est également source d'agrément et de qualité paysagère.

La ligne de chemin de fer n° 37 inaugurée en 1843 va de Liège à Aix-la-Chapelle et relie Bruxelles à l'Allemagne. L'arrivée du train, facteur de développement industriel (grâce au transport de la main-d'œuvre et des marchandises), a suscité l'essor de certaines entités sur la Vesdre (Prayon, Pepinster...). Ces développements urbains sont rythmés par la présence des gares et ont ponctuellement donné à la vallée son caractère industriel encore perceptible aujourd'hui.



La ligne n° 37 constitue un ouvrage ferroviaire remarquable par ses tunnels, ponts et autres viaducs qui franchissent les méandres de la Vesdre. Ici, elle croise la N61 au pied de Limbourg à Dolhain.

Enfin, la N61 relie Liège à Eupen par la vallée. Elle est aujourd'hui urbanisée sur une grande partie de son parcours. Les constructions y sont d'une hauteur relativement faible, constituées de résidences de la première moitié du 20^e siècle, d'ensembles plus récents pour certains tronçons, de bâtiments industriels et commerciaux. Certains éléments marquent fortement le paysage, comme le Casino de Chaudfontaine, la carrière de Trooz... Plus discrets, quelques châteaux constituent des points de repère dans le paysage.



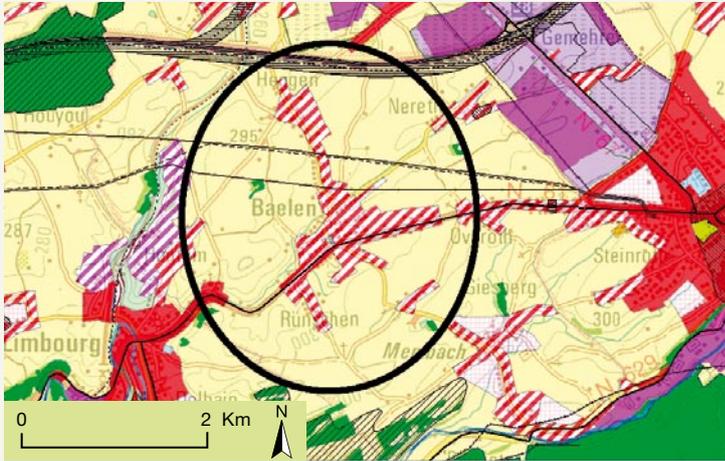
La N61 le long de la Vesdre.

La traversée de Verviers

Depuis les années septante, un autre axe de communication marque fortement le paysage urbain de Verviers qu'il traverse en longeant son centre historique du nord au sud : le tronçon E42 Verviers-Prüm. L'autoroute joue un rôle dans le développement périphérique de Verviers et de Dison, notamment par l'accès qu'elle offre aux parcs d'activité économique et à l'habitat résidentiel. Mais c'est aussi au cœur de la ville que l'autoroute a changé le paysage et les perspectives. Enfin, rappelons que la construction de ce tronçon a impliqué le détournement de la Vesdre, qui désormais ne contourne plus la jadis bien nommée « Ile Adam ».



L'autoroute au sud de Verviers, vue depuis Lambermont.



La disposition des zones d'habitat en ruban étroit le long des voies de communication favorise le développement de l'habitat linéaire et une urbanisation continue. Ici, extrait du plan de secteur autour de Baelen. CPDT (2007). Sources : carte IGN (1/100.000) scannée et Plan de secteur (2006).

Dynamiques et évolution

La fermeture des paysages par le développement linéaire de l'habitat

Que ce soit le long de la N3, de la N61 ou d'autres nationales, le développement urbain, résidentiel et économique se fait pressant. En outre, le plan de secteur ne préserve pas du développement des constructions le long des axes de communication et par là, d'une forme de fermeture des paysages ruraux.

Le futur ?

On peut s'interroger quant aux paysages qui émergeront de l'évolution de nos habitudes de mobilité. Par exemple, la mise en fonction du train à grande vitesse - qui ne s'arrêtera pas entre Liège et Aix-la-Chapelle - renforcera-t-elle ces deux pôles urbains et limitera-t-elle l'étalement de la périurbanisation en Entre-Vesdre-et-Meuse ? L'urbanisation induite par l'autoroute ou par les routes secondaires continuera-t-elle en parallèle ?

Mise en valeur de panoramas et d'itinéraires

L'aménagement de la N3, située sur la ligne de crête, pourrait être davantage réfléchi dans le but de mettre en valeur certains paysages de la région.

Une autoroute en devenir

A l'extrême ouest de l'ensemble paysager, un nouveau tronçon autoroutier est prévu et reliera Cerexhe-Heuseux (E40) et Beaufays (E25). Cet axe d'environ treize kilomètres traversera les extrémités ouest des aires paysagères de la Vallée de la Basse Vesdre et des Vallonnements de la Vesdre et de ses affluents et bouleversera profondément le paysage que l'on connaît aujourd'hui. Il devrait comporter de nombreux ouvrages d'art dont le plus impressionnant serait le viaduc sur la Vesdre. Si ce projet s'avère indispensable, la prise en compte paysagère prévue par la Convention de Florence devra guider la conception de cette liaison pour que soient préservés et mis en valeur les paysages traversés.

L'intensification de l'agriculture

Les évolutions structurelles

L'extension maximale du bocage et des vergers, atteinte fin du 19^e, début du 20^e siècle, va progressivement céder la place à une régression de ces structures, induite par l'extension de l'industrie dans la région puis par des facteurs extérieurs.

Depuis les années cinquante, la structure bocagère de l'Entre-Vesdre-et-Meuse s'altère de plus en plus vite en de nombreux endroits. Comme dans les autres territoires agricoles européens, les évolutions structurelles qu'a connues l'agriculture du 20^e siècle, notamment sous la pression de la politique agricole commune, ont eu d'importantes conséquences paysagères. La facilitation des échanges et les caractéristiques pédologiques de la région ont conduit à une spécialisation encore plus grande en production laitière, spécialisation qui devient presque exclusive. L'intensification et la mécanisation provoquent l'augmentation de la taille des exploitations et des troupeaux. Les productions de sirop et de fromage diminuent alors que les grosses porcheries se font plus nombreuses.

Conséquence indirecte de l'agrandissement des exploitations et des troupeaux, les parcelles aux confins des terres exploitées sont trop éloignées des bâtiments pour que les animaux y soient conduits facilement - et ce d'autant plus qu'ils sont nombreux. Souvent, ces parcelles de prairies excentrées par rapport au siège d'exploitation sont uniquement gérées par la fauche ou mises sous labour pour produire du maïs. Celui-ci est donné la nuit aux animaux, plus souvent gardés à l'étable. Ainsi, la culture de maïs s'est installée dans la région parce qu'elle correspond bien aux nouveaux besoins des exploitations, que des variétés adaptées au climat sont apparues et qu'elle a fait l'objet de primes.

La mécanisation de l'agriculture, ou plus précisément sa moto-mécanisation, c'est-à-dire l'utilisation de machines auto-motrices comme outils agricoles, a permis de diminuer drastiquement le nombre de bras nécessaires à l'exploitation d'un hectare et augmenter la taille des exploitations.



La structure agraire se modifie donc progressivement par l'agrandissement des parcelles et la disparition conjointe d'un grand nombre de haies et de vergers de hautes tiges. Les bâtiments agricoles évoluent également, avec la transformation des bâtiments traditionnels en habitat et l'apparition de nouvelles structures (type hangar), plus vastes et de conception très différente.



La mécanisation de la traite a permis d'agrandir la taille des troupeaux. De plus, les machines agricoles doivent pouvoir être abritées. Le gabarit traditionnel des fermes du 18^e siècle ne convient plus à cette agriculture en évolution. Les bâtiments ont progressivement été adaptés aux besoins modernes par l'adjonction de hangars et de silos.



Rapidement, les vergers n'ont plus trouvé leur place dans ce contexte d'intensification. Entre 1953 et 1973, divers subsides à l'arrachage des arbres fruitiers ont été octroyés. Les conséquences en Entre-Vesdre-et-Meuse semblent avoir été considérables : rien qu'en 1972, nonante mille hautes tiges ont été abattus en Province de Liège. Les primes, importantes, étaient d'autant plus intéressantes que les arbres étaient vieux et ne produisaient que des fruits de seconde qualité, non concurrentiels sur les marchés internationaux.



Autour de Charneux, 1955



Autour de Charneux, 2007

De plus, la cueillette était un travail pénible, les arbres entraient en compétition avec la production d'herbe et rendaient le travail des machines plus difficile. Aujourd'hui, les vergers de hautes tiges sont vieux et de plus en plus rares ; ils sont en partie remplacés par des basses tiges.

Ici, un verger de basses tiges protégé des oiseaux par des filets qui s'étendent à perte de vue. Cette arboriculture fruitière moderne se distingue nettement des vergers traditionnels.



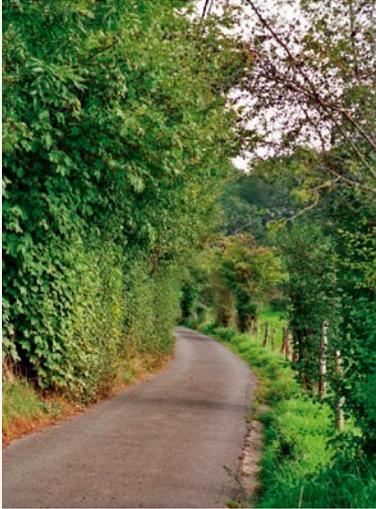
Plus récemment, les mesures agri-environnementales créées par la Politique Agricole Commune pour lutter contre ces disparitions ont proposé un soutien financier destiné à protéger les haies, alignements d'arbres, mares, etc. Ces mesures sont particulièrement bien sollicitées en Entre-Vesdre-et-Meuse où elles couvrent deux à cinq fois plus d'arbres, de mares ou de kilomètres de haies à l'hectare qu'ailleurs en Wallonie. Cette protection n'a cependant pas permis d'enrayer complètement l'hémorragie.

Les arbres des vergers hautes tiges, trop vieux, continuent à disparaître. Ils sont rarement remplacés.



Pour limiter son développement et favoriser sa diversité biologique, la haie nécessite un entretien. Mais la taille mécanique, introduite pour pallier le manque de main-d'œuvre, peut être source de maladies si elle est trop brutale (voir le déchetage sur la photo de droite). La plante risque de mourir et la haie peut disparaître progressivement.





L'arrachage des haies et l'utilisation de machines agricoles font progressivement disparaître des micro-reliefs typiques des régions vallonnées (comme les rideaux, ci-dessus, ou les talus, chemins creux et terrassettes).

Les industries agricoles

A partir de 1900, à l'époque de l'apparition des presses hydrauliques et de la demande croissante des villes voisines, les productions de sirop des fermiers sont progressivement regroupées dans des siroperies.

Plus tard, avec l'intensification de l'agriculture, le lait est vendu directement aux industries laitières et n'est plus transformé en fromage à la ferme. Or dans le système traditionnel, chaque ferme possédait quelques porcs qui valorisaient les sous-produits de la transformation du lait en fromage. La production de porcs se concentre donc progressivement dans quelques exploitations spécialisées. Une industrie agro-alimentaire s'installe à Aubel et assure la transformation de ces productions.

Ces quelques industries se sont ensuite progressivement détachées des matières premières locales.

Dynamiques et évolution

- La reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs est particulièrement difficile. Les normes en termes de santé publique, de dispersion et de stockage de lisier, les standards de qualité demandés par l'industrie du lait, les quotas de production (dont le prix de rachat n'a plus de lien avec sa valeur réelle) et le prix des terres, très demandées dans cette région, constituent des coûts difficilement surmontables pour un jeune qui souhaite s'installer. Les exploitations disponibles sont donc reprises par des agriculteurs déjà en place, qui agrandissent leur exploitation. Par ailleurs, les pressions environnementales qui visent à l'extensification impliquent de disposer de plus de surface pour la même production, ce qui induit aussi une demande en terres.
- Plusieurs paramètres permettent de penser que les risques de déprise des terres agricoles sont faibles : la demande en terres existe, les paiements européens sont liés à la surface cultivée et les mesures agri-environnementales permettent de gérer de manière très extensive et rentable des terres qui autrement seraient marginalisées. A l'inverse, une forte concurrence se fait sentir avec le logement et la proximité de l'Allemagne et des Pays-Bas, leur industrie, leurs infrastructures... Cette concurrence fait monter le prix des terres en zones urbanisables, ce qui incite à la réalisation de la plus-value, donc à la vente du terrain.

La diffusion des activités économiques et commerciales

La répartition des activités économiques dans l'espace fluctue dans le temps. Après la période pré-industrielle durant laquelle l'artisanat se répartissait dans tout l'ensemble paysager, les activités ont adopté, en même temps qu'un caractère industriel, des localisations plus spécifiques soit dans les vallées de la Vesdre et de la Meuse, soit près des gisements de houille et de minerais.

Depuis plusieurs décennies, avec la désindustrialisation et l'émergence de la société de services, on assiste à une relocalisation des activités économiques en lien étroit avec la nouvelle desserte en transports. En Entre-Vesdre-et-Meuse, cela se traduit par la multiplication de ces activités à proximité de l'autoroute, dans l'espace rural qu'elles avaient naguère presque déserté.

Bien souvent, ce n'est pas la taille du site qui modifie le paysage mais davantage sa localisation, l'architecture et la couleur des bâtiments. Certains sites sont localisés sur un plateau, en crête, en contrebas d'une crête ou encore dans la vallée de la Vesdre. Leur impact paysager peut être très important et de leur qualité visuelle dépend celle du paysage qui les environne.

Les activités économiques installées sur la crête

Sur le replat de la crête principale de l'ensemble paysager, une vaste zone d'activité économique de cent douze hectares se développe depuis les années septante.



A Battice, ce sont les bâtiments de l'usine spécialisée dans les fibres de verre qui forment l'élément le plus perceptible de la zone d'activité économique. Localisés sur le sommet du plateau, ils se voient à partir de nombreux endroits.

Le lieu de dépôt des déchets de l'entreprise forme une tache blanche dans le paysage qu'on appelle localement le « glacier de Bolland ».



Les activités économiques installées sur les versants

Deux zones de taille importante (Petit Rechain/Chaineux, Les Plénesses) ont été établies en bordure de crête, à proximité de la N3 et de l'échangeur autoroutier de Battice. Leur localisation et leur environnement immédiat les rendent peu présentes dans le paysage. Au bord de l'autoroute E40, la zone d'activité de Barchon/Blégny s'étend sur cinquante hectares.



Le parc de Petit Rechain/Chaineux de septante cinq hectares est situé en bordure de crête et est visible depuis la N3.



Le parc de Barchon/Blégny est situé le long de l'autoroute E40. C'est un parc dont l'impact paysager est fort. L'élément principal est un hall de congélation qui, selon certaines orientations, est visible à plus de cinq kilomètres. La recherche d'un volume compact et d'une emprise au sol faible tend, pour ce type de bâtiments, à produire des gabarits de grande hauteur. Le redéploiement du bassin industriel liégeois dans les activités logistiques risque de conduire à la multiplication de ce genre de construction. D'où l'importance d'élaborer une réflexion d'ensemble sur les paysages qui seront engendrés.

Les activités économiques installées sur les plateaux

Quelques zones d'activité économique se sont également implantées sur des plateaux, comme c'est le cas à Raeren, Eupen, Welkenraedt ou encore à Plombières en lien avec la gare de marchandises de Montzen.

Certaines zones d'activité économique sont moins perceptibles grâce à la végétation et à des bâtiments de faible hauteur. Ici, en été, on distingue à peine la zone d'activité économique de Rovert (à Raeren) depuis un sentier de promenade.



A Aubel, le parc spécialisé dans l'agro-alimentaire forme un ensemble construit qui se juxtapose au village. Les couleurs, les masses et la localisation de ces bâtiments les rendent cependant très visibles à partir de nombreux endroits. Ces activités connaissent un succès économique en lien direct avec l'histoire d'Aubel qui a consolidé sa position de centre régional par le développement d'activités alimentaires bien spécifiques : la siroperie, la cidrerie et la valorisation des produits porcins.

Les activités économiques installées dans la vallée de la Vesdre

La vallée de la Vesdre comporte quelques zones d'activité économique de petites et moyennes superficies, souvent situées à proximité du cours d'eau ou au niveau des replats. Les zones les plus importantes sont localisées à la périphérie de Verviers et d'Eupen. D'autres sont installées à la périphérie des communes comme à Pepinster, Goé ou Dolhain. On trouve également dans la vallée de nombreux bâtiments isolés, disséminés le long de l'axe fluvial.



Le site des câbleries d'Eupen, en fond de vallée, est visible de divers endroits. Son installation le long de la Vesdre date du développement industriel textile du 19^e siècle.

Les activités commerciales installées aux entrées de villes et villages

Le développement économique de la région se mesure aussi à la multiplication des bâtiments commerciaux le long des axes routiers. Eupen, Aubel, Herve, et Verviers sont particulièrement concernés par ce phénomène généralisé en Wallonie et au-delà.

On voit émerger pompes à essences, garages, grandes surfaces et panneaux publicitaires de part et d'autre de la route. Les villes et villages sont progressivement reliés par ces rubans de commerces qui deviennent le nouveau signal, pour l'automobiliste qui entre (comme ici, à Eupen) ou sort d'une cité.



Dynamiques et évolution

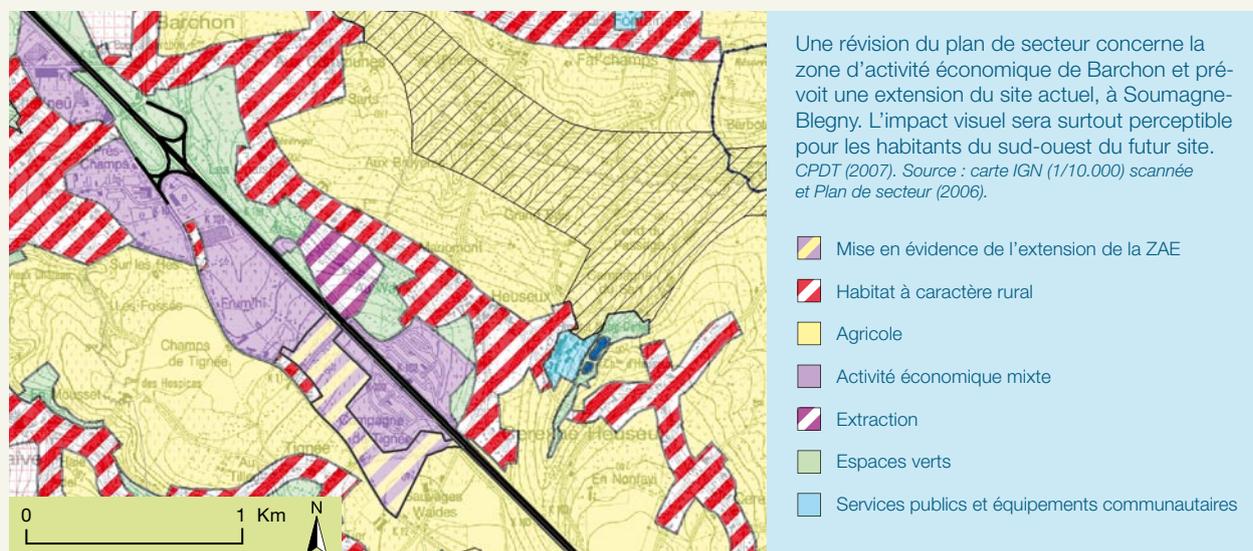
Un constat de renforcement de la présence des zones d'activité économique par densification et création

Il ne reste plus beaucoup de place disponible au sein des zones d'activité économique existantes. Pour répondre à la demande, les zones industrielles et commerciales devront s'agrandir ou trouver de nouvelles implantations. Des extensions peuvent être réalisées via la densification des zones d'activité économique actuelles non saturées. De nouvelles implantations pourraient être accueillies, par exemple, via les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) ou, en dernier ressort, par une révision du plan de secteur.

La mise en œuvre de telles zones nécessite une attention particulière pour éviter les déstructurations du paysage.



La zone d'activité économique des Plénesses, dont certains bâtiments ressemblent à des boîtes à chaussures, est relativement peu visible de par sa localisation en contrebas de la crête que suit la N3. Elle possède encore près de quatre-vingt-cinq hectares de parcelles non occupées. Leur comblement modifiera très certainement le paysage actuel.



Vers une requalification des sites occupés et des sites désaffectés

De façon générale, une attention particulière doit être accordée à l'aménagement et au réaménagement des zones d'activité économique existantes, comme c'est le cas à Prayon où un projet en cours prévoit d'intervenir sur le site pour renforcer sa qualité paysagère, améliorer sa relation avec la Vesdre et retravailler la liaison avec la Nationale.

La réaffectation de sites totalement ou en partie désaffectés représente également une opportunité unique de mise en valeur du patrimoine historique et naturel mais aussi paysager.

Des regards sur les paysages

Parallèlement à l'analyse des dynamiques des paysages, une enquête a été menée auprès d'une vingtaine d'acteurs dans le but de mieux comprendre les représentations sociales des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ce travail permet de cerner la façon dont ces acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région et la manière dont ils envisagent leur avenir.

Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en vue d'obtenir un diagnostic global du paysage. De plus, cette démarche sociologique s'inscrit dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent « (...) à *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* » (art. 5C) et de « *formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.* » (art. 6D)

Méthodologie des rencontres

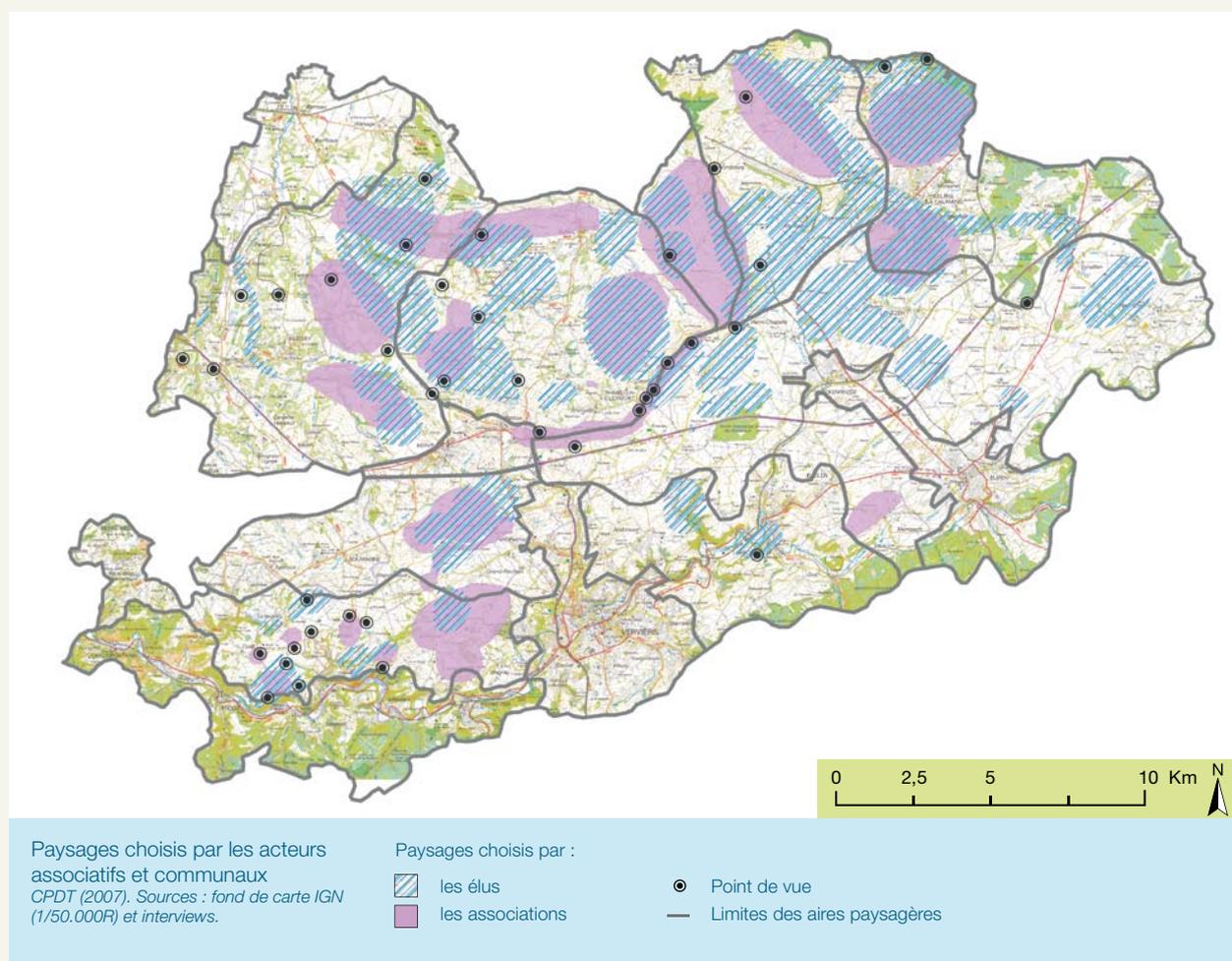
Les personnes interrogées vivent dans ou à proximité de la zone d'étude et sont toutes en relation avec la notion de paysage dans le cadre de leur activité professionnelle ou bénévole. Leur représentation du paysage allie ainsi objectifs professionnels et préférences personnelles. Les acteurs qui se sont prêtés à l'exercice sont des représentants associatifs et culturels en lien avec les paysages, des mandataires communaux, une agence de développement local et enfin des acteurs en relation avec le monde agricole.

Chaque rencontre s'est déroulée selon un même guide d'entretien. Dans un premier temps l'acteur parle de « paysage » en termes généraux pour ensuite s'attacher aux caractéristiques paysagères du territoire de l'ensemble étudié. L'interlocuteur détermine ensuite, à partir d'une carte, les zones qui lui semblent les plus intéressantes au niveau paysager, il définit les endroits les plus typiques, ou encore ceux qu'il estime abîmés. La discussion aborde enfin les menaces, les enjeux, le rôle des acteurs et leurs actions en faveur du paysage, ainsi que leurs attentes par rapport au contenu de l'atlas.



Localisation des communes dont sont issus les mandataires communaux interrogés.

C'est à partir des éléments recueillis auprès des divers acteurs évoqués ci-dessus que leurs diverses représentations du paysage ont pu être mises en évidence. Le présent texte tente de faire une synthèse des opinions exprimées et s'appuie sur des extraits choisis. Les visions qui découlent de ces interviews sont présentées le plus fidèlement possible et offrent un éclairage différent de celui qui ressort de l'analyse scientifique de l'ensemble. La carte ci-dessous présente les paysages choisis par les acteurs et reprend le plus fidèlement possible les espaces et les vues considérés comme les plus intéressants au niveau paysager. L'analyse de la carte et celle des différents discours a permis de pointer les caractéristiques des paysages les plus appréciés par les acteurs rencontrés. Les craintes qui accompagnent l'évolution des paysages, ainsi que la présentation d'initiatives de protection imaginées par les acteurs, terminent ce tour d'horizon.



Le paysage local comme patrimoine culturel et d'identification

L'évocation du thème « paysage » induit le plus souvent un renvoi de l'interlocuteur aux temps passés et aux paysages hérités des anciennes pratiques agricoles. Il apparaît que la représentation que chaque acteur se fait du paysage constitue une image globale construite à partir de territoires personnels et de trajets individuels.

Souvent, les répondants plus âgés ancrent la description de leur région dans leurs souvenirs d'enfance. Les plus jeunes se basent quant à eux sur la tradition orale et l'héritage des anciens pour adopter à leur tour un regard nostalgique et parfois découragé.

C'est la mémoire collective, témoin du passé, que certains craignent de voir disparaître :

« C'est comme si on voulait se débarrasser du passé. »

L'idée, parfois évoquée, que les paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse représentent un patrimoine culturel hérité et un facteur d'identité ne semble pas être clairement perçue par tous les acteurs. Leurs discours ne permettent pas de mettre en évidence la présence réelle d'une identité commune, même si des éléments communs peuvent être soulignés :

« L'identité se met en place, elle était présente, mais on n'en parlait pas. »

Une valeur économique pour les paysages



Au-delà de leur valeur historique et culturelle, les paysages sont parfois considérés comme des atouts économiques. Leur potentiel touristique semble largement sous-exploité. Les protéger devient urgent aux yeux de certains :

« Si on détruit tout ça, on n'attire plus personne. »

Par ailleurs, les brochures de promotion touristiques qui exploitent largement l'image bucolique de certaines portions de paysages, ne font pas l'unanimité :

« On n'éduque pas les gens, on montre une belle image figée. »

Les paysages choisis

De manière synthétique, il apparaît que les grandes caractéristiques qui sous-tendent la désignation d'un « beau » paysage sont la présence d'un relief accidenté et le fait qu'il y ait peu (ou pas) d'habitations. De prime abord, la description de la région fait plutôt référence à des paysages symboliques.



« Le Pays de Herve (...), c'est beaucoup de choses. Surtout l'aspect relief, vallonné, collines, cours d'eau. Aspect végétal aussi, les haies, les arbres fruitiers qui parsèment le tout. Aspect village et dispersion des fermes, aspect petit hameau. (...) Il y a aussi une composante culturelle qui a une certaine originalité. Vu d'une certaine hauteur, ça fait très jardin quand les arbres sont fleuris. »

Ensuite, l'image idéalisée fait place à des représentations mentales plus nuancées. Il ressort avec force, à travers le discours de chacun, une opposition entre les paysages tels que les acteurs aimeraient qu'ils soient et ceux auxquels ils se sentent réellement confrontés.

Les paysages ne connaissent pas les frontières administratives. Lors de l'exercice de désignation des paysages choisis, certains responsables communaux ne se limitaient pas à leur périmètre communal. Les autres catégories d'acteurs ont systématiquement fait leur choix à travers tout le territoire. La carte illustrant les choix des acteurs fait clairement ressortir une préférence pour les paysages situés au nord du territoire. Elle souligne aussi la concordance frappante des périmètres sélectionnés par les associations et par les décideurs communaux. Il semble donc qu'il y ait un consensus tacite quant aux paysages les plus marquants. Cependant, les associations semblent privilégier des espaces plus vastes, particulièrement au niveau des vallées qu'elles sélectionnent dans presque toute leur longueur. Cette différence pourrait être la traduction d'un objectif qui se rapproche plus de la protection de la nature de la part des associations.

Les sensibilités paysagères ne sont pas identiques que l'on vienne de « la Cuvette centrale du Pays de Herve » ou de « la Vallée de la Gueule herbagère », mais elles reflètent bien les caractéristiques locales et la diversité paysagère. Les premiers préféreront les paysages bocagers alors que les seconds seront plus sensibles aux bois et aux forêts qui ponctuent leur espace.



La vallée de la Gueule.

L'eau et les vallées

Comme souvent, les préférences paysagères se portent vers l'eau et les paysages offerts par les vallées. Les plus fréquemment citées sont les vallées de la Berwinne, de la Gueule, de la Gulp, de la Befve, de la Magne, du Bolland, de la Richelette, de la Hazienne ...

En ce qui concerne la Gulp, la portion de territoire sélectionnée est vaste. Ce choix peut s'expliquer par le caractère très peu construit de la vallée avec seulement quelques fermes disséminées.

Des points de vue

Parler des paysages, c'est aussi se positionner en un endroit précis pour admirer un panorama. Les lignes de crête ont à cet égard un succès certain. Comme il n'est pas toujours facile de délimiter un paysage apprécié sur une carte, la sélection de points de vue a été alors privilégiée. Dans d'autres cas, ils venaient renforcer la zone choisie. On peut ici souligner les points de vue les plus renommés comme la Croix du bois del Fiesse, le Cimetière Américain, Saint-Jean-Sart, la route Charlemagne ou les Trois Bornes.



Les paysages entourant la Croix du bois del Fiesse.

« Depuis les Trois Bornes, on voit tout. Certains prétendent avoir vu la pointe de Cologne avec des jumelles, ça me semble exagéré ; on voit des terrils d'exploitations du côté allemand et belge aussi. »

« Le Cimetière Américain offre une vue sur tout le Pays de Herve. »

« La chaussée Charlemagne, route où l'on a des vues, puisque ça suit le sommet. » « Vue dégagée à gauche, à droite. »

« Route qui en a vu avec les invasions en 14 et en 40. »... « Ça montre bien la vallée de la Berwinne. »

« Sur les trente kilomètres qui relient Liège à Aix, il reste cinq kilomètres de vue sur la campagne. »

Des points de vue moins connus ont aussi émergé lors des discussions, comme au nord de Olne, une vue sur le terril de Retinne ou encore depuis Hombourg vers Plombières.

« De Hombourg, vers Plombières, on peut voir les crêtes boisées qui terminent ces paysages et qui donnent ce caractère doux et agréable. »

Du bocage et des vergers

Pour la majorité des acteurs, le bocage au maillage serré, à l'habitat dispersé, et ponctué de vergers est l'emblème de la région. C'est l'aspect typique, la marque du territoire, l'identité exprimée des répondants. Il s'agit principalement des zones choisies au niveau de la cuvette centrale du Pays de Herve. Cependant, l'état général de la cuvette divise. D'un côté, se retrouvent ceux qui considèrent que cette zone a eu un tel succès qu'elle en fut la première victime en étant fort abîmée et de l'autre, ceux qui n'ont pas ressenti cette pression.

« Au niveau de la cuvette centrale, le versant nord d'Aubel, à partir du cimetière, c'est très vide, dénudé. »

Selon les témoignages, il reste encore quelques vergers qui méritent le détour. Certains de ces vergers font l'objet d'une grande attention alors que d'autres paraissent à l'abandon. Ce sont pourtant ces vergers qui sont évoqués lorsqu'il s'agit de décrire les paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

« Il y a un verger au lieu-dit « Corbillon » à Thimister-Clermont ou encore à Aubel ; le lieu-dit « Hostert » est le plus beau vieux verger, c'est là que les gens sont envoyés pour faire des photos. C'est un verger conservatoire. »

« Les vergers ont disparu à quatre-vingt-cinq pourcent en cinquante ans. »

« Je ne parlerai plus de vergers, ce n'est plus le pays des vergers. »

D'autres endroits ont été choisis pour leur bocage, comme au niveau du lieu-dit « Bois de Herve » et à proximité de la tête de la vallée de la Berwinne ou aux alentours de Welkenraedt.

« Il y a une belle zone à gauche de Welkenraedt. »

Des villages

Soiron et Clermont sont à l'unanimité des villages homogènes et harmonieux. Ces lieux avaient par ailleurs été révélés dans les années septante grâce à des publications sur le patrimoine.

Olne et la Vieille Ville de Limbourg complètent souvent le coup de cœur des interlocuteurs.

Le hameau de « En Gelivaux » et ses environs, les villages de Charneux, Moresnet et Walhorn sont également régulièrement cités comme étant de qualité.

« Le village de Moresnet pourrait être un des plus beaux villages de Wallonie. »



Vue de Clermont sous la neige. Photo : R. Huyghe.

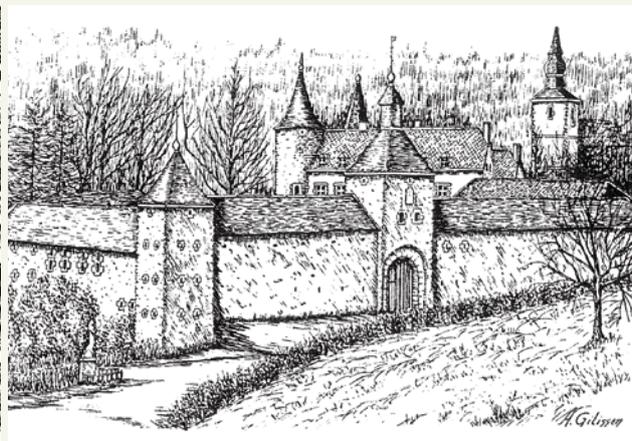


Soiron par A. Gilissen.

« Ces constructions là, vous ne les trouvez nulle part ailleurs »



Olne par A. Gilissen.



Le château de Bolland par A. Gilissen.

Des monuments historiques

Les acteurs associent certains monuments et attrait paysager. Il s'agit en général de monuments présentés dans les brochures touristiques.

L'abbaye de Val Dieu, le château de Bolland, le calvaire de Moresnet-Chapelle, le château de Crawhé... sont considérés comme emblématiques de la région.

« A l'est, c'est un pays de châteaux à en pâlir d'envie. »

Des zones boisées et des pelouses calaminaires

Pour les acteurs qui travaillent dans la partie nord-est de l'ensemble, ce sont les forêts et les pelouses calaminaires qui rendent leur région particulière. Ils mettent en avant leur intérêt pour la qualité de la nature.

Les bois de Beusdal, de Preuss, Schimperbosch, Heiss sont alors cités ainsi que les pelouses entre Kelmis (La Calamine) et Lontzen.



La pensée calaminaire.
Photo : ADL Lontzen-Plombières-Welkenraedt.



« Le bois de Preuss est le plus boisé de la région ; il a un intérêt sociologique et touristique ; c'est le point vert des habitants de Aix-la-Chapelle. »

« La forêt, en fond de vallée, son vert prégnant qu'on ne trouve pas ailleurs, une luminosité particulière, même dans les Ardennes, on ne voit pas ça. »

Pour les autres acteurs, c'est le bois de Bolland qui revient régulièrement comme un endroit intéressant.

Un sentiment diffus de destruction des paysages

Malgré cette richesse que chacun se plaît à partager, le sentiment général des interviewés est qu'il ne reste que des portions de paysages intacts. Non pas que la région ne soit plus belle et attractive, mais elle est ressentie comme étant grignotée de toutes parts.

Le sort du paysage est intimement lié à celui de l'évolution de l'urbanisation et de l'agriculture.

« Ce ne sont pas de grosses zones qui sont détruites, mais des petites choses qui font que l'on a perdu de la diversité. Le paysage est grignoté par la rurbanisation et l'évolution de l'agriculture. »

Il est intéressant de noter que les interlocuteurs ne peuvent pas toujours localiser les endroits précis où le paysage est abîmé. Le premier sentiment exprimé est celui d'une dégradation générale. Par la suite, il apparaît plus précisément que ce sont les nouvelles constructions le long des nationales ou encore les nouveaux lotissements qui gâchent et ferment les paysages.



« Ce ne sont pas des points noirs dans le paysage mais une évolution qui a transformé nos endroits qui sont de manière moins distinctive « LE » Pays de Herve. Plus des paysages anonymes, moins marqués, c'est pas moche, mais c'est notre souvenir qui est déçu. Ce qui a fort détruit nos paysages c'est l'urbanisation le long des routes. »

Toutes les communes sont concernées par ce phénomène et voient leur population augmenter. Certains mandataires communaux s'en inquiètent plus que d'autres. Les conséquences de cette envolée démographique sont fréquemment énoncées, comme la création de villages dortoirs ou la construction des maisons le long des voiries. Certaines communes sont considérées par les acteurs comme « perdues » ou particulièrement abîmées.

« A Soumagne, c'est trop tard. (...) De Soumagne vers Ayeneux, au « Thier du Grand U », c'est en train d'être détruit. »

« A Plombières aux Trois Bornes, il y a plein de crasses. »

« De Liège vers Fléron, il n'y a plus rien. Sauf au niveau de Moulin sous Fléron.»

« A Battice, le lotissement de « Bousehmont » est un coup de poing dans le paysage. »

« Le Pays de Herve est une région très attractive, elle est aujourd'hui victime de son succès. »

La spéculation inquiète, elle ne permet plus aux locaux d'accéder à la propriété ou réduit la taille des parcelles achetées.

« Les gens ne prennent plus de parcelle leur permettant d'avoir de l'espace pour la nature. On ne peut plus aller en largeur, alors on va en hauteur. »

La banalisation de la région et la perte d'éléments structurants comme les haies, les vergers ou encore les mares par le développement d'un habitat pavillonnaire sont des griefs fréquents. La perte de cohésion sociale entre les anciens habitants et les nouveaux est également exprimée.

« Le développement des maisons en rang d'oignons, c'est une catastrophe au niveau sociologique, économique, paysager... »

Une autre conséquence de cet étalement d'habitations est la perte de la vue qui marque l'entrée d'une ville ou d'un village.

« A part Mortier (Blégny), on n'a plus l'impression qu'on entre dans un village. Dans quelques années, ce ne sera plus le cas parce qu'on construit en amont et en aval du village. »

« La ville de Herve, on n'a pas l'impression qu'on y entre, il n'y a pas de coupure entre ville et campagne. »

« Veut-on que tout soit la périphérie urbaine ? »



Et puis, il reste ce que les interviewés considèrent comme des blessures dans le paysage et sur lesquelles ils estiment avoir peu de prise. Les autoroutes, la ligne pour le train à grande vitesse ou les entreprises sont ainsi dénoncées. La gêne ressentie se marque autant le jour que la nuit lorsque la présence de ces installations est accentuée par un éclairage envahissant.

Ces nombreux constats négatifs doivent être nuancés : plusieurs répondants précisent qu'il y a beaucoup de belles choses à voir et qu'il faut éviter de sélectionner l'une ou l'autre zone épargnée et de ne plus protéger que celles-là au détriment du reste.

« J'ai peur qu'on sanctuarise quinze ou vingt sites et que pour les autres on abandonne. »

« On garde des vestiges à Thimister ou Soiron, mais si c'est ça alors on perd l'essentiel. »

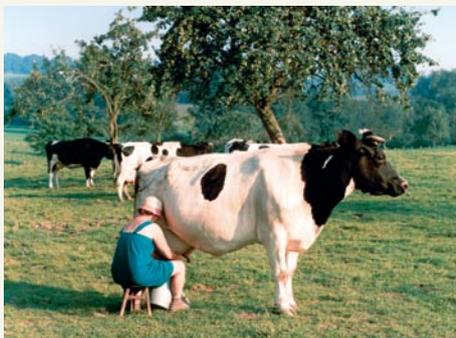
« Quelle sera la marge de manœuvre si on ne garde que quelques sites d'intérêt paysager ? »

« Il y a encore des paysages survivants. »

L'agriculture au cœur d'un paysage identitaire

Pour la plupart des acteurs, parler des paysages de la région, c'est faire spontanément référence aux agriculteurs. Ils font partie intégrante de l'histoire des paysages, de leur construction et de leur évolution.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs semblent conscients des difficultés techniques, organisationnelles et financières qui concernent cette profession.



Les méthodes agricoles d'hier. Photo : R. Huyghe

« Le paysage devient une contrainte pour l'agriculteur. Avant, il s'y appuyait, faisait corps avec le paysage. Maintenant, les agriculteurs ont pris une orientation intensive. L'agriculture va se faire à plus grande échelle, elle va devenir industrielle. Face à la concurrence, on les entraîne vers la compétition, vers le gouffre. »

Les agriculteurs ne représentent qu'un très faible pourcentage de la population active et pourtant, leur influence sur le paysage se fait fortement sentir vu la surface concernée par leurs activités. Que ce soient les haies, les vergers ou les prairies, le décor planté et si familier paraît en sursis.

« Si ça continue, on va faire disparaître les haies. Il faut accentuer l'agriculture de qualité, plus diversifiée. »

« L'aspect bocager se perd mais c'est moins voyant que l'aspect verger. C'est dû au temps nécessaire à l'entretien. »

« La mécanisation a obligé les fermiers à couper les vergers ; les arbres fruitiers au milieu des prairies étaient un obstacle aux machines. »

Les arbres têtards semblent être aussi vus comme une spécificité de la région, qui risque pourtant, elle aussi, de ne plus faire partie du paysage quotidien. Ces arbres disparaissent soit par abattage, soit à cause de leur fragilisation par des élagages trop intensifs.

« On n'en voit pas partout en Belgique, ils sont riches d'un point de vue écosystème.

« On ne replante plus de jeunes arbres, ils vont disparaître d'un coup et c'est là qu'on verra le vide (...) il faut cinquante ans pour faire un arbre têtard. »

Quelques interlocuteurs perçoivent la conversion des prairies en champs de maïs comme une évolution inquiétante. Ce sont dix pourcents des terrains agricoles qui sont aujourd'hui consacrés à la culture de maïs. Ces cultures ont, selon certains, un impact visuel fort parce qu'elles ne correspondent pas à l'image qu'ils se font de leur région.



Enfin, certains expriment la crainte que les diverses altérations du paysage ne s'accroissent lorsque les agriculteurs prendront leur retraite. Cette appréhension repose sur le fait que le prix du terrain à bâtir a pris une telle valeur qu'il est plus intéressant de vendre ses terrains que de les cultiver.

« Comment leur dire de ne pas vendre et de ne pas lotir ? »

La majorité des personnes interrogées a le sentiment que l'urbanisation et l'agriculture sont en compétition pour le territoire.

« Il y a assez de maisons à restaurer dans les villages. Il ne faut pas faire passer des prairies en zone à construire, ça fout en l'air le paysage. »

« Les Allemands et les Hollandais remettent les vieilles briques en valeur. »



Les nombreux rachats de fermes anciennes et leur remise en valeur par des particuliers sont par ailleurs assez appréciés. Les acteurs considèrent que préserver ces témoins du passé en changeant leur affectation répond à un besoin réel de préservation du patrimoine.

Face à ces divers constats et sentiments, des propositions d'actions émergent. Les acteurs sont cependant tous conscients que ce n'est pas aux seuls agriculteurs de porter l'avenir de quatre-vingts pourcents du territoire et que les pouvoirs publics, les associations et les particuliers devraient apporter leur aide.



Emeline et Florine de l'école de Charneux (troisième primaire) dessinent une ferme et ses environs. Mélange de vision bucolique et de réalité économique, les éléments de l'agriculture actuelle dans le paysage semblent ici bien présents. Emeline met davantage l'accent sur les champs de maïs alors que Florine met en exergue les arbres (têtards ou fruitiers) et les haies. Dans les deux cas, la ferme avec son hangar semble particulièrement paisible et assez discrète. Ici, le paysage bâti ne constitue pas l'élément central de perception du milieu environnant.

Le système de primes agri-environnementales est ainsi considéré comme globalement positif. Mais les personnes interrogées ont le sentiment que les agriculteurs n'ont pas confiance dans le mécanisme car les conditions d'octroi des primes peuvent être modifiées au cours du temps. Dans le même ordre d'idée, la durée d'engagement imposée pour bénéficier des primes est, selon les uns et les autres, trop longue ou trop courte.

« Depuis l'introduction des primes agri-environnementales on a vu réapparaître le héron cendré. »

« Il est difficile pour les jeunes de s'investir dans les mesures agri-environnementales, parce que c'est pour cinq ans et ils ne peuvent donc pas faire de projet d'exploitation à cette échéance. »

L'agriculture biologique est présentée par ses défenseurs comme une solution intelligente qui permet de limiter les pollutions et engendre une plus grande biodiversité au sein et aux alentours de l'espace cultivé. Certains souhaitent voir s'étendre ce mode de gestion à une plus large portion de territoire.

« Les impacts du bio et de l'agriculture raisonnée sur le paysage rendraient les prairies plus vertes en cas de sécheresse. »

« Le bio n'est pas une solution puisqu'il faudrait plus de surface et qu'il n'y en a plus. Les labels seraient plus une solution. »

Enfin, face à une cohabitation pas toujours facile entre usagers de l'espace, le fait que certains agriculteurs permettent aux promeneurs de traverser les prairies est très apprécié et constitue peut-être une nouvelle voie vers un dialogue et une découverte mutuelle. L'ouverture de l'agriculture au tourisme paraît de la sorte prometteuse à certains.

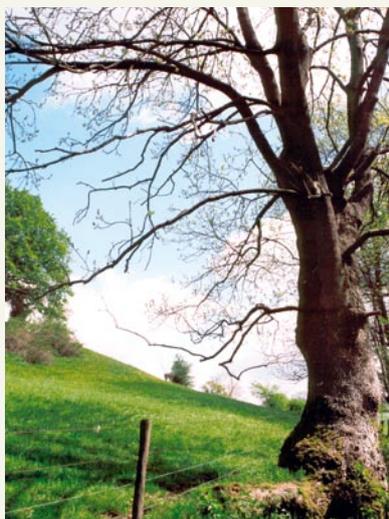


Les paysages, une thématique mobilisatrice

Ces regards croisés sur les paysages ont pu mettre en lumière le dynamisme et les préoccupations des différents acteurs. Quelques exemples d'actions mises en place pour préserver la qualité du cadre de vie de la région et sensibiliser le regard de chacun de nous peuvent ainsi être soulignées.

Les associations s'organisent

L'Entre-Vesdre-et-Meuse semble être un terreau fertile pour la participation citoyenne, comme en témoignent les diverses associations actives dans la région. Pour préserver la qualité de leur région, ces groupements adoptent des stratégies et des moyens aussi divers que complémentaires.



Ici, vue sur le site du Thier des Oies.
Photo : R. Huyghe.

Ainsi, les associations s'attachent à la publication de revues relatives aux particularités paysagères de la région, à l'organisation de promenades de découverte et à la diffusion d'informations sur la plantation des haies et sur la taille des arbres fruitiers pour les particuliers.

Des habitants se sont réunis et organisés pour défendre et valoriser un petit site, le Thier des Oies, dans la vallée formée par le ruisseau de la Befve.

Les agriculteurs sont aussi sollicités par les associations en vue par exemple de remettre en fonction des sentiers perdus.

« Les sentiers permettent la réappropriation des paysages par les citoyens. »

De manière plus globale et prospective, une convention des paysages du Pays de Herve a été élaborée par une association et commence à être adoptée par quelques communes.

Les communes s'associent

Certaines communes se sentent plus fortes en se réunissant pour tenter d'adopter une approche intégrée. La mise sur pied de l'agence de développement local de Plombières-Lontzen-Welkenraedt a ainsi permis de mettre en place une action dans la vallée de la Gueule. Il s'agit d'un projet touristique visant à valoriser la « Route Vallée de la Gueule, Via Gulia ». Dans le cadre transfrontalier, l'idée est de garder un continuum paysager et patrimonial. L'agence a aussi placé des tables d'orientation pour éveiller l'intérêt paysager (à Henri-Chapelle et à Lontzen).



La création de la maison du Tourisme de Herve qui associe six communes est fréquemment citée comme une mesure importante pour les paysages.

Le Contrat de rivière Vesdre qui concerne les communes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre prend aussi des engagements et initie des actions en relation avec les paysages.

Des écoles sensibilisent

L'école joue aussi un rôle dans l'apprentissage des paysages. L'école de Charneux a consacré une semaine d'animation aux paysages du Pays de Herve. Les enfants de troisième et quatrième primaire ont appris à reconnaître et à identifier les paysages typiques, à s'intéresser à la vie agricole d'autrefois et aux techniques de fabrication des produits de bouche et à leur histoire. Les élèves se sont intéressés aux haies en identifiant les diverses espèces végétales qui les composent ainsi que leurs avantages et inconvénients.



La Croix de Charneux dessinée par Laura et Elise en octobre 2005.

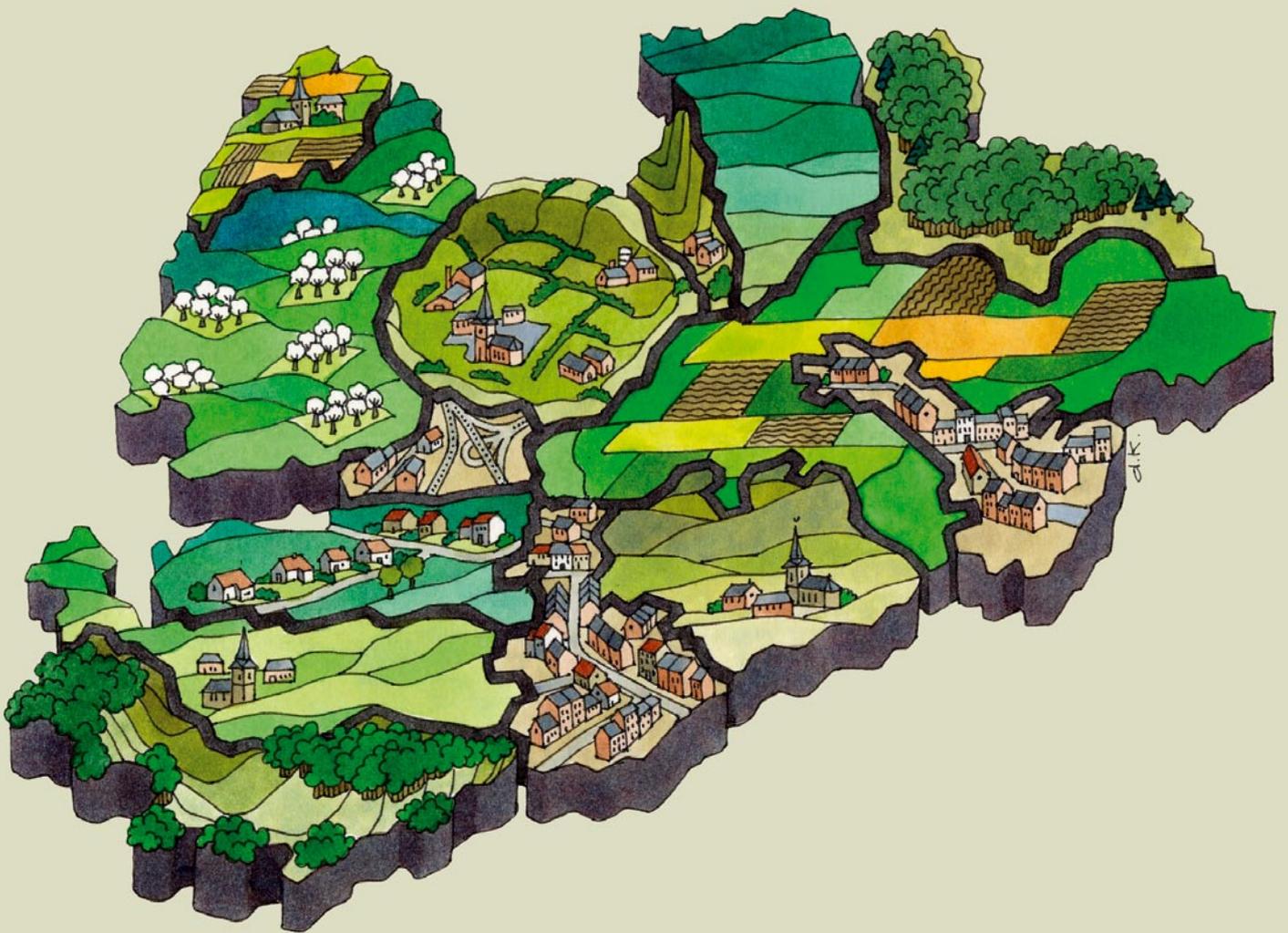
En bref

Ces témoignages font ressortir trois grandes attitudes, non exclusives, par rapport aux paysages. La première privilégie la notion d'héritage et exprime une crainte pour l'avenir, la deuxième tend à relativiser les problèmes et à considérer que l'évolution des paysages n'est que le reflet de nos activités économiques et la troisième accorde aux paysages une forte dimension identitaire.

La thématique des paysages divise les acteurs autant qu'elle les réunit. Les associations peinent à fédérer tous les acteurs, dont l'adhésion est primordiale pour l'avenir de la qualité du cadre de vie de la région. Les agriculteurs, par exemple, se sentent démunis et dépossédés, alors que le pouvoir politique est tiraillé entre les impératifs économiques et la qualité du cadre de vie.

La reconstruction d'une identité basée sur le paysage est aujourd'hui en voie d'élaboration mais elle devrait peut-être s'ouvrir et intégrer les nouveaux facteurs d'évolution des paysages.

Les aires
paysagères
de l'Entre-Vesdre-
et-Meuse



Au sein de la Wallonie, l'Entre-Vesdre-et-Meuse se particularise par le relief fortement découpé du plateau sur lequel il s'étend et par sa structure bocagère. C'est ainsi qu'il est considéré, à cette échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si l'on change d'échelle, si on y regarde de plus près, les paysages que présente cet ensemble sont plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Treize aires paysagères ont été identifiées en Entre-Vesdre-et-Meuse. La carte ci-contre délimite ces aires paysagères et illustre schématiquement les critères prédominants dans leur caractérisation. On y voit se détacher, par exemple, les espaces boisés du sud-ouest et du nord-est de l'ensemble paysager, ou encore les espaces présentant des labours importants. Le relief qui détermine la délimitation de certaines aires s'avère très marqué au sud, dans la vallée de la Basse Vesdre, contrastant notamment avec le nord-ouest de l'ensemble qui présente un relief particulièrement faible. Dans ces deux cas, le critère du relief a été déterminant dans la délimitation de l'aire paysagère.

Ces aires ont été identifiées selon la méthodologie scientifique détaillée. Ce développement est suivi d'une brève analyse des principales caractéristiques du découpage de l'ensemble paysager. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune des aires paysagères.

Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et les ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20.000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. L'occupation du sol se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par la répartition de ces espaces par rapport au relief, ainsi que par les dynamiques les affectant. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des changements nets, on rencontre fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.

Dénominations

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire.

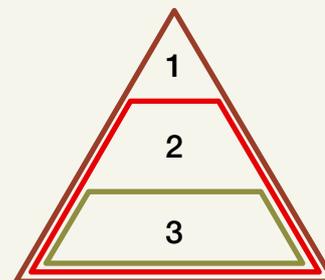
Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée le contraste justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Urbanisation
Terrasses mosanes	1	Plat	Labours	Villages
Vallées de Barchon et de Blégny	2	Vallonnements	Vergers, boisements	
Cuvette centrale du Pays de Herve	3	Ligne de crête périphérique	Herbages et haies	Habitat dispersé
Bourgs ruraux de Herve - Battice	4			Espace charnière
Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers	5			Étalement du 20 ^{ème} siècle
Vallée de la Gulp	6	Vallée		Très peu construit
Vallée de la Gueule herbagère	7	Ondulations		
Plateau de Welkenraedt	8	Plateau	Grandes mailles, labours, peu de boisements	
Agglomération de Eupen - Welkenraedt	9			Bipolarisation
Arc forestier de La Calamine	10		Boisements	Pression urbaine
Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents	11	Vallonnements	Boisements des pentes	Noyaux lisibles
Agglomération de Verviers	12			Agglomération urbaine
Vallée de la Basse Vesdre	13	Encaissé	Boisements	Industrialisation

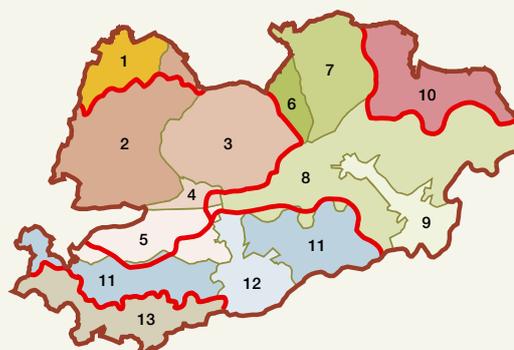
Chaque ensemble paysager de Wallonie se compose de différents territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50.000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès) sont à présent différenciés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20.000.



1. Ensemble paysager - 2. Territoires paysagers parfois subdivisés en faciès - 3. Aires paysagères

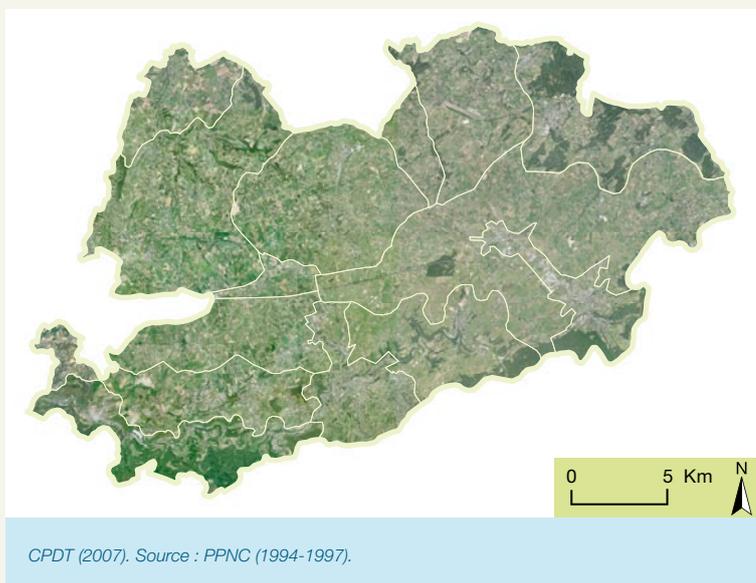
Territoire paysager	Aire paysagère	
Terrasses mosanes	1	Terrasses mosanes
Moyen plateau du Pays de Herve – Faciès du plateau central	2	Vallées de Barchon et de Blégny
	3	Cuvette centrale du Pays de Herve
	4	Bourgs ruraux de Herve - Battice
	5	Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers
Moyen plateau du Pays de Herve – Faciès de l'arrière-pays de Herve	6	Vallée de la Gulp
	7	Vallée de la Gueule herbagère
	8	Plateau de Welkenraedt
	9	Agglomération de Eupen – Welkenraedt
Tête de vallée de la Göhl	10	Arc forestier de La Calamine
Vallonements de la Vesdre et de ses affluents	11	Vallonements herbagers de la Vesdre et de ses affluents, ouest et est
	12	Agglomération de Verviers
Vallée de la Basse Vesdre	13	Vallée de la Basse Vesdre

La carte montre l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers qui ont été définis antérieurement. Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. Certaines limites ont été réajustées. Les territoires se recomposent avec les aires d'une même gamme de couleur, selon le tableau ci-dessus.



L'image aérienne montre surtout, à cette échelle, la localisation des boisements qui apparaissent en foncé. On y perçoit aussi clairement certaines structures linéaires qui se détachent par leur continuité : l'autoroute, les installations ferroviaires (notamment à Montzen, importante gare de triage), et surtout le tracé de certains cours d'eau.

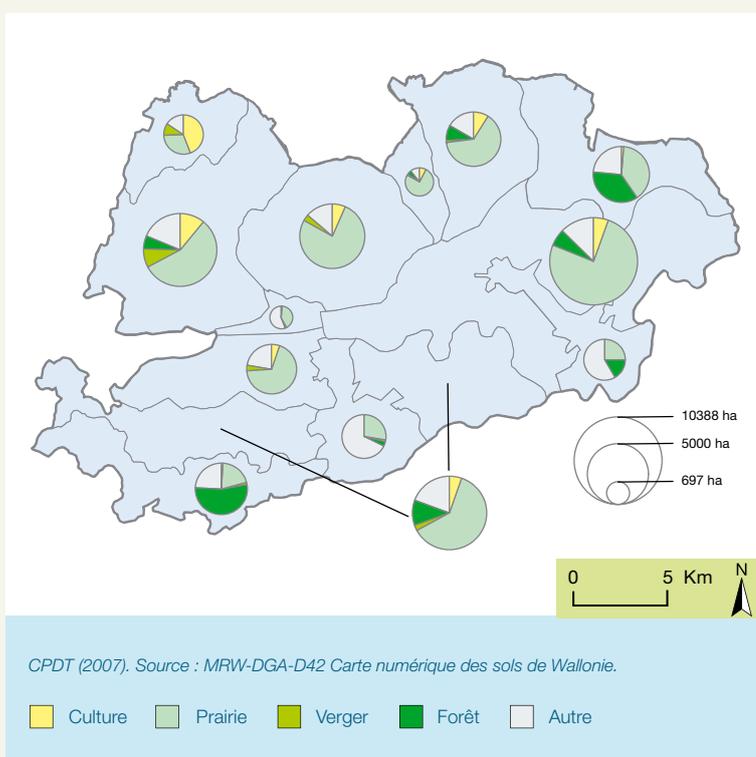
Sans entrer déjà dans le détail de chaque aire, leur différenciation peut être sommairement précisée par l'examen de quelques cartes.

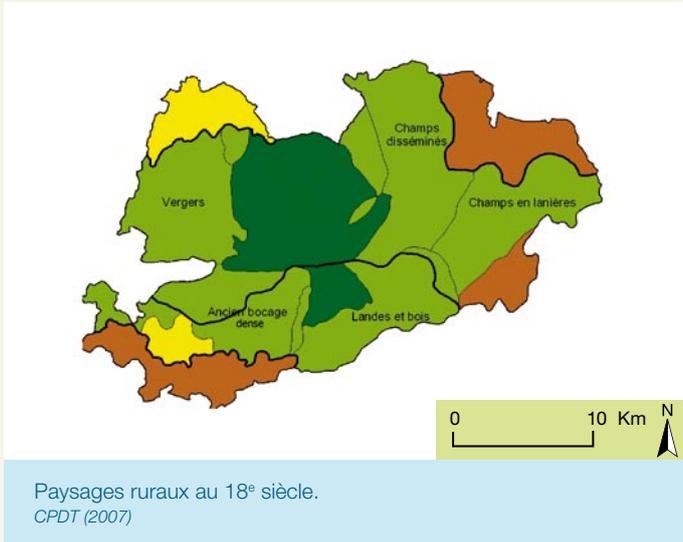


L'examen des données de l'occupation du sol fait apparaître des caractéristiques générales à l'ensemble paysager, mais aussi des nuances liées aux aires paysagères.

L'ensemble paysager se caractérise surtout par la forte importance des herbages. Il y a cependant trois types d'exceptions : les aires caractérisées par l'urbanisation (Agglomération de Verviers, Bourgs ruraux de Herve – Battice, Agglomération de Eupen – Welkenraedt), celles où les boisements occupent de grandes surfaces (Arc forestier de La Calamine et Vallée de la Basse Vesdre) et celle où c'est la structure même de l'espace agricole qui diffère pour s'orienter vers les labours (Terrasses mosanes).

Notons encore différentes proportions de vergers, que l'on trouve en abondance dans l'ouest de l'ensemble paysager mais qui sont nettement plus rares ailleurs.



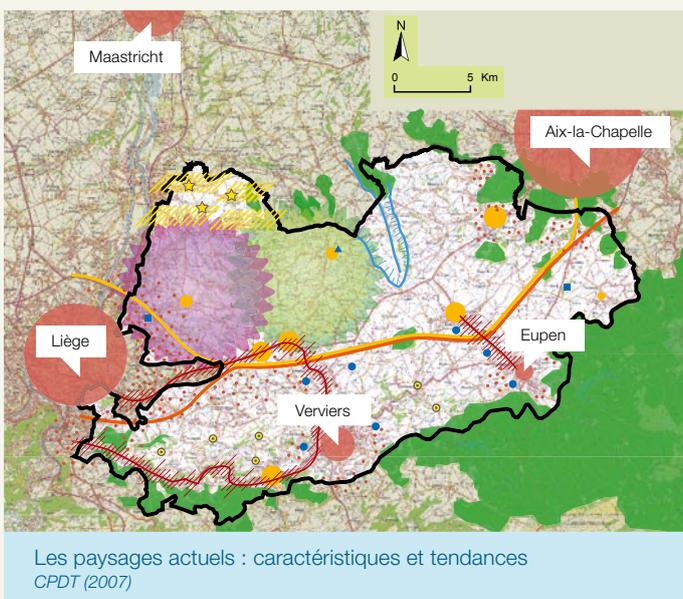


La comparaison de la carte des aires avec celle de la page 51, qui présente les paysages ruraux au 18^e siècle, montre certaines similitudes avec le découpage proposé pour les paysages actuels.

La plus forte discordance provient de la prise en considération dans la cartographie des aires de l'extension des paysages urbanisés. Par contre, on retrouve à l'identique les espaces boisés de la Basse Vesdre et du nord-est de l'ensemble. La composante agricole continue à s'inscrire dans ses grandes lignes historiques. L'extension des vergers reste un fait persistant, et il en va de même pour l'espace des labours de l'est de l'ensemble, mais surtout pour celui des Terrasses mosanes.

L'aire de la Cuvette centrale du Pays de Herve correspond de façon générale à l'espace identifié comme bocage fermé à l'époque de Ferraris, mais la portion sud de celui-ci, située de l'autre côté de la crête principale, est rattachée à une autre aire paysagère actuelle. L'espace d'openfield identifié à l'époque de Ferraris aux alentours du village de Forêt s'intègre aujourd'hui dans une aire caractérisée par la présence de villages bien lisibles dans le paysage.

La carte des aires paysagères peut, de la même manière, être mise en rapport avec la carte des caractéristiques et tendances du paysage actuel de la page 41. Parmi les éléments structurants identifiés dans les paysages actuels, on notera d'abord l'axe de la crête principale, suivi par la N3, qui sert ici de limite à diverses aires.



Les espaces urbains de Verviers et d'Eupen ont servi de noyau à la délimitation de deux aires, alors que la périurbanisation imprègne suffisamment les paysages entre Liège et Verviers pour conduire à identifier une aire paysagère. Mais plus au nord, où la périurbanisation est également importante visuellement, la présence de vergers prend le pas comme critère déterminant. Les éléments bocagers mis en exergue entre Battice et Aubel permettent de caractériser la Cuvette centrale. A nouveau, les boisements constituent un critère fort dans la Basse Vesdre et autour de Kelmis (La Calamine) et les cultures demeurent le trait saillant des Terrasses mosanes.

Les aires : mode d'emploi

Chaque aire paysagère est présentée sous la forme d'une fiche d'identité d'une douzaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, le lecteur découvre celle-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire en question. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé de ses caractéristiques actuelles.

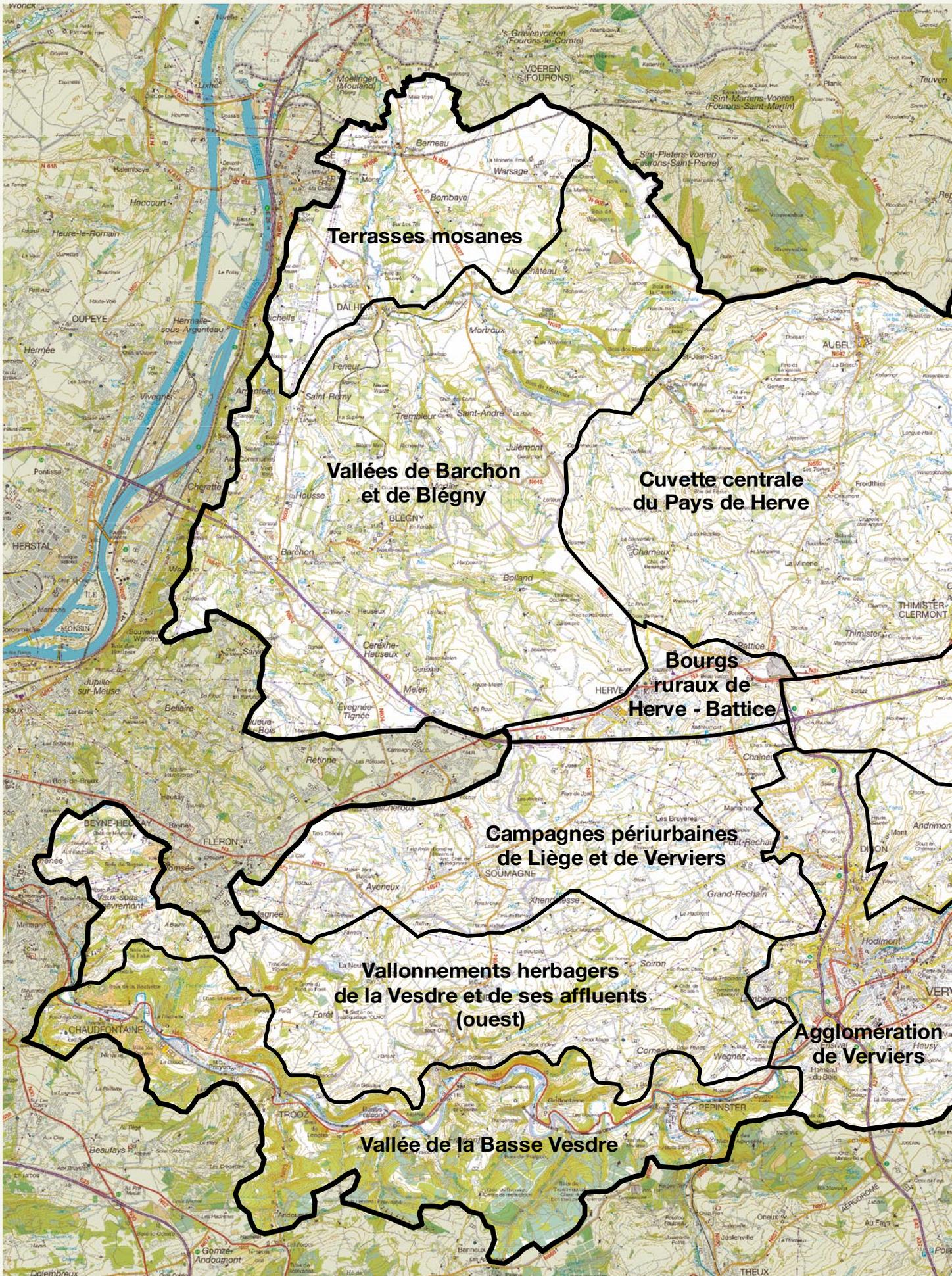
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Pour trois aires, la Cuvette centrale du Pays de Herve, les Terrasses mosanes et la Vallée de la Basse Vesdre, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

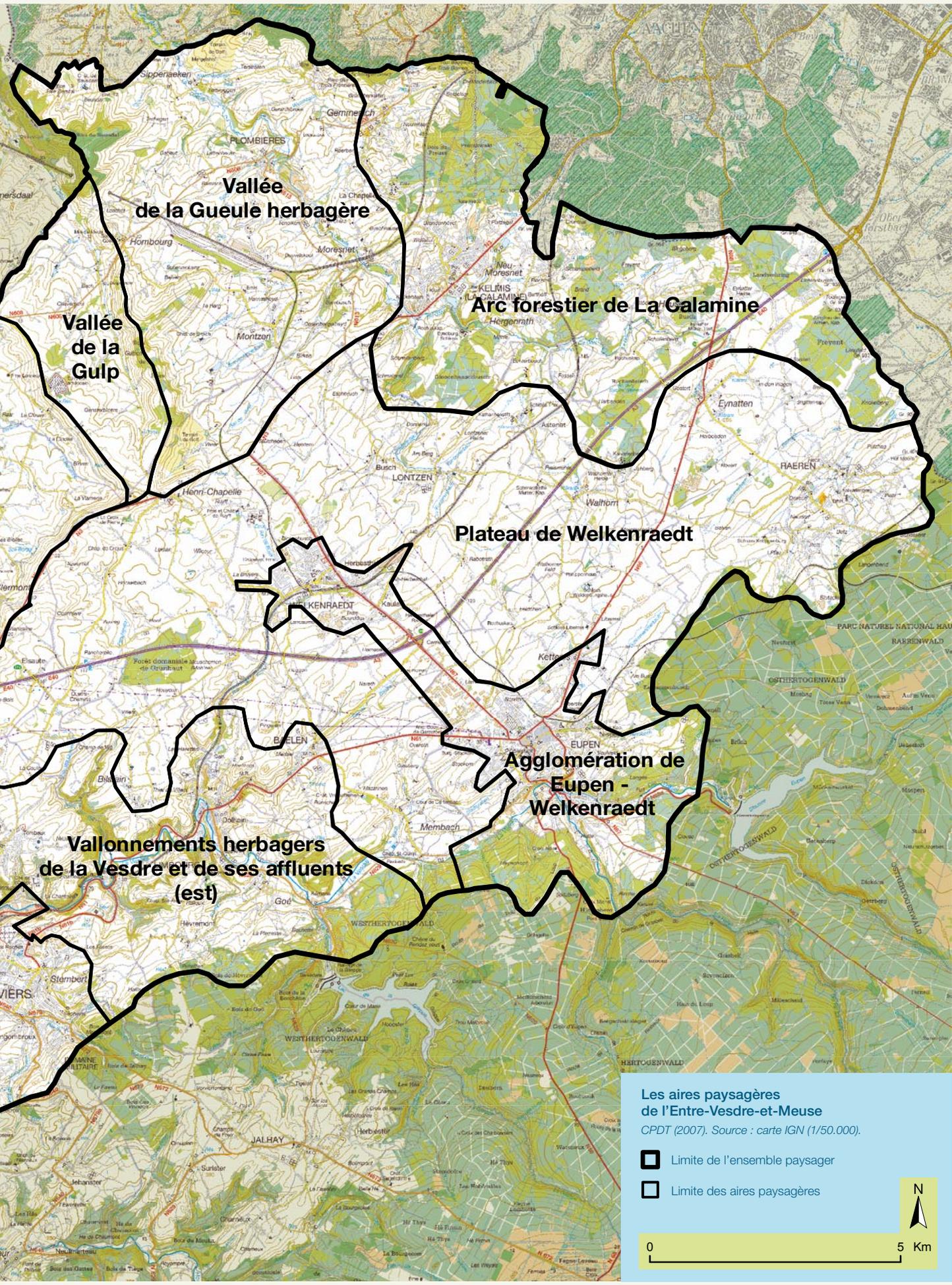
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'action doit interpellier le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par protection, il faut entendre le souhait de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de gestion consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'aménagement renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui ont été mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Ces pistes d'action ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux qu'il revient de faire vivre leur paysage !







Vallée de la Gueule herbagère

Vallée de la Gulp

Arc forestier de La Galamine

Plateau de Welkenraedt

Agglomération de Eupen - Welkenraedt

Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents (est)

Les aires paysagères de l'Entre-Vesdre-et-Meuse
 CPDT (2007). Source : carte IGN (1/50.000).

- Limite de l'ensemble paysager
- Limite des aires paysagères





Terrasses mosanes

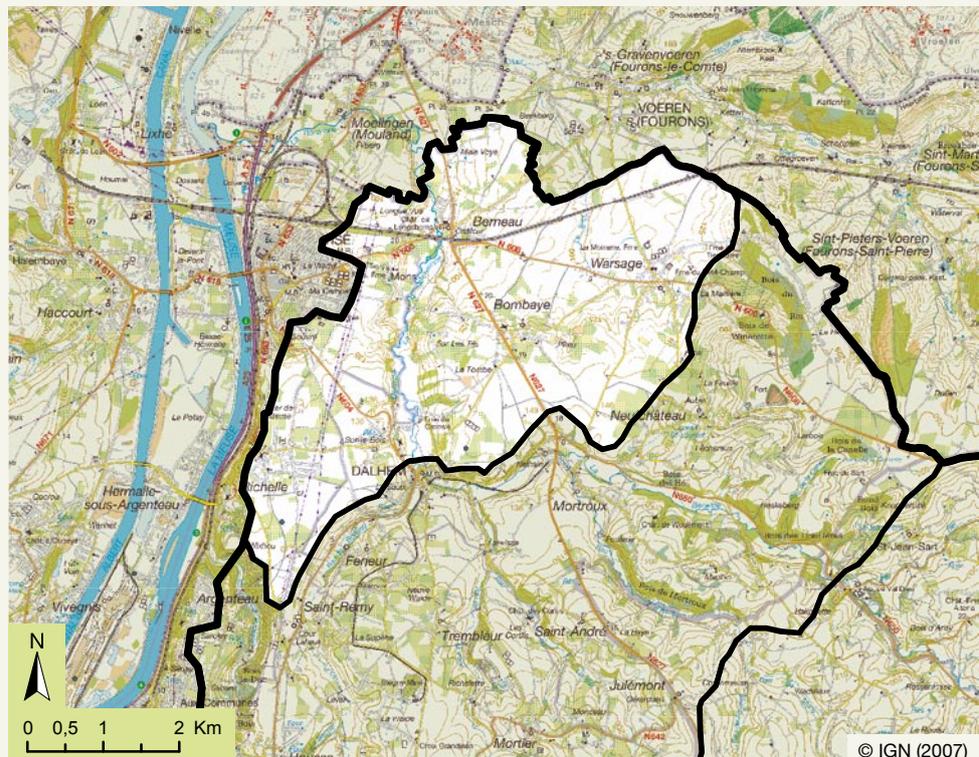


Superficie totale de l'aire (ha)¹	2090
Superficie agricole (ha)	1746
Terres arables (%)	52
Prairies (%)	36
Vergers productifs (%)	12
Superficie boisée (ha)	20
Nombre d'habitants (2003)²	5333

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Dans l'aire paysagère des Terrasses mosanes, les cultures dominent les herbages, et l'habitat, groupé en villages, ne présente pas de dispersion intercalaire. L'organisation spatiale est celle d'un openfield, comme en Hesbaye. L'aire se différencie ainsi nettement du reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse où domine le bocage.

Coulant jadis à cet endroit, la Meuse est à l'origine de terrasses, reliefs horizontaux étagés en gradins. La présence de limons bien drainés rend ces sols fertiles, ce qui explique que les cultures y occupent depuis toujours de grandes superficies.

Les villages englobent des prairies et des vergers de hautes tiges. Plus récemment, des vergers de basses tiges sont apparus parmi les cultures qui s'étendent au-delà de cette ceinture villageoise.



La présence importante de **CHAMPS LABOURÉS**, non enclos par des haies, sur de larges étendues quasi horizontales représente le trait distinctif majeur de l'occupation du sol de cette aire paysagère. Il se combine avec un groupement de l'habitat, selon une structure classique d'**OPENFIELD**, qui n'a guère connu de modifications depuis le 18^e siècle. Suite à ce groupement de l'habitat, le réseau des routes s'organise en étoile, reliant les villages les uns aux autres par des voiries nationales. Les paysages présentent plus de similitudes avec ceux de la Hesbaye proche, de l'autre côté de la Meuse, qu'avec ceux du reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ainsi, c'est surtout la proximité géographique qui justifie l'appartenance de l'aire paysagère des Terrasses mosanes à l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse plutôt qu'à celui des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.

Le relief présente une structure particulière en paliers étagés dont l'altitude diminue vers le nord-ouest. L'érosion de la Meuse est à l'origine de cette morphologie en **TERRASSES**. Au cours des millénaires, le fleuve a creusé et aplani le terrain, alors que son cours se déplaçait vers le nord-ouest. Il a ainsi abandonné successivement différents replats que séparent des talus. À l'est de l'aire paysagère, Warsage s'appuie sur la pente qui mène au plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, tandis que vers l'ouest la vue porte jusqu'au plateau de rive gauche de la Meuse.

Bombaye, Berneau, Warsage et Richelle sont des **NOYAUX VILLAGEOIS** anciens autour desquels la végétation arborée se concentre. Dans le paysage, ils apparaissent comme des îlots de verdure dominés par le clocher de l'église. Les pressions d'urbanisation induites de Visé et de Liège sont absorbées par ces villages. Ceux-ci présentent des développements récents assez

importants, intervenus d'abord le long des voiries de liaison entre les villages, et à présent en renforcement interstitiel. Les noyaux villageois restent cependant isolés les uns des autres par des étendues cultivées. L'habitat dispersé est absent et même les fermes s'intègrent dans les noyaux bâtis.

Les sols sont constitués d'une épaisse couche de limons bien drainés. Ils sont particulièrement aptes aux **CULTURES** qui occupent l'essentiel de la superficie agricole. Les parcelles sont de taille plus importante et de forme plus régulière que dans les aires bocagères adjacentes. La douceur relative du climat, en comparaison avec les compartiments voisins d'altitudes plus élevées, permet la forte présence de **VERGERS**. Leur localisation traditionnelle est en marge du village, dans la ceinture de prairies. Ils sont alors constitués surtout de hautes tiges. Dès l'après-guerre, sont apparus les premiers vergers de basses tiges, plus rentables et souvent situés sur d'anciens labours à l'écart du bâti.

En comparaison avec l'aire paysagère mitoyenne des Vallées de Barchon et de Blégnny richement irriguée, le réseau hydrographique est peu développé, la **BERWINNE** étant la seule rivière traversant l'aire. Sa vallée offre des paysages spécifiques où les herbages sont plus présents et où la qualité paysagère est reconnue par l'inscription en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.

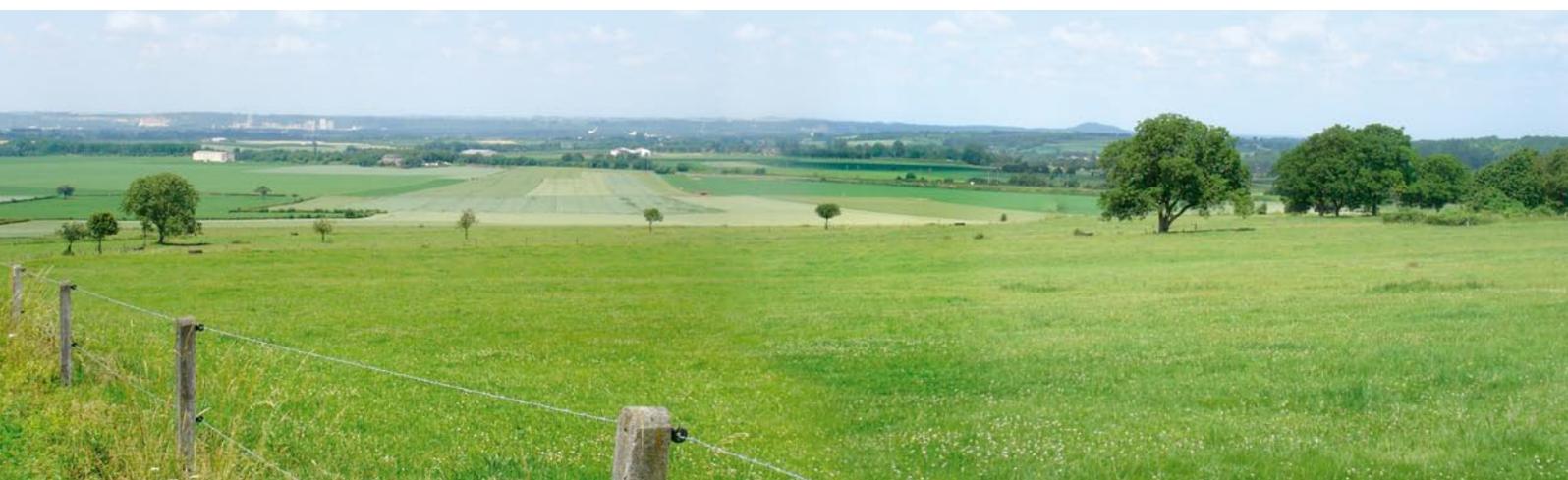
Les infrastructures industrielles et de transport sont peu visibles dans les paysages de l'aire. La ligne de chemin de fer venant de Visé est soulignée par un rideau arboré assez continu, mais les quelques routes principales de l'aire ne comportent que des fragments d'alignements et sont donc peu visibles dans les paysages.



Le paysage typique des terrasses mosanes est celui du village ceinturé de verdure, dominé par son clocher, avec une première couronne de prairies et de vergers et une seconde de champs labourés. L'horizon est plat, le relief faible (Bombaye).



Préservant les meilleures terres agricoles, le village de Warsage s'adosse au versant qui limite l'aire paysagère à l'est pour rejoindre le plateau d'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Depuis le talus montant vers le plateau, le regard porte vers l'ouest sur les champs et au-delà de la Meuse, sur les carrières de son coteau et sur la Hesbaye. La vallée mosane sépare des paysages aux caractéristiques proches.

Terrasses mosanes



Les champs ne sont pas enclos. Seules quelques pâtures éparées le sont, avec du fil de fer et non des haies. Sur la photo, la présence d'un verger de basses tiges se remarque à l'arrière-plan. Ce type de localisation pour les vergers est assez récent. Il n'apparaît que dans la seconde moitié du 20^e siècle et va de pair avec le passage aux fruitiers de basses tiges.



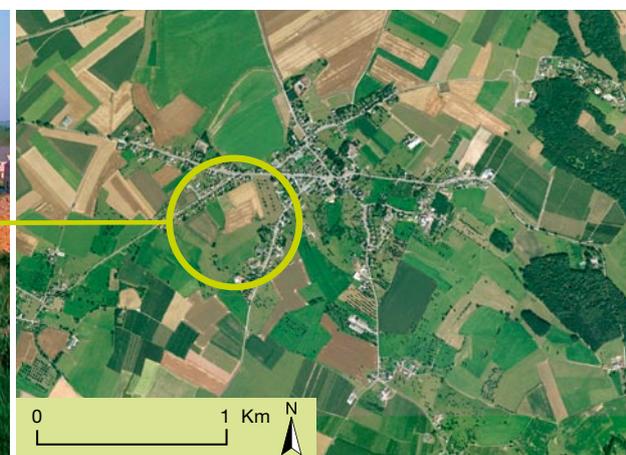
La végétation arborée de hautes tiges est concentrée près des habitations et les enveloppe dans une couronne de verdure.

L'openfield des Terrasses mosanes est une structure paysagère ancienne. Elle est déjà clairement installée au 18^e siècle, comme le montre cet extrait de carte.
Source : cartes inédites du Pays de Liège au XVIII^e (1980), Crédit communal de Belgique. Carte manuscrite attribuée aux ingénieurs géographes français (1749).





Les villages restent isolés les uns des autres de sorte que les routes de liaison offrent des vues dégagées. Cependant, le trafic rapide et dense conjugué à l'absence d'accotement font qu'il n'est guère possible de s'arrêter pour profiter de la vue.



Par leur style architectural, leurs matériaux et leur implantation, les nouvelles constructions sont plus typiques de leur époque que du lieu où elles s'inscrivent.

Un premier accroissement des villages a eu lieu le long des voiries d'accès, mais de manière assez limitée. Actuellement, les espaces situés en périphérie des villages, entre ces routes construites, constituent parfois une offre importante en terrains urbanisables (Warsage).
Source : PPNC (1997).



La brique est le matériau de construction privilégié pour l'habitat. Pour les bâtiments de prestige, le moellon calcaire la remplace.

Terrasses mosanes



La ligne de chemin de fer 24 traverse les terrasses ; il s'agit d'une ligne importante pour le transport des marchandises car elle permet de relier Anvers à la Ruhr. Son passage est caractérisé par un rideau végétal. Parmi les champs ouverts, cette ligne arborée est bien perceptible.



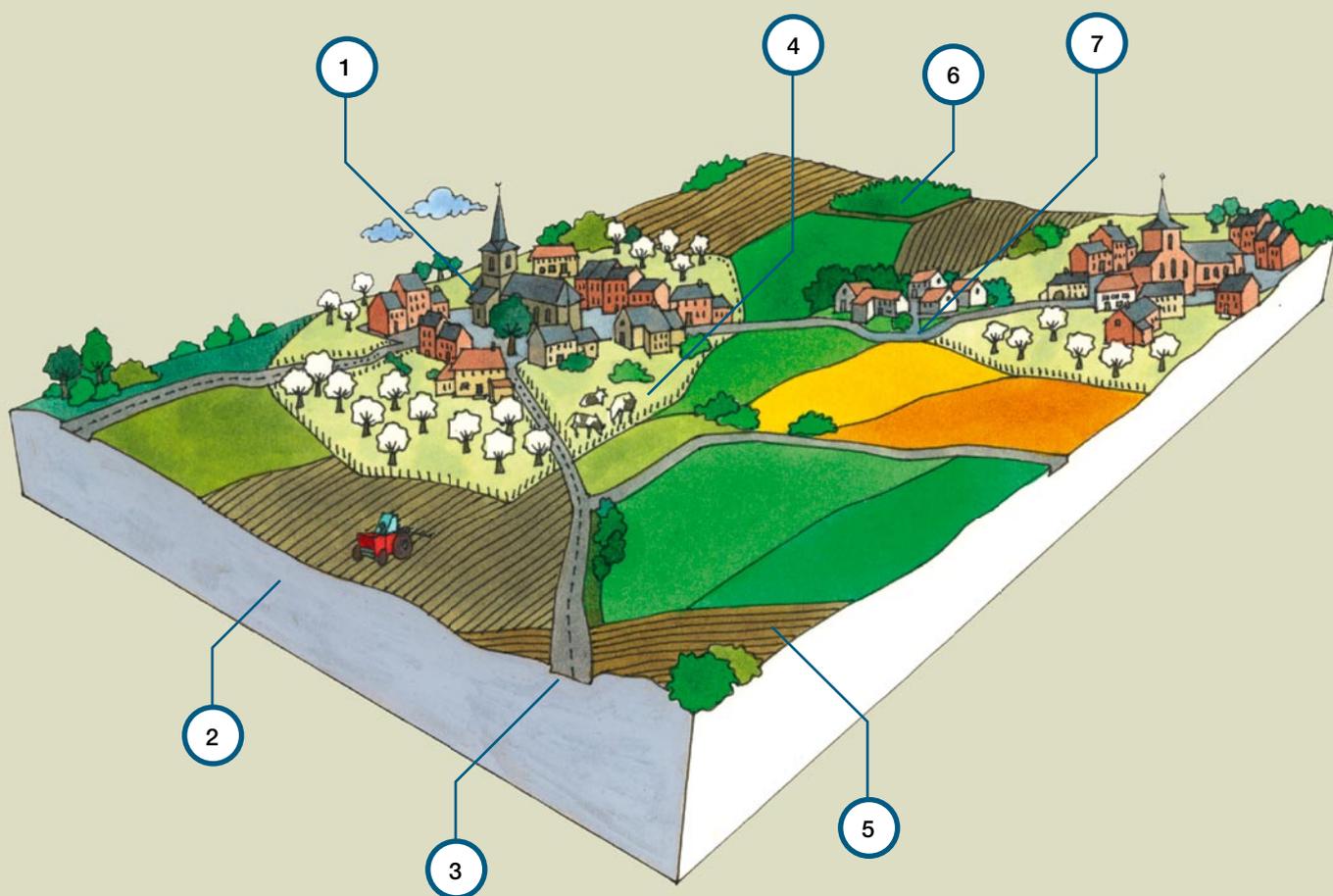
Après sa confluence avec le Bolland à Dalhem, la Berwinne s'écoule à travers l'aire paysagère selon une direction sud-nord. Son tracé est souligné ici par un rideau de peupliers. Les terrains plus humides du fond de la vallée rassemblent de nombreux herbages et des boisements divers parsèment les versants. Ce paysage particulier forme ainsi une sous-entité paysagère...



... mais les cultures, permises par les nouvelles variétés culturales, y sont présentes et rappellent le paysage général des terrasses.

Terrasses mosanes

1. Habitat groupé en villages séparés de quelques kilomètres et caractérisé par :
 - la présence des fermes, qui ne se trouvent pas en dehors des noyaux villageois
 - des maisons en briques et pierres calcaires
 - des bâtiments de prestige en moellons calcaires
2. Relief faible et réseau hydrographique peu important
3. Réseau routier peu dense, en étoile : les routes vont de village en village
4. Pâtures clôturées et vergers de hautes tiges formant une première ceinture autour des villages
5. Labours en seconde ceinture des villages ; les haies et clôtures sont absentes
6. Présence ponctuelle de vergers de basses tiges dans les labours
7. Extensions récentes de l'habitat, sous forme pavillonnaire, en marge des noyaux anciens



Enjeux

- Les Terrasses mosanes présentent un paysage atypique pour l'Entre-Vesdre-et-Meuse caractérisé par les groupements d'habitations en villages sans dispersion intercalaire, les nombreux labours et l'absence de haies. L'openfield présente une bonne lisibilité paysagère, notamment des structures villageoises qui concentrent la végétation arborée.
- La croissance importante de l'habitat, qui a lieu notamment dans de vastes zones urbanisables (Warsage), risque d'estomper les silhouettes villageoises historiques.

Objectif paysager

Gérer cet ancien paysage d'openfield en maintenant voire en renforçant son identité constituée par la structure d'habitat groupé bordée de vergers et par le finage des champs ouverts.

GESTION +
AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Veiller à une mise en œuvre cohérente des zones urbanisables de manière à renforcer la typicité de la structure de l'habitat groupé par l'implantation simultanée d'une végétation arborée de couronne villageoise.
- Préserver l'ouverture du paysage agricole.



Vallées de Barchon et de Blégny

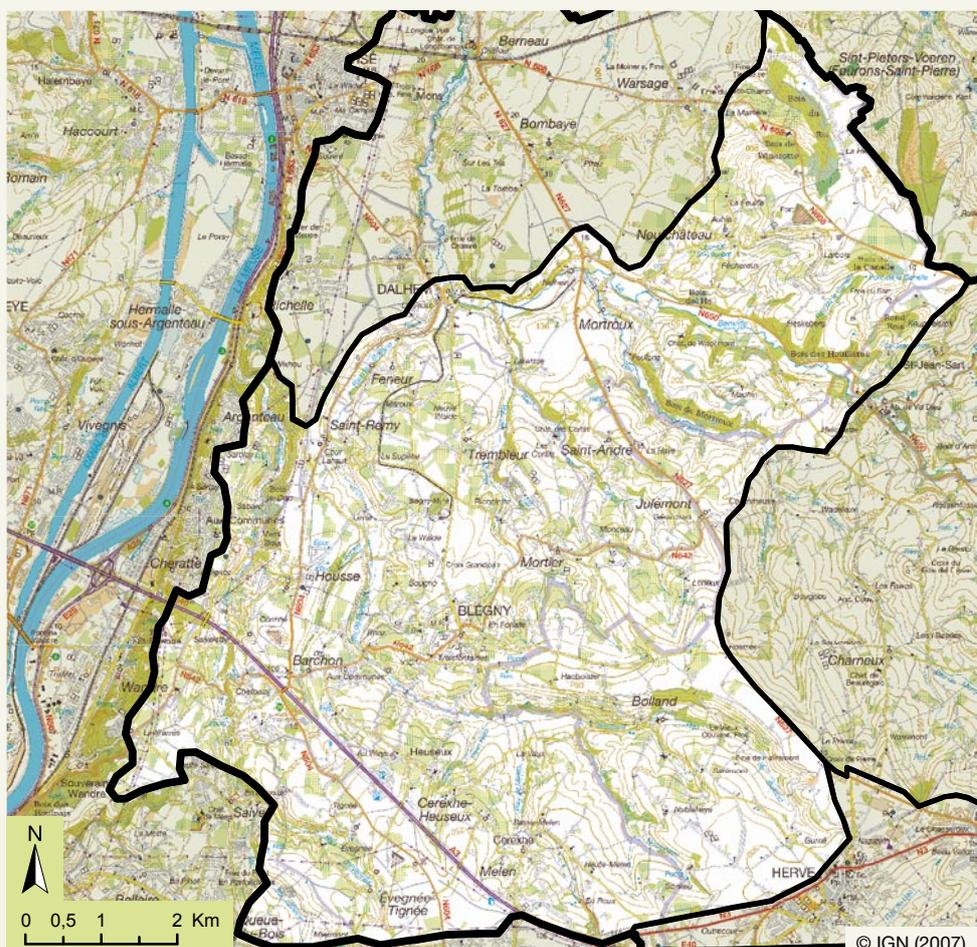


Superficie totale de l'aire (ha)¹	7226
Superficie agricole (ha)	5454
Terres arables (%)	14
Prairies (%)	75
Vergers productifs (%)	11
Superficie boisée (ha)	430
Nombre d'habitants (2003)²	19381

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Dans l'aire des Vallées de Barchon et de Blégny, un important réseau hydrographique modèle un paysage mouvementé et varié d'herbages, de vergers et parfois de champs, densément peuplé, où l'habitat combine dispersion et groupement.

Si les haies ne font qu'esquisser un paysage d'enclos, la présence des vergers est très visible. En effet, du passé récent, il subsiste de nombreux vergers de hautes tiges, qui sont désormais complétés par des vergers de basses tiges dont l'exploitation est plus rentable.

L'attrait du paysage rural et sa proximité avec l'agglomération liégeoise ont conduit à un développement important de l'habitat récent, notamment en extension le long des voiries.



L'aire paysagère des Vallées de Barchon et de Blégny opère la jonction entre l'aire des Terrasses mosanes et le plateau qui les domine. Le RELIEF y est sensible, les rivières ayant entaillé le plateau en le disséquant. Plusieurs vallées asymétriques et interfluves se succèdent. Ainsi, du sud-ouest au nord-est, on rencontre principalement les ruisseaux de Sainte Julienne, de Bolland, de Mortier, de Loneu, d'Asse et enfin la Berwinne. Les versants les plus raides, notamment ceux du ruisseau d'Asse et de la Berwinne, abritent quelques boisements.

Les bandes boisées, arbres taillés en têtards et alignements d'arbres sont très présents dans le paysage, mais ce sont les VERGERS qui constituent la principale singularité de cette aire paysagère au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Éléments culturels autant que paysagers, ils y occupent plus de 8% de la superficie. Une répartition irrégulière des nappes aquifères, favorable aux arbres fruitiers, explique partiellement cette occupation du sol, les conditions climatiques relativement douces intervenant également. Si un grand nombre de vergers, héritage historique, sont composés d'individus âgés et ne sont plus exploités commercialement, d'autres, de basses tiges, ont été plantés plus récemment et alimentent l'industrie ainsi que le commerce de détail.

Bien que les HERBAGES dominent la surface agricole, les LABOURS se rencontrent également, notamment sur les replats les plus étendus, vers le nord-ouest. Ces terrains constituent en fait, sur le plan géomorphologique, des lambeaux de terrasses mosanes, couvertes de limons fertiles comme dans l'aire des Terrasses mosanes, mitoyenne au nord-ouest, mais qui sont ici intensément découpées par les vallons. Les champs, en vastes parcelles, sont présents de longue date et n'ont jamais été enclos. En dehors de ces replats limoneux, quelques nouveaux labours s'imposent depuis peu dans les espaces bocagers de l'aire dont ils déstructurent le parcellaire de petite taille du fait de l'arrachage des haies. Contrairement aux vergers, les haies ne sont plus très

importantes, mais plutôt peu fréquentes et disloquées. Elles accompagnent les espaces herbagers des vallées et des pentes, où les sols sont plus souvent argileux, et sont rares sur les sommets. Dans le nord de l'aire, leur réseau est mieux conservé.

L'habitat ancien est constitué de noyaux villageois et d'implantations dispersées. Cette structure de peuplement provient de l'évolution déjà ancienne d'une structure d'habitat groupé en openfield vers une structure bocagère. A la fin du 20^e siècle, une URBANISATION IMPORTANTE suscitée par la proximité de l'agglomération liégeoise s'est développée le long des principaux axes. Certains noyaux anciens sont désormais reliés par un cordon presque ininterrompu de maisons quatre façades. Cette urbanisation intensive sur une période courte, avec une architecture et un découpage parcellaire dépourvus de spécificité régionale, imprègne le paysage.

La partie sud-ouest de l'aire est traversée par l'autoroute E40. A l'ouest, celle-ci présente une déclivité marquante : on monte nettement sur le plateau ou on descend vers la Meuse et Liège.

Une zone d'activité économique borde l'autoroute côté sud, à hauteur de Barchon. Elle regroupe différents bâtiments industriels de type hangar. Cette zone de quelques hectares est très visible à partir de l'autoroute même. Dans le paysage, elle se signale actuellement par un bâtiment de gabarit élevé.

Les paysages de l'aire conservent la marque de l'exploitation ancienne de la houille : dominant le plateau de cinquante-cinq mètres, le terril du charbonnage de Blégny-Trembleur constitue un repère visible de maints endroits. Enfin, trois anciens forts de ceinture de Liège : Barchon, Evegnée et Aubin-Neufchâteau, sont situés dans l'aire, mais peu perceptibles dans ses paysages. Positionnés sur les points hauts du relief, ils constituent néanmoins des points d'observation privilégiés.



L'aire paysagère présente un relief très vallonné lié à un réseau hydrographique très dense. Les herbages, partiellement enclos de haies, occupent les pentes et les fonds de vallées souvent très humides.



Des champs ouverts s'étendent par contre sur les replats des sommets suffisamment étendus, qui se trouvent surtout au nord-ouest de l'aire et forment, sur le plan géomorphologique, l'extrémité sud des terrasses mosanes. Toujours proches, les vallées qui les isolent se révèlent souvent par les boisements qu'elles abritent sur leurs versants abrupts.

La vallée du ruisseau de Sainte Julienne, qui coule parallèlement à la Meuse dans l'ouest de l'aire paysagère, constitue une entité particulière au sein de celle-ci.

Au nord de l'autoroute, l'encaissement de la vallée est si fort que, depuis le plateau, on ne perçoit que le sommet des boisements du versant.



A proximité de l'autoroute, en liaison directe avec la sortie de Blégny et Barchon, de nombreuses maisons parsèment les crêtes et les versants. Elles s'inscrivent dans une végétation arborée importante qui permet à la vallée de conserver un caractère très verdoyant.

Plus au nord, cette urbanisation laisse davantage de place aux espaces agricoles et naturels. Le fond de vallée accueille quelques prés de fauche et prairies humides, alors que les versants raides sont boisés.

Le vallon abrite également, sur son versant occidental, diverses prairies sèches de grand intérêt biologique.





De tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est dans l'aire paysagère des Vallées de Barchon et de Blégny que les vergers sont les plus abondants. Leur localisation traditionnelle (qui est celle des hautes tiges) évite tant les fonds de vallées trop humides que les replats sommitaux dévolus aux cultures.



Les vergers historiques de hautes tiges arrivés en limite d'âge et coûteux à l'exploitation sont progressivement remplacés par des vergers de basses tiges qui ont un impact paysager sensiblement différent. La petite taille des arbres, la forte densité des plants sur chaque ligne et des lignes dans la parcelle, le désherbage au pied des arbres, l'obstacle aux vues proches, l'absence absolue de bétail... sont autant d'éléments qui différencient ces cultures des vergers traditionnels.



Cette photo montre les alentours de Neufchâteau, au nord de l'aire paysagère. Elle date de 1958, époque à laquelle le déclin des vergers était déjà amorcé. On y voit pourtant à quel point ces derniers étaient alors encore présents dans cette aire paysagère aux conditions pédologiques, climatiques mais aussi économiques (proximité des marchés) adéquates.
Photo : J. de Froimont.



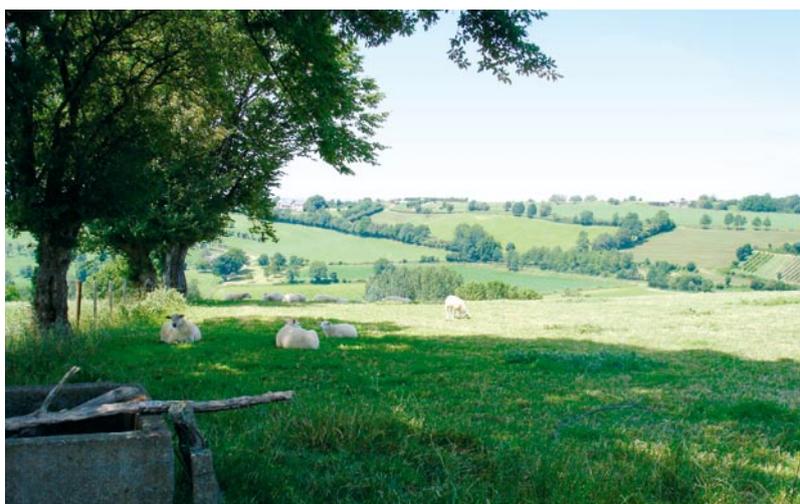
On trouve des fermes isolées ou en marge des villages.



Certaines d'entre elles témoignent encore, à travers la présence d'une grange, de leur fonction céréalière initiale, même si les cultures sont orientées depuis longtemps vers les herbages.



Le cloisonnement du paysage par les haies, même dans les zones herbagères de l'aire, n'est que très partiel. Les contraintes économiques sont telles pour les agriculteurs que le fil de fer remplace souvent la clôture vivante, malgré une circulaire de 2001 qui interdit l'arrachage des haies et des mesures agri-environnementales qui invitent à leur maintien.



Au nord de la Berwinne, les haies sont en général mieux préservées. Les Waides, site classé, constitue le plus bel exemple d'un bocage bien maintenu.



Presque plus que les haies, la dispersion de l'habitat constitue un élément paysager qui témoigne encore aujourd'hui de l'évolution ancienne de l'organisation agricole vers le bocage.

L'aire paysagère abrite une population importante, concentrée dans ses nombreux noyaux d'habitat. Les principaux bourgs de l'aire paysagère sont Dalhem et Blégnny. Mais de nombreux villages plus petits ponctuent également ce territoire, comme par exemple Barchon, Bolland, Melen, Cerexhe.



Dalhem



Evegnée-Tignée



Melen



A peu près partout, l'importante urbanisation récente témoigne de l'attrait de cette aire paysagère pour les nouveaux résidents. L'urbanisation s'effectue au sein des cordons définis par le plan de secteur, et génère des écrans bâtis peu profonds mais qui, le long des crêtes, limitent les possibilités de perception des paysages.

A Barchon, une zone urbanisable est localisée à l'arrière du cordon routier, à l'emplacement d'un verger ancien. Différentes zones urbanisables de ce type devraient à l'avenir orienter l'urbanisation au sein de l'aire vers des formes plus compactes que les cordons d'habitat observés ces dernières décennies.



L'église de Barchon, le congélateur de la zone d'activité économique, le terril du Hasard et l'urbanisation de la fin du 20^e siècle sur la route Barchon-Dalhem : une perspective hétéroclite qui mêle des caractéristiques paysagères anciennes à d'autres, plus récentes.



La zone d'activité économique de Barchon n'est actuellement pas très étendue. Aucun écran visuel ne s'interpose entre elle et l'autoroute, ce qui offre un effet « vitrine » aux entreprises et un paysage industriel aux automobilistes. La vue depuis les voiries proches montre divers bâtiments de la zone d'activité économique, juxtaposés au détriment d'une composition paysagère harmonieuse.



Le viaduc de Saivelette donne la mesure du versant que l'autoroute, venant de la vallée de la Meuse, doit franchir afin de rejoindre le plateau. L'entaille nécessitée pour son passage a créé une ouverture visuelle intéressante vers la vallée mosane.



Le charbonnage de Blégny-Trembleur, dernier à avoir été fermé en province de Liège (1980), se signale dans le paysage par son terril, couvert de végétation, qui constitue un point de repère pour presque toute l'aire paysagère. Et cela bien que le terril ait été raboté de quarante mètres ! Selon certains points de vue, les tours d'exploitation peuvent aussi être observées. Le terril est accessible et offre une vue panoramique sur toute l'aire et même au-delà.



Les forts de Barchon, Evegnée et Aubin-Neufchâteau défendent naguère la ville de Liège. Faisant corps avec le terrain, ils sont très discrets dans le paysage, trahis souvent par une tour d'air.

Mais à l'inverse, comme leurs emplacements ont été choisis en fonction de leurs qualités stratégiques pour l'observation, ils offrent des points de vue intéressants aux vues larges et profondes, comme ici depuis les abords du fort d'Aubin.



Enjeux

- L'aire des Vallées de Barchon et de Blégnny se caractérise par une forte pression résidentielle. Les disponibilités foncières en zone urbanisable permettent encore le développement des cordons d'habitat existants le long de nombreuses voiries, notamment sur les crêtes. Ces développements altèrent le caractère rural du paysage et sa perception depuis les routes.
- La présence de nombreux vergers est particulièrement caractéristique du paysage de l'aire. Bien que la situation soit sans comparaison avec l'âge d'or des vergers au début du siècle dernier, les vergers de hautes tiges constituent toujours un élément identitaire puissant au niveau de l'ensemble paysager. Ces vergers ne sont désormais plus rentables. Leur maintien est dès lors difficile.
- La structure bocagère s'étendant sur les pentes et dans les fonds de vallées est affaiblie par l'altération du réseau des haies. L'identité du paysage s'en trouve déforcée.

Objectifs paysagers

1. Maintenir les composantes typiques de la structure bocagère locale, en premier lieu les vergers de hautes tiges et ensuite le réseau des haies.	GESTION
2. Orienter les nouveaux développements vers des zones déjà urbanisées en vue de freiner l'extension de l'urbanisation linéaire, en particulier sur les crêtes.	GESTION
3. Veiller au maintien et au renforcement des bandes boisées en bordure d'habitat.	GESTION
4. Renforcer l'accessibilité aux fonds de vallées particulièrement attractifs.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Maîtriser l'urbanisation linéaire des zones d'habitat le long des voiries de liaison entre les villages, en veillant à préserver des zones de respiration et des ouvertures visuelles vers l'espace agricole, surtout depuis les crêtes ; privilégier la mise en œuvre de zones urbanisables compactes, à proximité de Barchon par exemple, plutôt que d'admettre la constitution de cordons bâtis ininterrompus.
- Etablir une stratégie de gestion à long terme pour quelques vergers de hautes tiges, si possible en différents endroits de l'aire, avec une densité suffisante pour jouer un rôle significatif dans le paysage ; impliquer un maximum d'acteurs dans cette stratégie, sans se limiter aux seuls agriculteurs.
- Etablir des contrats ou partenariats avec les agriculteurs pour l'entretien et le renforcement du réseau des haies sur les versants et dans les fonds de vallées ; inscrire les éléments les plus intéressants de la végétation sur la liste des arbres et haies remarquables. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Sensibiliser les résidents, anciens et nouveaux, à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies feuillues en bordure des parcelles bâties.



Cuvette centrale du Pays de Herve

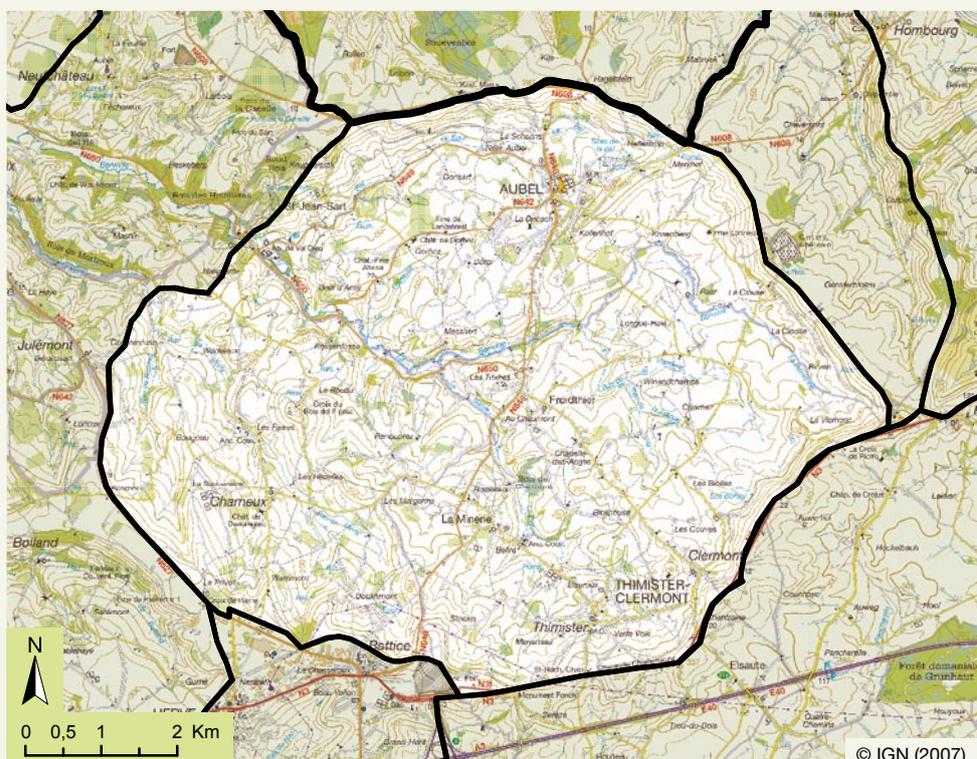


Superficie totale de l'aire (ha)¹	5661
Superficie agricole (ha)	4847
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	44
Nombre d'habitants (2003)²	10184

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



L'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve est emblématique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Elle est constituée d'une dépression formée par le cours amont de la Berwinne et de ses affluents, et possède une topographie vallonnée. Elle est fermée sur son pourtour par des coteaux plus élevés.

Dans cet espace historique de bocage, l'habitat présente encore une dispersion frappante, rarement observée ailleurs en Wallonie. Il comprend un grand nombre d'anciens bâtiments de ferme. Plusieurs noyaux villageois et hameaux ponctuent cependant le paysage. Parmi eux, Aubel, pôle principal de la zone et point focal de nombreuses vues, se distingue par sa taille ainsi que ses activités industrielles et commerciales. L'important réseau routier maille tout l'espace et supporte, comme ailleurs, une forte urbanisation récente.

Les vergers sont aussi présents avec une fréquence qui diminue d'ouest en est.



En amont de son cours, la Berwinne a modelé, avec ses affluents, un relief en dépression au fond irrégulier, cerné sur les trois quarts de son pourtour par une crête marquée. Les paysages de cette aire se découvrent donc de deux manières : depuis les hauteurs périphériques, qui offrent des vues d'ensemble de la cuvette, et depuis l'intérieur, où la topographie complexe, liée au réseau hydrographique dense, ménage de nombreuses vues.

Une importante végétation arbustive et arborée trace entre les parcelles des limites plus ou moins continues. Ce sont les haies, ou leurs vestiges lorsque l'entretien n'a plus été assumé. Avec quelques vergers et parfois un labour, les herbages dominent le paysage imprégné de la présence humaine. Un semis de bâtiments s'étend en effet sur toute la cuvette. Ponctuellement, ce semis se concentre en hameaux et même en villages, repérables le plus souvent par le clocher de leur église.

Ainsi structurée, l'aire paysagère offre une image typique de **BOCAGE**, même si depuis les années cinquante, de nombreuses évolutions ont affecté ce paysage « traditionnel », tant dans ses composantes agricoles qu'urbanistiques.

Cet espace agricole particulièrement propice aux **HERBAGES** suite à l'humidité des sols et au **VALLONNEMENT** du relief connaît une installation précoce du bocage. En effet, dès le 16^e siècle, stimulé notamment par l'abbaye de Val Dieu et l'important marché de Herve, il commence à approvisionner les villes voisines en produits laitiers, et pour cela abandonne en grande partie la céréaliculture d'approvisionnement local qui prévalait jusque là.

La **TRAME DISPERSÉE** de l'habitat date de cette époque et s'est superposée à la trame groupée préexistante. Ces **NOYAUX VILLAGEOIS** originels n'ont toutefois pas disparu. Visibles sur les cartes du 18^e siècle, Aubel, Charneux, Thimister et Clermont rassemblaient l'essentiel des services. Ils présentent aujourd'hui encore une physionomie très spécifique, plutôt urbaine, avec des

maisons mitoyennes à deux étages, d'allure bourgeoise, témoignant de la richesse locale. Les nombreux toponymes sont, eux aussi, témoins de l'importance ancienne du peuplement de cette aire paysagère.

Le semis d'habitat dispersé n'en reste pas moins spectaculaire par sa densité et sa régularité. Un grand nombre d'anciennes fermes sont encore visibles aujourd'hui, dont une part importante date du 18^e siècle. Ces bâtiments ont souvent été construits en dur à l'emplacement de bâtiments plus anciens. Desservant ces multiples implantations, le réseau des chemins et voiries est ancien et dense. Il s'est bien maintenu. Y subsistent de nombreuses « chavées » ou chemins creux : avec le temps, le ruissellement et les passages répétés, le chemin s'est enfoncé dans le versant et est désormais bordé de talus.

La domination des herbages est nette, mais moins absolue que naguère. Des champs, notamment de maïs, voire plus récemment de colza, sont apparus. Le réseau des haies s'est altéré au fur et à mesure qu'augmentait la taille des parcelles, comme celle des exploitations. Les vergers, encore présents surtout dans l'ouest de l'aire, étaient autrefois plus répandus, mais ont été largement arrachés dans les années d'après-guerre. Actuellement, on remarque quelques plantations de basses tiges, économiquement rentables, alors que des plantations de hautes tiges n'ont guère d'autre ambition qu'identitaire et patrimoniale.

L'**URBANISATION** est très rapide. Dans un premier temps, de nombreux cordons se sont développés aux accès des villages. Actuellement, la tendance est plutôt au développement de lotissements dans les espaces urbanisables interstitiels, ce qui préserve mieux la compacité des silhouettes villageoises. Au sein d'une aire paysagère aussi exposée visuellement, tout accroissement du bâti est vite perceptible et l'implantation de quelques bâtiments industriels et commerciaux ne passe pas inaperçue.



L'aire paysagère, creusée par la Berwinne et divers ruisseaux, forme une cuvette au fond ondulé. Elle est délimitée par des crêtes bien lisibles dans le paysage, sauf vers le nord-ouest par où la rivière quitte l'aire. La crête principale qui sépare les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre forme vers le sud un horizon visuel que souligne un alignement d'arbres. Celui-ci accompagne une voirie nationale qui accueille un trafic important. L'aire est ainsi exposée aux regards des nombreux automobilistes et présente un grand intérêt paysager.



La source de la Berwinne, au lieu-dit La Vlamerie, est toute proche de la crête principale périphérique, dont le coteau pentu est ici bien perceptible.



Une couche de smectite (djelle en wallon), argile imperméable, retient l'eau qui suinte ou affleure souvent. De nombreux ruisseaux drainent ces eaux à travers la cuvette. Les sols sont ainsi particulièrement propices aux herbages.



A l'intérieur de l'aire, la topographie complexe générée par le réseau hydrographique dense multiplie les points de vue.



La butte de Charneux, surmontée de la Croix du Bois del Fiesse, est un relief résiduel laissé par l'érosion intense des ruisseaux. Elle constitue un des points de vue privilégiés à l'intérieur de la cuvette.

Le BOCAGE s'étend sur l'ensemble de l'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve et contribue à ses paysages typiques. Ces derniers se caractérisent par le semis d'habitat dispersé qui inclut de nombreuses fermes, un important réseau de routes et chemins et des parcelles d'herbages encloses de haies. La structure bocagère et ses anciens chemins, dont le réseau est souvent bien conservé, constituent un patrimoine paysager unique en Wallonie.



De nombreuses maisons et FERMES ISOLÉES parsèment le paysage, connectées par un important réseau de routes et chemins en toile d'araignée.

Les HERBAGES, particulièrement adaptés aux sols profonds et humides, occupent l'essentiel de la superficie.

On trouve aussi sporadiquement quelques labours, notamment pour la culture de maïs fourrager.

Les HAIES sont très présentes et soulignent assez bien le parcellaire. Si elles formaient autrefois un réseau dense à petites mailles, elles sont aujourd'hui partiellement remplacées par des piquets de bois et du fil de fer barbelé, ou ont été purement et simplement supprimées pour agrandir les parcelles.

Les CHEMINS CREUX, dits aussi « chavées », sont encore assez nombreux dans l'aire paysagère. Ils participent à l'important réseau de voiries nécessaire à la desserte des multiples implantations dispersées du bocage ancien.



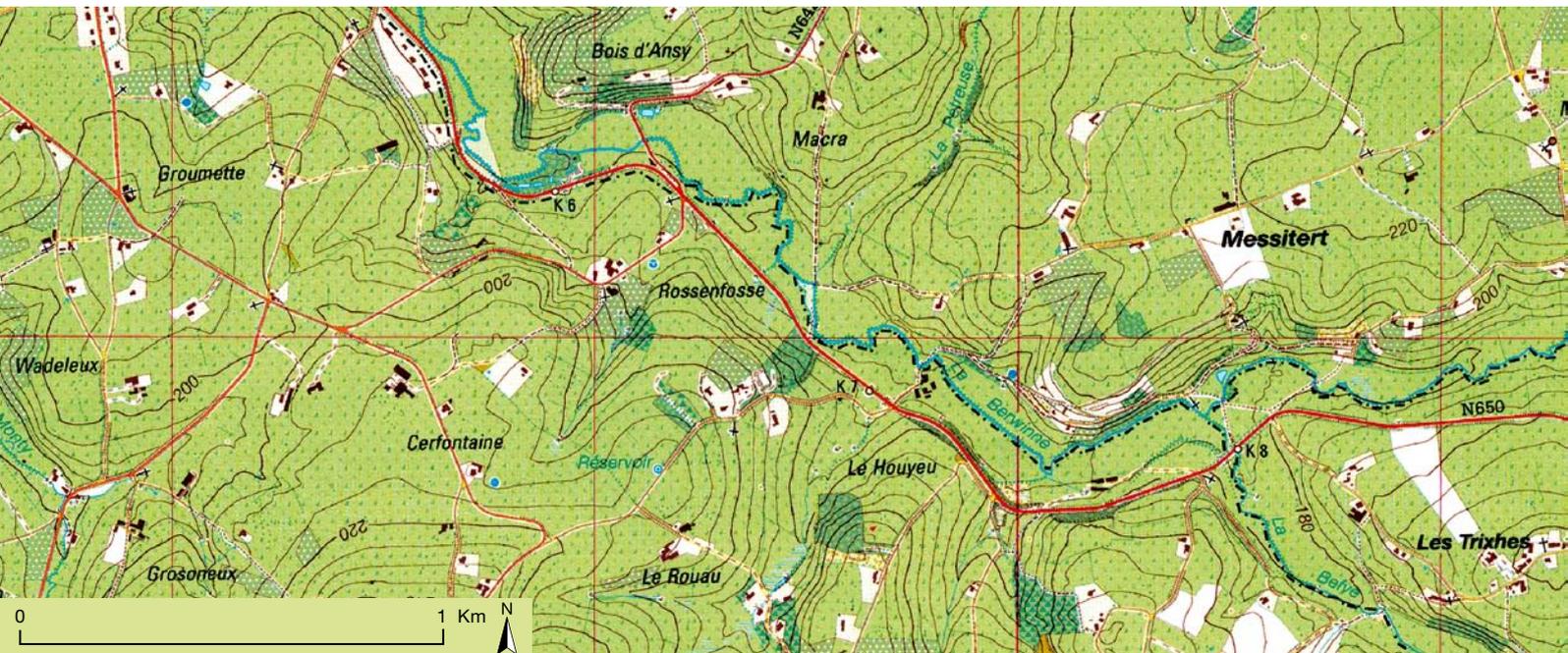
La présence de vergers caractérise aujourd'hui encore l'aire paysagère. Cependant, ils ont toujours été moins nombreux ici que dans l'ouest de l'ensemble paysager car les conditions de sol et de climat sont moins favorables. Au sein de l'aire paysagère elle-même, leur densité diminue d'ouest en est.



Les vergers, surtout les plus anciens constitués de hautes tiges, se trouvent essentiellement sur les versants et replats, à l'écart des fonds plus humides et froids. Ils accompagnent les fermes dispersées à travers le bocage.



Après une période d'arrachage, on observe aujourd'hui quelques initiatives de particuliers ou d'industriels pour réinstaller des vergers de hautes ou basses tiges.



La dispersion de l'habitat, notamment des fermes, témoigne de l'installation précoce du bocage dans l'aire. Si elle constitue une singularité importante de l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse en général, c'est dans cette aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve qu'elle est la mieux exprimée.

Des habitations et des fermes isolées ou en petits groupes ponctuent les herbages de proche en proche, desservies chacune par un chemin. Ainsi, le réseau des routes et chemins est très dense et maillé.

Source : extrait de la carte IGN 1/20.000 42/3-4 levée en 1999.



Les fermes en pierres calcaires et briques se caractérisent fréquemment par deux corps placés en parallèle. Elles disposent souvent d'un accès privé. Aujourd'hui, les fermes encore en activité comportent le plus souvent des annexes comme des silos ou des hangars de type industriel.

Lorsque l'activité agricole est abandonnée, les bâtiments sont souvent rénovés pour une fonction strictement résidentielle.

Quelques noyaux villageois regroupent les principaux services autour d'une place souvent triangulaire. Les bâtiments, mitoyens dans le centre, s'isolent progressivement vers la périphérie. Charneux, Thimister et Clermont, illustrés ci-dessous, offrent des exemples remarquables de ce type de villages.



Dans ces noyaux anciens, ce sont les matériaux, les gabarits, l'architecture des habitations qui expriment la prospérité passée de la région et qui aujourd'hui encore confèrent aux villages un aspect urbain très caractéristique. La place de la Halle de Clermont témoigne des importantes fonctions de ces centres dans le passé.

Contrastant avec la trame dispersée dans laquelle ils sont inclus, les villages se détachent particulièrement dans le paysage par leurs silhouettes massives dominées par le clocher de l'église...



Clermont



Aubel



La Minerie



Thimister

... mais pas toujours.

Selon leur localisation, les nouvelles constructions résidentielles renforcent ou atténuent cette perception. Le plan de secteur, même s'il confirme la vocation agricole de l'aire paysagère, permet encore une importante urbanisation, notamment à La Minerie et à Aubel, mais aussi à Charneux.



A Charneux, même si la fonction résidentielle a tendance à se développer le long des voiries, le village offre encore selon certaines perspectives l'apparence d'un noyau bien délimité.

La mise en œuvre de certaines zones urbanisables tend heureusement à densifier les noyaux existants au lieu de les allonger. La forme compacte du noyau bâti peut ainsi être préservée, de même que le sentiment d'entrer dans le village.

← Ici, un lotissement à Aubel.





Le patrimoine bâti est surtout constitué de nombreuses fermes anciennes dispersées dans le bocage, dont la ferme de Langstraat qui est classée comme monument.



Créée en 1216, l'abbaye de Val Dieu constitue l'élément patrimonial bâti majeur de l'aire paysagère. Elle fut jadis le foyer du développement de la région herbagère.

Des implantations industrielles et commerciales sont également présentes en divers endroits de l'aire paysagère. Cidreries, siroperies et productions du terroir participent à l'image identitaire de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Installée au sein même du village, la cidrerie de Thimister se signalait autrefois dans le paysage par sa haute cheminée. Cette carte postale date d'avant 1955.
Source : coll. privée.

Aujourd'hui, ce sont les silos agricoles qui concurrencent le clocher. S'ils jouent le même rôle de repère, leur signification culturelle est cependant différente.



Les activités industrielles, artisanales ou commerciales, plus demandeuses de terrains plats, sont de ce fait souvent positionnées sur la crête qui offre l'avantage de l'horizontalité. Les bâtiments sont donc exposés visuellement depuis de nombreux points de vue.



Au sein de l'aire paysagère, la zone d'activité économique annexée au village d'Aubel est située sur une crête secondaire. Ses bâtiments apparaissent dans de nombreuses vues.



Les industries de la zone d'activité économique de Battice, localisées sur la crête principale qui limite l'aire, se profilent sur l'horizon et sont ainsi également perceptibles d'un grand nombre de points de vue.



Au sud-ouest d'Aubel, le long de la N648, de nombreuses surfaces commerciales de taille moyenne se sont installées récemment. Elles confèrent une physionomie typiquement périurbaine à la marge du bourg.

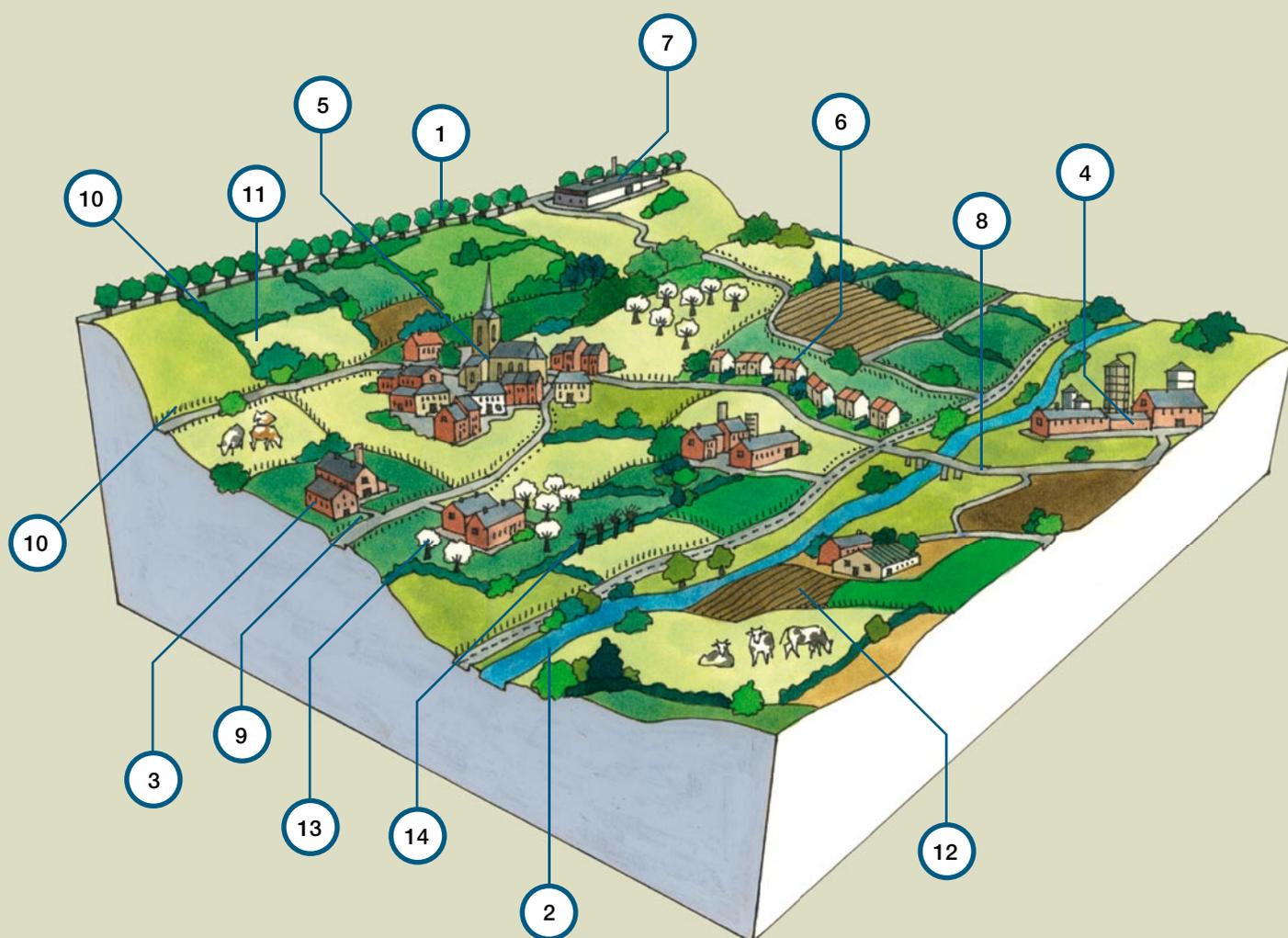


Localisées dans un vallon, ces constructions restent cependant assez discrètes dans le grand paysage. La couleur claire souvent choisie pour les bardages augmente la visibilité des bâtiments, ce qui est jugé positif sur le plan commercial mais qui s'avère peu approprié sur le plan paysager.

Les herbages situés à l'avant-plan font également partie de la zone d'activité économique inscrite au plan de secteur. L'extension de l'activité vers les hauteurs pourrait accroître significativement son impact paysager.

Cuvette centrale du Pays de Herve

1. Crête périphérique parcourue par une voirie nationale, soulignée par un alignement d'arbres, dominant une cuvette au relief ondulé
2. Réseau hydrographique important
3. Fermes anciennes dispersées dans le bocage avec une densité importante
4. Ferme encore en activité présentant un silo et/ou un hangar
5. Village à physionomie urbaine dans le centre
6. Habitat pavillonnaire récent en périphérie des noyaux villageois anciens
7. Bâtiments d'activité économique sur des terrains exposés visuellement
8. Réseau routier dense et maillé en toile d'araignée
9. Accès privé fréquent, parfois creux (chavée)
10. Haies plus ou moins continues formant un réseau à petites mailles, mais altéré. Haies souvent non entretenues, ou supprimées et remplacées par des clôtures en fil de fer.
11. Herbages largement dominants
12. Présence ponctuelle d'un labour, souvent pour la culture du maïs fourrager
13. Vestige de verger de hautes tiges
14. Arbres taillés en têtards



Enjeux

- L'aire de la cuvette centrale se distingue au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par sa structure bocagère plus aboutie, mieux préservée et encore bien lisible dans le paysage. Cette structure avec habitat dispersé et parcelles herbagères encloses revêt un caractère patrimonial à l'échelle de la Wallonie.
- Le bocage présente toutefois des altérations significatives en certains endroits assez localisés. Celles-ci sont liées aux évolutions économiques et techniques de l'activité agricole et à la pression de l'urbanisation. L'urbanisation développe les noyaux d'habitat qui s'étendent et viennent ainsi brouiller la structure de l'habitat traditionnel en dispersion intercalaire. L'évolution du secteur agricole se traduit par l'altération du réseau des haies, le remplacement de certains herbages par des labours et la disparition progressive des vergers de hautes tiges.
- Seules des portions restreintes de l'aire paysagère bénéficient d'une reconnaissance juridique de leur intérêt paysager. Sans mesures associées, la sauvegarde à long terme de la structure bocagère patrimoniale n'est pas assurée.
- Le paysage bocager est valorisé par une topographie animée qui ménage de nombreuses vues et par la structure en cuvette qui en favorise la perception depuis tout le pourtour de l'aire.
- Pour les promeneurs, la tradition des passages à travers champs via les échaliers constitue un atout spécifique.

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges) encore présents dans cette aire.	PROTECTION
2. Restaurer le réseau des haies en mettant la priorité sur les portions les moins dégradées et en élargissant progressivement ces périmètres.	AMENAGEMENT
3. Gérer l'urbanisation, en particulier autour d'Aubel, Thimister et Charneux, afin de préserver tant les structures villageoises existantes que l'espace de dispersion historique de l'habitat.	GESTION
4. Contenir l'urbanisation le long de la crête périphérique, très sensible du point de vue paysager (voir enjeu global des crêtes).	GESTION
5. Soutenir l'implantation de quelques nouveaux vergers de hautes tiges et garantir le suivi de ces mesures (maintien, entretien).	AMENAGEMENT
6. Gérer le réseau des chemins existants et maintenir des passages à travers champs.	GESTION

Pistes d'action

- Définir un périmètre patrimonial d'initiative régionale qui couvre une partie significative de la Cuvette et le soumettre à de strictes mesures de protection.
- Imposer un cahier des charges paysager lors de la mise en œuvre de nouvelles zones urbanisables autour d'Aubel, Thimister et Charneux.
- Promouvoir le soutien financier et technique à la restauration et l'entretien des haies ainsi que de quelques vergers de hautes tiges. Cette aide doit être destinée non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers. Compléter la liste des arbres et haies remarquables en y inscrivant les éléments les plus intéressants de la végétation non encore protégés.
- Soutenir les initiatives locales en matière de valorisation du paysage bocager.
- Etablir et pérenniser divers itinéraires « à travers champs » et des passages par les échaliers, en concertation avec les agriculteurs.
- Etablir sur base d'une concertation entre les communes concernées un projet d'aménagement de la crête principale périphérique.
- Sensibiliser les résidents à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies d'essences indigènes en bordure des parcelles bâties.
- Sensibiliser les acteurs économiques, et en particulier ceux qui tirent leur image de marque de la région, à la qualité paysagère de leurs implantations et notamment à l'importance du choix de la localisation et aux couleurs des bâtiments dans le paysage.



Bourgs ruraux de Herve - Battice

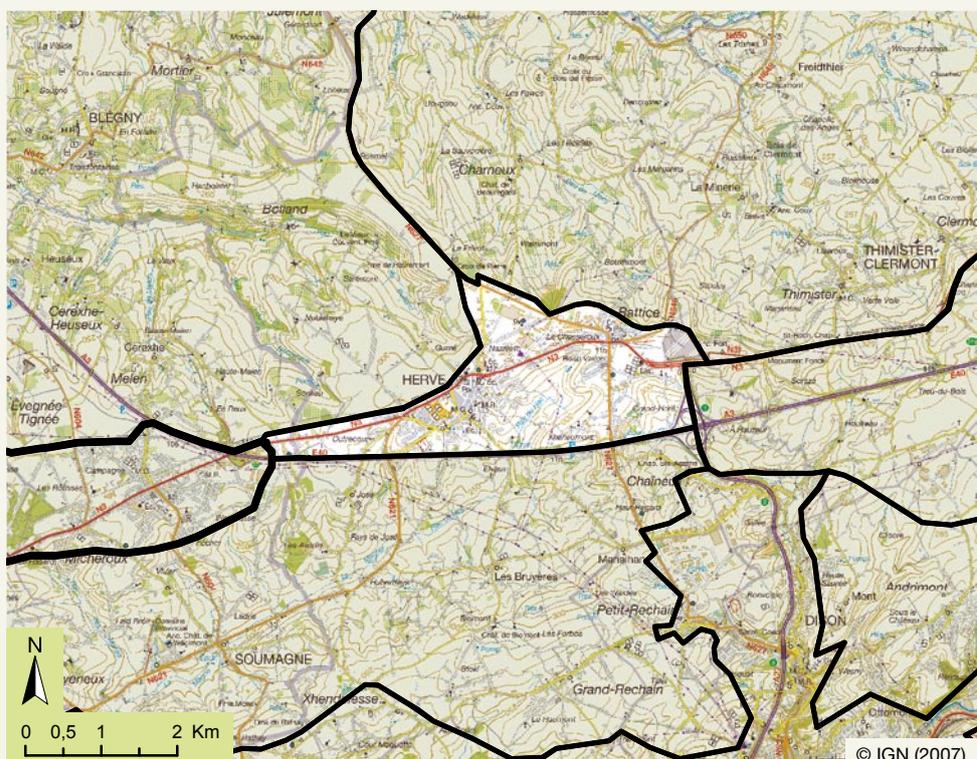


Superficie totale de l'aire (ha)¹	697
Superficie agricole (ha)	304
Terres arables (%)	3
Prairies (%)	93
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	6
Nombre d'habitants (2003)²	6739

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Véritable charnière de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, l'aire de Herve-Battice constitue une aire de synthèse où l'habitat, les activités économiques et l'agriculture s'associent et réunissent sur une surface restreinte des activités très variées.

L'aire paysagère comporte une agglomération bipolaire s'étirant d'ouest en est, le long d'un ruban urbanisé (N3) qui emprunte la crête principale. Les localités de Herve et de Battice, à l'origine distinctes, se voient ainsi reliées via cet axe. A l'est, la division en deux de la crête a favorisé le développement d'un important carrefour routier à Battice.

Sous les pressions urbaines de Liège et de Verviers, l'aire subit des transformations importantes de son paysage construit mais conserve encore de nombreuses prairies qui séparent la zone urbanisée de l'autoroute.



L'aire de Herve-Battice s'articule sur et aux abords de la **CRÊTE** principale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse qui sépare les bassins versants des deux cours d'eau. Cette crête bien marquée, d'orientation sud-ouest nord-est, forme de Fléron à Battice un **PLATEAU** étroit qu'emprunte la route Charlemagne (N3). La crête se divise en plusieurs branches empruntées par le réseau routier. L'aire dans son ensemble se caractérise par une rupture franche entre un milieu bâti assez dense qui court le long de la Nationale 3 et les paysages ouverts de la Cuvette centrale au nord et des Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers au sud.

De Herve à Battice, le trait d'union que constitue la Nationale 3 est urbanisé de part et d'autre de son tracé. On y retrouve essentiellement des surfaces commerciales accompagnées de résidences. Cette urbanisation presque continue, présente également le long de la N627, ménage toutefois quelques échappées visuelles vers la Cuvette centrale au nord ainsi que des fragments de vues sur la campagne coincée entre les routes principales et l'autoroute. Au nord, le plateau est occupé par une zone d'activité économique comprenant des bâtiments imposants dont certains sont visibles bien au-delà de l'aire paysagère.

HERVE est l'une des villes historiques emblématiques de l'ensemble paysager. Son centre s'accroche au versant d'adret du Hack, ruisseau qui prend sa source à Xhéneumont et s'écoule jusqu'à la Vesdre. Il prend le nom de Magne à partir de sa rencontre avec le ruisseau des Bruyères. En raison de sa localisation sur le versant nord et de sa configuration assez compacte, la ville est perceptible à partir de nombreux endroits au sud de l'aire.

Jusqu'au 19^e siècle, la ville de Herve s'étire le long d'une rue unique, parallèle aux courbes de niveaux et occupée en son centre par l'hôtel de ville et l'église qui présente un étonnant clocher qui s'est tordu avec le temps.

On distingue deux types d'extensions du noyau urbain originel. Suite à l'arrivée du chemin de fer en 1875 et à l'essor économique de la ville, l'habitat mitoyen s'est implanté à l'ouest et au nord de la ville. Plus récemment l'agrandissement de Herve s'est poursuivi sous forme de lotissements, situés en majorité au sud et au sud-ouest, entre le centre urbain initial et l'autoroute. Dans une moindre mesure, des lotissements se sont également développés au nord de l'ancienne gare.

A **BATTICE**, l'habitat s'aligne le long des quatre branches du **CARREFOUR** où se trouvent la place du marché, l'église et quelques commerces. A la différence de Herve, le centre de Battice offre peu de vues d'ensemble en raison de sa localisation sur le replat de la crête principale. Battice demeure un nœud de communication très fréquenté. En effet, la N3, la N627, l'E40 et l'E42 y convergent et permettent de gagner Liège, Verviers, l'Allemagne et les Pays-Bas. A l'origine de son développement, ce rôle de carrefour lui a également valu d'être durement éprouvé lors des deux guerres mondiales. Le bourg fut complètement détruit en 1914, aucune construction antérieure n'y est dès lors présente. En réaction, le fort de Battice, à l'est de l'aire, fut l'un des quatre forts construits dans la province de Liège dans les années trente dans le but de renforcer la ceinture défensive liégeoise contre une éventuelle invasion allemande.

Quant à l'autoroute E40, son passage et sa jonction avec l'autoroute E42 ont nécessité la construction d'infrastructures importantes dans le paysage ainsi que de nombreux remaniements du relief. Au sud-ouest de l'aire, le **VIADUC DE HERVE** ouvre une perspective générale mais fugitive. De Herve à Battice, le tissu urbanisé est séparé des infrastructures autoroutières par de nombreuses prairies encerclées de haies. Au sud-ouest de l'aire paysagère, cet espace agricole se réduit au profit des lotissements.



N3



N3



N627

L'aire paysagère suit la crête principale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, sur laquelle se déroule la N3. Le long de cette route, entre Herve et Battice, il ne subsiste guère d'espaces libres. L'urbanisation quasi continue alterne zones résidentielles et commerciales pour former un paysage dominé par la voirie.



A l'extrémité ouest cependant, ce paysage urbain ininterrompu, laisse place à un large espace ouvert voué à l'agriculture. La Nationale 3 demeure vierge de toute construction sur les quelques centaines de mètres entre Melen et Herve. Seule cette zone isole encore l'urbanisation de Liège de celle de Herve. Reprise au plan de secteur en tant que zone agricole entourée de deux zones d'habitat à caractère rural, elle devrait se maintenir à moyen terme.



De même, à l'est, l'échangeur de Battice marque une transition vers un paysage plus rural (voir chapitre « Le développement des voies de communication »).



Herve s'est développée en contrebas de la crête principale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, sur le versant de la rive droite du Hack et s'est peu à peu étendue jusqu'au plateau. Depuis le versant sud, la ville reste perceptible dans son ensemble et se démarque nettement de son avant-plan très ouvert.

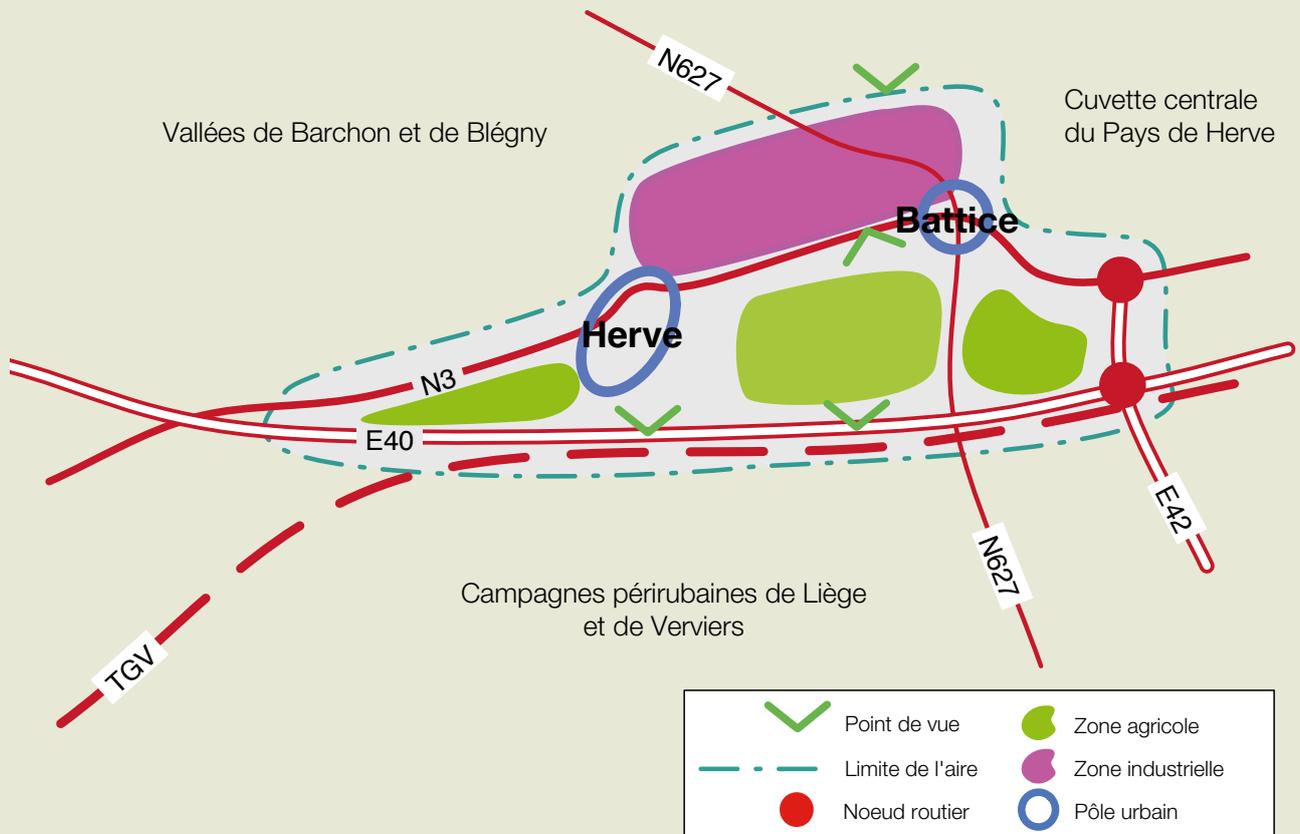


Schéma général de l'aire paysagère des Bourgs ruraux de Herve-Battice

L'aire paysagère des Bourgs ruraux de Herve-Battice présente une urbanisation quasi continue à proximité et le long de la crête empruntée par la Nationale 3. Si bien que les deux localités sont désormais reliées par un cordon composé de surfaces commerciales et de résidences. Cette urbanisation est complétée au nord-ouest de Battice par une vaste zone d'activité économique occupant une bonne partie du replat de la crête.

Le centre de l'aire paysagère comprend encore de grandes surfaces de prairies séparant les noyaux et les étalements urbains de l'auto-route et du train à grande vitesse limitant le sud de l'aire.

CPDT (2007)



Le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste domine Herve et joue un rôle structurant majeur dans la silhouette urbaine. Depuis le sud de la ville, la vue présente un étagement enchevêtré de bâtiments dont les plus anciens constituent un centre historique protégé.



La plupart des bâtiments du centre historique datent du 18^e siècle et sont construits en briques avec des encadrements de portes et fenêtres en calcaire. Nombre de ces maisons présentent un aspect original car leur entrée est élevée par rapport à la rue. On accède ainsi au rez-de-chaussée par cinq ou six marches et, bien souvent, la cave s'ouvre directement sur la rue. Ce type de construction s'adaptant ainsi au relief est également à mettre en lien avec la présence d'artisans à domicile durant les 18^e et 19^e siècles.



En 1873, l'installation de la gare induit le développement du quartier nord de la ville.

Désaffectée, la voie ferrée est aujourd'hui réaménagée en circuit RAVeL. La gare de Herve accueille la « Maison du tourisme du Pays de Herve » depuis 2003.



Battice, formée plus tardivement, s'est implanté sur le replat de la crête, qui constitue depuis plusieurs siècles un lieu de passage. La Nationale 3 traverse le noyau bâti et croise la route N627 en son centre. Ce carrefour routier très fréquenté marque fortement le paysage induit et influencé par les deux axes de communication.



La zone d'activité économique de Battice a été mise en place dans les années soixante en réponse à la fermeture des charbonnages et parallèlement à la construction de l'autoroute E40 reliant Liège à Aix-la-Chapelle. Accrochée au centre de Battice, au nord de la Nationale 3, cette zone occupe actuellement plus de 112 hectares soit 32% de l'espace urbanisé de l'aire paysagère. Sa position sur le replat de la crête rend les bâtiments très visibles bien au-delà de la seule aire paysagère des Bourgs ruraux de Herve-Battice.



L'autoroute, qui constitue la limite sud de l'aire paysagère, est une ligne forte du paysage actuel. Son tracé est marqué par d'importants remblais ainsi que des tronçons en viaduc. Elle est désormais doublée de la ligne de train à grande vitesse.

Le viaduc de Herve (E40) offre un coup d'œil rapide sur l'aire paysagère et plus particulièrement sur Herve et l'espace enherbé occupant le centre de l'aire.





Située au cœur de l'aire paysagère, une vaste étendue de prairies délimitées de haies et séparant les noyaux bâtis de l'autoroute, offre un espace de respiration à toute l'aire paysagère.



De nombreux lotissements résidentiels s'étagent successivement entre la Nationale 3, les centres-villes et l'espace agricole les séparant de l'autoroute. Une partie de cet espace est affectée au plan de secteur en zone urbanisable. De Herve à Battice, cette zone constitue depuis plusieurs points de vue l'avant-plan de paysage urbain. Sa mise en oeuvre, selon les modalités retenues, pourra valoriser ou au contraire déstructurer l'ensemble bâti existant.

Enjeux

- Située sur la crête principale de l'ensemble paysager, la Nationale 3 est la véritable colonne vertébrale de l'aire. Elle est urbanisée sur presque toute sa longueur. Seules quelques échappées visuelles permettent d'apprécier les espaces de respiration qui la bordent.
- En raison de sa position sur un versant dégagé, la ville de Herve est perceptible dans son ensemble depuis le sud. L'étagement des bâtiments sur la pente est bien lisible à partir d'un grand nombre de points de vue. Au sud-est de l'entité, les prairies et haies offrent un espace de respiration, de promenade, mais également des vues remarquables sur l'ensemble de l'aire paysagère.
- Situé au carrefour de la Nationale 3 et de la N627, le nœud de Battice se caractérise par la présence d'infrastructures très visibles et un manque de lisibilité de son paysage interne. La proximité de l'échangeur entre les autoroutes E40 et E42 a encore contribué à renforcer le déséquilibre entre réseaux de surface et volumes bâtis.
- Les bâtiments de la zone d'activité économique de Battice sont visibles bien au-delà des limites de l'aire paysagère. Cette zone comprend encore des espaces libres ainsi qu'une zone urbanisable qui devrait être occupés dans le futur.

Objectifs paysagers

1. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère de l'ensemble de la N3 et de la N627 à travers l'ensemble de l'aire.	AMENAGEMENT
2. Mettre en œuvre avec précaution d'éventuelles extensions de la zone d'activité économique.	GESTION
3. Préserver la silhouette particulière de Herve.	PROTECTION
4. Restructurer les réseaux de surface dans le centre de Battice afin de renforcer la cohérence des espaces publics centraux.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Définir quelques principes d'intervention sur l'existant à travers une action sur les réseaux de surface pour donner une cohérence à l'ensemble Herve-Battice.
- Ouvrir et aménager des échappées visuelles pour contrebalancer le phénomène de privatisation et de banalisation du paysage le long de la Nationale 3 et de la N627.
- Adopter des prescriptions urbanistiques afin de préserver la silhouette de Herve, lors de l'éventuelle ouverture de lotissements au sud de la ville.



Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers

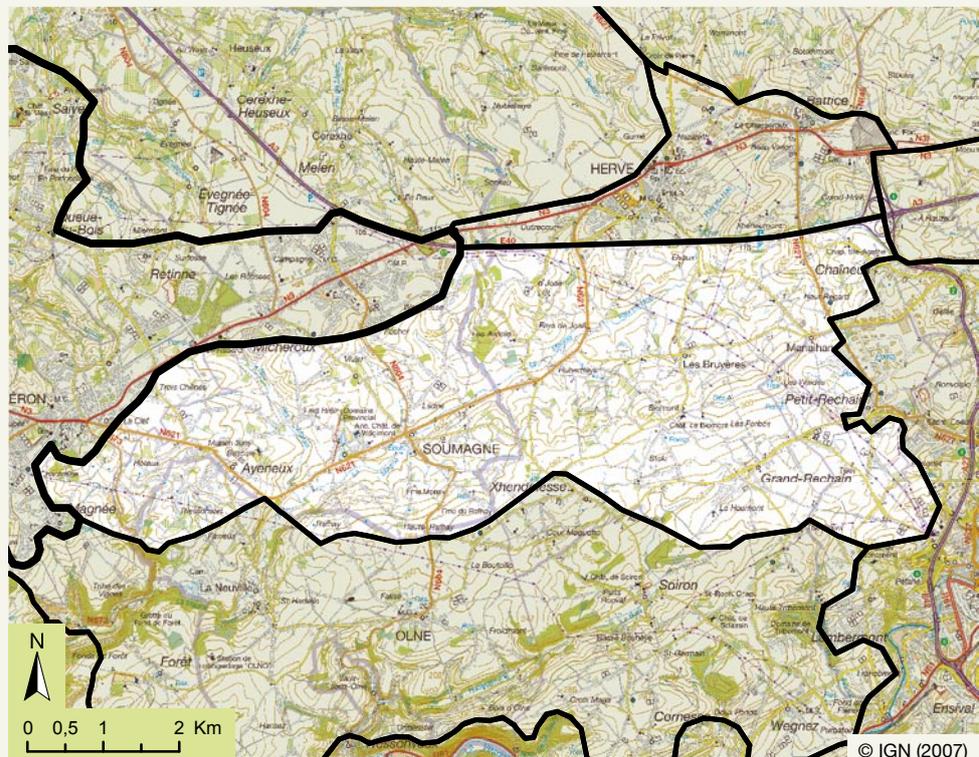


Superficie totale de l'aire (ha)¹	3317
Superficie agricole (ha)	2560
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	88
Vergers productifs (%)	5
Superficie boisée (ha)	19
Nombre d'habitants (2003)²	13092

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Entre Fléron et Dison, au sud de Herve, le paysage présente une structure de plateau légèrement incliné, faiblement entaillé par les vallées de la Magne et de ses nombreux affluents et, au sud-est, par le cours amont du Bola.

Une forte dynamique de périurbanisation imprègne le paysage. L'habitat linéaire récent relie les implantations anciennes entre elles, borde les routes et colonise les versants où il induit des îlots de bocage préservé. Grâce au relief, ces espaces agricoles ceinturés par le bâti restent néanmoins perceptibles dans le paysage.

L'autoroute E40 et la N3 longent l'aire en la dominant et marquent son paysage par les ouvrages d'art pour la première et par l'urbanisation pour la seconde.



L'aire paysagère s'étend sur la partie amont du **BASSIN VERSANT DE LA MAGNE**, un affluent de la Vesdre, ainsi qu'autour de Grand-Rechain, sur la partie amont du Ruisseau de Bola. La Magne est assez discrète dans le paysage, mais elle organise deux versants en pente douce et structure ainsi la plupart des vues.

Le relief peu accidenté de l'aire paysagère a contribué au développement d'une **IMPORTANTÉ URBANISATION RÉCENTE** qui s'installe le long d'un grand nombre d'axes de communication. Le caractère bocager et la bonne accessibilité aux centres urbains et commerciaux rendent l'aire particulièrement attractive pour de nouveaux résidents. Soumagne, important village de l'aire, illustre bien cette situation.

L'urbanisation en ruban correspond aux nombreuses zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur qui relient souvent les localités entre elles et présentent le potentiel urbanisable le plus important de l'ensemble paysager. La trame périurbaine couvre ainsi l'ensemble de l'aire d'un « filet » construit, extrêmement présent dans le paysage, en particulier depuis les voies de communication, mais ceinturant des « mailles » bocagères relativement préservées.

L'habitat traditionnel est néanmoins encore perceptible au sein de la nappe urbanisée. On repère çà et là des maisons, isolées ou insérées dans les villages, construites en briques avec des baies ourlées de pierres calcaires.

Le relief ondulé ménage de belles vues sur les versants où des **ÎLOTS AGRICOLES** se sont maintenus entre les rubans urbanisés. Ces îlots sont très présents dans le paysage. Ils sont particulièrement nombreux dans l'est de l'aire, alors que la partie ouest est plus densément construite. Au sein de ces poches agricoles, les haies sont discontinues mais très arborées.

Bien qu'ils participent à la qualité paysagère de l'aire et à son attractivité, les îlots agricoles sont menacés par la difficulté de maintenir une activité agricole sur de petites parcelles de plus en plus isolées même si leur affectation en zone agricole au plan de secteur constitue une protection contre les risques liés à la forte pression urbanistique.

Bien que les activités industrielles se soient arrêtées dans les années quatre-vingts, le **PASSÉ HOUILLER** de la vallée est encore perceptible. L'extraction de la houille a laissé dans le paysage des terrils, des bâtiments d'exploitation, des maisons ouvrières. Certaines de ces traces sont préservées en tant que patrimoine industriel.

Les grandes **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** présentes dans ou en bordure de l'aire marquent les paysages. L'autoroute E40, dont l'implantation à proximité de la ligne de crête a nécessité la construction de plusieurs viaducs, est visible en de nombreux endroits. Cette ligne d'ouvrages d'art est aujourd'hui doublée par celle du train à grande vitesse. Depuis la sortie du tunnel de Soumagne, avant de venir longer l'autoroute, le tracé du TGV souligne par une série de tunnels et remblais le profil doucement vallonné du terrain.

A l'est et au nord, la limite de l'aire est perceptible à travers l'urbanisation de plus en plus dense. Hors de son territoire, deux zones urbanisées jouxtent en effet l'aire paysagère : au nord, l'extension du pôle urbain liégeois le long de la N3, particulièrement visible par sa situation sur la ligne de crête, et à l'est, le continuum résidentiel et économique entre Verviers et Battice.



L'aire couvre en grande partie la vallée de la Magne, une vallée très évasée aux versants en pentes douces.

Les herbages dominent le paysage, même si quelques labours destinés au maïs fourrager sont présents localement, notamment du côté de Wégimont.



La Magne est une petite rivière assez peu visible dans le paysage mais dont la présence marque la topographie de l'aire.



Depuis les années soixante, les deux versants de la Magne se sont fortement urbanisés le long des voiries.



Du fait de l'urbanisation en ruban, des îlots bocagers préservés jouent un grand rôle dans le paysage, en particulier dans l'est de l'aire.



Les habitations traditionnelles (17^e et surtout 18^e siècle) sont construites en briques, avec des encadrements de pierres calcaires aux portes et fenêtres. A cette époque, l'utilisation de la brique alors que l'on construit ailleurs en pierre est un signe du développement économique de la région, lié à la mise en place du bocage et de l'économie laitière (Soumagne).



Les habitations traditionnelles sont encore visibles au centre des villages et, çà et là, entre les zones d'urbanisation récente, dispersées dans les prairies.



Le domaine provincial de Wégimont constitue un point d'attraction culturelle et touristique. Sa situation en fond de vallon le rend surtout perceptible des hauteurs voisines.



Soumagne est la principale entité de l'aire. Elle est située dans la vallée de la Magne, mais s'étend et se ramifie le long des axes routiers au point que l'on peut difficilement parler de noyau villageois.



A Grand-Rechain, le centre ancien aux caractéristiques locales s'étire le long d'une rue dont les perpendiculaires ont été construites plus récemment.



Petit-Rechain fut une localité mi-rurale mi-industrielle entre la fin du 17^e siècle et le 19^e siècle. Aujourd'hui, des constructions en hauteur contribuent à lui conférer une physionomie assez urbaine.

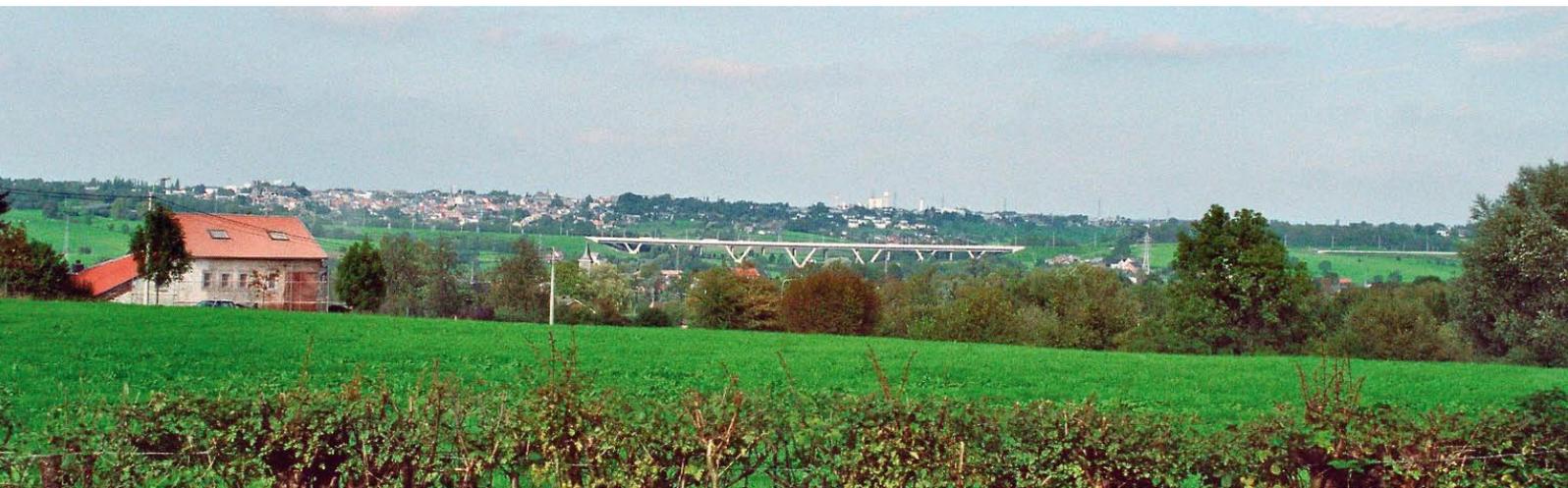


L'activité charbonnière, qui s'est poursuivie jusque dans les années quatre-vingts a laissé des traces dans le paysage.

L'ancien chevalement (aussi appelé « belle-fleur ») du charbonnage de Bas-Bois a été conservé et est protégé.



Les petits terroirs boisés de l'aire sont peu perceptibles au contraire de l'important terroir du Hasard de Retinne. Celui-ci, situé à l'extérieur de l'ensemble paysager, en bordure nord-ouest de l'aire des Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers, y est particulièrement visible (nord du village de Forêt).



Malgré sa situation au nord de l'aire, l'autoroute marque le paysage en de nombreux endroits. L'ampleur de l'ouvrage d'art le rend très visible, en particulier dans la vallée de la Magne dont le relief concave est très sensible visuellement.

L'autoroute est doublée par le passage du TGV qui en renforce la présence (ci-contre, le viaduc TGV près de José).



Les développements urbains, les immeubles et surfaces commerciales le long de la N3, ainsi que le bâti résidentiel, sont particulièrement remarquables dans le paysage à cause de leur localisation en ligne de crête.

Enjeux

- L'aire des Campagnes périurbaines est caractérisée par une importante urbanisation diffuse. Le relief modéré contribue à donner une bonne visibilité sur les îlots bocagers préservés qui participent beaucoup au caractère paysager de l'aire.
- L'urbanisation devrait continuer à constituer une pression importante dans les années à venir, du fait de l'attractivité et de l'accessibilité de l'aire. Les surfaces constructibles des zones urbanisables sont très importantes et leur occupation pourrait encore modifier profondément le paysage, en particulier à proximité immédiate de l'agglomération verviétoise.

Objectifs paysagers

1. Gérer les nouvelles implantations d'habitat, tant au niveau de leur localisation que de leur quantité, afin de garder au paysage une certaine lisibilité.	GESTION
2. Prendre en compte le caractère patrimonial de certains îlots bocagers dans le cadre d'éventuelles politiques de densification de l'habitat périurbain.	PROTECTION
3. Valoriser les îlots bocagers en tant qu'espaces de respiration au sein de la trame bâtie.	GESTION

Pistes d'action

- Défendre une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables afin de maintenir des espaces de respiration entre les ensembles construits.
- Valoriser les îlots bocagers par leur mise en réseau dans le cadre de cheminements piétons.
- Proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.
- Planter des haies afin d'améliorer l'intégration paysagère des nouvelles constructions.



Vallée de la Gulp

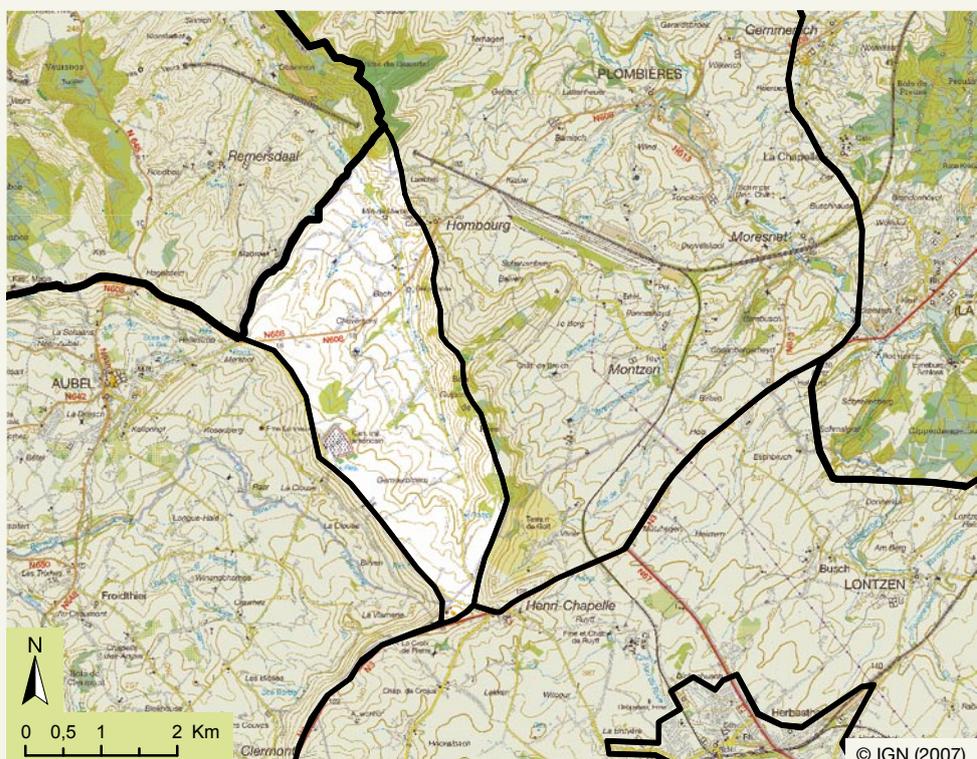


Superficie totale de l'aire (ha)¹	1065
Superficie agricole (ha)	902
Terres arables (%)	9
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	47
Nombre d'habitants (2003)²	792

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



La Gulp est une petite rivière affluente de la Gueule. Des crêtes rectilignes bien marquées confèrent à la vallée une grande lisibilité dans le paysage et permettent de la circonscrire avec facilité.

De tout l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est l'aire paysagère qui présente la physionomie rurale la mieux préservée. Les prairies y occupent l'essentiel de l'espace agricole. On y trouve un habitat dispersé peu dense, et pas vraiment de village, Hombourg se situant au-delà de la crête. Seules les extensions récentes de ce noyau villageois confèrent au paysage bâti une note contemporaine.



La Gulp, qui prend sa source au nord de Henri-Chapelle, s'écoule vers les Fourons et les Pays-Bas entre des crêtes bien perceptibles. La vallée présente une topographie très simple s'évasant vers le nord : le versant de rive droite, abrupt, exposé à l'ouest, conserve sa largeur, alors que le versant opposé, en pente douce, gagne progressivement en amplitude vers l'aval.

L'occupation agricole des sols répond à l'ASYMÉTRIE des versants et présente ainsi un caractère très didactique : le parcours de la vallée et son observation permettent d'en décrypter le paysage et d'en saisir la logique d'organisation.

En effet, si les PRÉS dominent, on trouve quelques champs disséminés sur le versant doux, alors que des bois occupent les pentes les plus fortes situées sur le versant de rive droite et s'étendent aussi sur la crête séparant les vallées de la Gulp et de la Gueule, aux sols plus minces ou pauvres. Les LABOURS correspondent aux sols limoneux bien drainés, de faible pente, et situés au-dessus du niveau imperméable signalés par les sources. Seules quelques cultures font exception en empiétant sur les sols humides en contrebas, préférentiellement occupés par les prairies.

Comme dans la majeure partie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, la structure agricole est celle du BOCAGE, dont témoigne notamment l'habitat dispersé. L'observation du réseau des haies révèle un maillage très altéré, alors pourtant que la présence visuelle des haies dans le paysage de l'aire est assez importante et que même les parcelles labourées sont pour la plupart encloses.

Les différentes FERMES et les quelques habitations qui parsèment la vallée bordent principalement la route qui en suit le fond, mais aussi celle de la crête qui domine le versant doux. Les autres fermes, localisées en plein versant, se connectent à ces voiries par un accès privé, constitué parfois d'un chemin creux bordé de haies. Ce semis de peuplement aéré est relativement stabilisé car le plan de secteur confirme largement la vocation agricole de la vallée. Seules les nouvelles constructions en lien avec l'activité agricole peuvent y être admises.

L'aire paysagère n'englobe pas de noyau villageois ni même de hameau, seulement des extensions récentes de Hombourg dont le centre se situe en dehors de l'aire paysagère, à l'est, au-delà de la crête. Ces extensions récentes se développent donc sur le versant raide et jusque dans le fond de la vallée, suivant les voiries. Entre ces CORDONS CONSTRUITS, une poche agricole subsiste encore sur le versant. Elle souligne, en haut du versant, le périmètre du noyau bâti ancien. Cet espace est lui aussi urbanisable ; sa mise en œuvre modifiera significativement les vues sur le village depuis la voirie.

Quelques éléments bâtis remarquables sont présents : deux anciens MOULINS dans le fond de vallée, qui rappellent l'intérêt que présentait jadis la force motrice de l'eau, et deux fermes-châteaux, dont une classée, situées sur le versant doux et accompagnées de plans d'eau. La vallée abrite aussi le cimetière américain qui fait partie d'un vaste site classé chevauchant la crête entre Berwinne et Gulp.

La vallée de la Gulp présente une morphologie asymétrique qui met en valeur l'importance des conditions biophysiques pour l'occupation du sol.



Transect perpendiculaire à l'axe de la vallée

Le processus de formation de vallées asymétriques a pris place en climat périglaciaire lorsqu'aucune végétation ne protégeait le sol des agents érosifs. Les plus beaux cas se présentent dans les vallées orientées nord-sud. En hiver, le versant à l'abri du vent dominant (exposé à l'est) recevait des accumulations de lœss et de neige. De telles accumulations étaient minimales sur l'autre versant, face au vent. En été, la fonte de la neige sur le versant exposé à l'est saturait le sol en eau et permettait un fluage ou écoulement du lœss vers le fond de vallée, ce qui adoucissait peu à peu le profil de ce versant. Ce processus repoussait le cours d'eau vers le versant opposé qui devenait dès lors de plus en plus raide.

Source : J. Mols.



La pente douce du versant de rive gauche contraste avec celle, bien plus abrupte, du versant opposé. Au nord, celui-ci présente une échancrure, visible à gauche de la photo, où s'abrite le village de Hombourg et par laquelle passe la route reliant Aubel à Plombières.



Le versant raide n'est pas propice aux labours mécanisés. Il est occupé par des prés et par des boisements feuillus là où les sols sont trop minces ou pauvres, sur les pentes les plus fortes et sur la crête.

En vis-à-vis, le versant doux accueille des prés et, en moindre mesure, des labours. Les bois y sont nettement plus rares, mais pas totalement absents. Le réseau des haies, bien qu'altéré, a encore une présence paysagère significative même s'il n'assume plus totalement son rôle de liaison écologique. Cette vue depuis la crête orientale n'est accessible que par un chemin empierré.



A mi-versant, une ferme isolée est connectée à la voirie du fond de vallée par un chemin creux bordé de haies. Divers bâtiments agricoles parsèment ainsi le versant, dont deux fermes-châteaux.



La Gulp elle-même n'est guère plus qu'un ruisseau peu ou pas perceptible depuis l'unique voirie du fond de vallée. Les arbres isolés ou en alignements discontinus en révèlent parfois indirectement la présence. La forme dite « en têtard » des arbres sur la photo de gauche résulte d'une taille spécifique opérée pour valoriser le bois.



Les labours sont présents de longue date dans la vallée. Autrefois, ils étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.



Grands espaces de champs sur la pente douce

Prairies naturelles en fond de vallée

Ferme isolée avec son propre chemin d'accès

Boisements sur la pente raide et sur la crête est

Voirie sur la crête ouest

Route du fond de vallée

Les cartes anciennes (ici, Ferraris, vers 1775) montrent que le haut du versant doux était cultivé, de même que quelques parcelles à mi-pente du versant raide. Le bas des versants et le fond de vallée, humides, étaient consacrés aux prairies naturelles, qui étaient encloses de haies. Le haut du versant en pente raide, pour sa part, était boisé.

Cette carte met également en évidence la persistance du semis d'habitat dispersé ainsi que des voies de communication, que l'on retrouve quasiment identiques aujourd'hui.

Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichien, Carte de Ferraris (1775).



Quelques fermes sont localisées dans le fond de la vallée ; elles sont en retrait par rapport à la route, à laquelle elles se connectent par un accès privé. La route offre de belles perspectives sur les deux versants.



Certaines fermes sont au contraire localisées près de la crête, en léger contrebas pour se protéger du vent. On retrouve ici les deux bâtiments implantés en parallèle, typiques de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Le village de Hombourg se situe dans une échancrure du versant qui facilite l'accès vers la vallée de la Gueule. C'est le passage qu'emprunte la N608 qui relie Aubel à Plombières.

Même si le village proprement dit se situe dans l'aire paysagère adjacente, ses extensions récentes sur le versant raide et dans le fond de vallée marquent les paysages. Le clocher permet d'identifier l'emplacement du noyau historique du village.

Le long de la N608 et du fond de la vallée vers l'aval, des habitations récentes s'alignent en lotissements. Par leur architecture, leurs matériaux, mais aussi par leur végétation d'accompagnement, elles tranchent fortement avec l'habitat traditionnel. Leur implantation en cordon le long des routes traduit dans le paysage le zonage fixé par le plan de secteur.



L'espace agricole interstitiel du versant, entre les lotissements et le noyau villageois ancien, est également urbanisable. Il n'est cependant pas réservé strictement à de l'habitat. Son urbanisation pourra valoriser ou affaiblir la qualité paysagère de la silhouette villageoise perçue depuis la voirie de liaison Aubel-Plombières.



La Gulp permettait jadis le fonctionnement de deux moulins. Aujourd'hui, l'un (à gauche) est encore en activité et l'autre est transformé en gîte rural, ce qui permet sa sauvegarde.

Enjeux

- La vallée de la Gulp présente un paysage bocager structuré, lisible et didactique, où l'occupation agricole du sol et le semis dispersé des fermes présentent un caractère patrimonial. Le plan de secteur, fixant une affectation agricole des sols, prémunit la vallée de toute pression d'urbanisation. L'enjeu se porte ainsi sur la conservation du bâti agricole existant des fermes isolées et de leurs accès.
- Le développement encore possible du village de Hombourg au travers des deux zones urbanisables qui le jouxtent affecterait le paysage de l'aire, surtout pour les vues depuis la route Aubel-Plombières sur le versant doux.
- Les quelques routes présentes dans l'aire ou à sa périphérie offrent de belles vues sur la vallée, mais sont trop peu accueillantes pour les usagers non motorisés.

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure agricole et de ses composantes bocagères encore présentes dans l'aire : habitat dispersé, accès privés notamment en chemins creux, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges.	PROTECTION
2. Contenir le développement vers l'ouest de Hombourg dans le respect de l'identité paysagère de l'aire.	GESTION
3. Aménager des itinéraires sécurisés et des points de vue avec équipements de haltes touristiques pour les usagers non motorisés et valoriser le caractère didactique de la vallée.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Définir un périmètre patrimonial, d'initiative communale, couvrant une partie significative de la vallée et soumis à des mesures de protection.
- Assurer la sauvegarde des bâtiments agricoles traditionnels, veiller à une bonne intégration paysagère des éventuels nouveaux hangars ou silos et encourager une réaffectation respectueuse des caractéristiques locales en cas d'abandon de l'activité.
- Etablir des contrats avec les agriculteurs pour le maintien et/ou le renforcement du réseau des haies. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Veiller à une mise en œuvre précautionneuse et structurante des zones urbanisables autour de Hombourg ; prévoir lors de cette mise en œuvre une structure arborée contribuant au renforcement de l'identité du noyau villageois par sa ceinture verte.
- Aménager des cheminements protégés en fond de vallée et sur les crêtes, où des points de vue avec panneaux didactiques compléteront les aménagements.



Vallée de la Gueule herbagère

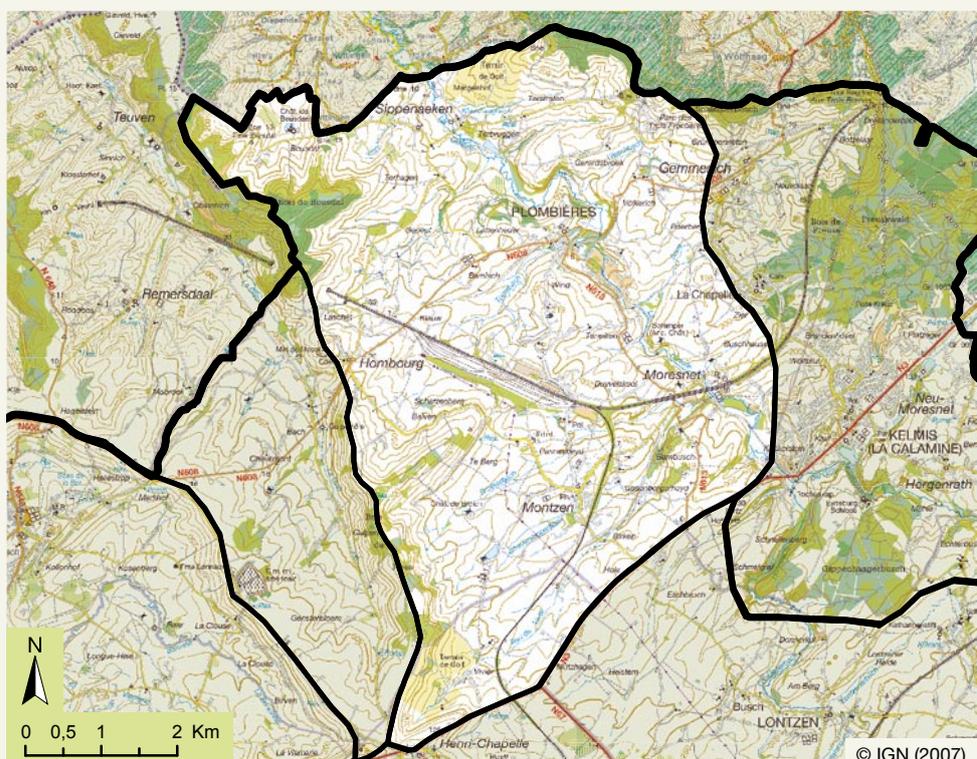


Superficie totale de l'aire (ha)¹	4031
Superficie agricole (ha)	2993
Terres arables (%)	12
Prairies (%)	86
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	369
Nombre d'habitants (2003)²	6486

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).

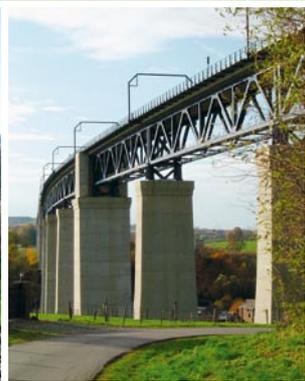


Cette aire paysagère correspond à une zone herbagère dont le caractère rural s'est bien maintenu.

Les affluents de la Gueule y modèlent un relief vallonné qu'anime une végétation arborée importante. Parmi ces arbres, il y a peu de fruitiers et les vergers sont rares.

L'habitat comporte quelques villages mais surtout de petits hameaux. Il y a de nombreux bâtiments isolés, dont divers châteaux. Vers l'est, la densité d'habitat est plus forte en raison de la dynamique périurbaine induite par la proximité de Kelmis (La Calamine) et d'Aix-la-Chapelle.

Liées à l'histoire industrielle et administrative de la région, d'importantes infrastructures ferroviaires marquent le paysage de la vallée de la Gueule herbagère, comme le viaduc de Moresnet.



HERBAGER, comme presque tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse, le paysage de l'aire présente une physionomie rurale. Celle-ci est progressivement modifiée, depuis l'est, par la **PRESSION URBAINE** exercée notamment par Aix-la-Chapelle et Kelmis (La Calamine).

L'espace agricole se distingue par la présence importante d'arbres. Contrairement aux aires paysagères situées plus à l'ouest, le bocage y prend une forme plus lâche et altérée. L'aire est aussi relativement dépourvue de vergers, qui ne trouvent plus là les conditions adéquates à cause de l'altitude.

LA GUEULE, qui s'écoule vers le nord-ouest, reçoit de nombreux affluents qui animent le relief en une sorte de tôle ondulée. Si quelques coteaux sont pentus, la plupart des versants restent cependant doux. Les sols pauvres des crêtes accueillent des boisements.

L'aire paysagère présente des zones bocagères où l'**HABITAT DISPERSÉ** forme un semis très lâche. Elle inclut aussi de nombreux hameaux, dont un nombre important possède des **QUALITÉS PATRIMONIALES** par la présence de maisons en colombages et de fermes anciennes, dont certaines classées. Divers châteaux sont également présents dans l'aire. Cette trame est renforcée par différents noyaux plus développés : Plombières, Montzen, Moresnet notamment. L'importance de ces villages est liée à l'**ACTIVITÉ INDUSTRIELLE** passée.

Les réserves foncières permettront encore une forte évolution de l'urbanisation dans cette aire paysagère. Le plan de secteur y dessine des zones urbanisables qui s'étirent de long des voiries au départ des noyaux d'habitat. Il en résulte une liaison quasi continue entre Plombières, Moresnet et Montzen. Le plan de secteur réserve aussi des espaces urbanisables sous une forme plus compacte, qui viennent étoffer des cordons ou comblent les espaces intercalaires. On trouve ce type de zones notamment à Plombières et Montzen.

Les routes forment un réseau peu dense, mais le RAIL est une composante paysagère importante de l'aire. Celle-ci comprend la gare de Montzen, destinée à la formation des convois de marchandises, et plusieurs voies ferrées, notamment la ligne 24, établie très tôt pour relier Anvers à Cologne. Cette ligne stratégique traverse la vallée de la Gueule grâce à un ouvrage d'art remarquable : le viaduc de Moresnet. Le développement poussé de l'infrastructure ferroviaire est directement lié à la situation frontalière, ainsi qu'à l'histoire industrielle de la région, qui fut florissante grâce à la présence de minerais.

Les **EXPLOITATIONS DE ZINC ET DE PLOMB** valorisaient autrefois les gisements importants situés dans la région de Plombières, où se trouvait la concession minière de la Vieille Montagne. Elles ont engendré des paysages végétaux rares : des haldes calaminaires. Certaines sont formées par des déblais résultant de l'exploitation ancienne des mines et excavations de surface ; d'autres sont constituées de cendrées et scories résultant de l'activité des fonderies.

En raison du caractère plaisant de ses paysages mais aussi sans doute à sa position proche des frontières nationales, l'**ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE LOISIRS** est importante au sein de l'aire. En témoigne la présence de plusieurs campings et d'installations comme le terrain de golf Mergelshof au nord de Plombières.



Grâce au relief relativement ouvert de cette portion de vallée, les vues peuvent porter loin. Elles sont souvent bornées par un relief boisé. Ici, la vue depuis la crête limitant l'aire à l'ouest s'étend jusqu'à l'aire paysagère de l'Arc forestier de La Calamine et à la frontière.



Bosquets, bandes boisées, arbres isolés et arbres têtards sont présents en grand nombre et diversifient les paysages. Les haies sont assez rares, remplacées comme ailleurs par des piquets de bois et du fil de fer.

Les parcelles sont de grande taille. Les herbages sont ponctués de quelques labours sur les sols peu pentus et bien drainés, en dehors du fond de la vallée principale.

Ces labours ne se situent plus aux mêmes emplacements que les champs visibles sur les cartes anciennes. Le facteur pédologique ne semble plus jouer un rôle aussi déterminant.





Un habitat caractéristique rappelle l'origine industrielle du développement des agglomérations de l'aire paysagère, et notamment de Plombières.



Peu de villages de cette aire présentent des silhouettes compactes typiques d'habitat groupé. Ici, Montzen, qui s'étire sur une crête, offre depuis le plateau l'image d'une agglomération « sans fin » car le cœur du village est noyé dans les développements récents.



Des zones urbanisables réalisant des jonctions entre les noyaux bâtis peuvent encore abriter d'importants développements résidentiels linéaires, mais il existe par aussi de grosses réserves foncières en comblement intercalaire.



En bordure de l'aire paysagère, l'urbanisation plus développée et ceinturée de boisements de l'Arc forestier de La Calamine est très perceptible. A l'inverse, du fait de sa topographie en dépression, l'aire de la Vallée de la Gueule herbagère est elle-même visuellement très exposée depuis sa périphérie.



Des bâtiments isolés ou en petits groupements se trouvent dans toute l'aire, formant un semis lâche. Autour d'eux subsiste parfois une structure bocagère bien préservée. Des bâtiments agricoles plus récents peuvent présenter un gabarit très différent.



Patrimoine historique, de nombreux châteaux sont présents dans la vallée ; ils sont parfois accompagnés d'étangs. Plusieurs de ces châteaux sont protégés par classement en tant que monuments, et leurs alentours en tant que sites.



Les bâtiments en colombages, témoins d'un mode de construction plus ancien que la pierre et la brique, sont particulièrement nombreux dans l'aire. Leur présence s'explique par la grande disponibilité en bois dans la région.

Vallée de la Gueule



Comme l'habitat, les voiries forment un réseau à maille lâche. On trouve encore quelques chemins creux. Enfin, certains chemins sont encore aujourd'hui bordés des deux côtés par des haies sur talus, comme ici près de Hombourg.



L'imposant viaduc de Moresnet, récemment restauré, ne constitue pas seulement un ouvrage d'art remarquable. Il suscite aussi une meilleure perception de l'amplitude de la vallée de la Gueule. Il s'étire sur plus d'un kilomètre et domine le fond de la vallée de cinquante-huit mètres.

La gare de marchandises de Montzen occupe plusieurs dizaines d'hectares, tout en restant relativement discrète dans le paysage car elle ne compte guère de bâtiments hauts.



Bordant la gare sur son flanc nord, des zones urbanisables offrent encore des espaces disponibles. Des bâtiments industriels pourraient notamment s'implanter vers l'est et accroître significativement l'impact paysager de l'ensemble en étendant les infrastructures sur le léger relief.

Le site de Plombières (aussi appelé Bleiberg) comprend la plus vaste halde calaminaire de Wallonie. Il offre des paysages typiques de pelouses, qui se maintiennent tant que la teneur du substrat en éléments métallifères reste élevée.



Des milieux humides font également partie du site, dont certaines parties ont été aménagées pour la promenade.



La Vallée de la Gueule herbagère abrite quelques infrastructures touristiques. Les terrains de camping sont surtout perceptibles en hiver, lorsque les écrans végétaux dont ils s'entourent sont dépourvus de feuilles.



La vocation touristique de l'aire paysagère se révèle aussi par la présence de plusieurs terrains de golf. Leur caractère artificiel est minimisé par les herbages alentours.

Enjeux

- La Vallée de la Gueule herbagère présente un paysage attrayant par son relief et son caractère rural bien préservé. Des zones bocagères comprenant une importante végétation arborée bénéficient d'une mise en scène naturelle depuis les reliefs. Cependant le réseau des haies et l'importante végétation arborée sont sensibles aux évolutions du secteur agricole.
- Le semis de bâtiments isolés présente un caractère patrimonial par sa structure (implantations isolées et petits hameaux), mais aussi par sa composition puisqu'il inclut divers châteaux et des maisons en colombage.
- Sous la pression de l'urbanisation, on voit se développer des extensions de villages qui tendent à se déliter le long des voiries.
- Le développement de l'activité touristique témoigne de l'attrait du paysage de l'aire. Il se traduit par la présence de terrains de golf et de plusieurs campings, ces derniers pouvant se marquer ponctuellement dans le paysage. La Gueule, rivière encore très sauvage, constitue un atout en même temps qu'un point sensible pour le développement du tourisme.

Objectifs paysagers

1. Orienter l'urbanisation de manière à renforcer les silhouettes villageoises et à leur conférer des contours visuels bien délimités.	GESTION
2. Protéger les quelques zones bocagères bien préservées, et, dans celles-ci, protéger les bâtiments.	PROTECTION
3. Valoriser les ressources paysagères dans le cadre du développement de l'activité touristique (voir enjeux globaux).	GESTION + AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Recomposer les silhouettes villageoises en privilégiant la densification dans les espaces déjà urbanisés plutôt que poursuivre le développement de l'habitat le long des voiries urbanisables.
- Etablir des contrats/partenariats avec les agriculteurs en vue du maintien, de la restauration et de l'entretien du réseau des haies au moins dans les périmètres de bocage bien préservés.
- Soutenir les initiatives d'intégration paysagère des infrastructures touristiques, notamment des campings existants, et établir une stratégie paysagère pour le déploiement respectueux de l'activité touristique dans l'aire : points d'information, itinéraires de balade, réseau de cheminements piétons et cyclistes, gîtes ruraux...



Plateau de Welkenraedt

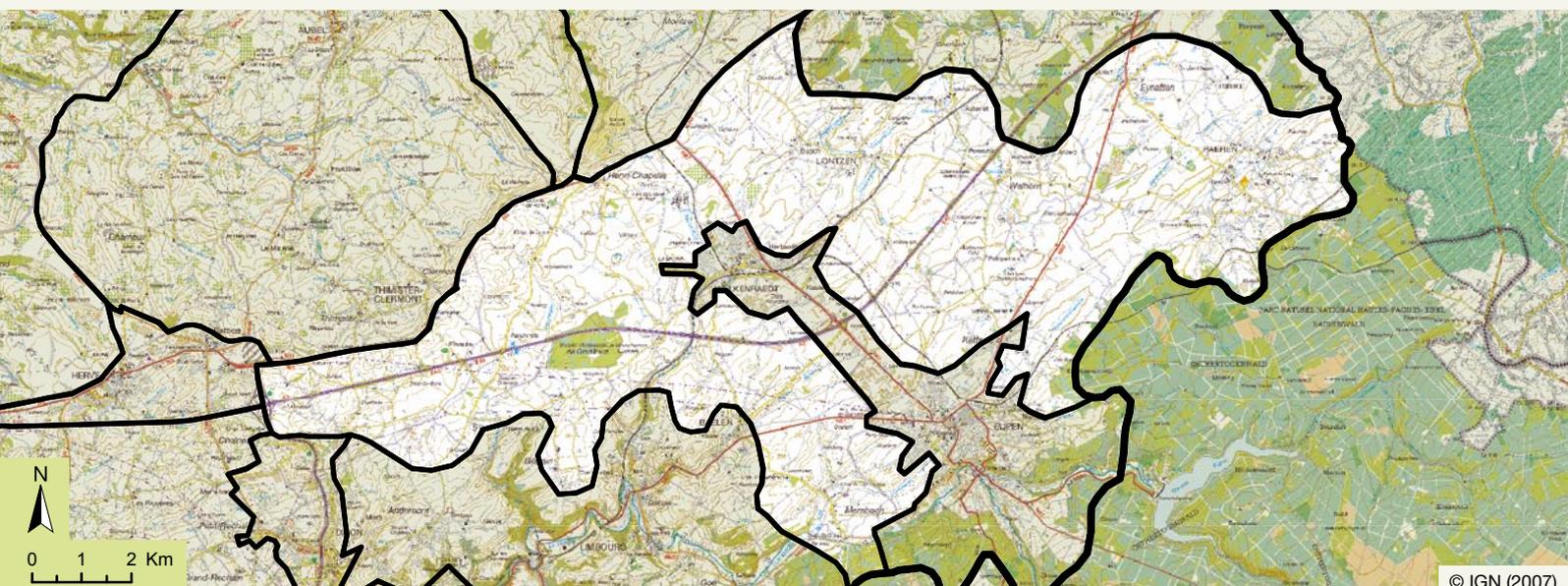


Superficie totale de l'aire (ha)¹	10388
Superficie agricole (ha)	8418
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	93
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	664
Nombre d'habitants (2003)²	19090

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



© IGN (2007)

L'aire du Plateau de Welkenraedt se caractérise par un relief calme, des horizons lointains, peu de bois, beaucoup de prairies. Le ciel prend beaucoup d'importance dans ces paysages.

Le peu de boisements et la grande taille des parcelles ajoutent à la longueur des vues et à l'impression d'espace. Les terres agricoles, en majorité des prairies entrecoupées de grandes parcelles de maïs, trouvent ici des sols adaptés. A la limite sud-est de l'aire, à l'approche du contrefort ardennais et de la vallée de la Vesdre, le relief devient progressivement plus ondulé.

Les villages et les fermes isolées sont assez distants les uns des autres. Vus du plateau, les noyaux villageois peuvent encore être lisibles malgré une périurbanisation assez importante. A Raeren, au contraire, le développement des constructions le long des voies de communication est tel qu'elles isolent d'importantes surfaces herbagères.

Les limites de l'aire, souvent matérialisées par un relief plus marqué ou des peuplements forestiers, ont une grande présence visuelle.



Le Plateau de Welkenraedt, doucement ondulé, contraste avec le reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par son **RELIEF CALME**. La vue y porte assez loin. Les quelques rivières présentes, relativement peu nombreuses, animent localement le relief. Aux limites de l'aire, les ondulations deviennent un peu plus prononcées, annonçant les aires voisines. En particulier, au sud-est de l'aire, à proximité du contrefort ardennais près de Raeren et de la vallée de la Vesdre autour de Membach, le relief présente un modelé plus important.

L'aire est presque entièrement agricole, couverte de **PRAIRIES** et d'assez nombreux labours voués à la culture du maïs fourrager. On y trouve également quelques grands vergers de basses tiges. Les parcelles sont de grande taille et bordées de clôtures en fil de fer et piquets de bois, ou parfois de haies soigneusement taillées et de quelques arbres. La rareté des éléments boisés contribue au calme du paysage. Seule exception à cette règle, la forêt domaniale de Grünhaut constitue un petit ensemble forestier atypique dans ces paysages agricoles.

Alors que les **LABOURS** ne sont proportionnellement pas plus importants en surface que dans les autres aires bocagères de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, ils sont ici très visibles. Au 18^e siècle, ils occupaient également de plus grandes surfaces que dans le reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ce maintien des champs dans un contexte favorable au bocage s'explique par le relief relativement plat et par la présence de sols limoneux bien drainés, plus propices aux cultures.

Le **PEUPEMENT** est plus **AÉRÉ** qu'ailleurs dans l'ensemble paysager car les implantations dispersées et les noyaux villageois sont assez éloignés les uns des autres. Les constructions anciennes sont en grande majorité en pierres mais certaines, héritées d'époques antérieures, présentent des colombages, comme dans les aires voisines de la Vallée de la Gueule herbagère et de l'Arc forestier de La Calamine.

Selon les **VILLAGES**, les noyaux anciens peuvent encore être bien lisibles ou disparaître derrière de nouvelles constructions en ruban qui s'étirent le long des voies d'accès. La perception d'un même village peut aussi différer d'une entrée à l'autre en fonction de la présence ou l'absence de ces villas et pavillons standardisés.

A Raeren, les extensions récentes ont entièrement colonisé les voies de communication, enfermant des prairies entre les cordons urbanisés.

L'aire recèle aussi quelques lieux d'intérêt patrimonial, comme le centre ancien de Raeren, le château de Raeren ou le château d'Astenet.

Au nord-ouest de l'aire, le long de l'autoroute E40, s'étend la **ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** des Plénesses. Par son étendue (170 hectares dont environ la moitié encore disponible), elle constitue la zone d'activité économique la plus importante de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Cependant, du fait de sa situation sur le plateau, elle est relativement peu présente dans le paysage.

L'**AIRE** du Plateau de Welkenraedt est **DIVISÉE** en deux parties, ouest et est, par l'aire urbanisée d'Eupen-Welkenraedt. Malgré sa position centrale et son caractère contrasté avec le plateau, elle est peu visible depuis celui-ci du fait de son relief particulièrement calme.

Les limites de l'aire sont souvent matérialisées par un horizon boisé ou un relief, qui est alors un élément important dans le paysage.



La maille bocagère est large et discontinue, faite de grandes parcelles de prairies entrecoupées de quelques arbres.



Les clôtures sont formées de longues haies soigneusement taillées ou de piquets de bois et de fil de fer.

Dans ces zones où le bocage s'est installé plus tardivement et moins systématiquement qu'ailleurs, les haies vives n'ont pas toujours précédé les piquets.



A la limite sud de l'aire, à proximité du contrefort ardennais (Raeren) ou de la vallée de la Vesdre (Membach) le relief devient plus prononcé. Ces ondulations modifient les paysages au point d'individualiser quelque peu ces zones frontalières du reste de l'aire.

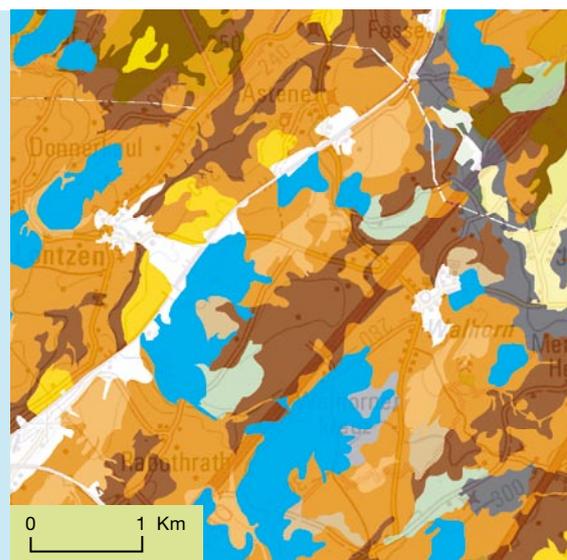
Les champs laboures ont une grande importance visuelle même s'ils ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs dans le bocage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ces parcelles sont exclusivement occupées par du maïs fourrager qui répond particulièrement bien aux exigences techniques et économiques des exploitations actuelles.



La carte des associations de sols montre l'alternance des sols limono-caillouteux dont la charge est calcaireuse ou argilo-calcaire et des sols limoneux faiblement à très fortement gleyifiés, favorables aux prairies, tels qu'on en trouve aussi dans les autres aires paysagères. Ces bandes pédologiques correspondent aux bandes géologiques sous-jacentes, des calcaires et des dolomies alternant avec des calcaires et des grès. En termes d'occupation du sol, elles se traduisent respectivement par des labours et des prairies.

Source : carte IGN (1/100.000) scannée & MRW-DGA-D42 Carte numérique des sols de Wallonie. CPDT (2007)

- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols limono-caillouteux à chatge calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable



Un peu partout, des zones humides et des mares entourées de saules têtards témoignent de la grande disponibilité en eau.



Les boisements sont très peu présents sur le plateau oriental à l'exception de la forêt domaniale de Grünhaut.



Dans certains villages, les noyaux anciens sont encore bien perceptibles. Le clocher de l'église sert de point de repère dans les paysages plats de l'aire (Baelen, au clocher torsadé).



Le bâti traditionnel est le plus souvent en pierres, moellons de grès et de calcaire. Ici, un bardage en bois protège l'un des pignons.



Outre les constructions traditionnelles en pierre, on trouve aussi des colombages, témoins d'époques plus anciennes (Lontzen).



Autour des noyaux anciens, des cordons d'habitat récent étirent souvent les villages le long des routes (Lontzen, Walhorn...). Des villas quatre façades, des pavillons, des maisons standardisées les homogénéisent, perturbent la lisibilité des hameaux et condamnent l'accès à certains paysages agricoles.





Plus rarement, certains villages peuvent encore donner l'impression d'être isolés dans la campagne, comme ici à Busch.



Les fermes isolées sont également présentes, même si leur semis est moins dense qu'ailleurs dans le bocage.



Les fermes encore en activité ont vu des tours et silos modernes modifier leur silhouette ancienne.



A Raeren, les extensions urbaines récentes s'alignent le long de très nombreuses voies de communication, enfermant d'importantes poches herbagères non construites.



A proximité du village, les haies sont soignées et longues, très graphiques.



Un cheminement piéton traverse les prairies, grâce à des équipements particuliers, les échaliers et les tourniquets. Ces cheminements relient par le plus court chemin différentes extensions d'habitat.



Malgré sa superficie, la présence dans le paysage de la zone d'activité économique des Plénesses reste peu marquante même si la transition entre les bâtiments anciens et modernes est parfois brutale.



Le plateau oriental est traversé par une aire densément urbanisée qui va d'Eupen à Welkenraedt. Cette urbanisation a cependant un impact modéré sur le paysage et les perspectives possibles depuis l'aire du plateau oriental, tant le relief est doux.

Limitant ses paysages assez plats, certaines limites de l'aire ont une grande présence visuelle et sont matérialisées par un relief plus marqué ou des peuplements forestiers. Elles constituent en de nombreux endroits l'horizon des paysages.



La limite nord-ouest de l'aire est constituée par la N3, qui suit la ligne de crête principale puis secondaire. Henri-Chapelle est particulièrement visible de loin, identifié entre autres par son château d'eau. A ses pieds, le dénivelé est brutal.

Deux zones urbanisables sont situées à flanc de coteau, juste en-dessous de la crête, dont la sensibilité visuelle devrait être prise en compte lors de leur éventuelle mise en œuvre.



Au nord-est, la limite d'extension des boisements de l'Arc forestier de La Calamine correspond à une limite franche de l'aire. A cet endroit, le relief plus marqué annonce celui du territoire voisin.



Au sud-est, la limite de l'aire est matérialisée par le contrefort ardennais. Ce coteau se distingue du reste de l'aire par sa forte pente et ses boisements.

Enjeux

- L'aire du Plateau de Welkenraedt est caractérisée par son relief calme et ses horizons lointains, ainsi que par sa structure agricole, un bocage aux mailles lâches entrecoupé de labours sur les terres les plus favorables. Le faible relief du plateau et sa qualité paysagère liée aux vues longues et larges le rendent particulièrement sensible aux constructions le long des routes.
- L'installation tardive du bocage dans cette aire a permis le maintien de villages importants et n'a pas induit une forte dispersion de l'habitat. Ces villages sont encore bien individualisés dans le paysage, mais la pression d'urbanisation tend à brouiller la lisibilité de leurs abords.
- Les possibilités de constructions sont encore très importantes tant dans les zones urbanisables actuelles (Lontzen, Eynaetten et Astenet) que dans celles qui pourraient être mises en œuvre dans le futur (Raeren, Membach, Henri-Chapelle ou à proximité de Welkenraedt ou de Verviers).
- L'importante zone d'activité économique des Plénesses (Thimister-Clermont) marque le paysage à l'ouest de l'aire et est appelée à encore se développer.

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère, en particulier les haies et les éléments arbustifs, notamment les haies longues et basses, ainsi que les mares entourées d'arbres têtards.	PROTECTION
2. Maintenir les vues longues et les ouvertures sur le paysage notamment depuis les voies de communication.	GESTION
3. Orienter l'urbanisation de manière à renforcer les silhouettes villageoises et à leur conférer des contours visuels bien délimités.	GESTION
4. Veiller à l'intégration des activités économiques dans le paysage existant.	GESTION

Pistes d'action

- Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables en établissant un phasage à l'échelle de l'ensemble de l'aire.
- Mener une réflexion sur l'impact paysager de nouvelles implantations, qu'il s'agisse d'activités économiques ou d'habitat.
- Densifier la trame bâtie existante plutôt que poursuivre l'étalement de nouvelles constructions le long des voiries, tout en recherchant un équilibre entre la densification et le maintien d'espaces de respiration.
- Proposer un soutien financier et technique à l'entretien des haies existantes, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.



Agglomération de Eupen-Welkenraedt

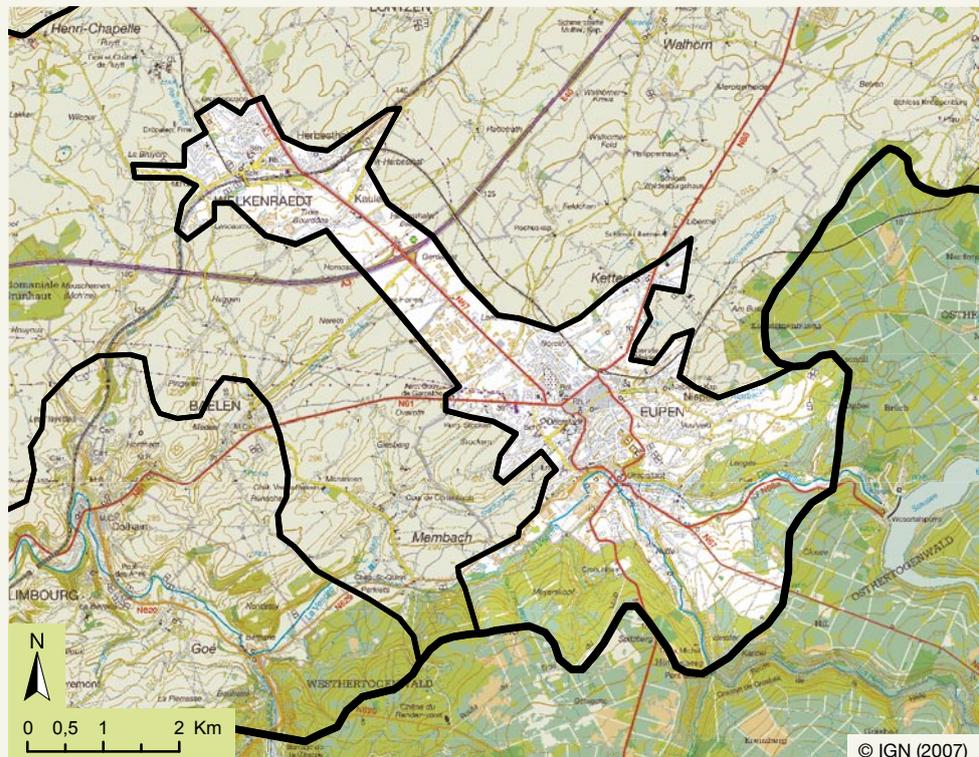


Superficie totale de l'aire (ha)¹	2279
Superficie agricole (ha)	580
Terres arables (%)	2
Prairies (%)	98
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	372
Nombre d'habitants (2003)²	19403

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Constituée autour de deux pôles et de leur jonction formée par la N67, l'aire paysagère de l'Agglomération de Eupen-Welkenraedt relie la vallée de la Vesdre au Plateau de Welkenraedt. L'autoroute E40, désormais associée au train à grande vitesse sépare les deux localités qu'elle dessert par la N67.

Au sud de l'aire, adossée au contrefort ardennais dont les pentes boisées limitent les horizons visuels, Eupen se trouve à la confluence de la Helle et de la Vesdre et se caractérise par une topographie vallonnée qui s'adoucit au fur et à mesure que la ville remonte sur le plateau. A l'extrémité nord, Welkenraedt s'étend sur le plateau, dans une légère dépression. Si, à l'origine, ces deux noyaux formaient des entités urbaines bien distinctes, elles tendent aujourd'hui à se confondre en une même agglomération sous la pression envahissante de l'urbanisation résidentielle et commerciale autour de la N67.



L'aire paysagère de l'Agglomération d'Eupen-Welkenraedt regroupe deux pôles urbains fort différents par leur histoire, leur morphologie et leur site d'implantation respectifs. Ces deux pôles sont reliés entre eux par un tronçon urbanisé de la N67. L'aire paysagère s'étend selon une direction sud-est nord-ouest, occupant au sud le fond de la VALLÉE de la Vesdre et remontant au nord sur le PLATEAU. Le relief du plateau est relativement calme et contraste nettement avec celui de la vallée.

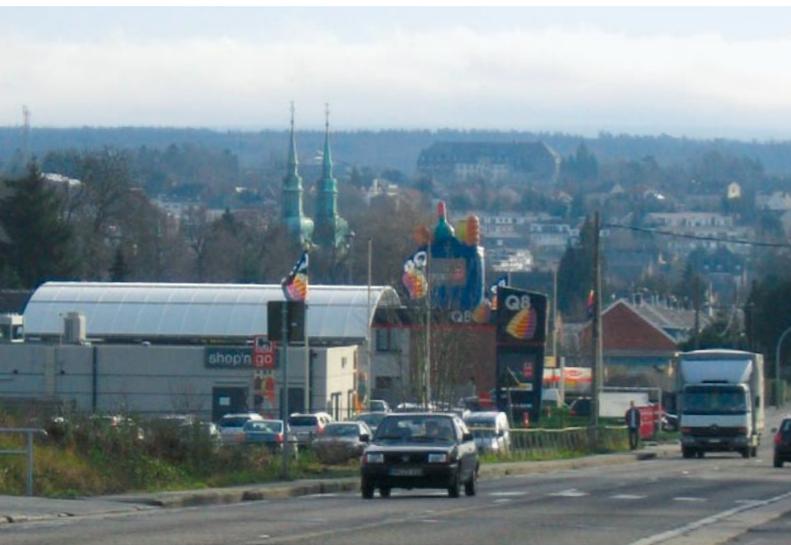
Au sud, la ville d'Eupen s'est formée au pied et en partie sur le coteau boisé du contrefort ardennais, au confluent de deux rivières : la Vesdre et la Helle. Le relief est ainsi fortement marqué et le coteau boisé, qui culmine à environ 350 mètres d'altitude (contre 260 mètres dans la vallée), borne les vues et signale la proximité des Hautes Fagnes. Située au nord-ouest de l'aire paysagère, Welkenraedt occupe une dépression peu marquée. L'extension de la ville n'est contrainte par aucun élément physique.

EUPEN est divisée en deux parties principales : la **ville haute** (*Oberstadt*) commerciale et résidentielle, et la **ville basse** (*Unterstadt*) plus industrielle. La ville haute comprend de nombreuses maisons de maîtres témoignant de la richesse des drapiers eupenois au 18^e siècle. On y distingue également les clochers particuliers de deux édifices religieux : l'église Saint-Nicolas et le temple protestant de la Paix. Quelques espaces verts s'égrènent dans la trame urbaine. La ville basse se caractérise aujourd'hui par une vocation essentiellement résidentielle et touristique, même si elle comprend encore, le long de la Vesdre, le vaste complexe des Câbleries d'Eupen. Le coteau boisé du contrefort ardennais forme la bordure sud de l'aire paysagère.

Remontant sur le plateau, la portion de la N67 reliant Eupen à Welkenraedt présente une physionomie particulière d'entrée de villes en évolution rapide : le développement de halls commerciaux le long de la voirie y est stimulé par l'accès direct à l'autoroute E40. Le déploiement des activités économiques des deux côtés de l'autoroute se marque cependant plus significativement du côté d'Eupen où une zone d'activité économique de nonante-deux hectares se développe derrière le front commercial qui borde la voirie. Plus récente, la zone d'activité économique de Welkenraedt est située entre la ville et l'autoroute. Elle pourrait encore connaître un important développement autorisé par le plan de secteur.

La croissance de WELKENRAEDT est à mettre en relation avec l'installation du chemin de fer, de la gare de formation, des activités économiques et de l'habitat ouvrier qui s'y sont développés durant les 19^e et 20^e siècles. Avant cette période de croissance importante, Welkenraedt n'était qu'un bourg rural. Ceci explique l'apparence moins urbaine de la ville. Le déplacement après la Première Guerre mondiale de la gare de formation de Welkenraedt vers Montzen a ralenti pour un temps l'expansion de la ville.

En certains endroits, essentiellement le long des principaux axes de communication, l'étalement urbain de ces dernières décennies a effacé les limites des deux villes. Au sud, l'extension entre Kettenis et Eupen se poursuit, densifiant une zone déjà fortement urbanisée. Le noyau de Welkenraedt, qui se situe initialement entre le chemin de fer et la N67, est également entouré de zones urbanisables qui, selon leur mise en œuvre, modifieront le paysage de l'entité.



Embrasser l'ensemble de la ville d'Eupen d'un seul regard est impossible, car le relief dissimule toujours l'une ou l'autre de ses parties. Depuis la voie d'accès privilégiée qu'est la N67, l'*Oberstadt* (ville haute d'Eupen) se profile sur l'arrière-plan du coteau boisé ardennais. Deux bâtiments se distinguent au sein de la nappe bâtie : le sanatorium et l'église Saint-Nicolas. L'*Unterstadt* (ville basse) n'est quant à elle visible qu'à partir de la vallée même ou de ses versants.



Le noyau urbain de Welkenraedt s'est développé dans une légère dépression du plateau. La silhouette de la ville y est dès lors très plane et ponctuée par quelques éléments verticaux tels qu'une cheminée ou quelques arbres.

Durant ces dernières décennies, de nouvelles activités économiques liées à Eupen et Welkenraedt se sont concentrées le long du tronçon de la N67, principale voie d'accès à l'autoroute E40.



N67 à l'entrée d'Eupen



N67 à l'entrée de Welkenraedt



L'absence de construction élevée donne à l'*Oberstadt* une silhouette très homogène au sein de laquelle émergent les deux clochers bulbeux vert-de-gris de l'église Saint-Nicolas. Le cœur de l'*Oberstadt* comporte en outre de nombreuses maisons de maîtres autour de petites places. Ces constructions témoignent de l'importance de l'industrie textile, florissante à Eupen durant les 18^e et 19^e siècles.

Le caractère patrimonial du centre-ville d'Eupen est reconnu par son inscription comme zone protégée en matière d'urbanisme depuis 1978.



L'ouest de l'*Oberstadt* est cerné de nombreux parcs et parkings situés à proximité immédiate de l'espace urbain. Ces espaces, libres de constructions, offrent un certain recul par rapport au noyau bâti, sans cependant que le front construit ne soit véritablement mis en valeur. Il y a là une véritable opportunité en terme paysager, pour autant que ces parcs soient reliés entre eux ainsi qu'à la campagne environnante.

Point de vue *Moorenhöhe* au lieu-dit *Bergkap*, montrant l'*Unterstadt* s'étendant dans la vallée.



Au sud d'Eupen, l'*Oberstadt* offre diverses vues sur l'*Unterstadt* accolée à la forêt de l'Hertogenwald. Au centre de l'*Unterstadt*, l'église Saint-Joseph, au clocher élané, est entourée de demeures patriciennes datant de l'expansion de l'industrie textile au cours des 18^e et 19^e siècles. A proximité, se trouvent encore des cités ouvrières dont certaines ont été rénovées.





La présence de la Vesdre et de ses affluents fut déterminante pour le développement de la ville d'Eupen. De nombreux moulins, fouleries et teintureries -dont quelques bâtiments existent toujours- s'installèrent le long de la rivière.



En plus du barrage de la Vesdre et de la proximité du parc naturel des Hautes-Fagnes situés en dehors de l'ensemble paysager, la Vesdre et la Helle présentent un potentiel touristique valorisé dans l'*Unterstadt* par divers aménagements, notamment ceux des berges des cours d'eau.



Dans l'*Unterstadt*, la plaine alluviale de la Vesdre a une largeur de deux à trois cents mètres. Le complexe industriel des Câbleries d'Eupen occupe ce site de fond de vallée depuis le milieu du 18^e siècle. Le bâtiment principal était à l'origine une filature. L'activité s'est développée durant le 19^e siècle avec la fabrication de câbles électriques et continue aujourd'hui d'étendre sa gamme de produits. L'extension de cette zone est limitée latéralement par les reliefs assez puissants de la vallée. Des vues dominantes permettent de bien saisir cette organisation spatiale.



C'est au chemin de fer et à la gare de formation, qui ont suscité l'implantation de diverses activités économiques durant les 19^e et 20^e siècles, que Welkenraedt doit son développement. Une bonne partie de la ville se situe entre la voie ferrée et la N67.

Les rues principales sont bordées de maisons ouvrières en briques. Peu d'anciens bâtiments industriels subsistent à l'heure actuelle. La dernière cheminée des bâtiments désaffectés de la *Céramique Nationale* constitue un point d'appel important pour la ville.



Le développement de l'habitat est encore très actif dans toute l'aire paysagère. A Eupen, les développements résidentiels se sont principalement étendus au nord-est en direction de Kettensis, bordant de part et d'autre la N67 ou la N68. Les zones de développement de l'urbanisation de Welkenraedt sont localisées autour de la ville. La compacité du noyau urbain peut ainsi être renforcée si la cohérence paysagère de la ville est prise en compte.

Enjeux

- L'aire paysagère présente des zones d'habitat très diversifiées dont certaines possèdent un véritable caractère patrimonial (*Unterstadt* et *Oberstadt*). L'urbanisation récente a pour conséquence de brouiller les limites internes, de banaliser le paysage urbain et d'affaiblir les centres historiques. Un maillage des rares espaces de respiration paysagers constituerait une véritable opportunité en terme de cadre de vie.
- Le développement des activités économiques le long de la N67 est important, avec des surfaces commerciales à front de voirie et des bâtiments à caractère plus industriel à l'arrière. Il existe encore un potentiel de développement non négligeable à proximité de cette voirie. L'aménagement de ces zones pèsera sur la qualité paysagère des entrées de ville et en particulier d'Eupen.
- Les berges de la Vesdre, en amont d'Eupen, ont fait l'objet d'aménagements importants afin de les rendre accessibles aux piétons mais ces aménagements n'ont pas encore été prolongés en aval de la ville.

Objectifs paysagers

1. Maîtriser l'urbanisation résidentielle aux alentours de Eupen et Welkenraedt en veillant à renforcer le rôle structurant des extensions bâties.	GESTION
2. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère des entrées de villes avant toute mise en œuvre de nouvelles zones urbanisables autour de la N67.	AMENAGEMENT
3. Développer la trame piétonne reliant les espaces verts entre eux ainsi qu'avec la campagne environnante.	AMENAGEMENT
4. Aménager le fond vallée de la Vesdre en aval d'Eupen.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Adopter des principes directeurs en vue d'inscrire l'ouverture de nouveaux lotissements dans le cadre du développement d'une trame urbaine cohérente.
- Développer des cheminements piétons et cyclistes dans les nouveaux quartiers, y compris dans les zones d'activité économique ainsi que le long de la Vesdre en aval d'Eupen.
- Mettre en place un schéma d'aménagement paysager de la N67 entre Eupen et Welkenraedt.



Arc forestier de la Calamine

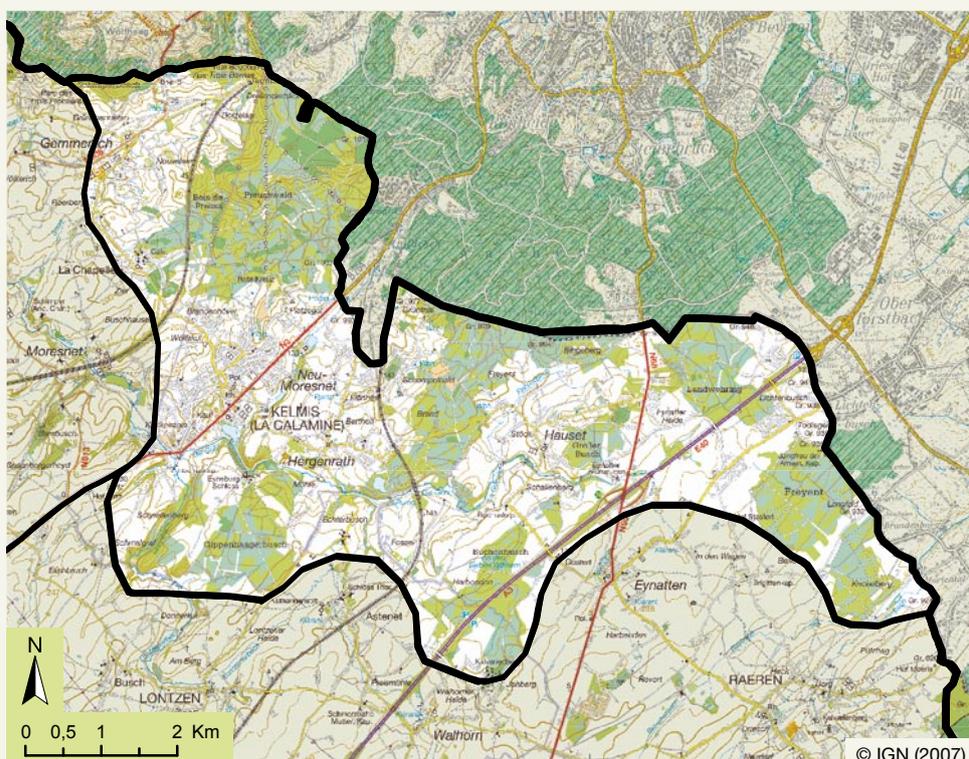


Superficie totale de l'aire (ha)¹	4267
Superficie agricole (ha)	1735
Terres arables (%)	3
Prairies (%)	96
Vergers productifs (%)	1
Superficie boisée (ha)	1531
Nombre d'habitants (2003)²	16377

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Les bois caractérisent cette aire paysagère par leur étendue exceptionnelle, singulière pour l'Entre-Vesdre-et-Meuse. L'espace agricole, dominé par les prairies, alterne avec une urbanisation importante développée autour de noyaux villageois. La physionomie de cette urbanisation est tantôt ouvrière, liée à l'activité minière locale dans les parties anciennes, et tantôt périurbaine dans les extensions plus récentes liées notamment à la proximité de l'agglomération d'Aix-la-Chapelle. Au sein de l'espace agricole, on observe encore un semis ancien très lâche d'habitat dispersé.



Le plateau herbager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse perd ici de sa typicité : des conditions physiques souvent plus défavorables conduisent à l'apparition d'importants boisements, tandis que l'occupation humaine atteint des densités plus élevées.

Le cours amont de la Gueule et ses affluents de rive droite modèlent un **TERRAIN** assez **AGITÉ** dont les pentes s'accroissent vers le nord, c'est-à-dire vers l'aval du cours d'eau. Entre les points haut et bas de l'aire, on relève ainsi cent-vingt mètres de dénivelé. L'érosion de la rivière a dégagé différents types de roches, qui ont généré des sols aux aptitudes variables : caillouteux (silex) sur les hauteurs, argileux au nord autour de Gemmenich, sablo-limoneux ensuite et enfin limono-caillouteux dans les parties plus basses.

Les **BOISEMENTS**, mosaïques mêlant feuillus et conifères, occupent les sols les moins aptes aux cultures, notamment sur les points hauts du relief, mais aussi parfois des zones limoneuses, comme c'est le cas du bois d'Eynenberg qui est un reliquat de l'ancienne seigneurie foncière du même nom. L'existence de divers massifs multiplie les **LISIÈRES** et les horizons forestiers dans les paysages, de sorte que la présence visuelle des boisements est très importante.

Le paysage forestier, aux vues courtes et fermées, s'oppose au paysage formé d'espaces agricole et bâti, aux vues plus longues et larges mais toujours marqués par des silhouettes boisées.

L'espace agricole est organisé en parcelles de grande taille, bordées de haies basses. Les labours sont rares. La trame d'habitat dispersé est d'une densité particulièrement faible.

Pourtant, le **PEUPEMENT** du territoire est très **DENSE**, les noyaux villageois historiques (Gemmenich, La Calamine, Neu Moresnet, Hergenrath, Hauset) s'étant très largement étoffés ces dernières décennies.

Le cas de **LA CALAMINE** est particulier : l'enjeu économique de l'industrie du zinc, dont un important gisement se situait dans l'aire, fut à l'origine de la constitution, pour un siècle, de Moresnet neutre, condominium de la Prusse et des Pays-Bas, s'étendant sur 3,4 km². Ce statut particulier du territoire suscita une véritable explosion démographique à l'échelle locale (la population fut multipliée par 10 en 40 ans, entre 1816 et 1855). La limite communale actuelle entre Plombières et La Calamine suit le tracé de l'ancienne frontière ouest de Moresnet neutre, tandis que la Nationale 3 formait la frontière sud. L'urbanisation importante de cet espace est toujours perceptible dans le paysage actuel.

La disparition de l'industrie du zinc ne fut pas fatale : La Calamine est parvenue à se reconverter en centre commercial et s'est encore largement développée, grâce notamment à la Nationale 3 qui assure un accès rapide à Aix-la-Chapelle.

La **SITUATION FRONTALIÈRE** de l'aire soumet celle-ci, par le jeu des différentes législations d'aménagement du territoire et du coût des terrains, à une forte pression résidentielle pour laquelle de grandes superficies sont encore prévues au plan de secteur.

Bien que traversés par deux nationales, l'autoroute et le chemin de fer, les paysages de l'aire en sont peu marqués : les bâtiments ont une prégnance telle que les voies de communication passent presque inaperçues.

A l'heure actuelle, l'aire paysagère présente des paysages contrastés, parfois de morphologie urbaine, parfois d'étendues boisées, parfois encore d'espace herbager d'une campagne qu'on dirait à tort « profonde ».

Le point de convergence des frontières belge, allemande et hollandaise, situé au sommet du relief boisé du Vaalserberg, se signale dans le paysage par la Tour Baudouin, qui offre une vue panoramique sur toute la région transfrontalière.



Les bois couvrent à peu près un tiers de l'aire paysagère, et se répartissent entre divers massifs. Ils limitent souvent les vues et forment la plupart des horizons visuels.



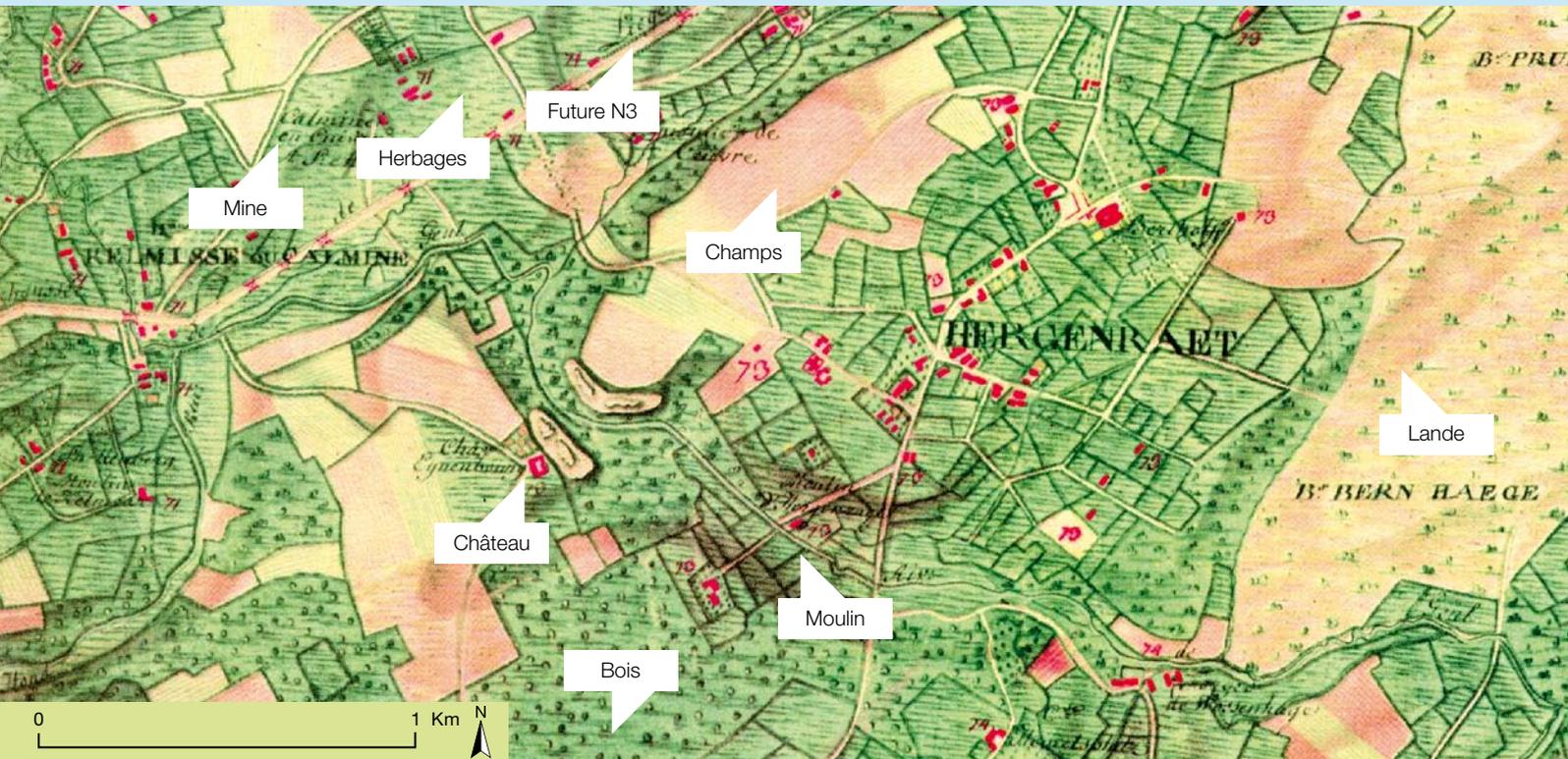
Leur localisation répond essentiellement à des conditions pédologiques médiocres et à des caractéristiques topographiques répulsives, les pentes étant localement fortes. Constitués de peuplements mixtes, ils apportent au paysage une variation saisonnière.



Entre les bois, les herbages dominent l'espace agricole. Un semis très lâche de bâtiments dispersés est toujours visible. Les haies sont encore présentes ; elles sont souvent taillées très basses.

L'association de prairies et bois était déjà visible sur la carte de Ferraris. Les bois, qui ont en partie disparu, ont souvent été urbanisés. De feuillus au 18^e siècle, ils ont été partiellement enrésinés dès la fin du 19^e siècle. Les zones bocagères alternaient avec des champs et beaucoup de bois et bruyères. Les quelques champs ont disparu, d'abord transformés en prairies, puis urbanisés. Enfin, les quelques très rares vergers présents au 18^e siècle ont aujourd'hui disparu.

Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichien, Carte de Ferraris (1775).



En 1955, on observe déjà la présence de boisements résineux (pins sur sols sableux) bien développés, comme ici à Hauset.

Photo : J. de Froimont.



Avec ses haies taillées au cordeau, l'espace agricole paraît très entretenu. Les anciens bâtiments d'exploitation, isolés dans les prés, sont souvent rénovés et réaffectés à la résidence.

La Gueule traverse l'aire paysagère d'est en ouest. Sur ce parcours, elle croise des espaces agricoles, où elle est souvent bordée d'une galerie riveraine, et des espaces forestiers. Près de Eyneburg, son encaissement dans le relief est prononcé et dégage de beaux affleurements rocheux. La Gueule et ses affluents ont contribué à l'activité économique en tant que source d'énergie dès le 15^e siècle, actionnant de nombreux moulins dont, à l'exception d'une feutrierie près de la frontière allemande, seule la toponymie garde la trace.



A Kelmis (La Calamine), derrière une digue de terre longue de 300 mètres retenant les eaux du Tüljebach peu avant son confluent avec la Gueule, l'Étang du Casino couvre presque cinq hectares. Il fut créé en 1861 pour disposer d'une réserve d'eau suffisante pour alimenter l'installation de lavage des minerais calaminaires. L'étang est bordé à l'ouest de terrils constitués par les résidus du lavage des minerais qui hébergent une flore tout à fait particulière. L'intérêt biologique et historique des lieux est reconnu au travers du classement comme site.





L'urbanisation occupe une part importante de l'espace non boisé. Elle s'est tout d'abord développée en lien avec l'industrialisation dans la région de La Calamine, et se poursuit désormais suite à la pression urbaine d'Aix-la-Chapelle.

Les divers noyaux historiques de l'aire paysagère (Hauset, La Calamine, Hergenrath, Gemmenich, Chapelle, Neu Moresnet) sont aujourd'hui englobés dans un tissu résidentiel récent très développé, où l'on retrouve parfois d'anciens bâtiments agricoles rénovés.



L'urbanisation de l'après-guerre a produit de nouveaux espaces densément peuplés, dont l'apparence est souvent proche de celle d'une périphérie urbaine, notamment à Kelmis (La Calamine).



Plus à l'écart des noyaux d'habitat, parfois même en position très isolée, on trouve divers lotissements typiques des dernières décennies. Ils s'inscrivent souvent devant un arrière-plan boisé qui facilite leur absorption par le paysage. Aux alentours, les herbages ceinturés de haies taillées sont toujours présents.



A la frontière allemande, côté belge, cet espace agricole est déjà cerné par des cordons construits. Le plan de secteur a réservé à l'urbanisation cet espace presque enclavé. La demande étant forte, il est probable que ces prairies soient prochainement construites. De nombreuses autres zones urbanisables existent à travers toute l'aire paysagère.



Les infrastructures industrielles récentes, qui s'identifient sans peine par leurs gabarits, occupent relativement peu d'espace et sont globalement peu présentes dans le paysage. Elles ne bénéficient que de faibles mesures d'intégration paysagère.



A Eyneburg, le château est un des rares exemples en Entre-Vesdre-et-Meuse de château en position perchée, sur le relief dominant la rivière.

L'itinéraire du fond de vallée frappe par son caractère encaissé et les boisements des versants.



Les infrastructures de communication présentes dans l'aire sont assez nombreuses, mais ne marquent que ponctuellement le paysage. C'est le chemin de fer qui se remarque le plus au travers des ouvrages d'art que son passage dans le relief a nécessité.

Vues du sommet de la Tour Baudouin aux Trois Frontières

Depuis la terrasse panoramique dominant le paysage de cinquante mètres, la Tour Baudouin (alt. 322.5 m.) permet d'appréhender des paysages relativement contrastés : boisements, espaces ruraux, aires urbaines. Certains choix sociaux, comme celui du recours à l'énergie renouvelable des éoliennes, s'inscrivent dans le paysage. Plus d'un million de visiteurs découvrent chaque année cette vue à 360 degrés.



Enjeux

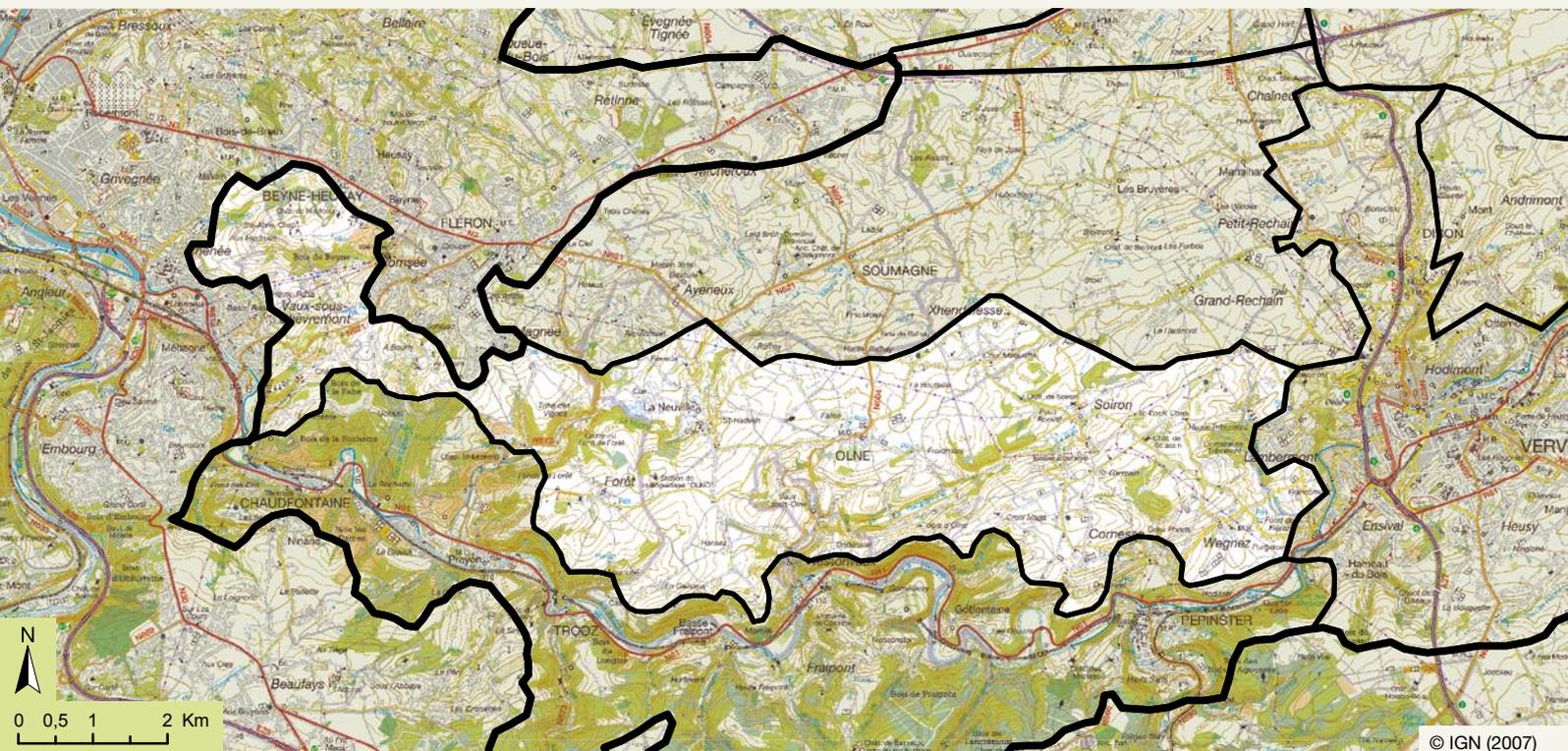
- Mosaïque de bois, herbages et bâti, le paysage de l'aire de l'Arc forestier de La Calamine a sans conteste une forte personnalité. En lien avec la localisation en périphérie d'Aix-la-Chapelle, l'économie résidentielle y exerce une pression puissante, qui sollicitera encore à court ou moyen terme les différentes zones urbanisables du plan de secteur.
- Le développement de l'urbanisation et plus particulièrement la multiplication des habitations unifamiliales et de lotissements a conduit à une grande disparité du milieu bâti.
- La gestion des boisements, de leurs lisières et de leur mode d'exploitation, revêt dans cette aire paysagère une importance considérable pour la qualité du paysage et des horizons visuels ainsi que pour l'intégration de l'important tissu construit.

Objectifs paysagers

1. Gérer l'articulation entre le bâti, les herbages et les bois pour préserver les spécificités paysagères de l'aire.	GESTION
2. Renforcer la cohérence paysagère des zones urbanisées.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables en établissant un phasage à l'échelle de l'ensemble de l'aire.
- Etablir une concertation avec les forestiers pour dégager les pistes d'une gestion valorisante du potentiel paysager des boisements : gestion des boisements en crête, garante de la mise en place et de la protection des lisières, gestion des coupes à blanc dans le respect du paysage, maintien de l'écrin boisé de certaines zones d'habitat.
- Soutenir les agriculteurs pour le maintien ou le renforcement des espaces bocagers qui constituent le « fond » du paysage et renforcent son unité.
- Définir quelques principes d'intervention sur l'existant à travers une action sur les réseaux de surface pour accroître la cohérence du milieu bâti.



Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents

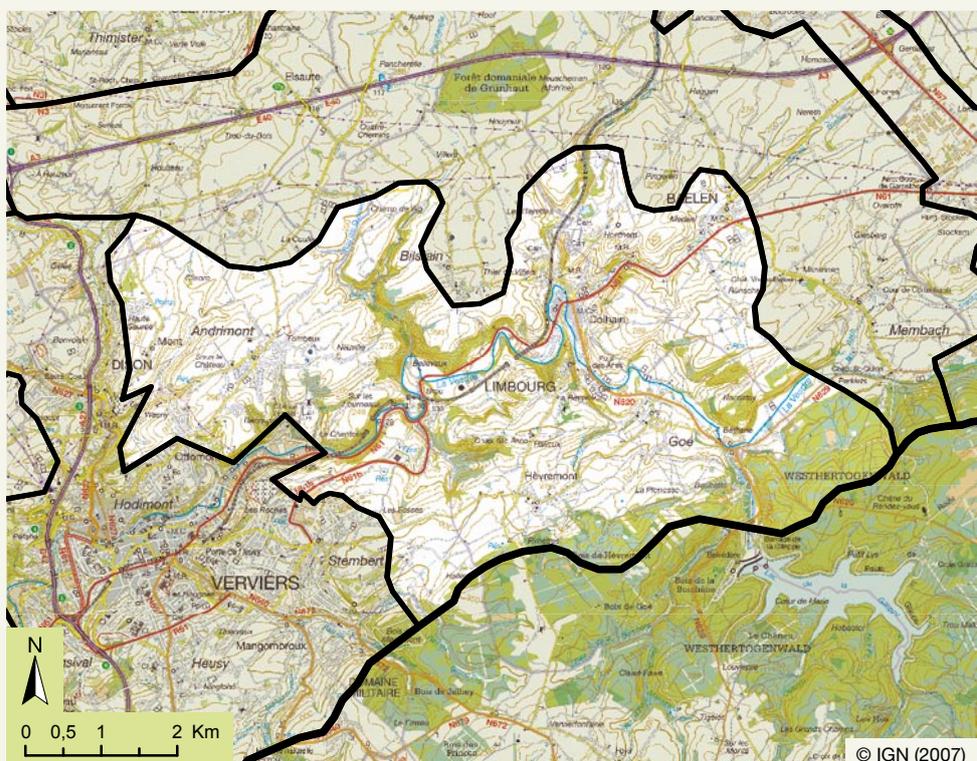


Superficie totale de l'aire (ha)¹	7384
Superficie agricole (ha)	5134
Terres arables (%)	8
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	3
Superficie boisée (ha)	820
Nombre d'habitants (2003)²	23822

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Des reliefs bocagers fortement découpés par les vallées de la Vesdre et de ses affluents dessinent la trame des paysages de l'aire des Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents. Les bois y sont visuellement très présents, en particulier dans les bas de versants pentus, à proximité des cours d'eau.

Des villages, des hameaux et de l'habitat bien lisibles sont disséminés sur cette trame. Certains présentent un caractère patrimonial reconnu, comme le village de Soiron et la ville de Limbourg.

Le développement urbanistique de Verviers vers Battice scinde l'aire paysagère en deux parties.



L'aire paysagère des Vallonnements de la Vesdre et de ses affluents possède des paysages riches et variés. Elle occupe le haut du versant de la vallée, en pente douce, entaillé par des vallées relativement encaissées. Celles-ci sont dues aux nombreux affluents de la Vesdre : le Bola, qui prend plus loin le nom de Ruisseau de la Haziëne, le ruisseau de Fiérain, les ruisseaux des Queues et de Villers, et la Vesdre elle-même dans la partie est de l'aire.

Quand les pentes du plateau sont douces, le **BOCAGE** est bien installé, avec ses prairies partiellement encloses de reliquats de haies vives et ses fermes isolées. Sur les versants, les pentes raides sont couvertes de **BOISEMENTS** principalement feuillus.

La vallée de la Vesdre s'individualise des autres vallées par son ampleur et ses paysages particulièrement encaissés et boisés.

Répartis dans toute l'aire, les **VILLAGES** aux noyaux bien individualisés ponctuent le paysage. Parmi eux, certains présentent des qualités patrimoniales reconnues comme le village de Soiron et la vieille ville de Limbourg. L'architecture traditionnelle y allie le plus souvent la brique, le moellon de grès et la pierre calcaire pour l'encadrement des portes et fenêtres. Cet habitat de caractère est également présent dans d'autres villages comme Olne, Saint-Hadelin, Andrimont et le hameau de En Gelivaux (où des moellons calcaires sont associés aux moellons de grès).

Cette structure d'habitat montre que l'aire des Vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents ne fait pas partie du noyau le plus ancien d'installation du bocage. L'embocagement s'y est développé plus tardivement et de manière plus hétérogène que dans d'autres aires de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Les noyaux villageois

existant avant le 17^e siècle, époque où cultures et pâturages communs dominaient le paysage, s'y sont bien maintenus. De plus, située un peu à l'écart des infrastructures de transport, l'aire n'a pas subi l'influence marquante de l'industrialisation.

L'aire présente donc un paysage composé d'éléments assez différents et bien typés dont l'association crée la spécificité : une large surface faiblement inclinée vers le sud, disséquée par de nombreuses petites vallées boisées et ponctuée de zones bocagères altérées au sein desquelles trônent quelques gros villages et hameaux à l'architecture relativement homogène.

Le village de Forêt constitue un exemple atypique au sein de l'aire paysagère. Autour du noyau bien lisible s'étale un finage de type hesbignon car le bocage ne s'est jamais installé dans les champs labourés qui entourent le village. Les sols, des limons profonds au drainage favorable, conviennent en effet mieux aux champs qu'aux prairies, qui préfèrent les sols humides.

Une importante zone d'urbanisation s'étale entre Verviers et Battice, divisant l'aire en deux parties, à l'est et à l'ouest. Du fait de sa localisation en fond de vallée, sa présence visuelle n'est importante qu'à relativement faible distance.

A l'extrême ouest de l'aire se trouve l'enclave verte de Beyne-Heusay et Chèvremont. Située entre la Nationale 3 et la Nationale 61, majoritairement non constructible, elle constitue un espace de respiration entre des zones densément bâties de l'agglomération liégeoise. Le relief y est très vallonné, et les prairies alternent avec les boisements.



L'aire est caractérisée par un bocage doucement vallonné, semé de reliquats de haies, d'arbres et de bosquets et entrecoupé de vallées plus profondes et boisées.

Le relief joue donc un rôle doublement important dans le paysage puisque qu'il est constitué d'une alternance de vallées et de replats qui structurent l'ensemble et que l'occupation contrastée du sol y est associée.

Vu sa longueur, le ruisseau de la Hazienne joue un rôle très structurant pour l'aire. Ses paysages de grande qualité ont conduit à inscrire la vallée en zone d'intérêt paysager au plan de secteur.



Dans la partie est de l'aire, la vallée de la Vesdre se distingue des vallées affluentes par son encaissement.



Témoins de la présence des ressources forestières locales, des tas de bois de chauffage.



A mi-pente des vallonnements enherbés, l'habitat dispersé typique du bocage se remarque un peu partout. Le semis de fermes d'élevage partiellement reconverties en résidences est installé entre les villages qui préexistaient. Le matériau prédominant est le moellon de pierres.

Ponctuant la trame bocagère, des noyaux villageois lisibles participent de manière importante au caractère de l'aire. En effet, l'installation plus tardive du bocage et de l'habitat dispersé n'a pas induit de déstructuration de l'habitat groupé préexistant. Les villages se sont mieux maintenus que dans d'autres zones de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Village de Goé

Par ailleurs, ces villages, comme préservés de la frénésie industrielle qui gagne la vallée de la Vesdre, n'évoluent guère pendant 150 ans. C'est ainsi qu'on y trouve des ensembles architecturaux qui ont été peu modifiés depuis le 18^e siècle.



A Limbourg Haut, les bâtiments du 18^e siècle ont été bien conservés et restaurés. Le site est classé patrimoine exceptionnel de la Région wallonne.



A Soiron, l'habitat traditionnel allie la brique, le moellon de grès et la pierre calcaire en encadrement des portes et fenêtres.



Dans les villages aux constructions traditionnelles, on rencontre de l'habitat de type urbain (Olne, à gauche) ainsi que des fermes en deux corps placés en parallèle, typiques de la région (Andrimont, à droite).

Le village d'Olne présente un grand intérêt paysager pour son patrimoine architectural.



Au contraire des autres villages de l'aire, la plus grande partie du finage de Forêt est constitué de labours, plus typiques de la Hesbaye et des Terrasses mosanes. Cette particularité, qui s'est maintenue à travers les siècles, est liée à la nature des sols.



Comme dans les autres villages de l'aire, le bâti de Forêt a été bien conservé.

Vallonements de la Vesdre



Dans cette zone résidentielle à Olne, les constructions plus récentes contrastent avec la grande qualité du bâti ancien de l'aire.

Le schéma de structure communal d'Olne montre que les réserves foncières sont encore importantes. Le paysage pourrait donc être modifié par de nouvelles constructions.



L'importante carrière du Bay-Bonnet, où l'on extrait le calcaire, est visible depuis N673, mais surtout depuis la butte du village de Forêt.



Situées dans le prolongement de l'axe Verviers-Dison vers Chaîneux, hors de l'aire mais à sa proximité immédiate, l'autoroute E40 et la voie du TGV sont très présentes dans les paysages, notamment dans ceux perçus depuis Andrimont.



A la jonction avec l'aire de l'Agglomération de Verviers, la juxtaposition de paysages ruraux et urbains est frappante.



L'enclave verte de Beyne-Heusay et Chèvremont, à l'espace moins construit et plus sauvage, constitue une respiration pour les zones voisines. La butte de Chèvremont et sa basilique dominent la Vesdre et créent un point d'appel dans le paysage (ici depuis la vallée de la Vesdre).



Enjeux

- La structure très lisible de l'aire est constituée d'un plateau bocager semé de noyaux villageois et entrecoupé de vallées boisées. Les villages eux-mêmes, particulièrement bien préservés, présentent des noyaux anciens de qualité patrimoniale. Enfin, la présence de vallées avec des ruisseaux et des forêts feuillues constitue également une valeur paysagère.
- L'aire est restée relativement préservée de l'urbanisation diffuse fort présente dans les aires voisines. Toutefois les disponibilités du plan de secteur n'excluent pas la possibilité d'une modification importante du paysage par de nouvelles constructions. De grandes surfaces sont en effet disponibles dans des zones sensibles au niveau paysager, en particulier dans la partie ouest de l'aire (entre Soiron et Cornesse, Ayeneux et Saint-Hadelin, par exemple) ainsi qu'autour de noyaux villageois de qualité mais assez peu protégés (comme Olne et Goé par exemple).
- La présence de grandes surfaces de zones urbanisables à proximité immédiate de l'agglomération de Verviers constitue un enjeu important.

Objectifs paysagers

1. Maintenir la structure paysagère spécifique et en particulier le plateau bocager ainsi que de la cohérence des noyaux villageois.	GESTION
2. Mettre en valeur les vallées par l'aménagement d'accès à la rivière, de promenades...	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Défendre une mise en œuvre parcimonieuse des nouvelles zones urbanisables ; maintenir des espaces de respiration à proximité des noyaux villageois.
- Collaborer avec les gestionnaires et propriétaires en vue de permettre l'aménagement d'accès et de promenades dans les vallons.
- Proposer un soutien financier et technique au maintien, à la plantation et à l'entretien des haies, visant non seulement les agriculteurs mais aussi tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.



Agglomération de Verviers

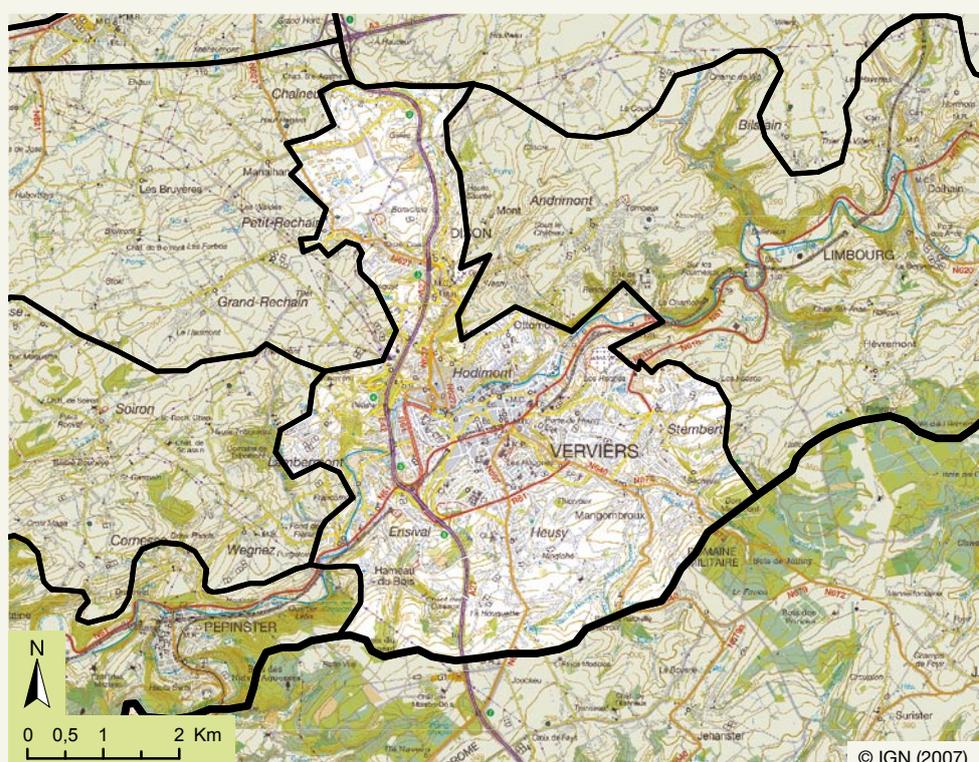


Superficie totale de l'aire (ha)¹	2596
Superficie agricole (ha)	760
Terres arables (%)	2
Prairies (%)	94
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	88
Nombre d'habitants (2003)²	61880

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

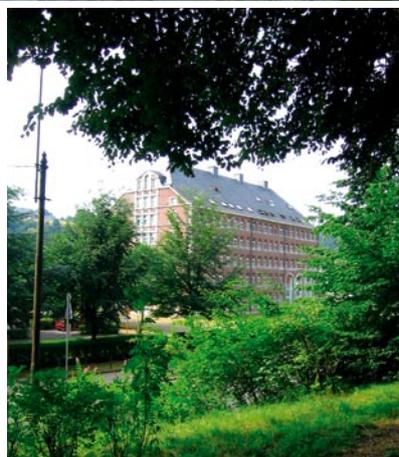
² Estimation sur base des données INS (2003).



L'agglomération de Verviers est la plus importante de l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Installée dans la vallée de la Vesdre, elle en épouse le relief, colonise les versants et s'installe jusque sur les plateaux. Ainsi l'agglomération s'étend aujourd'hui du sud de Heusy jusqu'à Battice en passant par Dison le long de la N627 et de Stembert à Ensival le long de la Vesdre. Elle s'approprie le site dans un continuum urbanisé qui englobe d'anciens noyaux urbains et villageois aux ambiances très typées.

L'aire est ceinturée de prairies et, bien qu'urbanisés, les plateaux laissent apparaître de larges zones bocagères.

De largeur modeste, la Vesdre est indissociable du prestigieux passé industriel de la ville lainière et de la modification radicale de son paysage à la fin du 19^e siècle. Quoique peu perceptible depuis les coteaux, la rivière est un élément structurant de l'ensemble de l'agglomération qui offre de belles perspectives depuis le fond de vallée.



La VESDRE traverse l'aire paysagère et passe par Verviers selon une direction nord-est sud-ouest en formant une vallée profonde à fond plat. Le versant nord, escarpé, présente des coteaux boisés alors que tout le versant sud, plus doux, est colonisé par l'habitat. Les plateaux du nord et du sud présentent des caractères des aires paysagères qui leur sont voisines.

La Vesdre a largement conditionné le développement de la ville. La présence de l'INDUSTRIE TEXTILE, en lien direct avec le cours d'eau, est indissociable de l'histoire et de l'évolution de l'agglomération jusqu'à l'heure actuelle. S'il est peu perceptible depuis les hauteurs, le tracé paisible de la Vesdre et les fronts bâtis qui le bordent offrent encore de superbes perspectives depuis le fond de vallée, malgré l'aménagement de voies rapides sur une partie de son parcours. Verviers développe depuis plusieurs années un réseau touristique au cœur de la ville en lien avec son histoire et son cours d'eau. La Vesdre a ainsi vu une partie de ses berges aménagées pour les usagers faibles, mais cette ressource paysagère et urbaine reste sans aucun doute sous-exploitée à l'heure actuelle.

Malgré le relief prononcé, la nappe bâtie de l'agglomération verviétoise ne se perçoit que de quelques points de vue privilégiés, depuis le réseau routier et les coteaux. Le paysage urbain de l'aire se compose d'une succession d'ambiances très typées, liées au développement particulier d'une série de noyaux, ruraux et urbains, qui ne se sont rejoints que tardivement. L'implantation des centres urbains historiques et le développement des usines textiles ont façonné un FOND DE VALLÉE DENSE ET INDUSTRIEL où se sont également installés la plupart des bâtiments publics remarquables (églises, poste, gare...). Au nord, Petit-Rechain et Dison se caractérisent par un habitat mitoyen de type hervien, implanté dans la vallée encaissée du ruisseau de Dison, aux versants rocheux et boisés. Ils offrent une approche urbaine progressive jusqu'au fond de la vallée, sans véritable limite morphologique avec Verviers. Ensival, à l'ouest, s'identifie encore comme petit bourg autonome ancien, que renforce le passage de l'autoroute E42 le séparant de Verviers. Au sud, l'ancien village de Heusy joue le rôle de petit centre et conserve encore des plages de paysage agricole mêlant prairies, haies, chemins creux qui contrastent avec la vallée

industrielle. Au sud-ouest, à Stembert, quelques zones bocagères subsistent également.

Originellement localisée dans le fond et sur les pentes douces du versant sud de la vallée, l'agglomération commence à sortir de son site initial au cours de la RÉVOLUTION INDUSTRIELLE pour englober durant la seconde moitié du 19^e siècle l'ENTITÉ URBAINE de Dison, ainsi que les UNITÉS VILLAGEOISES de Ensival, Heusy et Stembert. Ce développement de l'habitat s'est structuré sur un premier plan d'urbanisme (selon le plan de F. Müllendorf en 1882), puis s'est consolidé par l'aménagement d'un boulevard périphérique dans les années septante.

Ainsi, l'agglomération verviétoise offre des paysages séquentiels très diversifiés, vu le relief mais aussi la présence de ces noyaux préexistants. Reflétant l'économie rurale ou industrielle, leur morphologie est encore bien perceptible malgré la conurbation généralisée, déjà ancienne pour Petit-Rechain, Dison et Ensival, plus récente pour Heusy et Stembert.

Quoique disparue depuis longtemps, l'industrie textile qui fit la renommée de la ville et de sa région continue de marquer les esprits et les paysages. Anciennes usines réaffectées ou en friche, habitats ouvriers ou maisons patronales, aménagements de la Vesdre... tous ces éléments font partie intégrante de l'agglomération. Autre témoin de la période industrielle, le quartier de Heusy se caractérise par ses tracés urbains remarquables et fort bien préservés. On y trouve de très nombreuses maisons bourgeoises mais aussi quelques ensembles ouvriers et de nombreux parcs.

En périphérie, tant nord que sud, on observe encore quelques espaces à vocation agricole dont certains sont en passe d'être urbanisés. C'est également à la périphérie que se sont installées les zones d'activité économique récentes telles que la zone de Chaineux/Petit-Rechain à quelques centaines de mètres de l'autoroute E42 et à quelques kilomètres de l'échangeur de Battice. Cette autoroute traverse l'aire paysagère du nord au sud et marque fortement la vallée.



L'agglomération verviétoise compose avec le site en s'allongeant le long de la vallée de la Vesdre et en remontant le long de ses vallées affluentes, tout en s'appuyant sur le relief parfois très accidenté. La silhouette de la ville n'est que rarement perceptible dans son ensemble, en raison de la configuration du site et du manque de points de vue aménagés.



Petit-Rechain



Verviers centre



Stembert

L'agglomération s'est donc essentiellement développée dans l'espace dessiné par la vallée de la Vesdre et de son affluent, le ruisseau de Dison, puis par l'autoroute E42 qui en renforce l'axe nord-sud pour englober une série de noyaux urbains et ruraux aux ambiances très typées.



Le centre historique de Verviers est situé au bord de la Vesdre, principalement sur la rive gauche, là où la plaine alluviale s'élargit favorablement. Assez bien préservé des destructions des années soixante et septante, le centre de la ville figure dans l'Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés en raison de sa grande cohérence et des remarquables témoignages d'architecture civile qu'il recèle. Sa valeur d'ensemble patrimonial n'est toutefois reconnue à travers aucune Zone Protégée en matière d'Urbanisme (ZPU).



L'encaissement naturel du site est particulièrement marqué en rive droite de la vallée de la Vesdre et offre à hauteur de Lambertmont, de Renoupré mais aussi au cœur de la ville (les Dardanelles) des coteaux abrupts et boisés. Ainsi le fond de vallée intensément urbanisé se verdit de larges pans boisés. Au cœur de la ville, les Dardanelles sont une respiration végétale remarquable et une agréable promenade. Une végétation arborée s'insère également de manière assez importante dans le bâti urbain.



Le tracé de la Vesdre, de largeur modeste, est peu perceptible depuis les hauteurs. La rivière offre toutefois de profondes perspectives en fond de vallée. Longeant les coteaux boisés, elle constitue en effet un élément déterminant du paysage de Verviers. Elle joua un rôle crucial dans l'essor de l'industrie textile et est liée à toutes les étapes du développement de la ville. Aujourd'hui, cette source d'agrément mériterait d'être valorisée, par exemple au niveau de la continuité dans les aménagements des berges.



A la fin du 19^e siècle, la mécanisation industrielle a profondément modifié le paysage en fond de vallée. De nombreux témoins de cette activité subsistent aux abords de la Vesdre, en particulier aux portes nord et sud de la ville : bâtiments industriels mais aussi tracés urbains comme le « canal des usines ». Même si une grande partie d'entre eux fut détruite dans l'après-guerre, certains bâtiments ont pu être rénovés et réaffectés, constituant de véritables emblèmes du passé industriel de la vallée. D'autres encore ont maintenu une vocation économique, mais bien souvent sous forme d'activité précaire.



Dans la vallée du ruisseau du Dison, de Hodimont à Petit-Rechain, l'étalement de la ville forme un enchaînement d'habitats ouvriers et bourgeois et de quelques usines encore présentes (désaffectées ou non) jusqu'au centre de Petit-Rechain.



Verviers déborde de la vallée dès la fin du 19^e siècle avec l'explosion de l'industrie textile qui fit sa renommée partout dans le monde. Sur le versant sud, le quartier des Boulevards et la montée vers Heusy témoignent du déploiement de richesse qui a accompagné le développement des usines au centre-ville. On y trouve un mélange de riches demeures bourgeoises de styles éclectiques, quelques ensembles d'habitat ouvrier ainsi que l'un ou l'autre vestige de l'époque pré-industrielle.



L'autoroute E42, construite au début des années quatre-vingts, traverse l'ouest de l'aire paysagère et surplombe la vallée de la Vesdre. Elle plonge vers la vallée et repart vers le sud et l'Ardenne, ou dans le sens inverse vers le nord et le plateau de Herve. Sa construction a occasionné des aménagements considérables comme la déviation de la Vesdre au niveau de l'île Adam. Elle n'offre actuellement que des perspectives fugitives sur l'aire paysagère, en raison de son tracé sinueux et des rambardes de protection très massives.



A la périphérie, les voiries secondaires continuent de s'urbaniser et des lotissements résidentiels sont aménagés. A quelques minutes du centre, ces zones offrent encore de larges restes de bocage.

Enjeux

- La présence de la Vesdre dans l'aire paysagère représente un potentiel important en matière d'amélioration du cadre de vie de la population mais aussi en terme d'attractivité touristique. Le tracé de la rivière est susceptible de constituer le fil conducteur d'un projet urbain et paysager cohérent intégrant l'ensemble de la vallée. Une partie des berges ont déjà été aménagées pour les usagers faibles. Ces aménagements pourraient être poursuivis et mis en cohérence avec d'autres.
- L'Agglomération de Verviers se caractérise par des séquences paysagères en lien avec son évolution historique. L'urbanisation de ces dernières décennies a eu pour conséquence de brouiller certaines de ces séquences. Une attention toute particulière semble nécessaire afin de préserver la spécificité des anciens noyaux villageois et urbains qui composent l'agglomération.
- L'aire paysagère comprend un certain nombre de friches industrielles liées en partie au déclin de l'activité lainière. La réaffectation de ces espaces constitue une opportunité de valorisation des portes de la ville.
- Un certain nombre d'espaces libres de constructions sont encore présents dans l'aire paysagère. Ceux-ci constituent autant d'espaces de respiration au sein de la trame bâtie et offrent quelques points de vue sur l'ensemble de l'agglomération. Ces espaces libres devraient faire l'objet d'une attention spécifique, pouvant déboucher sur des mesures de conservation, dans l'hypothèse d'une nouvelle densification de l'espace urbain.
- L'autoroute E42 domine l'ensemble de la vallée et marque de sa présence massive l'ensemble du centre ville. En contrepartie, les perspectives qu'elle offre pourraient être l'occasion d'une mise en valeur du paysage urbain via des aménagements adaptés.

Objectifs paysagers

1. Valoriser le rapport entre la ville et le cours d'eau, en cohérence avec d'autres projets paysagers.	AMENAGEMENT
2. Aménager des points de vues et zones d'arrêts sur certains axes routiers présentant un fort potentiel paysager.	AMENAGEMENT
3. Intégrer des contraintes paysagères dans le cadre de la réaffectation des friches industrielles, en particulier lorsque celles-ci se situent dans des zones d'entrées de ville ou en liaison avec la Vesdre.	AMENAGEMENT
4. Inclure l'extension du bâti dans la logique des trames existantes et préserver des espaces libres de constructions à proximité du centre-ville.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Requalifier, d'un point de vue sanitaire et esthétique, des immeubles à front de Vesdre qui participent au paysage de la vallée.
- Développer un réseau vert, destiné aux cheminements des piétons et cyclistes, afin de connecter les berges de la Vesdre et les espaces libres de constructions situés en flanc de vallée.
- Adopter des principes directeurs en vue d'inscrire l'ouverture de nouveaux lotissements dans le cadre du développement d'une trame urbaine cohérente entre les centres anciens et les nouveaux quartiers.
- Ouvrir des échappées visuelles, en particulier à partir de l'autoroute E42, qui pourraient permettre une meilleure visibilité de l'ensemble urbain tout en représentant des points d'arrêt et d'information.

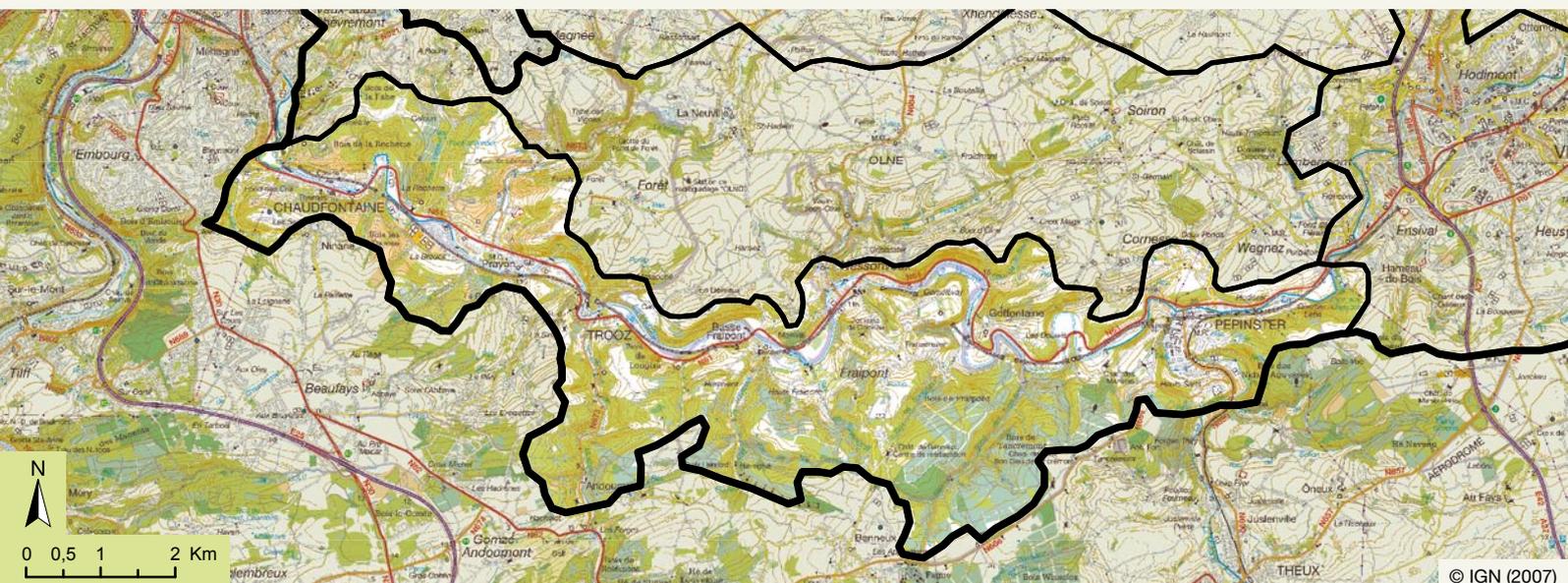


Vallée de la Basse Vesdre



Superficie totale de l'aire (ha)¹	3614
Superficie agricole (ha)	803
Terres arables (%)	5
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	6
Superficie boisée (ha)	1933
Nombre d'habitants (2003)²	10979

Source : carte IGN (1/50.000) scannée
¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).
² Estimation sur base des données INS (2003).



L'aire de la Vallée de la Basse Vesdre correspond à la partie encaissée de la vallée, qui forme dans le relief une entaille aux versants abrupts et au fond étroit. Les boisements dominent les paysages, enserrant les villages et leur couronne de prairies.

Outre la Vesdre, la vallée accueille la route et la ligne de chemin de fer Liège-Verviers. Là où la plaine alluviale s'élargit, des zones d'habitat étirées dans l'axe de la vallée ont pris place. Elles sont fréquemment associées à d'anciens espaces industriels parfois encore actifs.

L'aire possède une identité paysagère forte liée à un fond de vallée étriqué, ponctué de zones bâties, strictement délimité par des versants boisés abrupts.



La **VALLÉE DE LA VESDRE**, étroite et encaissée, donne un caractère particulièrement marqué à cette aire. La topographie y est déterminante puisque les versants limitent toutes les vues, et que les pentes fortes conditionnent l'occupation du sol.

D'**IMPOSANTS BOISEMENTS** occupent l'espace. Ils se sont maintenus du fait des fortes pentes ainsi que de la mauvaise qualité des sols, au caractère acide et de faible épaisseur. Les forêts feuillues sont omniprésentes dans le paysage.

Le cours de La **VESDRE** façonne le paysage et l'imprègne de sa présence, parfois directement visible, parfois seulement suggérée par les pentes abruptes et les boisements. Ponctuellement, les berges restées naturelles confèrent au paysage un caractère préservé.

Les principaux **NOYAUX BATIS** de l'aire, Chaudfontaine, Nessonvaux, Pepinster, sont situés dans le fond de vallée. Les maisons sont accolées à la rivière, aux pieds des versants boisés.

Dès le 16^e et le 17^e siècles, la vallée a été le lieu d'un **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL IMPORTANT** pour lequel la rivière a été utilisée comme un outil. Les industries métallurgiques de cette époque ont disparu du paysage actuel. Par contre, l'industrie des non-ferreux, comme le zinc et le plomb, l'industrie automobile et l'exploitation de carrières de calcaire et de grès (toujours actuelle) ont profondément marqué le paysage. En outre, l'industrie textile omniprésente dans la l'agglomération verviétoise s'est également insinuée en Basse Vesdre, y laissant un patrimoine industriel important.

L'industrie des non-ferreux a créé des paysages spécifiques et précieux d'un point de vue biologique, les **PELOUSES CALAMINAIRES**, dont la végétation rase tranche visuellement avec les boisements.

Des **INFRASTRUCTURES** se sont développées en réponse aux besoins industriels et économiques. Le chemin de fer et la N61 sont venus s'adjoindre à la rivière dans le fond de la vallée.

A l'époque industrielle, le chemin de fer a constitué un axe de **DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE** car les gares ont favorisé le développement des villages qui les accueillent. Les nombreux ouvrages d'art ferroviaires datant du 19^e siècle croisent régulièrement les méandres de la Vesdre et de la nationale et soulignent le relief de la vallée tout en animant le parcours.

Depuis la démocratisation de la voiture individuelle, c'est la N61 qui joue un rôle prépondérant dans l'urbanisation du fond de vallée. De nouvelles constructions liées aux activités économiques et résidentielles viennent ainsi progressivement combler les interstices encore libres entre les noyaux plus anciens, le long de la route. Celle-ci offre dès lors souvent l'apparence d'un cordon urbanisé, d'une hauteur relativement faible, alternant les constructions de la fin du 19^e et de la première moitié du 20^e siècle avec des ensembles plus récents.

Aujourd'hui encore, l'installation de nouvelles infrastructures peut induire des conséquences importantes sur le paysage. Ainsi, le projet de construction de l'autoroute A605 entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays modifiera profondément le paysage, tant de manière directe, par la ligne qu'elle constituera, qu'indirecte par les échangeurs prévus, notamment à Chaudfontaine, qui vont améliorer l'accessibilité de l'aire et pourraient induire un développement urbain et industriel aux lourdes conséquences paysagères.



Sur les pentes abruptes de la vallée, les boisements sont restés très denses, parce qu'ils s'accrochent aux sols de faible qualité agricole, acides et peu profonds.

Depuis les routes qui serpentent dans la forêt, le paysage offre des vues plongeantes sur la vallée et les versants qui se succèdent jusqu'à l'horizon (ici depuis les hauteurs de Fraipont).



Les villages sont situés dans le fond de la vallée. La couverture boisée s'ouvre avec parcimonie sur les maisons, qui se sont établies entre les bois et la rivière (ici à Nessonvaux).

Dans le fond de vallée, les vues sont dominées par les versants boisés. Associés aux berges naturelles et au débit assez rapide de la rivière, ils lui donnent un caractère relativement sauvage en certains endroits.

C'est la plus ravissante vallée qu'il y ait au monde. En été, par beau jour, avec le ciel bleu, c'est quelquefois un ravin, souvent un jardin, toujours un paradis.

Victor Hugo

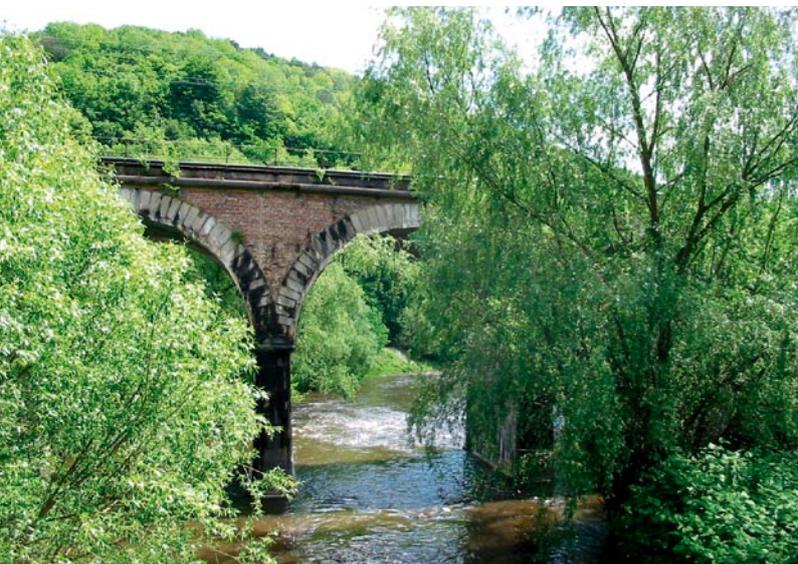


La ligne de chemin de fer 37 était autrefois très renommée pour sa qualité paysagère. Le trajet du train, en fond de vallée, permet encore d'en découvrir quelques aspects pittoresques (ici Chaudfontaine).

Photo : J.-P. Grandmont



Le fond de vallée encaissé est parcouru par trois éléments linéaires étroitement entrelacés : la Vesdre, sinueuse, dont le cours recoupe régulièrement le chemin de fer et la N61.



Dans un premier temps, au 19^e siècle, le chemin de fer a influencé le paysage par ses infrastructures, comme les ponts, et déterminé l'extension des villages qui se sont étoffés autour des gares.



Plus tard, l'avènement de l'automobile a induit un bâti linéaire continu le long de la route de la Vesdre (N61) auquel de nouvelles constructions, dont de nombreux bâtiments à vocation économique, viennent aujourd'hui s'adjoindre.



Primordiale dans le paysage linéaire perçu depuis la N61, la Vesdre pourrait être davantage mise en valeur.

Quand la plaine alluviale s'élargit suffisamment, le fond de vallée est constitué de prairies.



L'importance des crêtes dans ce paysage de reliefs lui confère une grande sensibilité visuelle.

Outre les villages et le bâti linéaire de la N61, on remarque aussi quelques bâtiments isolés, situés en bas de versant mais à l'abri des crues.



A Prayon, les pelouses calaminaires caractérisent le paysage par leur aspect dénudé sur les versants boisés.

Elles doivent leur formation à l'industrie des métaux non-ferreux qui s'était largement développée dans la vallée de la Vesdre au 19^e siècle.

Leur caractère paysager et leur grand intérêt biologique, menacés par la disparition de ces industries, sont aujourd'hui protégés par leur statut de site Natura 2000.



Les calcaires et les grès du sous-sol ont été exploités pour les constructions locales. Les carrières se trouvent souvent à la base des versants, les roches mises à nu pouvant donner l'aspect d'affleurements naturels (Pepinster).

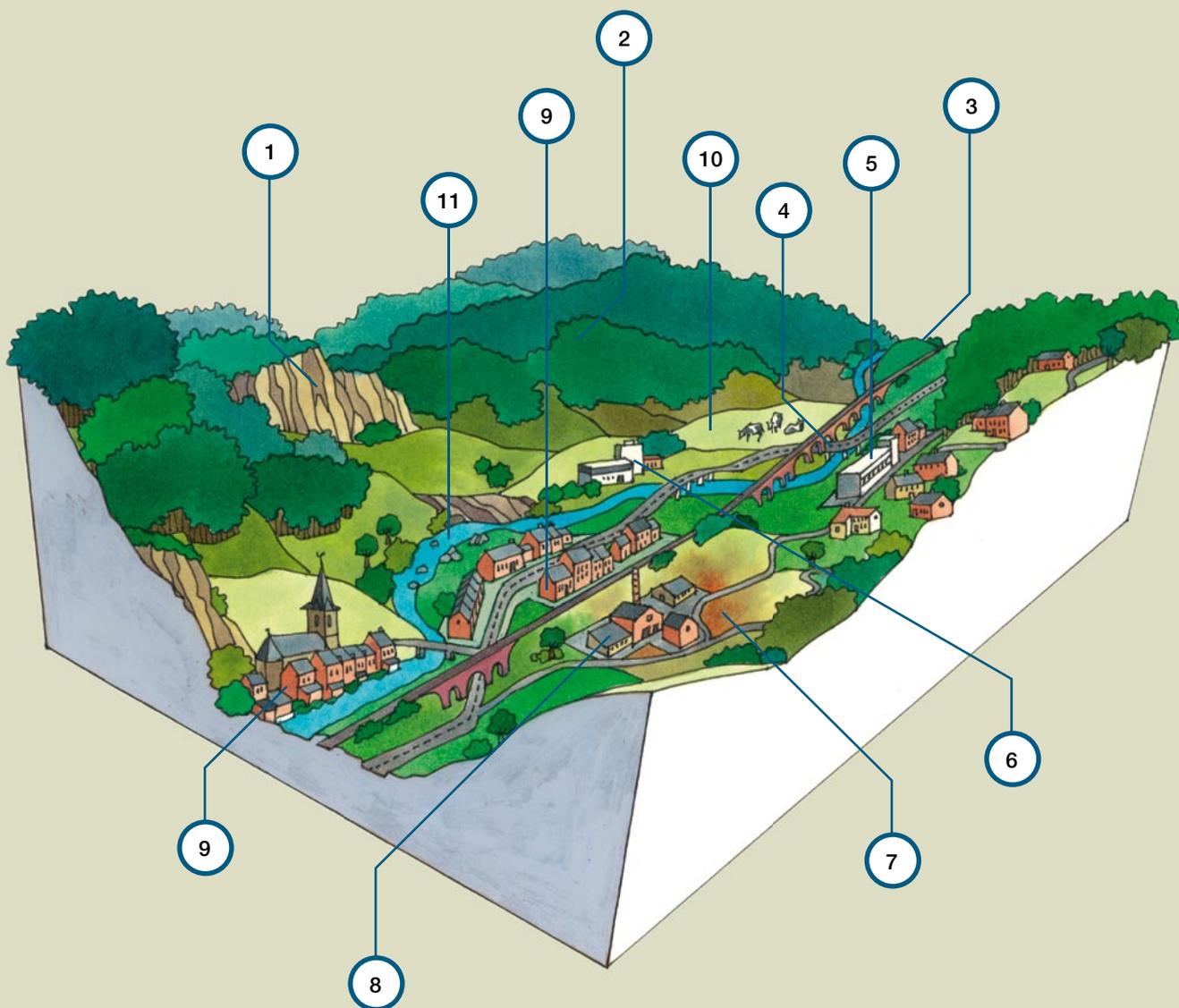


Au 19^e siècle, une importante industrie textile s'est développée dans la vallée au départ de Verviers.

Cette industrie a laissé dans le paysage de majestueux bâtiments aujourd'hui désaffectés. Leur donner une seconde vie pourrait participer à la mise en valeur de la vallée (ici la S.A. La Textile à Pepinster).

Vallée de la Basse Vesdre

1. Carrière dont l'aspect est proche d'un affleurement naturel
2. Versants abrupts boisés de feuillus
3. Fond de vallée étroite
4. Nombreux entrelacements de la route, de la rivière et du chemin de fer
5. Industrie textile désaffectée
6. Nouveaux bâtiments à vocation économique
7. Pelouses calaminaires
8. Ancienne usine métallurgique
9. Village de type ouvrier aux maisons alignées le long de la Vesdre ou de la N61
10. Prairies quand le fond de vallée s'élargit
11. Tronçon de rivière aux berges naturelles



Enjeux

- L'aire présente un caractère qui contraste par rapport au reste de l'ensemble paysager, par sa topographie de vallée encaissée, son fond de vallée étroit et ses grandes surfaces boisées. La Vesdre elle-même est omniprésente, mais la rivière est peu accessible en raison des bâtiments qui la bordent.
- Les bâtiments désaffectés de l'industrie textile constituent un patrimoine important dans la vallée.
- La N61 et la ligne de chemin de fer 37 sont des éléments structurants du paysage linéaire de fond de vallée et constituent des lignes importantes pour sa découverte.
- La construction du tronçon d'autoroute A605, entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays, induira de profonds changements dans le paysage, tant par son impact direct qu'indirect, et une nouvelle dynamique urbaine et économique.

Objectifs paysagers

1. Rendre accessible au public le fond de vallée, que ce soit pour la randonnée pédestre ou les déplacements quotidiens.	AMENAGEMENT
2. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère de l'ensemble de la N61 et de ses abords entre Liège et Verviers, en tenant compte des potentialités que présente la ligne de chemin de fer (voir enjeux globaux).	AMENAGEMENT
3. Mettre en valeur les points de vue dominants sur la vallée.	AMENAGEMENT
4. Veiller au maintien de la qualité paysagère des méandres et des berges naturelles de la Vesdre.	PROTECTION
5. Mettre en valeur l'important patrimoine industriel de la vallée.	AMENAGEMENT
6. Gérer les effets paysagers induits par la construction éventuelle du tronçon d'autoroute A605.	GESTION

Pistes d'action

- En collaboration avec les gestionnaires et propriétaires, créer des sentiers pédestres de découverte du fond de vallée et aménager les sentiers forestiers des versants afin de mettre en valeur leur potentiel paysager.
- Elaborer un projet de réaffectation et de restauration du patrimoine industriel de la vallée (voir enjeux globaux) ; mettre en place une signalétique cohérente à destination des visiteurs et des habitants.
- En collaboration avec les gestionnaires et propriétaires, intégrer des objectifs paysagers à la gestion biologique des sites calaminaires.
- Comme dans les autres aires concernées (voir enjeux globaux), mettre en place une cellule de coordination afin de gérer au mieux les effets induits par l'installation du nouveau tronçon autoroutier sur l'ensemble de la vallée (développements des activités économiques et commerciales, reconversion des friches industrielles, etc.).

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

De même que les treize aires paysagères qui constituent l'Entre-Vesdre-et-Meuse présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Quatre enjeux de ce type ont été définis.

Il s'agit respectivement de la conservation et de la gestion du paysage bocager, de la gestion des lignes de crêtes principales, de la valorisation des paysages de l'ensemble dans une perspective de développement transfrontalier et, enfin, du réaménagement de la vallée de la Vesdre.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir l'importance de l'enjeu en termes d'une part de vulnérabilité et, d'autre part, de potentiel d'une majorité de paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux ainsi que leur portée territoriale est établie dans les textes qui suivent. A l'instar de ce que nous avons proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite proposés pour chacun d'entre eux. Il s'agit à ce stade de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Un bocage contemporain



■ Zone de grande qualité ■ Zone à potentiel

Enjeux

La structure agraire de bocage, composée de prés entourés de haies vives dans lesquels les unités d'exploitation agricole sont dispersées, est emblématique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et, étant donné sa rareté, représente une valeur patrimoniale à l'échelle de la Wallonie.

L'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve présente cette physionomie sous son aspect le plus caractéristique. Dans les autres aires paysagères, cette physionomie offre quelques variantes. Ainsi, dans les Vallées de Barchon-Blégny, le bocage herbager est associé à des labours et à de nombreux vergers. Dans les vallonnements de la Vesdre et affluents, le bocage est entrecoupé de vallées boisées et ponctué de villages. Sur le plateau de Welkenraedt, les mailles du bocage sont très lâches.

Face aux profondes modifications de l'agriculture depuis les années cinquante, le bocage s'est progressivement déstructuré (agrandissement des parcelles, disparition de haies, de vergers...). Les changements ont laissé des vestiges de bocage traditionnel plus ou moins importants selon les endroits.



Photo : A. Vandenberg



Source : PPNC (1997)

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage des haies, vergers...) dans des endroits où elle est particulièrement bien préservée.	PROTECTION
2. En dehors des zones à protéger dans leur ensemble, les éléments de bocage intéressants mais plus isolés doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique lors des transformations paysagères.	GESTION
3. Restaurer la structure bocagère là où elle est altérée, en priorité à proximité des zones qui sont bien préservées et qui font l'objet d'une protection. Les haies en particulier devraient faire l'objet d'un travail spécifique.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Définir un périmètre patrimonial, d'initiative régionale, couvrant une partie significative de la Cuvette centrale du Pays de Herve et soumis à de strictes mesures de protection.

Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables au plan de secteur, qui privilégie la densification de l'habitat groupé de manière à préserver la lisibilité de l'habitat dispersé traditionnel et à éviter le développement de nouveaux cordons.

Volet opérationnel

En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes à la plantation de haies, proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies existantes, des vergers et des arbres têtards, destiné tant aux agriculteurs qu'à d'autres acteurs (habitants, autorités communales, auteurs de projets d'aménagement).

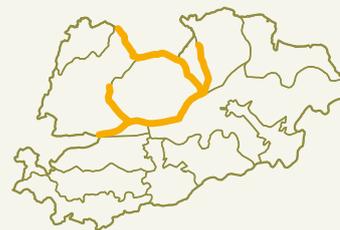
Sensibilisation

Sensibiliser les agriculteurs, les résidents (anciens et nouveaux) et les responsables communaux à la qualité paysagère spécifique du bocage et les impliquer dans la réalisation des différents objectifs paysagers.

Sensibiliser les agriculteurs à la valeur des haies en tant qu'élément utile au sein de l'exploitation pour la lutte contre les inondations, l'érosion, la diminution des intrants agricoles et la protection du bétail.

Valoriser les productions des vergers de hautes tiges auprès d'un public de proximité qui accepte de payer cette plus-value paysagère, écologique et gastronomique.

Les crêtes, lignes d'horizon et de points de vue



Enjeux

L'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse se caractérise par une structure de plateau parcourue par une crête bien marquée qui sépare les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre. Cette crête présente plusieurs diverticules, eux aussi bien perceptibles dans le paysage. Ils forment un ensemble représenté en orange sur la carte ci-dessus. La plupart de ces crêtes, à la fois lignes d'horizon et lignes de points de vue, sont parcourues par des voiries importantes dont le tracé est parfois souligné par la présence d'alignements d'arbres qui confèrent à de larges tronçons de crête un caractère spécifique.



Cet espace de crêtes est soumis à une pression assez forte en termes d'urbanisation au sens large : habitat, commerce et même industrie y sont déjà implantés et bénéficient encore d'espaces réservés.

La multiplication de ces éléments bâtis en position dominante dans le paysage constitue un enjeu important dans la mesure où toute construction modifie la perception de l'horizon depuis de nombreux points de vue, en même temps qu'elle occulte l'accès visuel au paysage.

La gestion des alignements arborés de la crête influence, elle aussi, la qualité paysagère de cette dernière. La gestion des boisements sommitaux concerne plus particulièrement la crête qui sépare les aires paysagères de la Vallée de la Gulp et de la Vallée de la Gueule herbagère.



Objectifs paysagers

1. Protéger et valoriser les dernières fenêtres qui permettent de découvrir les paysages depuis la N3 entre Melen et Henri-Chapelle ainsi que les principaux alignements d'arbres qui bordent les crêtes.	PROTECTION
2. Limiter l'extension de l'urbanisation linéaire le long des crêtes et orienter le développement vers les noyaux existants.	GESTION
3. Renforcer la qualité paysagère de la crête en tant que ligne d'horizon structurante et identifiable via, entre autres, un traitement approprié de la face arrière des zones urbanisées.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Inscrire les principaux alignements d'arbres situés le long de la crête principale sur la liste des arbres et haies remarquables.

Mettre en œuvre le plan de secteur avec précaution pour toutes les zones urbanisables situées le long des crêtes.

Concertation intercommunale

Etablir un schéma d'orientation intercommunal pour la zone des crêtes. Ce document aurait une valeur indicative et pourrait s'attacher notamment à :

- déterminer les ouvertures visuelles à protéger en priorité,
- encadrer l'urbanisation future par des recommandations d'implantation, de gabarit... pour tous les nouveaux bâtiments localisés en crête, y compris ceux de la zone d'activité économique de Battice,
- gérer l'impact paysager des bâtiments qui se profilent sur l'horizon,
- gérer les alignements d'arbres qui délimitent les horizons visuels de diverses aires paysagères,
- vérifier la prise en compte de l'aspect paysager dans les plans de gestion des boisements en crête.

Volet opérationnel

Aménager des points de vue notamment sur la Cuvette centrale du Pays de Herve, mais aussi plus généralement sur le paysage dominé. Mettre en place un circuit balisé donnant à voir les paysages des diverses aires paysagères limitées par les crêtes.

Sensibilisation

Mettre en place un dispositif permettant une restitution pédagogique des évolutions paysagères induites par la transformation des lignes de crête comme un observatoire du paysage.

Le poumon vert de l'Eurégio Meuse Rhin



Enjeux

L'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, espace inter-métropolitain, est considéré comme le « poumon vert » de l'Eurégio.

Son cadre verdoyant lui confère une valeur toute particulière à laquelle la population est sensible. Ce cadre de vie de qualité attire de nombreux habitants qui viennent y chercher le calme et un contact privilégié avec la nature. La valeur récréative et le dépaysement font également de cet espace facilement et rapidement accessible une zone de loisirs privilégiée pour les citoyens des villes environnantes.



Afin d'assurer la pérennité de cette attractivité, il importe d'en préserver l'essence. Mais, alors que la configuration du paysage est particulièrement sensible à toute modification, les pressions sont particulièrement nombreuses.

Certaines communes voient leur population augmenter fortement ces dernières années (Soumagne, Clermont, Aubel, Dalhem, Blégny, Plombières, Welkenraedt et Limbourg). Cette augmentation s'accompagne d'une demande pressante de nouvelles habitations qui est principalement satisfaite par la construction de lotissements et de cordons le long des voies d'accès routières, en rupture avec la configuration bocagère.

Les axes de communication, déjà très denses, pourraient être prochainement complétés par une nouvelle jonction autoroutière Cerhexe-Heuseux-Beaufays (A605). En plus des effets directs liés à son implantation sur le territoire, la mise en service de cette voie risque de s'accompagner d'une amplification de l'urbanisation de l'ensemble paysager.

En outre, le développement économique se renforce et induit l'installation de nouveaux bâtiments industriels et commerciaux au sein du territoire et au niveau des entrées de villes et villages. Leurs implantations et gabarits ont, dans certains cas, une influence non négligeable sur le paysage.

Objectifs paysagers

1. Protéger les noyaux villageois qui présentent une silhouette et/ou un centre bien préservé (Forêt, Goé, Olne, Sippenaeken...) et qui peuvent jouer un rôle de relais dans le cadre du développement d'un tourisme rural.	PROTECTION
2. Encadrer l'urbanisation pour préserver la lisibilité, la structure, l'accessibilité et la qualité de vie recherchée par les résidents installés et à venir.	GESTION
3. Encourager la création d'un réseau de loisirs et de détente à l'échelle transrégionale ; aménager des voies d'accès qui participent à la construction d'un regard permettant de reconnaître la valeur des paysages.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Concertation intercommunale

Faire adopter la Convention du paysage du Pays de Herve par le plus grand nombre de communes. Cette convention regroupe neuf engagements concernant la prise en compte du paysage notamment lors de la construction et la rénovation d'habitations ainsi que pour l'implantation d'entreprises artisanales, industrielles et commerciales.

Mettre en place une cellule de coordination afin de gérer au mieux les effets induits par l'installation du nouveau tronçon autoroutier sur l'ensemble de la vallée (développement des activités économiques et commerciales, reconversion des friches industrielles...).

Volet opérationnel

Créer un maillage de services à vocation de détente et de loisirs à l'exemple de la Maison du Tourisme.

Sensibilisation

Sensibiliser la population à la préservation de la qualité des noyaux villageois.

Sensibiliser les habitants à l'impact de leurs choix d'aménagement.

La vallée de la Vesdre



Enjeux

La vallée de la Vesdre participe à l'identité de tout le sud de l'ensemble paysager. La morphologie de la vallée traduit, dans le paysage, la présence du cours d'eau. Très encaissés, la Vesdre et ses affluents présentent de nombreux coteaux boisés ponctués d'affleurements rocheux et de versants plus doux.



Entre le 15^e et le 19^e siècle, les industries se multiplient le long de la Vesdre, depuis l'agglomération liégeoise jusqu'à Eupen. Le cours d'eau était alors la principale source d'énergie, mais aussi une ressource essentielle pour l'industrie textile. Le chemin de fer (ligne 37) fut rapidement installé et constitue encore aujourd'hui un mode d'accès privilégié au paysage du fond de vallée.

L'apparition de nouvelles formes d'organisation autour des grandes infrastructures routières et l'évolution des formes d'urbanisation ont complètement modifié le rôle de la rivière et des espaces qui l'entourent. La vallée offre aujourd'hui un caractère dual : densément boisée, elle présente en certains endroits un caractère très urbanisé.

La vallée de la Vesdre constitue un support essentiel pour le développement d'un tourisme durable dans les diverses aires paysagères traversées. Ce potentiel a été localement mis en valeur mais pourrait être davantage exploité. Ses faiblesses sont principalement liées aux difficultés d'accès au fond de vallée et aux traitements des abords des voies de communication qui la longent. Le cours d'eau peut également être un élément fédérateur entre différentes communes, s'il est considéré globalement tout au long de son parcours de la source à sa confluence avec l'Ourthe.

Objectifs paysagers

1. Veiller au maintien de la qualité paysagère des méandres et des berges naturelles de la Vesdre ainsi que des structures bâties (habitat et industries) qui lui sont associées.	PROTECTION
2. Donner la priorité au recyclage des structures existantes dans le cadre du développement de nouvelles activités le long de la Vesdre.	GESTION
3. Aménager le fond de vallée (routes, voie ferrée et rivières) de manière coordonnée, depuis l'agglomération liégeoise jusqu'à la frontière allemande, afin d'y développer une véritable voie verte reliant les différents pôles qui la bordent.	AMENAGEMENT



Pistes d'action

Concertation intercommunale

Renforcer le volet paysager du Contrat rivière de la Vesdre, qui associe l'ensemble des communes du bassin versant.

Volet opérationnel

Revaloriser la ligne de chemin de fer parallèlement au réseau des voies lentes ; penser à un (ré)aménagement train-auto-vélo dans une optique d'intermodalité.

Réaffecter certains sites en valorisant le cadre de leurs abords directs de manière à faciliter une reconversion des bâtiments ou via leur acquisition par les pouvoirs publics.

Mettre en valeur la vallée : accès à la rivière, aménagement de points de vue, rénovation de certaines berges, aménagements...

Glossaire

Adret : versant exposé au soleil.

Agglomération : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

Aire paysagère : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages (CEP [Ch.I, Art.I, f]).

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain (pour conserver la fertilité du sol). À l'assolement triennal correspond la jachère triennale.

Bassin versant : étendue drainée par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents.

Bocage : paysage d'enclos caractérisé par un habitat dispersé combiné à une organisation individuelle de fermes entourées de leurs terrains d'exploitation, souvent enclos de rideaux d'arbres, combinant majoritairement herbages et élevage.

Bourg : petite agglomération, entre ville et village.

Butte : relief isolé ou groupé formé d'une roche dure, résidu de l'érosion ancienne d'un plateau.

Cense : en Wallonie, grosse ferme aux bâtiments disposés en carré autour d'une cour intérieure fermée où l'on pénètre par un porche.

Chavée : en Entre-Vesdre-et-Meuse, chemin creux ; dans le Condroz, dépression allongée creusée dans les calcaires peu résistants à l'érosion.

Condominium : souveraineté exercée en commun par deux ou plusieurs Etats sur un même pays.

Chevalement : construction au-dessus d'un puits de mine, contenant notamment les installations nécessaires pour la descente et la montée de l'équipement et du personnel ainsi que pour la montée du minerai qui est habituellement entreposé dans un silo avant d'être transporté vers l'usine de traitement.

Contrefort : abords d'un relief.

Conurbation : ensemble formé par la juxtaposition de plusieurs unités urbaines spatialement contiguës indépendantes, fonctionnellement associées.

Coteau : pente, petite colline, versant dans son ensemble avec ses cultures ou ses bois et ses maisons. Talus limitant un plateau horizontal ou subhorizontal.

Crassier : Amas de scories des hauts fourneaux ou de déchets d'une mine (syn. terril).

Dispersion intercalaire : forme d'habitat dispersé où les hameaux centraux ont une taille importante.

Doline : dépression du terrain due à la dissolution de la roche mère.

Echalier : sorte d'échelle permettant de franchir une haie ; clôture mobile barrant l'entrée d'un champ.

Echangeur : carrefour à caractère autoroutier, c'est-à-dire sans croisement à niveau.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Finage : espace regroupant l'ensemble des terres exploitées traditionnellement par la communauté villageoise : les champs, les prairies, la forêt.

Galerie riveraine : double cordon de végétation arbustive et arborée bordant les berges d'un cours d'eau.

Gleyifié : se dit d'un sol qui subit les oscillations d'une nappe d'eau qui le prive d'oxygène sur des périodes plus ou moins longues. Il en résulte une mauvaise dégradation et une accumulation de la matière organique et une modification de la forme du fer, oxydé et couleur rouille en milieu aéré, réduit et couleur gris-verdâtre en milieu asphyxiant.

Gestion des paysages : actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (CEP [Ch.I, Art.I, e]).

Habitat dispersé : forme d'habitat rural où les maisons se répartissent dans tout l'espace, sans ordre apparent et sans laisser de vide. Chacune est entourée de prés ou de champs. Un hameau central regroupe le plus souvent les fonctions collectives (opposé à l'habitat groupé).

Habitat groupé : forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec un entassement plus ou moins important selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue village concentré, village lâche et village-rue (opposé à l'habitat dispersé).

Halde calaminaire : terme local, d'origine germanique, désignant la station où ont été amassés les résidus provenant de l'exploitation ou de la transformation des minerais de zinc et de plomb.

Intrants chimiques : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

Karst : ensemble des phénomènes de corrosion du calcaire.

Loess : limon calcaire très fin, probablement d'origine éolienne.

Maillage : structuration en réseau.

Modelé : aspect que l'érosion donne au relief.

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles caractérisées par la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (CEP).

Pédologique : qui a trait au sol, à ses caractères chimiques, physiques et biologiques, son évolution et sa répartition.

Pelouse calaminaire : pelouse se rencontrant sur les sols contenant du zinc ou du plomb, au voisinage des ruines et sur les haldes calaminaires. On trouve dans cette pelouse la pensée, le tabouret, la silène, la fétuque et l'arméria calaminaires.

Périurbain : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Plaine : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement, pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue (par opposition à « serré » quand elle est courte). « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine (CEP [Ch.I, Art.I, d]).

Replat : partie en terrasse d'une pente, plate-forme.

Rideau : talus unipente résultant d'une accumulation de terre le long d'un obstacle. Ce sont des formations progressives, semi-naturelles. Ils s'édifient aux limites inférieures des champs par l'action conjuguée des pratiques culturales et du ruissellement. Les rideaux se rencontrent dans toutes les régions accidentées et notamment dans les bocages des régions vallonnées.

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

Rurbanisation : déconcentration de l'habitat par urbanisation diffuse de la campagne (SDER).

Sirop : pâte à tartiner obtenue par évaporation, concentration et gélification du jus de fruits (pommes et poires).

Smectite : minéral argileux ayant un réseau cristallin expansible en fonction de sa teneur en eau, argile gonflante.

Sole : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

Terrassettes : talus abrupts surmontés d'un replat, généralement disposés perpendiculairement à la pente. Elles ne s'observent que sur les versants raides occupés par la prairie et sont le résultat de tassements consécutifs aux piétinements répétés du bétail se déplaçant en suivant les courbes de niveau.

Terrasses : sur les versants d'une vallée, replats, souvent recouverts de dépôts fluviaux, qui correspondent à un ancien fond de rivière.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Unité paysagère : portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières).

Vallée : forme allongée creusée par un cours d'eau, ouverte à son extrémité aval et constituée par la convergence de deux versants plus ou moins pentus.

Vallonements : succession plus ou moins rapprochée de petites vallées (ou vallons) séparées par des buttes.

Versant : surface en pente entre un sommet ou une ligne de points hauts (crête, rebord de plateau) et une ligne de points bas (pied de versant). Si la pente est verticale (90°), on parlera de falaise ou d'abrupt.

Wasserburg : château-fort à douves ou à fossés en eau.

Zone de protection : zone établie autour d'un bien immobilier inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé, et délimitée par un périmètre fixé en fonction des exigences de conservation intégrée de ce bien (CWATUP, article 187, 7°).

Bibliographie

ANTROP M., BEYAERT M., DE MEYER P. VANDERMOTTEN C. et al., (2006). La Belgique en cartes, *Lanoo*.

AUJEAN L., HANIN Y., ROUSSEAUX V., VAN CUTSEM S., (2005). L'occupation du sol en Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n°5, Ministère de la Région wallonne*.

BELAYEW D., (2004). Vers une nouvelle typologie des espaces ruraux wallons : des paysages de moins en moins ruraux structurés par des logiques de plus en plus urbaines, *CEFOGEO*, 6p.

CELLULE de COORDINATION de l'ÉTAT de l'ENVIRONNEMENT WALLON, (1996). Etat de l'Environnement wallon 1996. Paysages. *Ministère de la Région wallonne*.

CONSEIL SUPÉRIEUR WALLON DE L'AGRICULTURE de L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION, (2004). Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne en 2004. *Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'agriculture, Division de la Politique agricole, Direction de l'Analyse économique agricole*.

COUMONT S. et NICOLAI H., (2002). Itinéraire de l'eau et de la laine au Pays de Vesdre. *Hommes et Paysages*, 33, *Société royale belge de Géographie et Maison du Tourisme du Pays de Vesdre*.

CPDT, (2000). Rapport final de la subvention 1999-2000 ; Thème 7.3-7.4. *Evaluation des impacts de la PAC et des orientations de l'Agenda 2000 sur le développement du territoire rural – volet « Atlas »*. *Ministère de la Région wallonne*.

DELDERENNE R., (1994). Contribution à la géographie urbaine de Herve et Battice. *Université de Liège, Faculté des sciences (ULg), Mémoire de Licence en sciences géographiques*.

DGATLP, (1997). Le Pays de Herve : Des villages : Des paysages : *Règlement général sur les bâtisses en site rural*. *Ministère de la Région wallonne. Namur*.

DROEVEN E., FELTZ C., KUMMERT M., (2004). Les territoires paysagers de Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 4, Ministère de la Région wallonne*.

FEREMANS N., (2004)., Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 5, Ministère de la Région wallonne*.

FONDATION ROI BAUDOUIIN, (1991). Des pierres pour le dire : Autour de Herve. *Crédit Communal de Belgique, Bruxelles*.

GENICOT, L.-F. et al., (1996). Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne : 1. Des modèles aux réalités. *Crédit Communal de Belgique, Bruxelles et Ministère de la Région wallonne, Namur*.

GENICOT L.-F. et al., (1987). Pays de Herve, Architecture rurale de Wallonie. *P. Mardaga, Liège*.

GENICOT L.-F. (dir.), SPEDE R. et WEBER P., (2002). Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Age en Wallonie. Analyse archéologique d'une typologie, Etudes et Documents, Monuments et Sites, 9, Namur.

HANSSEN A., (1994). « Nous, sur le plateau... » ou la construction d'une identité au pays de Herve. Essai sociohistorique. » *Les Amis de la Terre*.

HASQUIN H., dir. (1975). La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire – économies – sociétés. Tome 1. Des origines à 1830. *La Renaissance du Livre*.

HASQUIN H., (1983). Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. *Crédit communal de Belgique*.

JORIS F., (2004). Verviers, pionnière de la reconversion d'un patrimoine industriel. *Les cahiers de l'Urbanisme n°51, P. Mardaga et Ministère de la Région wallonne*.

JORIS F., (2004), Le Patrimoine verviétois. *Aqualaine, Verviers*.

LAHAYE C. et ENGELS P., (1989). Nos paysages ruraux entre passé et avenir, une réflexion sur le bocage du Pays de Herve. *Ed. Froment A. et de Leval J.*

MAZOYER M., ROUDART L., (2002). Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine. *Coll. Points Histoire, Ed. Seuil*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, (1900). Monographie agricole du Pays de Herve, *Service des agronomes de l'Etat, Bruxelles*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, (1980). Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie ; Tome 8.2. Liège. Liège-arr. L-V, Liège, *Pierre Mardaga, Liège*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, (1984). Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie ; Tome 12.1. Liège, Verviers-arr. A-E, Liège, *Pierre Mardaga, Liège*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, (1984). Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie ; Tome 12.2. Liège, Verviers-arr. H-L, Liège, *Pierre Mardaga, Liège*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, (1985). Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie ; Tome 12.3. Liège, Verviers-arr. M-S, Liège, *Pierre Mardaga, Liège*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, (1985). Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie ; Tome 12.4. Liège, Verviers-arr. S-W, Liège, *Pierre Mardaga, Liège*.

MONTREUX M. CL. ET PIROTON S., (1958). L'habitat et le paysage rural dans les communes de Charneux et de Thimister (Pays de Herve). *Extr. du Bulletin de la société belge d'études géographiques, t. XXVI, pp 321-334 et t. XXVII pp 55-112*.

NEURAY C. et VAN DER KAA C. et GODART M.-F., dir., (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages. Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n°4, Ministère de la Région wallonne.

NEURAY G., (1982). Des paysages. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? *Gembloux, Les presses agronomiques de Gembloux.*

Schéma de structure communal de Verviers (2005). *Phase 1, étape 2 Analyse de la situation existante de fait et de droit, COOPARCH-R.U, Ville de Verviers.*

SOLTNER D., (1991). L'arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de la vie rurale. *Collection sciences et techniques agricoles, neuvième édition.*

VAN DER HERTEN B., ORIS, M. et ROEGIERS, J., dir., (1995). La Belgique industrielle en 1850 : deux cents images. *Crédit communal de Belgique, Bruxelles.*

VAN HUELE C., (1987). Les haies du Pays de Herve : morphologie, constitution, évolution et fonctions ». Dans « *Les Paysages ruraux, multiples richesses, multiples approches* ». *Notes de recherche de la Société géographique de Liège, vol. 7.*

WIRTGEN-BERNARD C. et DUSART M., (1981). Visages industriels d'hier et d'aujourd'hui en Pays de Liège. *Pierre Mardaga, Liège.*

Crédits

Les auteurs

Veronica Cremasco, ingénieur-architecte, Laboratoire d'Études en Planification Urbaine et Rurale, Université de Liège

Anne Doguet, géographe, Laboratoire d'Études en Planification Urbaine et Rurale, Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux

Nathalie Feremans, ingénieur agronome, Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Université Libre de Bruxelles

Claire Neuray, géographe, Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Université Libre de Bruxelles

Thaïs Pons, sociologue, Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Université Libre de Bruxelles

Claire Van der Kaa, géographe, Laboratoire d'Études en Planification Urbaine et Rurale, Université de Liège

Sous la direction scientifique de :

Marie-Françoise Godart, botaniste, docteur en sciences, Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Chargée de cours à l'Université Libre de Bruxelles

Jacques Teller, ingénieur-architecte, Laboratoire d'Études en Planification Urbaine et Rurale, Chargé de cours à l'Université de Liège

Cet Atlas a été rédigé dans le cadre des travaux menés par la Conférence Permanente du Développement Territorial et plus particulièrement dans le cadre du thème « Valorisation et recomposition des paysages urbains et ruraux, bâtis et non bâtis, au sens des obligations visées à la Convention européenne du paysage »

Crédits photographiques

Sauf mention explicite du contraire, les photos sont à mettre au crédit des auteurs de l'Atlas et de la Cellule communication (Dominique Costermans et Christophe Schenke). Les photos des pages 25 (1 et 2), 26 et 27 sont de Jean-Louis Carpentier, © MRW-Dircom.

Les auteurs remercient tout particulièrement la famille Paulus du Châtelet qui les a autorisés à reproduire l'œuvre de P. Paulus, « L'écluse du Pont-de-Loup », qui figure à la page 20.

Malgré toutes nos recherches, il se peut que certains ayants-droits n'aient pu être retrouvés. Nous les invitons à prendre contact avec la Cellule communication de la CPDT.

Atlas des Paysages de Wallonie

L'Entre-Vesdre-et-Meuse



Nos paysages évoluent. Ces changements sont souvent ressentis par la population comme une menace pour leur identité culturelle et territoriale. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la valeur de nos paysages et des menaces qui pèsent sur leur évolution. C'est ainsi que la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, vise à **protéger, aménager et gérer** les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de **connaître** et de **sensibiliser** aux paysages.

C'est l'objectif qui traverse cet Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, premier tome d'une collection qui à terme couvrira toute la Wallonie. Ces Atlas des Paysages de Wallonie sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.